

L'INTÉGRATION DES DIMENSIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES DANS LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS

Introduction :	4
Partie 1 : Etat des lieux culturels des Rives du Rhône	6
I - L'action culturelle sur les Rives du Rhône : des acteurs multiples et des objectifs variés	6
1.1 Les intercommunalités : vers un renforcement des compétences culturelles	7
1.2 Les Syndicats mixtes porteurs de Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes : une place importante accordée au soutien à la culture et aux projets innovants	11
1.3 Le Parc Naturel Régional du Pilat : un acteur public culturel historique	11
1.4 Accès et accessibilité à la culture pour tous : une volonté forte dans les Rives du Rhône	12
1.5 L'emploi du secteur culturel : la prédominance du spectacle vivant	35
II - Les équipements : des structures support, mais parfois peu adaptées pour la diffusion culturelle	39
2.1 Les arts plastiques et la lecture publique : des équipements structurés et un maillage approprié au territoire	39
2.2 Le cinéma : une offre assez bien répartie sur le territoire	47
2.3 Spectacle vivant : des grands équipements adaptés mais un manque d'équipements culturels de proximité	49
2.4 L'espace public, une scène pour la diffusion artistique et culturelle ?	53
III - L'événementiel culturel, vecteur de dynamisme dans les Rives du Rhône	54
3.1 Des événements culturels majeurs qui renforcent l'attractivité et la visibilité du territoire	54
3.2 Une offre culturelle présente autour de la mise en valeur du patrimoine mais encore peu développée	58
3.3 Des actions de mise en réseau et une nécessité d'innover ?	60
Partie 2 : Proposition d'orientations pour l'intégration de la dimension culturelle dans le projet du Scot	66
I - Optimiser l'accès et l'accessibilité à l'offre culturelle sur le territoire	67
1.1 Poursuivre l'adaptation des équipements de diffusion culturelle	67
1.2 Permettre aux habitants des Rives du Rhône de pouvoir accéder aux pratiques culturelles	67
1.3 Gérer les externalités négatives liées à l'accessibilité aux équipements et aux événements	69
II - Améliorer la qualité de l'offre proposée	70
2.1 Optimiser la structuration des acteurs en favorisant les mises en réseau	70
III - Ancrer la culture comme une ressource pour les Rives du Rhône	71
3.1 Développer les lieux ou dispositifs de création pour attirer et former des artistes	71
3.2 Diversifier les facteurs de développement économique du territoire en valorisant la filière culturelle	71
3.3 Affirmer la culture comme outil de mise en valeur des atouts et des projets développés sur le territoire	72
Partie 1 : Etat des lieux touristique des Rives du Rhône	73

I - L'action touristique : des acteurs coordonnés pour des politiques volontaristes	73
1.1 Les Syndicats mixtes porteurs de Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes : une vocation à structurer l'offre et fédérer les prestataires touristiques	74
1.2 Le Parc Naturel Régional du Pilat : vers la consolidation de la destination éco-touristique « Pilat »	75
1.3 Les intercommunalités : une compétence touristique partagée.....	76
1.4 La mise en valeur de l'offre touristique : des politiques de promotion diversifiées	79
1.5 L'activité touristique : une place importante parmi les emplois du territoire.....	87
II - Une bonne accessibilité par les infrastructures de transport qui bénéficie au tourisme et un potentiel de diversification de l'offre lié aux nouveaux axes de déplacements touristiques	93
2.1 Une bonne desserte touristique du territoire	93
2.2 Les véloroutes voies vertes (VVV) : de nouveaux axes touristiques	94
2.3 Le tourisme fluvial : un secteur présent mais encore timide par rapport à d'autres territoires	97
III - Une offre touristique riche et diversifiée à l'échelle des Rives du Rhône	99
3.1 Des sites touristiques de premier plan, « portes d'entrée du territoire ».....	99
3.2 Un territoire riche de ses multiples terroirs et sites naturels	101
3.3 Un patrimoine bâti et historique diversifié réparti sur tout le territoire, et mise en avant par le site d'exception de Vienne.....	107
3.4 Un tourisme lié aux savoir-faire à développer sur l'ensemble du territoire.....	111
3.5 Une multitude d'espaces et d'activités de loisirs répartis sur le territoire.....	116
3.6 Le tourisme d'affaires : un secteur peu développé	118
IV - Une offre d'hébergements touristiques variée mais à adapter aux nouveaux besoins.....	120
4.1 Une concentration des chambres d'hôtel à Vienne et majoritairement en périphérie	120
4.2 Un déficit des chambres d'hôtels sur la partie sud du territoire	120
4.3 Une offre d'hébergement en camping plus étoffée sur la partie Sud	120
4.4 Un territoire attrayant entre Lyon et le Midi.....	120
4.5 Une offre d'hébergement importante en gîtes et chambres d'hôtes	120
4.6 Une offre en hébergement relativement stable	121
4.7 Des hébergements de qualité	122
4.8 Un manque de structures d'accueil adapté à l'itinérance et d'hébergements de groupe	122
Partie 2 : Proposition d'orientations pour l'intégration de la dimension touristique dans le projet du Scot	129
I – Optimiser la promotion touristique	130
1.1 Développer des coopérations pour mieux valoriser le territoire	130
1.2 Renforcer la promotion du territoire pour les courts-séjours	130
II – Valoriser les activités existantes et diversifier l'offre proposée	132
2.1 Mettre en avant les sites phares pour renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire.....	132

2.2 Conforter et qualifier l'offre d'activités de pleine nature.....	132
2.3 Affirmer les Rives du Rhône comme un territoire au patrimoine riche et diversifié.....	132
2.4 Diversifier l'offre d'activités en investissant de nouveaux secteurs.....	133
2.5 Equiper et valoriser le territoire pour le développement des activités itinérantes.....	133
III – Développer les services touristiques complémentaires nécessaires à la valorisation de l'offre d'activités	135
3.1 Poursuivre la qualification et la diversification des modes d'hébergements	135
3.2 Gérer les externalités induites par l'activité touristique au niveau des mobilités	135
Points de vigilance pour le DOO.....	137
Annexes.....	138
Annexe 1 : Méthodologie employée pour le stage.....	138
Annexe 2 : Glossaire de projets ou dispositifs des secteurs culturel et touristique	139
Annexe 3 : Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat en matière culturelle.....	155
Annexe 4 : Détail des actions culturelles des trois CDDRA	157
Annexe 5 : Détail des codes NAF du secteur culturel	160
Annexe 6 : Exemples d'outils numériques au service du développement culturel	161
Annexe 7 : Détail des actions touristiques des trois CDDRA.....	164
Annexe 8 : Détail des codes NAF du secteur touristique	173
Annexe 9 : Programme d'actions du SMIRCLAID	177
Annexe 10 : Les musées et centres d'interprétation des Rives du Rhône.....	182
Annexe 11 : Labels de qualité pour les hébergements touristiques.....	183
Annexe 12 : Personnes rencontrées en entretien	184

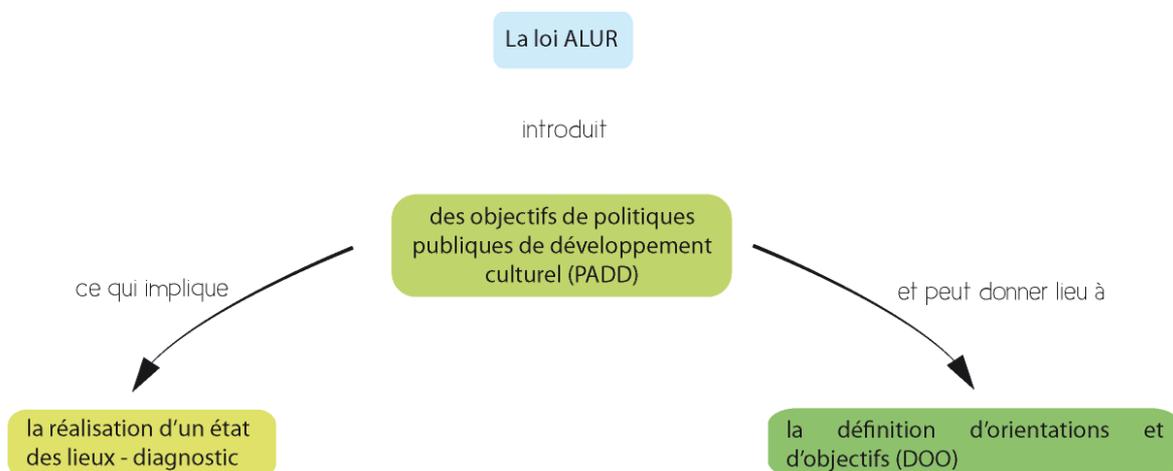
Introduction :

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la révision du SCoT des Rives du Rhône prescrite en 2013. L'étude a pour objectif de réaliser un état des lieux culturel et touristique à l'échelle du territoire et de proposer des pistes d'orientations pour la rédaction du rapport de présentation et du projet d'aménagement et de développement durable des Rives du Rhône.

La problématique culturelle est assez nouvelle pour les Scot puisque planification urbaine et développement culturel ne font que rarement l'objet de réflexions communes. Suite à la modification du code de l'urbanisme issue de la loi ALUR en 2014, les Scot ont désormais pour obligation de fixer des orientations de politiques publiques en termes de développement culturel.

Ainsi, désormais, le code de l'urbanisme indique que « *le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, **de développement économique, touristique et culturel**, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.* » (Code de l'urbanisme Article L. 122-1-3).

Cette modification apportée par la loi ALUR ne concerne que le PADD. Toutefois, le territoire ne bénéficie pas d'un état des lieux culturel et touristique à cette échelle. Il est donc nécessaire de se baser sur des éléments de constat avant de construire le projet politique du PADD. De même, il s'agit de définir, au-delà des objectifs politiques, quelles orientations, à portée normative, peuvent être envisagées dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs).



De plus, en ce qui concerne les équipements culturels, l'article L. 122-1-5 précise que *le document d'orientation et d'objectifs définit les objectifs et les principes de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement.* « V. – Il définit les grands projets d'équipements et de services. ». Enfin, l'article L122-3. indique que *[le SCoT] prend également en compte (...) les déplacements vers les équipements culturels, sportifs, sociaux et de loisirs.*

Afin de cerner les contours de la notion de « culture », Thomas Werquin¹ note que la culture dans les Scot peut être abordée sous l'angle des politiques culturelles ; c'est-à-dire qu'elle concernerait donc les champs suivants :

- Conservation et diffusion du patrimoine moral, architectural, livresque, artistique, etc.
- Création, production et diffusion en matière artistique
- Formation professionnelles ou amateur
- Sensibilisation : Centres socio-culturels, etc. » (Werquin, 2011)

Le développement culturel peut donc être définie comme « l'ensemble des initiatives construites et volontaires du champ de la culture, tendant au développement culturel en terme de formation, d'éducation et de création » ou encore comme « un projet cohérent qui englobe les animations et la médiation, pour remplir ses engagements auprès d'un certain public et sur un territoire donné » (Thiriet, 2005 cité par Segretain, 2014).

Le développement touristique quant à lui était déjà intégré au code de l'urbanisme mais peu approfondi dans les Scot. Il peut être défini comme une stratégie de développement ou de projet permettant d'améliorer l'offre proposée en termes d'activités de loisirs, d'hébergements, de projets de mise en valeur du patrimoine, afin d'augmenter le nombre de visiteurs sur le territoire pour engendrer des retombées positives. L'enjeu est aussi de gérer qualitativement et durablement les ressources sur lesquelles s'appuie le tourisme.

Dans les domaines touristique et culturel, le SCOT détient une marge de manœuvre limitée en la matière car il ne peut pas être porteur d'une politique de structuration et de promotion de l'offre touristique et culturelle. Le SCOT n'est donc pas un outil de développement touristique ou culturel à proprement parler. Porté sur le temps long, il ne peut répondre au fort besoin de réactivité et de ces secteurs qui subissent des changements très rapides. Le SCOT peut cependant contribuer à conforter les réflexions collectives des acteurs et opérateurs sur le volet territorial et spatial des activités touristiques et culturelles. Il peut donc être un outil d'aménagement. La question est de trouver des moyens pour passer d'un développement à un aménagement culturel et touristique, et ainsi, traduire spatialement les stratégies élaborées sur le territoire du SCOT. Il permet également d'effectuer des complémentarités entre les différentes politiques publiques au service du développement territorial. Les activités transversales du tourisme et de la culture permettent de créer des liens avec les politiques de déplacements, d'hébergements, de l'environnement et du paysage, de développement économique, de commerce ou encore de foncier. Le SCOT est ainsi une opportunité pour les acteurs touristiques et culturels de fédérer et de partager les savoir-faire avec d'autres secteurs.²

Ce document est développé de la manière suivante. Dans chacun des chapitres, l'état des lieux culturel ou touristique des Rives du Rhône est détaillé. Les constats issus du diagnostic précédent ensuite les propositions d'orientations pour le PADD.

La méthodologie employée pour cette étude est disponible en annexe 1.

¹ Chargé d'études habitat et économie à l'Agence de développement et d'urbanisme de Oise La Vallée, référent du Scot du Grand Creillois et Président du bureau d'études et de recherche Axe Culture

² D'après le rapport de Camille Laugel, « De l'évocation du tourisme dans le code de l'urbanisme à une traduction dans les documents cadre », 2015

CHAPITRE 1 : DÉVELOPPEMENT CULTUREL : LES RIVES DU RHÔNE, DES DYNAMIQUES VARIÉES AU NIVEAU LOCAL À STRUCTURER

Partie 1 : Etat des lieux culturels des Rives du Rhône

I - L'action culturelle sur les Rives du Rhône : des acteurs multiples et des objectifs variés

Le champ culturel est caractérisé par l'intervention d'un très grand nombre d'acteurs, publics comme privés. En ce qui concerne les acteurs publics, l'Etat, les Régions, les Départements, les EPCI, les communes et divers regroupements de communes à l'image des Parcs naturels ou des Syndicats mixtes porteurs de Contrats de développement durable Rhône-Alpes, agissent dans ce domaine. Les associations sont quant à elles des acteurs majeurs pour l'organisation de manifestations et d'actions culturelles. Il faut toutefois souligner le fait qu'elles fonctionnent en grande partie grâce à des fonds publics.

Dans un contexte de réforme territoriale, la loi « n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République » prévoit la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions, à l'exception des domaines « de la culture, du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire et regroupement de l'instruction et de l'octroi d'aides ou de subventions ». (*Source : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République*) Cela n'affranchit pas, au contraire, la nécessité d'une réflexion sur la complémentarité des interventions. Dans un souci d'efficacité lié au contexte budgétaire contraint, l'articulation des acteurs apparaît comme un enjeu important.

D'autre part, le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » a été présenté par le Ministre de la Culture le 8 juillet en Conseil des Ministres. Cette loi est amenée à faire évoluer les champs d'action et des dispositifs dont les collectivités disposent sur les volets patrimoine et création. Le détail des mesures est présenté dans le glossaire en annexe 2.

Le tableau en annexe 3 reprend les compétences culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales. Tous les niveaux de collectivités sont compétents en matière culturelle. Les départements sont toutefois plus investis pour l'enseignement artistique, la lecture publique³ et le patrimoine, et les Régions pour l'inventaire du patrimoine, la formation professionnelle. L'ensemble des collectivités gèrent à son échelle les musées, l'aide aux manifestations et équipements culturels, les archives, l'archéologie préventive.

Si les communes ont traditionnellement eu des compétences culturelles, le poids des EPCI se renforce dans ce domaine.

L'Etat intervient principalement dans le domaine culturel à travers le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que les Directions Régionales des Affaires Culturelles, services déconcentrés en régions. Les Chambres de Commerce et d'Industrie ainsi que les Directions départementales des territoires peuvent aussi intervenir.

³ La lecture publique rassemble les actions menées autour du livre, de la lecture et de l'écrit. Elle s'appuie principalement sur les bibliothèques et les médiathèques.

1.1 Les intercommunalités : vers un renforcement des compétences culturelles

La compétence culture est une des compétences historiques de l'échelon communal. Toutefois, dans nombre de territoires, la compétence est désormais prise par les intercommunalités. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que le secteur culturel n'est pas forcément priorisé dans les budgets, voire fait l'objet des principales baisses de dotations. De plus, face au nombre d'acteurs associatifs qui sollicitent des subventions, et au coût de gestion des équipements culturels entre autres, l'échelon intercommunal peut permettre une gestion plus adaptée et notamment une mutualisation de moyens.

Six des sept EPCI des Rives du Rhône possèdent des compétences culturelles. Les moyens alloués à la culture et les types d'actions sont néanmoins variés selon les territoires. Seule la Région de Condrieu n'a pas de compétence culture.



La Communauté d'agglomération du Pays Viennois : une action culturelle orientée sur le rayonnement du territoire

Le projet d'agglomération du Pays viennois porte un volet culturel au service du rayonnement de l'agglomération. L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPCI)⁴ Jazz à Vienne est rattaché à la Communauté d'Agglomération et gère l'organisation du festival et des événements qui lui sont rattachés.

Le projet « Jazz à Vienne 2013-2016 » propose 3 focales d'appréciation du festival :

- La première s'appuie sur le cœur même de l'évènement, 15 jours de festival musical. Cette quinzaine constitue le moteur de toute l'action de Jazz à Vienne. Cette thématique aborde la programmation musicale, la dimension populaire et pédagogique, les lieux du festival, le Off et la communication pendant la quinzaine avec comme objectif le jazz pour tous.
- Le second niveau traite de la dimension territoriale à travers la présence de Jazz à Vienne tout l'année sur ViennAgglo. Ici réside probablement le symbole le plus marquant du changement de statut du festival et son attachement au territoire.
- Le troisième niveau s'intéresse à son implication dans des politiques extraterritoriales notamment liées au tourisme et au pôle métropolitain et donne au festival un rôle d'ambassadeur.

La communauté d'agglomération travaille beaucoup sur le volet culturel à travers le Pôle métropolitain. Un des objectifs à travers le pôle est notamment de rendre l'agglomération viennoise leader du jazz à l'échelle métropolitaine. Un projet stratégique 2013-2016 a d'ailleurs été mis en place pour Jazz à Vienne.

Les valeurs mises en avant dans le projet sont de favoriser le Jazz pour tous (dimension pédagogique, éducative), assurer une programmation de qualité, créer une véritable identité, animer le réseau culturel local, être une référence au niveau métropolitain, et avoir un rôle d'ambassadeur du jazz et un rôle d'acteur économique du territoire.

Par ailleurs dans le cadre du projet d'agglomération, est née une volonté de travailler sur l'enjeu de l'économie créative, principalement autour du patrimoine et du spectacle vivant. L'objectif est de réfléchir à toutes les activités économiques nécessaires au bon fonctionnement des activités de spectacle et de valorisation du patrimoine et sa mise en tourisme. La notion de « laboratoire vivant », un territoire où les entreprises peuvent innover, tester, partager, être une vitrine des savoir-faire est aussi promue. Quatre enjeux sont ainsi énoncés :

- Etre une référence en Rhône-Alpes sur les activités économiques liées au spectacle vivant et au patrimoine
- Fédérer et soutenir les entreprises créatives du Pays viennois
- Faire le lien entre les secteurs classiques et les secteurs créatifs, notamment sur le thème de l'innovation
- Etre un territoire d'expérimentation ⁵

Cette démarche est toutefois en sommeil aujourd'hui.

Dans le cadre du Pôle métropolitain, les grands événements organisés dans les quatre agglomérations (Jazz à Vienne sur ViennAgglo, la Biennale du design sur Saint-Etienne Métropole, la Biennale du cirque sur la CAPI et la Biennale de la danse sur le Grand Lyon) donnent lieu à des « Résonnances ». Il s'agit de

⁴ Le statut d'EPIC est décrit en annexe 2

⁵ Source : <http://www.paysviennois.fr/-Economie-creative->

manifestations culturelles en lien avec la thématique de l'événement organisé qui ont lieu en même temps dans les trois agglomérations non organisatrices.



Aujourd'hui, ViennAgglo a plus de partenariats au niveau culturel avec les collectivités du Pôle métropolitain. Malgré des tentatives menées par le passé, peu de collaborations sont engagées avec les autres territoires des Rives du Rhône.

La Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay : une politique volontariste et dans des volets culturels variés

La Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay gère quant à elle de nombreux équipements culturels et définit la programmation culturelle, nommée « Le Mille Pattes », qui est présentée au Théâtre d'Annonay et à l'Espace Montgolfier. Cette programmation est co-réalisée avec l'association Quelques p'Arts..., Centre national des arts de la rue.

Annonay Agglo est très investie pour la culture, notamment aux côtés de la ville d'Annonay, avec laquelle la direction des affaires culturelles est mutualisée. Ces deux partenaires ont signé avec l'Etat en mai 2015, le premier Pacte culturel de Rhône-Alpes. Ce pacte induit que les trois parties s'engagent à ne pas diminuer leurs budgets pour la culture de 2015 à 2017. Les axes de développement prioritaires sont :

- « le soutien aux artistes et aux entreprises culturelles afin de créer une dynamique de création dans tous les domaines de la culture ;
- la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine ;
- la démocratisation culturelle: actions en direction de l'enfance et la jeunesse, actions en direction des communes rurales de l'agglomération et en direction des publics empêchés. »⁶

La ville d'Annonay a également mis en place le 1% culturel sur sa commune⁷.

La Communauté de communes du Pilat rhodanien, l'intervention culturelle à travers les équipements

Le Pilat Rhodanien gère deux équipements culturels (la médiathèque et le cinéma), l'enseignement musical en milieu scolaire, le réseau de lecture publique et le transport vers les équipements culturels communautaires en faveur des élèves du primaire. La Communauté de communes ne dispose pas d'un chargé de mission culture mais de gestionnaires des équipements.

⁶ Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes/Actualites/Signature-du-premier-pacte-culturel-en-Rhone-Alpes>

⁷ Plus de détails sur le dispositif en annexe 2

La Communauté de communes de Porte de DrômArdèche, une politique culturelle orientée sur l'accès à la culture

Dans le cadre de sa compétence culturelle, la communauté de communes porte l'organisation, la coordination et la promotion d'une saison culturelle communautaire. La programmation est co-construite avec l'association Quelques p'Arts... A partir de cette programmation, différentes actions sont menées afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre. Ainsi, la programmation est organisée de manière itinérante dans les communes du territoire, et de nombreuses actions de médiation sont organisées autour des spectacles et manifestations proposées.

La Communautés de communes soutient aussi les actions de mises en réseau des acteurs, par exemple pour les écoles de musique afin de structurer l'offre culturelle. Toutefois, il n'y a pas de souhait politique de mettre en réseau les bibliothèques au niveau intercommunal.

La Communauté de communes a par ailleurs signé en 2015 avec le Département de la Drôme, la Région Rhône-Alpes et le Ministère de la Culture et de la Communication un Contrat d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit d'un contrat de trois ans qui vise à « favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle, associant temps scolaire et temps périscolaire, pour les élèves de la maternelle à la terminale, et à développer les pratiques amateurs auprès de l'ensemble des habitants ». « Plus concrètement, ce projet comprend tout d'abord une résidence d'artistes sur 3 ans, des actions de sensibilisation et de pratiques artistiques, ainsi que des appels à projets envers les associations locales »⁸.

La Communauté de communes du Pays Roussillonnais, le soutien à la création, la diffusion et l'éducation artistique

Le Pays Roussillonnais assure l'aménagement, l'entretien et la gestion du Conservatoire et de la Médiathèque de Saint Maurice l'Exil, ainsi que la création de la nouvelle médiathèque de Roussillon ; la gestion de l'enseignement musical hors-temps scolaire et la création d'un réseau de lecture publique.

La Communauté de Communes a également une compétence en termes de création culturelle et artistique, avec l'accueil d'artistes en résidences, un soutien technique et financier à la création artistique, un soutien technique et financier aux projets associatifs et aux actions en faveur de la culture présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire ainsi que des actions culturelles en direction du jeune public en partenariat avec les communes : réalisations d'opérations en lien avec l'Education nationale et la DRAC. Communauté de Communes Pays Roussillonnais.

Les élus du Pays Roussillonnais ont une forte ambition pour la culture au niveau de la Communauté de Communes. Leur objectif est de trouver/créer leur spécificité culturelle et d'améliorer le maillage du territoire. Avec les élections de 2014, leur projet s'est notamment concentré sur la lecture publique, avec quatre objectifs principaux :

- la mise en place d'un réseau de bibliothèques avec une bibliothèque tête de réseau (celle de Saint-Maurice l'Exil) et deux pour la suite avec celle de Roussillon,
- la poursuite de l'aménagement de la médiathèque de Saint Maurice l'Exil pour répondre aux exigences liées au pilotage du réseau,
- l'acquisition de terrains pour la nouvelle bibliothèque de Roussillon,
- le redimensionnement du projet de la bibliothèque de Roussillon.

⁸ Source : Plaquette de la saison culturelle 2015 – Communauté de Communes. Porte de DrômArdèche

La volonté des élus est également d'aller plus loin sur une programmation artistique plus large et plus ouverte.

La Communauté de communes Vivarhôte, une action concentrée sur le soutien à la diffusion culturelle

La Communauté de Communes Vivarhôte assure un soutien à la programmation et aux actions de diffusion des arts de la rue et du spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité. Pour cela, elle a établi une convention avec l'association Quelques p'Arts... Cependant, ses actions restent limitées notamment du fait de la proximité d'Annonay qui est un pôle culturel dynamique et important pour le territoire.



Source : Quelques p'Arts...

1.2 Les Syndicats mixtes porteurs de Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes : une place importante accordée au soutien à la culture et aux projets innovants

L'ensemble du territoire du Syndicat mixte des Rives du Rhône peut en outre bénéficier des actions mises en place pour la culture et le tourisme par les trois Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes portés par les Syndicats mixtes Rhône Pluriel, Drôme des Collines et Ardèche Verte.

Les actions concernant la culture dans chaque CDDRA sont détaillées en annexe 4.

Par ailleurs, les candidatures LEADER des Syndicats mixtes Drôme des collines et Ardèche verte ont été acceptées en prenant en compte les thématiques touristiques et culturelles dans leurs actions.

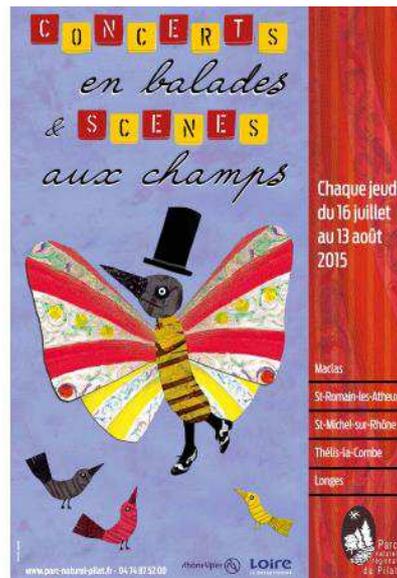
1.3 Le Parc Naturel Régional du Pilat : un acteur public culturel historique

Il faut également souligner que le PNR du Pilat est un acteur culturel important sur le territoire. En effet, depuis sa création, il a souhaité s'investir dans ce domaine, et ce non uniquement sur le volet patrimonial. La médiation culturelle et l'organisation d'événements de spectacle vivant ont été choisis comme un moyen d'expliquer la structure, son rôle et ses missions, et comme facteur d'appropriation du territoire. Aujourd'hui, le Parc tente toujours d'impulser de nouveaux projets, accompagne les porteurs de projet et cherche à articuler les objectifs des structures culturelles et son projet de territoire. Un dispositif local

d'accompagnement pour les associations a été mis en place en 2011 par le Parc pour favoriser la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels.

La structure s'associe également à Quelques p'Arts...pour la programmation de « Concerts en balades et Scènes aux champs ». Il s'agit d'événements proposés les jeudis de juillet et août : « Cette formule propose des concerts et des spectacles en plein air dans des sites naturels du Pilat à proximité d'une auberge, ou d'un lieu d'accueil pour les repas, précédés de randonnées accompagnées par un guide pour découvrir la commune. »

Le Parc est par ailleurs actuellement en train de réviser sa stratégie culturelle.

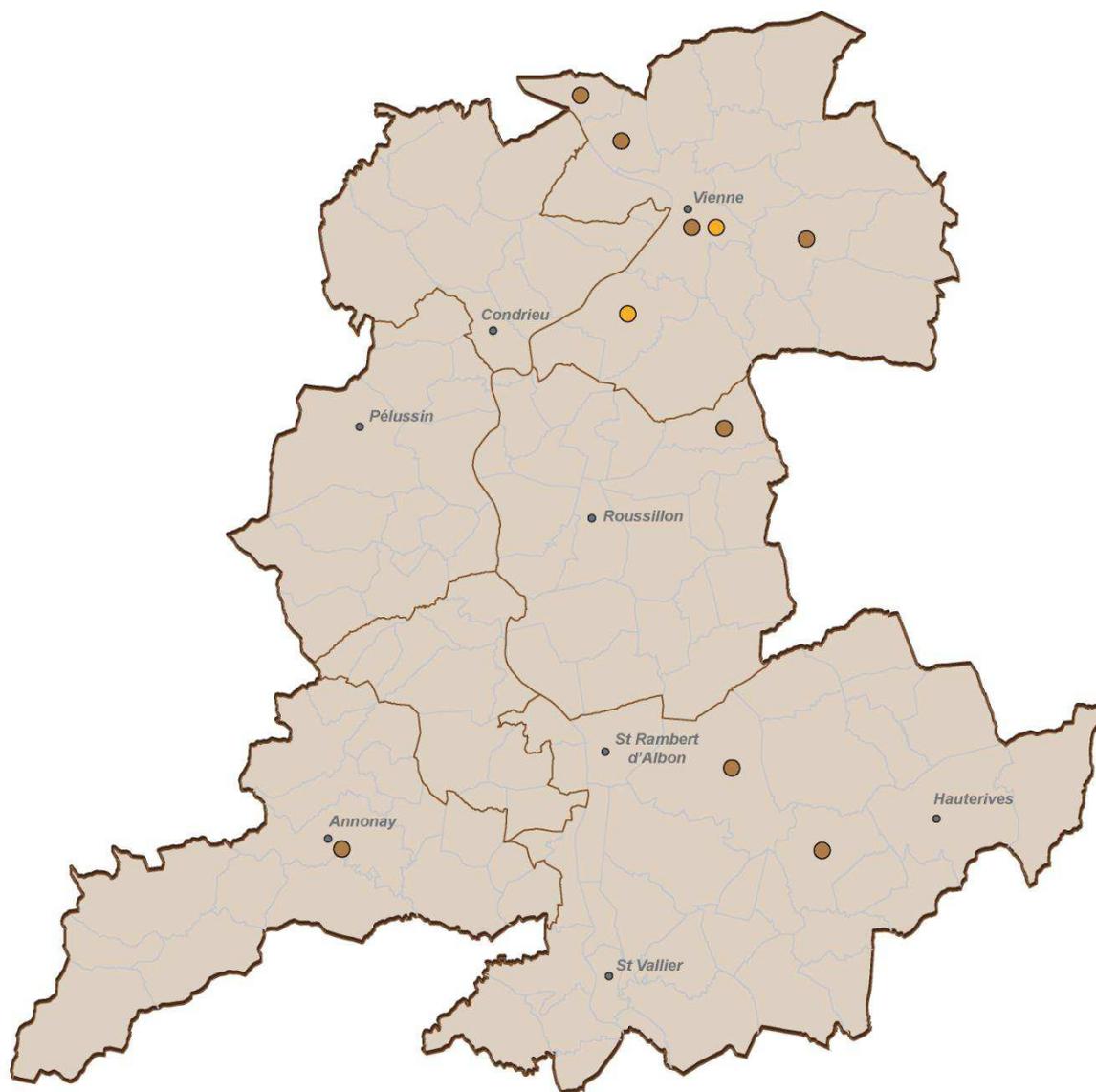


1.4 Accès et accessibilité à la culture pour tous : une volonté forte dans les Rives du Rhône

L'événementiel culturel des Rives du Rhône met aussi en avant le dynamisme du territoire par les nombreuses actions locales qui sont menées. L'accès à la culture pour le plus grand nombre est une vraie priorité sur le territoire. Cela est à la fois visible à travers les actions menées par les associations pour l'organisation d'événements, la pratique et l'enseignement artistique, ainsi que par les dispositifs de médiation et d'éducation culturelle qui se développent. Outre les événements ponctuels, les saisons, organisées par les équipements, à l'image du Théâtre de Vienne, par des acteurs publics ou associatifs, organisent l'action culturelle tout au long de l'année. Les Maisons des Jeunes et de la culture et les Clubs Léo Lagrange sont également des acteurs importants pour l'accès à la culture. Il faut noter que les pratiques sont à la fois réalisées par des amateurs et des professionnels.

En parallèle des compétences et des actions exercées par les acteurs publics, les acteurs privés, et particulièrement les associations jouent un rôle important dans l'action culturelle des Rives du Rhône. Elles permettent à la fois de participer à la diffusion culturelle par l'organisation d'événements, mais aussi de permettre les pratiques culturelles amateurs. D'autres acteurs privés interviennent également comme les cafés théâtres par exemple, les artistes et compagnies professionnelles, etc. Les Maisons des Jeunes et de la culture ainsi que les Clubs Léo Lagrange sont également des acteurs majeurs pour le développement des pratiques amateurs ainsi que la diffusion culturelle.

Education populaire : les MJC et les Clubs Léo Lagrange dans les Rives du Rhône



- Club Léo Lagrange
- Maison des Jeunes et de la Culture



Deux structures se distinguent particulièrement par leurs actions sur le territoire : il s'agit de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Travail et culture » créé par quatre communes du Pays Roussillonnais et de l'association Quelques p'Arts... Centre national des arts de la rue, labellisé Scène Rhône-Alpes.

Travail et culture



Travail et Culture est une association créée en 1983 dans le cadre du comité d'entreprise de Rhône Poulenc, et qui était basée sur les valeurs de l'éducation populaire et de l'accès à la culture pour tous. Dans la continuité de ces valeurs, l'association s'est développée et a pris en 2013 le statut d'EPCC (établissement Public de Coopération Culturelle⁹). La structure a été fondée par les communes de Péage de Roussillon, Roussillon, Saint Maurice l'Exil et Salaise sur Sanne. Toutefois, la société civile y est aussi présente à travers le CIE Rhodia et l'association les Amis de Travail et Culture. Aujourd'hui, la structure s'est professionnalisée et elle axe son activité dans le domaine du spectacle vivant et de l'art contemporain autour de trois grandes missions.

- « Diffusion, par la mise en place de spectacles (théâtre, musique, cirque, danse...) et d'expositions.
- Soutien à la création en favorisant l'émergence de nouvelles écritures artistiques.
- Education artistique auprès des établissements scolaires. » *Source : www.travailetculture.com*

Quelques p'Arts...

L'association Quelques p'Arts est aujourd'hui implantée à Boulieu-les-Annonay. Le projet est né en 1988 en lien avec la MJC d'Annonay qui met en place de nombreuses actions culturelles sur le territoire (saison, festivals, manifestations ponctuelles). En 2002, en lien avec les collectivités territoriales concernées, un « pôle ressource de création et de diffusion des Arts de la Rue et du Spectacle Vivant dans les espaces publics et de proximité » est créé. L'Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue reçoit fin 2005 le label Scène Régionale Rhône-Alpes et l'association est Centre National des Arts de la Rue en 2013.

Les missions de Quelques p'Arts sont fondées sur la complémentarité entre l'action artistique et l'éducation populaire, et se déclinent à travers les axes suivants :

- « La diffusion
- L'accompagnement à la création
- Le Pôle Ressources : il est synergie avec l'ensemble des actions, il a un rôle de médiation, de sensibilisation des publics, de développement et de mise en réseau de partenaires » *Source : <http://www.quelquesparts.fr>*



⁹ Plus de détails sur le statut d'EPCC en annexe 2

A) Associations et pratiques amateurs : des acteurs culturels nombreux et dynamiques mais dont la situation reste fragile

Spectacle vivant : des pratiques nombreuses et des acteurs variés et actifs

Le spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque, arts de la rue) regroupe la majorité des acteurs associatifs et privés du territoire. En effet, plus de 60 fanfares, chorales et orchestres ont été repérés, et plus de 160 autres associations culturelles ont été identifiées. Le territoire est aussi marqué par la présence d'au moins 20 artistes ou compagnies.

Autres associations	165
Batterie-fanfare-harmonie	20
Chorale	36
Compagnie – collectif d'artistes	21
Studio d'enregistrement	3
Concours	1
EPCC	1
Fédération-réseau	2
Orchestre	7
Saison	9
Station radio	3

ViennAgglo totalise plus d'un tiers des acteurs culturels du spectacle vivant. D'autre part, la moitié de ces acteurs culturels interviennent dans le secteur musical.

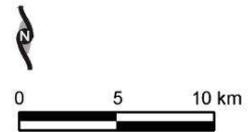
	Cirque	Danse	Musique	Théâtre	Théâtre, musique, danse, cirque	Total
CABA	2	1	29	11	4	47
CCPDA		6	12	10	5	33
CCPiR		6	10	7	1	24
CCPR		9	35	7	2	53
CCRC		5	8	4	3	20
ViennAgglo	1	24	52	25	3	105
Vivarhône		1	4	2	2	9
<i>Total</i>	3	52	150	66	20	

Les activités liées au cirque sont cependant peu présentes sur le territoire. TEC et Quelques p'Arts... sont des acteurs très actifs pour la diffusion dans ce domaine. L'éducation artistique et la création pour les arts du cirque sont néanmoins peu représentées.

L'offre culturelle en arts du cirque dans les Rives du Rhône



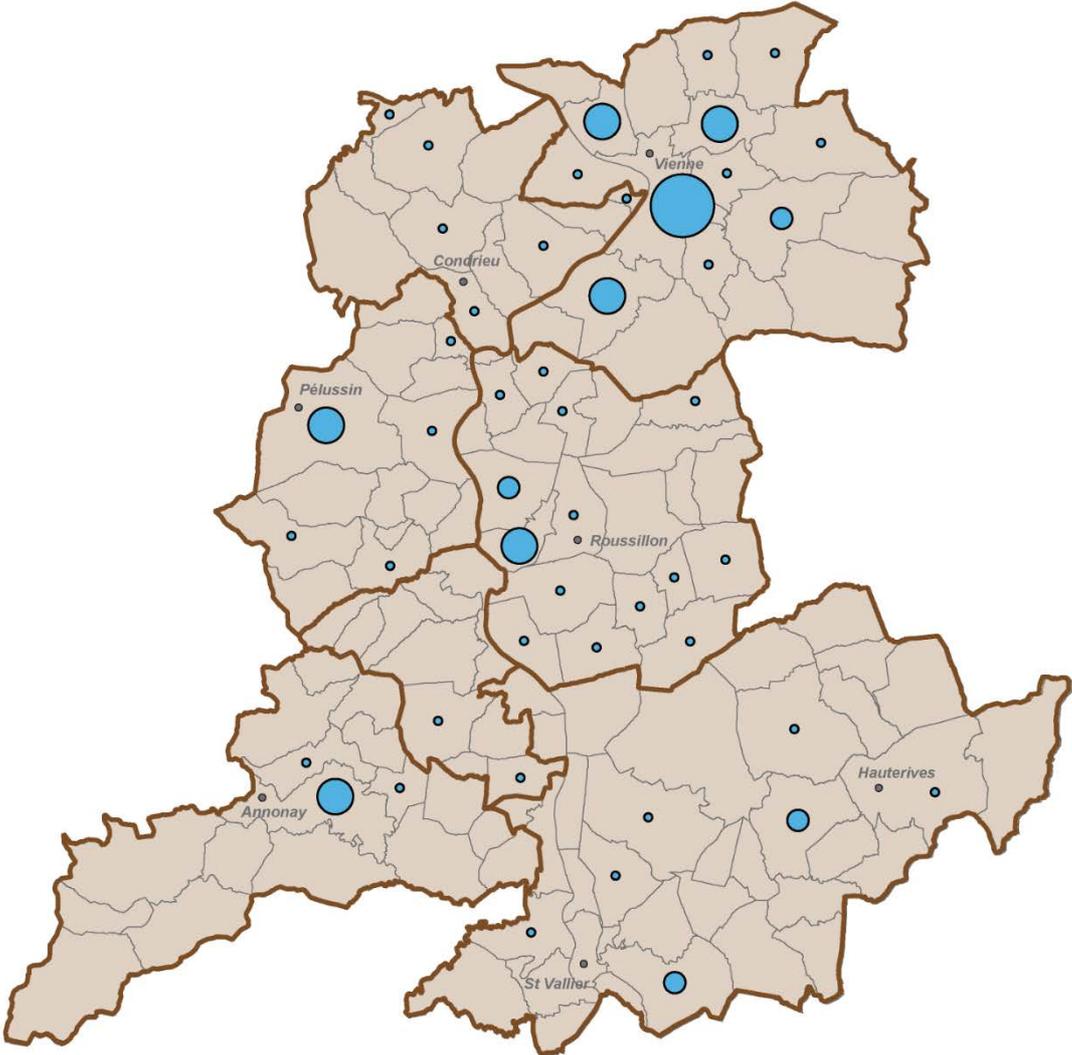
● Événement ou acteur ayant une activité liée aux arts du cirque



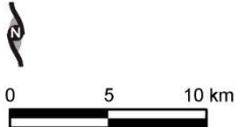
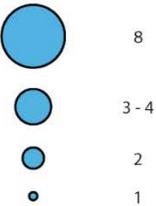
En ce qui concerne la danse, les acteurs proposent des ateliers ou des stages de danse, l'organisation de soirées thématiques, des cours ou exercent une activité professionnelle dans ce domaine. Les types de danse proposés sur les Rives du Rhône sont très variées : danse contemporaine, traditionnelles, classique, rock, jazz, africaine, country, comédie musicale, etc.

L'offre est principalement proposée sur ViennAgglo et majoritairement sur Vienne. L'offre est toutefois assez bien répartie sur le Pays Roussillonnais et sur la Région de Condrieu, ce qui favorise l'accès à cette discipline.

Les acteurs du secteur de la danse dans les Rives du Rhône



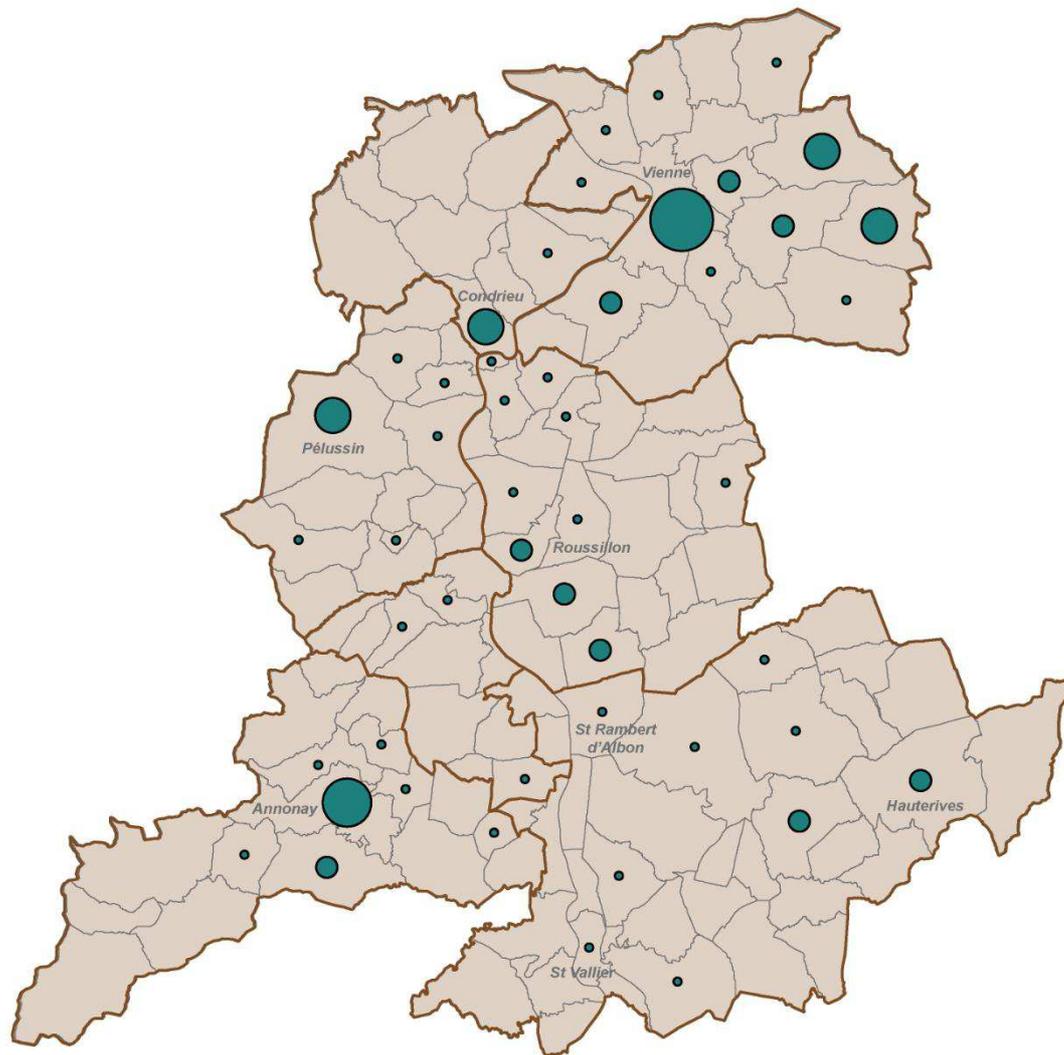
Nombre d'acteurs ayant une activité liée à la danse



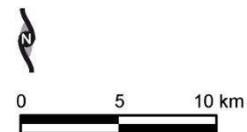
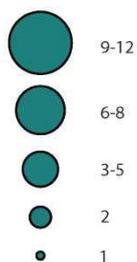
Concernant la pratique théâtrale, les acteurs proposent également des cours, des ateliers, des stages, ou des soirées-théâtre, etc. Les pratiques amateurs sont assez présentes. On retrouve également plusieurs compagnies professionnelles telles que la Compagnie de l'œil nu, la Compagnie du Gai Savoir, la Compagnie Michel Tallaron – Théâtricule, le Petit Théâtre Pilat, le Théâtre de la Table Ronde, le Théâtre du Regard, l'Ateuchus, etc.

Hormis ViennAgglo qui propose l'offre la plus importante pour le théâtre, Condrieu, Pélussin et Annonay sont aussi des communes dynamiques pour cette discipline. Les acteurs du théâtre interviennent également sur un grand nombre de communes des Rives du Rhône.

Les acteurs du secteur théâtral dans les Rives du Rhône

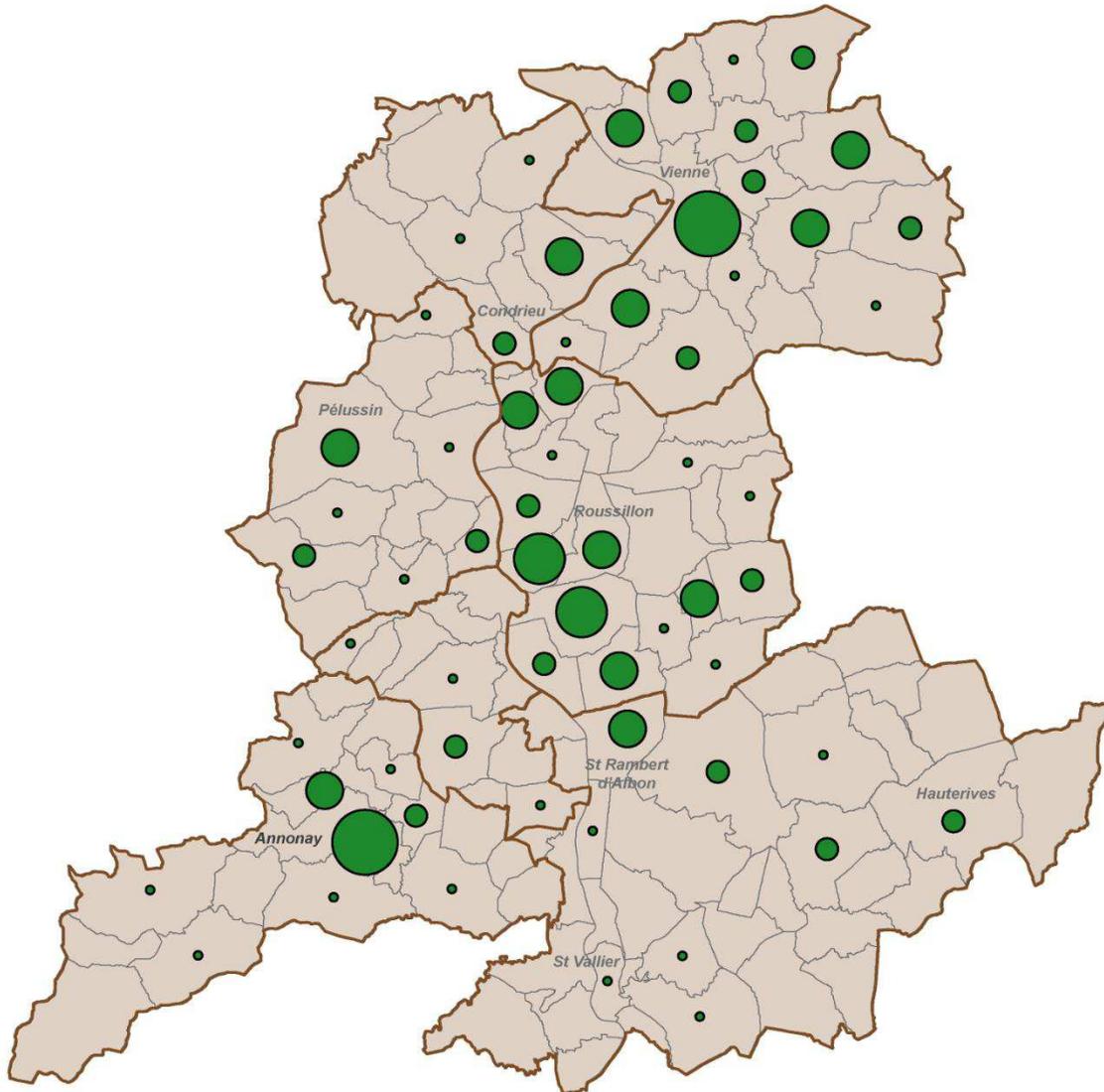


Nombre d'acteurs ayant une activité liée au théâtre

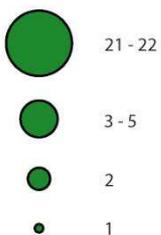


Pour le secteur musical, les acteurs participent à l'organisation d'événements (concerts, festivals, etc.), la proposition de cours de musique, d'ateliers ou de stages (orchestre, chorale, fanfare, etc.). Il s'agit aussi de pratiquer en groupe la musique et éventuellement de participer à l'enregistrement de morceaux. Plusieurs stations radio sont également présentes sur le territoire, à l'image de C'Rock radio, Radio Elyco ou Radio Harmonie.

Les acteurs du secteur musical dans les Rives du Rhône



Nombre d'acteurs repérés ayant une activité liée à la musique



Vienne et Annonay sont les communes dans lesquelles on retrouve l'offre culturelle musicale la plus importante. Les communes de la rive gauche sont les plus dynamiques à ce niveau, particulièrement dans le Pays Roussillonnais et ViennAgglo. Dans les autres communes, on retrouve souvent à minima au moins un acteur du secteur musical, ce qui en fait la discipline du spectacle vivant la plus présente et la mieux répartie sur le territoire.

Plusieurs autres professionnels travaillant autour du spectacle vivant participent aussi au secteur culturel dans les Rives du Rhône.

Disquaire	2
Entreprise de matériel de scène	3
Facteur, restaurateur d'instruments	8
Magasin de musique	7
Studio de mixage	2
Studio d'enregistrement	3
Disquaire / Entreprise de matériel de scène	1

Les magasins de musique se situent dans les agglomérations et villes principales : trois à Vienne, un à Saint-Vallier, Annonay, Salaise-sur-Sanne. Dans le secteur musical, il faut aussi noter la présence de trois studios d'enregistrement, à Vienne et Salaise-sur-Sanne et deux studios de mixage à Saint-Etienne-de-Valoux et Vienne.

Huit facteurs et restaurateurs d'instruments sont aussi localisés sur le territoire. Une particularité est à souligner pour la commune de Vanosc qui concentre quatre d'entre eux. Les autres se situent à Seyssuel, Saint-Uze, Vienne et les Côtes-d'Arey.

Deux disquaires se trouvent aussi sur le territoire, à Vienne et Annonay. Une autre structure a à la fois une mission de disquaire et une d'entreprise de matériel de scène. Trois autres entreprises de ce genre se situent à Vienne, Saint-Clair-du-Rhône et Saint-Martin-d'Août.

Cinéma : des acteurs plus discrets mais une offre en évolution

Les acteurs qui interviennent dans le cinéma sont moins nombreux mais proposent une offre diversifiée. En effet, plusieurs clubs cinéma jalonnent le territoire et proposent l'analyse ou la diffusion de films. Certains proposent également la réalisation de films ou de courts-métrage.

Sur le territoire de Porte de DrômArdèche une résidence de cinéastes propose aussi aux artistes des journées d'atelier de réalisation de films documentaire, ainsi que des débats et rencontres entre le cinéaste et le public.

En parallèle de la programmation des équipements de nombreuses communes ou intercommunalités offrent du cinéma en plein-air en période estivale. Les événements majeurs sur le territoire sont le festival du 1^{er} film d'Annonay et Cinéfil qui prend de l'ampleur sur le territoire de Porte de DrômArdèche.

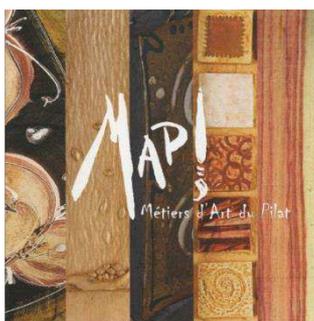
En considérant plus largement les arts visuels, il faut également noter la présence d'une télévision participative mise en place au sein de la MJC d'Annonay, nommée Télà, ainsi que celle d'une agence de scénographie à Pont-Evêque.

Arts plastiques et artisanat d'art : une présence forte sur le territoire

La majorité des artistes et artisans d'art est située dans les ECPI du Bassin d'Annonay, du Pilat rhodanien, de Porte de DrômArdèche et du Pays Roussillonnais.

Plusieurs stages et ateliers sont également organisés autour des métiers d'art et des savoir-faire comme la poterie ou la céramique.

Dans le Pilat, une Route des métiers d'art permet de faire connaître les artisans et artistes locaux, aux touristes et aux habitants.



	Artiste - Artisan d'art - Atelier	Sentiers-parcours de visite	Stages-ateliers
CABA	19		Ex : Les ateliers récréatifs de Fanie
CCPiR	17	La route des métiers d'art en Loire Route des métiers d'art du Pilat	
CCPR	17		
CCPDA	10		Stages savoir-faire et métiers d'art
ViennAgglo	8		
Vivarhône	8		
CCRC	3	Route des métiers d'art du Pilat	

La céramique, la poterie ou le travail autour du verre, ainsi que le dessin et la peinture sont les principales spécialités des artistes ou artisans d'art des Rives du Rhône. Toutefois, il faut noter une grande diversité de pratiques puisque sont aussi présents sur le territoire des artistes ou artisans travaillant autour de la création de bijoux, de la sculpture, du textile et de la chapellerie, de la tapisserie, de la restauration de meubles, de la vannerie ou encore de la coutellerie. La céramique et la poterie sont deux activités directement liées à l'histoire du territoire. En effet, les qualités des sols du Pays Roussillonnais et du Nord-Drôme furent bénéfiques pour le développement de ces activités. De nombreux potiers exerçaient leur activité dans le Pays Roussillonnais et créait notamment pour les autres artisans et agriculteurs de ces communes. La poterie des Chals perpétue aujourd'hui la tradition à Roussillon. Les activités liées à la céramique sont également encore présentes dans le Nord-Drôme (Jars Céramistes, Revol Porcelaine, Maison de la Céramique, etc.).

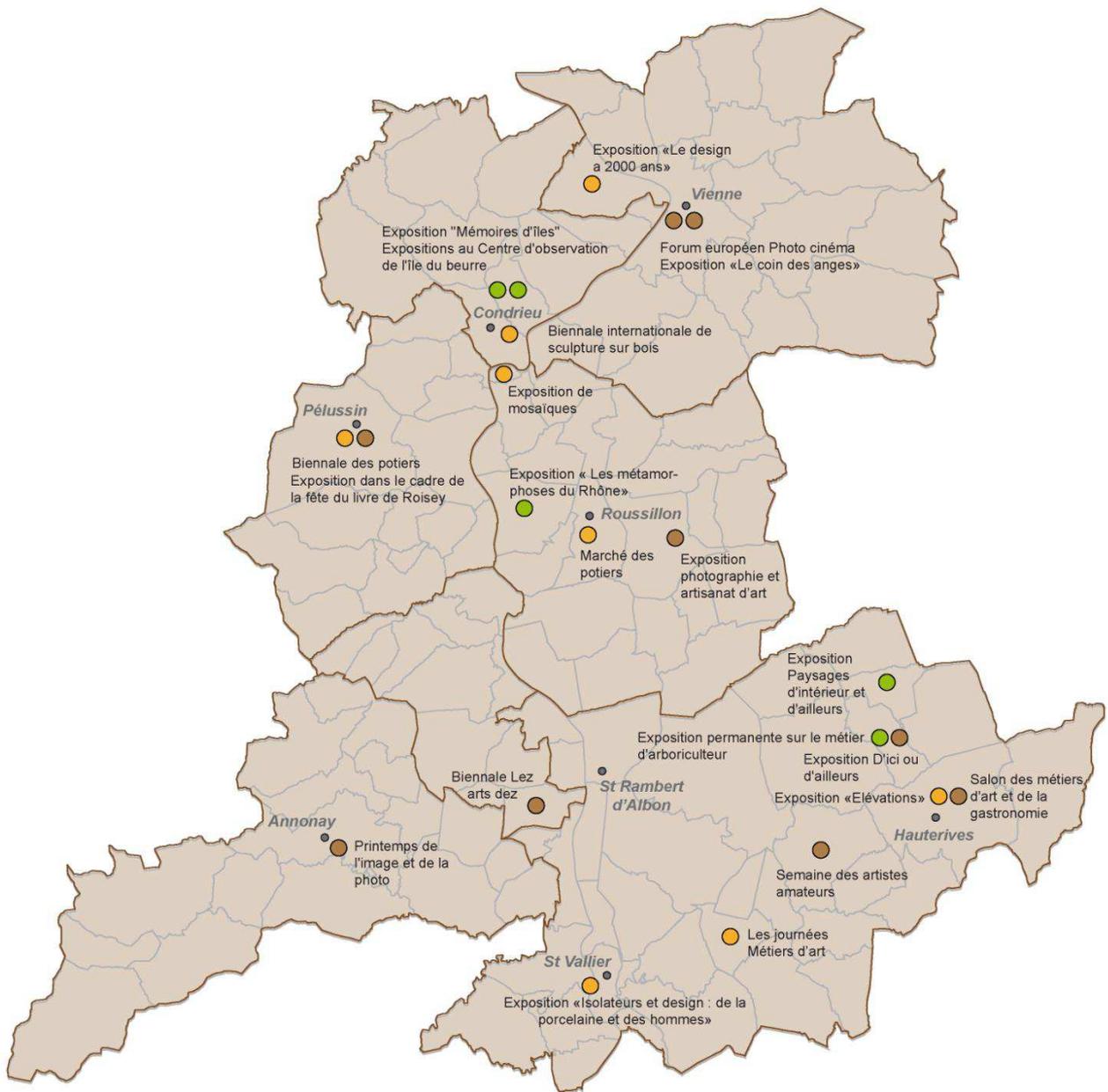
De nombreuses associations s'investissent également dans le domaine des arts plastiques, et notamment dans les deux principaux domaines cités précédemment. Il est également à noter qu'une dizaine d'associations se consacrent à la photographie.

Plusieurs types d'expositions artistiques sont proposés, comme des expositions de peinture, de sculpture ou de photographie, etc., à l'exemple du Printemps de l'image et de la photo à Annonay ou l'exposition « Le coin des anges » à Vienne.

Plusieurs d'entre elles mettent en valeur le patrimoine naturel, comme l'exposition « Les Métamorphoses du Rhône » à Saint-Maurice-l'Exil ou les expositions temporaires au centre d'observation de l'Île du Beurre.

D'autres exposent les savoir-faire et métiers d'art du territoire. C'est par exemple le cas de l'exposition « Isolateurs et design : de la porcelaine et des hommes » à Saint-Vallier, organisée par la Maison de la céramique, qui établit des liens entre les domaines industriel et artistique autour de l'usine Ceralep, de la Biennale des potiers de Pélussin, de la Biennale internationale de sculpture sur bois à Condrieu ou les Journées européennes des métiers d'art.

L'offre d'expositions dans les Rives du Rhône



- Exposition en lien avec les savoir-faire et les métiers d'art
- Exposition artistique
- Exposition en lien avec le patrimoine naturel ou gastronomique



0 5 10 km

Annonay Agglo est par ailleurs en train de mettre en place une pépinière des métiers d'art et de la création dans le cœur de ville historique d'Annonay nommée Créa Cœur. L'objectif est de redynamiser le quartier en favorisant l'implantation d'activités et d'« impulser la création d'un pôle d'artisans d'art et de créateurs ». Un appel à candidatures a été lancé durant l'été 2015 pour l'installation d'activités dans la pépinière. L'inscription dans ce dispositif permet de bénéficier :

- « d'une offre d'hébergement attractive grâce à un loyer modéré et progressif sur 3 ans,
- d'un accompagnement pour développer et pérenniser votre activité,
- d'une mise en réseau avec des créateurs, artisans d'art et d'associations culturelles,
- d'une communication accrue. »¹⁰

Spécialité	Nombre d'artistes, ateliers, parcours recensés	Nombre d'associations/autres acteurs
Céramique – Poterie – Verre	20	11
Dessin-peinture	16	20
Divers	16	28
Création de bijoux	8	
Sculpture	7	2
Textile – Chapellerie	7	
Tapisserie	7	
Restauration de meubles	3	
Vannerie	2	2
Coutellerie	1	
Photographie		11

Les acteurs qui s'impliquent dans le domaine des arts plastiques sont à la fois des structures de création et de pratiques amateurs, proposent des cours, des stages ou ateliers, ou participent à l'organisation d'événements tels que des expositions ou des conférences-débats.

Type d'activités	Nombre d'associations/autres acteurs
Cours	23
Organisation d'événements (exposition, conférence, etc.)	24
Stages /ateliers	10
Pratiques amateurs / création	32

¹⁰ Source : <http://www.cc-bassin-annonay.fr/-Pepiniere-des-metiers-d-art-et-de-.html>

Lecture publique : des pratiques complémentaires aux bibliothèques et médiathèques

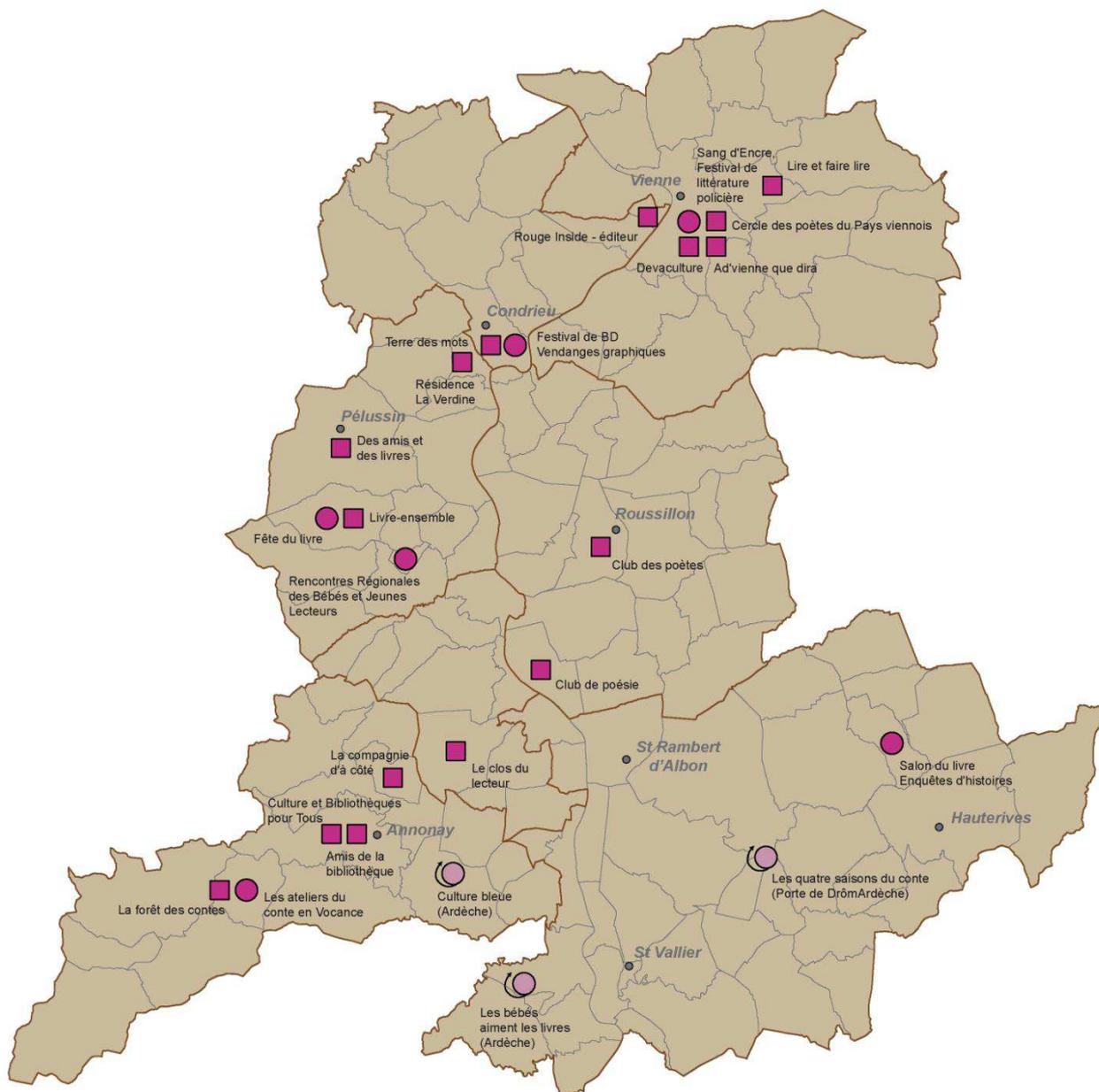
En ce qui concerne les acteurs de la lecture publique, plusieurs clubs de poésie et d'écriture prennent part à l'action culturelle du territoire, par exemple à Roussillon, Sablons ou Vienne. Diverses associations animent aussi les bibliothèques municipales.

Les bibliothèques et médiathèques portent de nombreuses animations, notamment dans le cadre des réseaux de bibliothèques : accueil d'auteurs, lectures de contes, dédicaces, animations avec le public scolaire, etc.

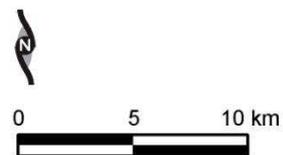
Plusieurs associations proposent également des manifestations ou pratiques autour du conte, de la poésie ou d'autres types de littérature. Concernant le conte, les associations La forêt des contes en Vocance à Villevocance et Ad'Vienne que dira à Vienne proposent des spectacles, ateliers et formations pour promouvoir cette discipline.

De plus, il faut noter la présence de la Fête du livre de Roisey, le Festival Sang d'Encre à Vienne, le Festival de bandes dessinées Vendanges graphiques à Condrieu ou encore le Salon du livre Enquêtes d'histoires à Moras-en-Valloire.

Les acteurs et événements de la lecture publique dans les Rives du Rhône



- Acteur menant des actions en lien avec la lecture publique
- Événement en lien avec la lecture publique
- Événement itinérant en lien avec la lecture publique



Le secteur du jeu

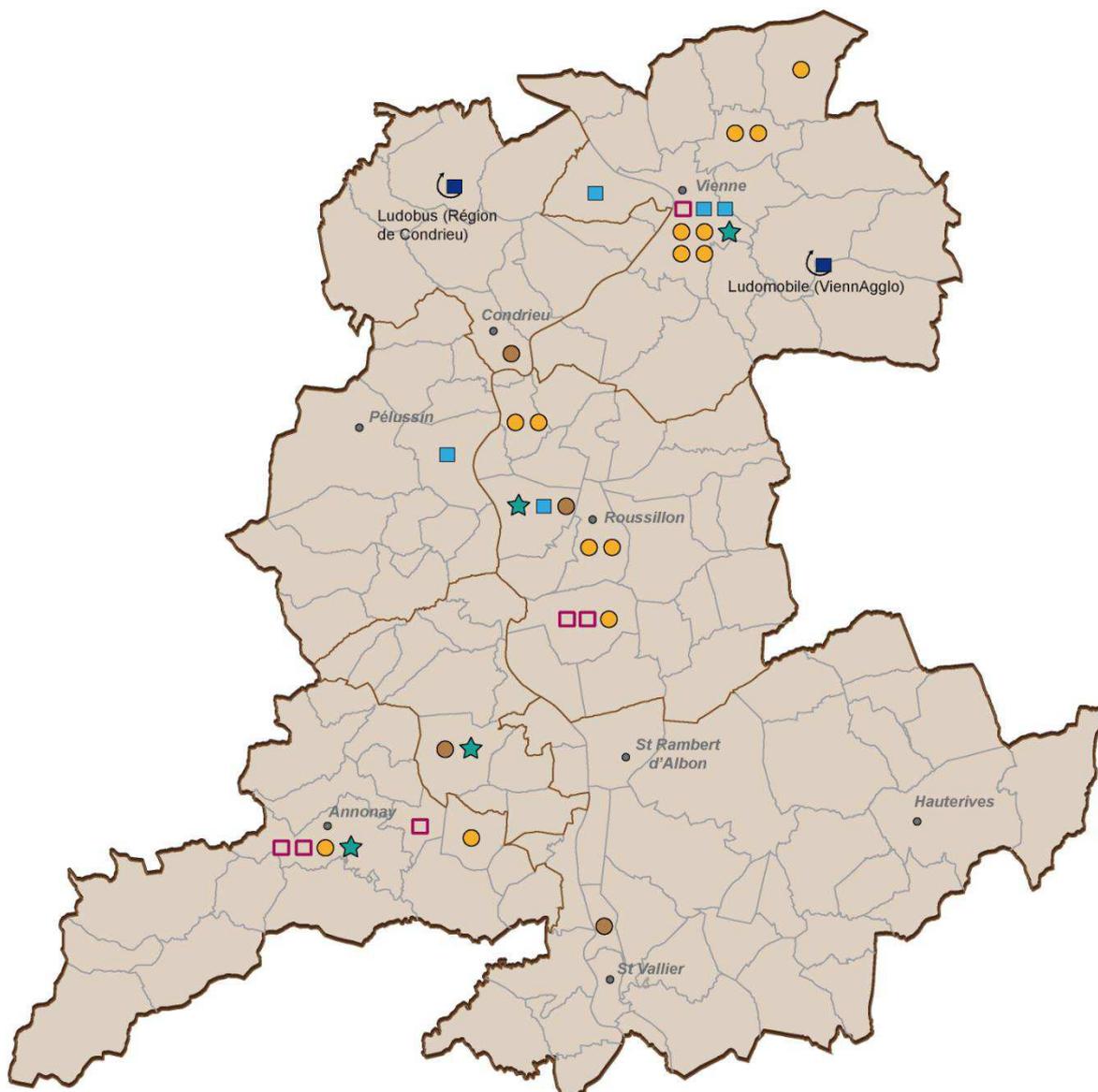
En lien avec la lecture publique, la thématique du jeu prend de l'importance sur le territoire. Cette tendance avait déjà été repérée par Rhône Pluriel dans son diagnostic culturel en 2012. Il faut souligner la présence de plusieurs ludothèques (Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Romain-en-Gal, Chavanay, Vienne) et de services de ludobus (Région de Condrieu, ViennAgglo).

De plus, des associations concourent à l'offre dans ce domaine, par exemple à Peaugres, Laveyron, Condrieu ou Saint-Maurice-l'Exil. Des clubs spécifiques (bridge, échecs, scrabble, tarot) sont aussi présents.

Plusieurs événements autour du jeu sont portés par ces associations, à l'image de la Fête du jeu à Peaugres ou à Saint-Maurice-l'Exil, le festival du jeu Drôme-Ardèche relayé sur le territoire par la MJC d'Annonay ou Caravan'jeux à Vienne.

Des magasins de jeu se situent aussi sur les Rives du Rhône. Certains sont issus de chaînes de magasins : La Grande Récré et King jouet à Salaise-sur-Sanne, Joué club à Davézieux. On retrouve également d'autres magasins indépendants à Vienne et Annonay

Le secteur du jeu dans les Rives du Rhône



- Club de scrabble, tarot, échecs, poker ou bridge
- Autre club de jeu non spécialisé
- ★ Evénement autour du jeu
- Ludothèque
- Ludobus
- Magasin de jeux



Les pratiques amateurs et associatives sont donc relativement nombreuses et dynamiques dans le secteur culturel sur les Rives du Rhône. Il est à noter un nombre important d'acteurs dans le secteur musical et plus largement dans le spectacle vivant. Toutefois, peu d'acteurs et de pratiques sont présents dans le secteur des arts du cirque. Une des particularités du territoire est l'importance et la diversité des métiers d'art et des acteurs dans le domaine des arts plastiques. Il faut aussi noter que le jeu prend de l'ampleur sur le territoire. Enfin, si peu d'acteurs mènent des actions dans le domaine du cinéma, ils sont à la fois tournés vers la diffusion aussi bien que sur la création.

Cette dynamique de l'offre culturelle, principalement portée par les associations, permet à la fois les pratiques amateurs, l'animation, participe à la cohésion sociale et au dynamisme du territoire. Toutefois, ces acteurs travaillent en général à une échelle très locale, et un besoin de structuration de l'offre se fait donc parfois ressentir. De plus, les associations sont principalement portés par des bénévoles. Ceux-ci sont souvent présents dans plusieurs associations et il faut noter une tendance à leur essoufflement, et un renouvellement qui n'est pas toujours assuré. En parallèle, les associations et les acteurs culturels souffrent également de difficultés financières qui contraignent de plus en plus leur fonctionnement. Ainsi, au vu du nombre d'acteurs qui intervient sur le territoire et face aux difficultés actuelles, un fort potentiel de structuration et/ou de mutualisation est à soulever.

B) Une forte présence de l'enseignement artistique et culturel

En complément des événements organisés, de nombreux cours, ateliers ou stages sont proposés dans diverses disciplines culturelles. D'après les entretiens menés, il existe une réelle demande pour l'apprentissage dans ces activités.

Spectacle vivant

L'enseignement artistique dans le champ du spectacle vivant sur le territoire s'appuie sur plusieurs conservatoires :

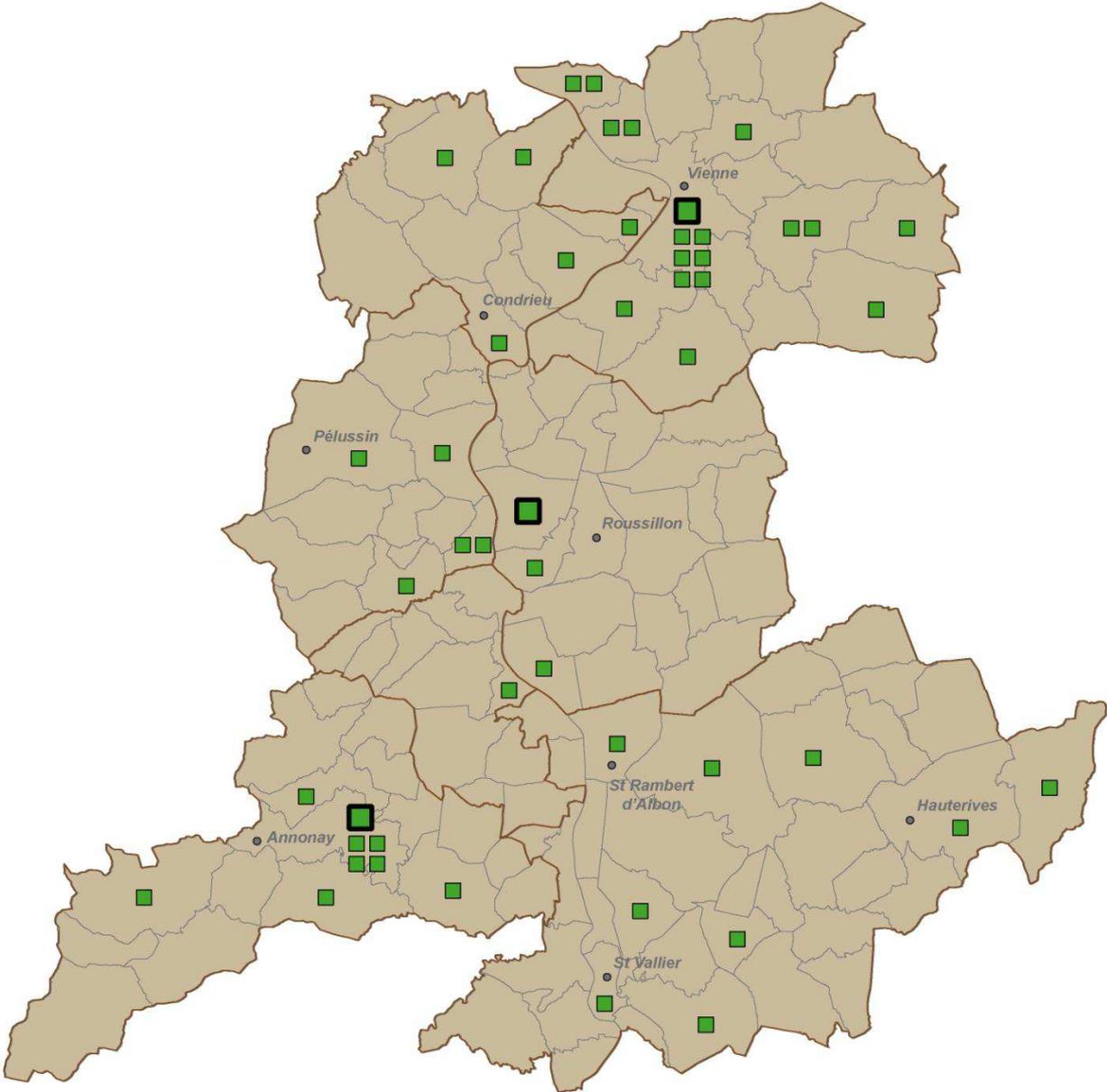
- le conservatoire de musique et de danse de Vienne
- le conservatoire de musique et de danse du Pays Roussillonnais
- le conservatoire de musique d'Annonay

L'offre des conservatoires est complétée par l'offre de cours proposée par les associations, MJC, clubs Léo Lagrange ou autres acteurs privés. L'agglomération du Pays viennois est l'intercommunalité qui propose l'offre la plus importante pour les enseignements de spectacle vivant.

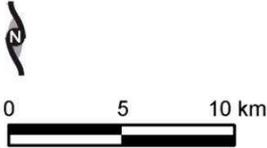
L'enseignement musical est mieux réparti sur le territoire que l'enseignement de la danse. L'offre pour ce dernier est en effet plus concentrée dans le Pays Viennois, l'agglomération d'Annonay et la vallée du Rhône.

L'offre d'enseignement pour les arts du cirque est très peu développée sur le territoire malgré la présence d'une offre de diffusion importante.

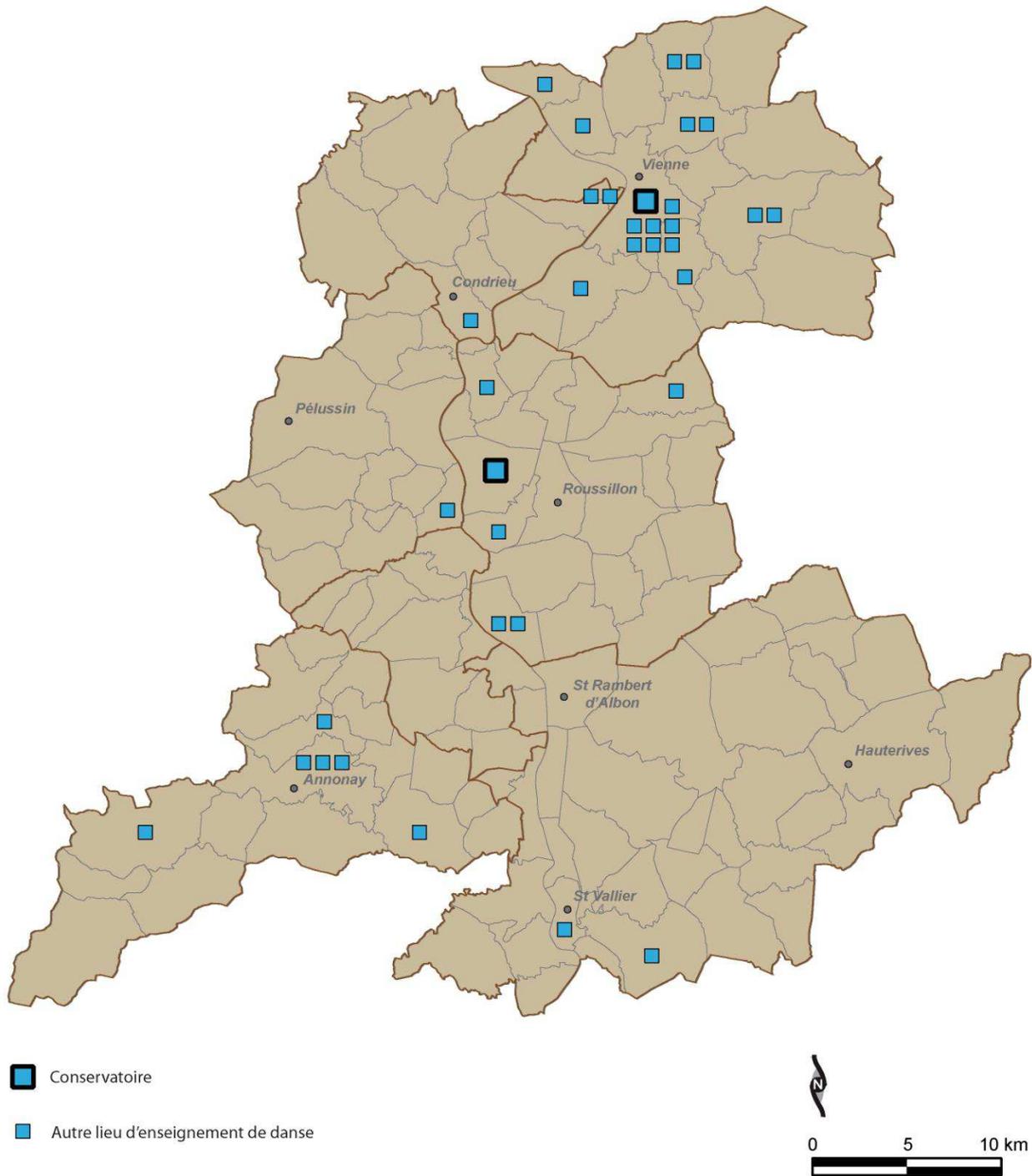
Les écoles de musique dans les Rives du Rhône



-  Conservatoire
-  Autre lieu d'enseignement musical



Les écoles de danse dans les Rives du Rhône



Arts plastiques

Les arts plastiques sont également concernés par un nombre important de cours et, de manière plus importante que pour le spectacle vivant par des ateliers et des stages.

Cinéma

L'enseignement artistique dans le secteur cinématographique est moins développé mais il faut néanmoins noter la présence de plusieurs clubs ou ateliers cinéma pour la création de films. Une télévision participative est également portée par la MJC d'Annonay et propose ce type d'activités.

C) Des dispositifs de médiation et d'éducation artistique culturelle en progression

Pour permettre un meilleur accès à l'action culturelle, des structures ou dispositifs d'éducation artistique et culturelle ou de médiation se développent. Ils concernent non seulement les milieux éducatifs et scolaires mais concernent aussi d'autres types de publics ciblés.

« Dans les travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la République, la définition suivante a été retenue par les ministères de l'éducation nationale et de la culture. « **L'éducation artistique et culturelle** contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine artistique et culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle comprend un parcours organisé tout au long de la scolarité des élèves qui leur permet d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, de pratiquer les arts, de découvrir des œuvres, des artistes, des monuments et des lieux à caractère artistique et culturel. Ce parcours peut s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales et les associations œuvrant dans le domaine artistique et culturel. Les enseignements artistiques portent notamment sur l'histoire des arts et sur la théorie et la pratique des disciplines artistiques, en particulier la musique instrumentale et vocale, les arts visuels, les arts du spectacle, les arts de l'espace et les arts appliqués ». » *Source : Consultation sur l'éducation artistique et culturelle « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » par Jérôme Bouët Inspecteur général des affaires culturelles*

« Le terme « **médiation culturelle** » est employé (...) pour désigner des stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques. Elle se caractérise par :

- la mise en place de moyens d'accompagnement, de création et d'intervention destinés aux populations locales et aux publics du milieu artistique et culturel ;
- l'objectif de favoriser la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle.

Il s'agit d'élargir et d'approfondir l'accès de la population, en particulier des plus démunis, aux moyens de création individuelle et collective (démocratie culturelle), ainsi qu'à l'offre culturelle professionnelle (démocratisation culturelle). » *Source : <http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la->*

Dans l'ensemble, il y a une dynamique importante sur le territoire, des politiques volontaristes, des structures et des projets porteurs et innovants, et qui permettent de favoriser la transversalité entre les secteurs et entre les acteurs.

Il faut aussi souligner que les départements sont compétents pour l'enseignement artistique et culturel et que le Pays Roussillonnais a également pris cette compétence. L'intercommunalité est d'ailleurs en train de construire un plan local d'éducation aux arts et à la culture (PLEAC).

« **Le Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture** a pour objectif d'organiser des actions de sensibilisation artistique des publics, dès le plus jeune âge, sur tout le territoire en intégrant la notion de parcours. Cette sensibilisation concerne toutes les formes de l'art, en présence des artistes et de leurs œuvres, et de la culture, en s'appuyant sur les ressources culturelles de son territoire. Il s'adresse à tous les établissements éducatifs du territoire, scolaires et hors-temps scolaire. L'éducation aux arts et à la culture des publics, y compris la formation des adultes, repose sur le partenariat des équipes pédagogiques et des professionnels de la culture. Le PLEAC est le fruit des collaborations politiques, culturelles et éducatives du territoire de la CCPR.

Objectifs du PLEAC :

L'accès à la culture est une compétence partagée par les partenaires sur le territoire de la CCPR. Son ambition est de donner le goût de la pratique artistique, d'ouvrir la curiosité, d'apprendre à poser un regard sensible et critique sur une œuvre et d'oser la fréquentation des lieux et des événements culturels. L'éducation aux arts et à la culture cherche à créer une familiarité entre l'art et les personnes. Il s'agit de faire accéder le public à l'immense variété des formes esthétiques et des modes d'expressions artistiques. La condition incontournable est la présence de l'œuvre et de l'artiste, inscrit dans une démarche de création. Le champ d'action est celui de toutes les formes artistiques y compris la culture scientifique et technique.

Le Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture va permettre de procéder à une offre équitable sur le territoire, de pérenniser les actions et leurs financements et de fédérer les partenaires institutionnels, scolaires, éducatifs, sociaux et de loisirs autour des ressources culturelles du territoire de la CCPR. Les actions développées s'appuient sur les dispositifs d'éducation artistique existants et à venir, facilitent la formation des adultes ainsi que la valorisation des œuvres et des réalisations des enfants et des jeunes.

Le PLEAC doit permettre de développer des modes de coopération entre les acteurs de l'éducation, de la culture et du secteur social en mutualisant et en faisant converger les ressources. Le partenariat approfondi permet de répartir équitablement les projets sur le territoire. Afin de développer une lisibilité des actions du PLEAC, les acteurs se dotent d'outils d'appel à projets et d'évaluation communs.

Le PLEAC à la volonté de conserver des traces dans une perspective de la valorisation des actions. Cette démarche engage la capacité des enfants à poser un regard sensible, à devenir critique et à se constituer un continuum de leurs réalisations. »

Source : Compte-rendu de réunion Préfiguration du PLEAC – Plan Local d'Education aux Arts et à la Culture, 2015

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche porte aussi un projet de territoire en termes d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre également, « Porte de DrômArdèche a signé avec le Ministère de la Culture et de la communication (DRAC), la Région Rhône Alpes et le Département de la Drôme un CTEAC (**Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle**). Le Conseil Régional apporte aussi un appui à cette démarche. Porte de DrômArdèche souhaite ainsi placer l'éducation artistique et culturelle au centre de la vie de tout un chacun, et particulièrement des plus jeunes. À la fois facteur de développement des territoires et de développement personnel des individus, la culture fait partie intégrante du projet de territoire Porte de DrômArdèche 2020.

En signant ce CTEAC, la Communauté de communes souhaite développer et renforcer ses actions en la matière. Mis en place pour une durée de 3 ans, ce dispositif vise à favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle, associant temps scolaire et temps périscolaire, pour les élèves de la maternelle à la terminale, et à développer les pratiques amateurs auprès de l'ensemble des habitants. Plus concrètement, ce projet comprend tout d'abord une résidence d'artiste sur 3 ans, des actions de sensibilisation et de pratiques artistiques, ainsi que des appels à projets envers les associations locales ; ces actions se feront en lien avec les partenaires culturels « historiques » du territoire que sont le SOAR (Centre National des Arts de la Rue, Scène Rhône Alpes), le Palais Idéal du Facteur Cheval et le Ciné Galaure. Les Médiathèques et les Bibliothèques du territoire seront également associées. »

TEC et Quelques p'Arts... le SOAR sont les deux structures culturelles majeures du territoire qui apportent une réelle plus-value dans ce domaine. Elles travaillent avec de nombreux acteurs et permettent de diffuser l'action culturelle dans une grande partie du territoire. Quelques p'Arts... a notamment des conventions avec plusieurs communes ou communauté de communes.

Le projet DEMOS sur la CCPR, porté par le Conseil Général de l'Isère est à remarquer dans ce domaine. Il s'agit d'un Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Social qui est un projet expérimental d'apprentissage musical par la pratique orchestrale dans plusieurs départements auprès des jeunes. Il arrive cependant à son terme sur le territoire.

Par ailleurs, la Source à Annonay est une association à vocation sociale et éducative par l'expression artistique qui « a pour mission première d'aider des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans en difficulté (familiale, scolaire ou identitaire) voire en situation d'exclusion, à développer leur créativité artistique dans de nombreux domaines. Outre son action de prévention de l'exclusion, l'association accueille également des classes pour des séjours artistiques. »¹¹

Parmi les dispositifs que nous pouvons citer, il y a aussi La Caravane, porté par le Conseil Général de la Drôme. Il s'agit de la réalisation d'ateliers autour des pratiques artistiques avec les collégiens et des personnes en réinsertion et des artistes.

Des structures travaillant autour des valeurs de l'éducation populaire participent aussi à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire, notamment les MJC.

¹¹ Source :

http://www.associationlasource.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=62&Itemid=76

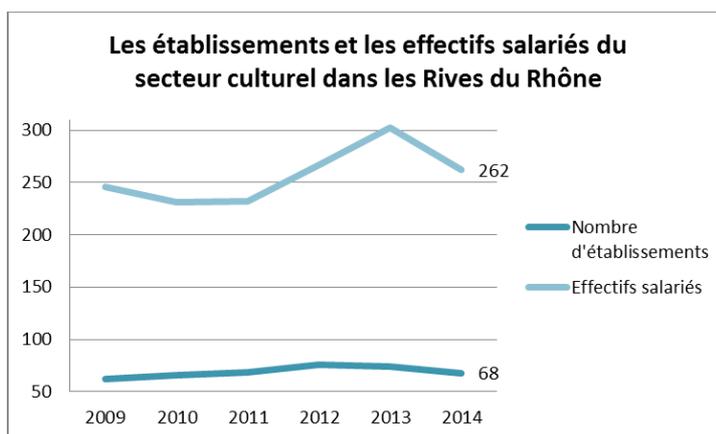
1.5 L'emploi du secteur culturel : la prédominance du spectacle vivant

Les données utilisées pour l'analyse des emplois du secteur culturel sont les données ACOSS qui permettent d'étudier les établissements et les effectifs salariés. Elles permettent de donner une idée de l'évolution de l'emploi culturel de 2009 à 2014. Toutefois, il faut rappeler que les emplois culturels ont également souvent des statuts particuliers qui ne rentrent pas dans la catégorie des effectifs salariés, les contrats intermittents notamment. Il faut ainsi prendre du recul par rapport à ces informations.

Les types d'activités choisis sont détaillés en annexe 5.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part des établissements culturels parmi le nombre d'établissements total	4,56	4,82	4,96	5,43	5,36	5,02

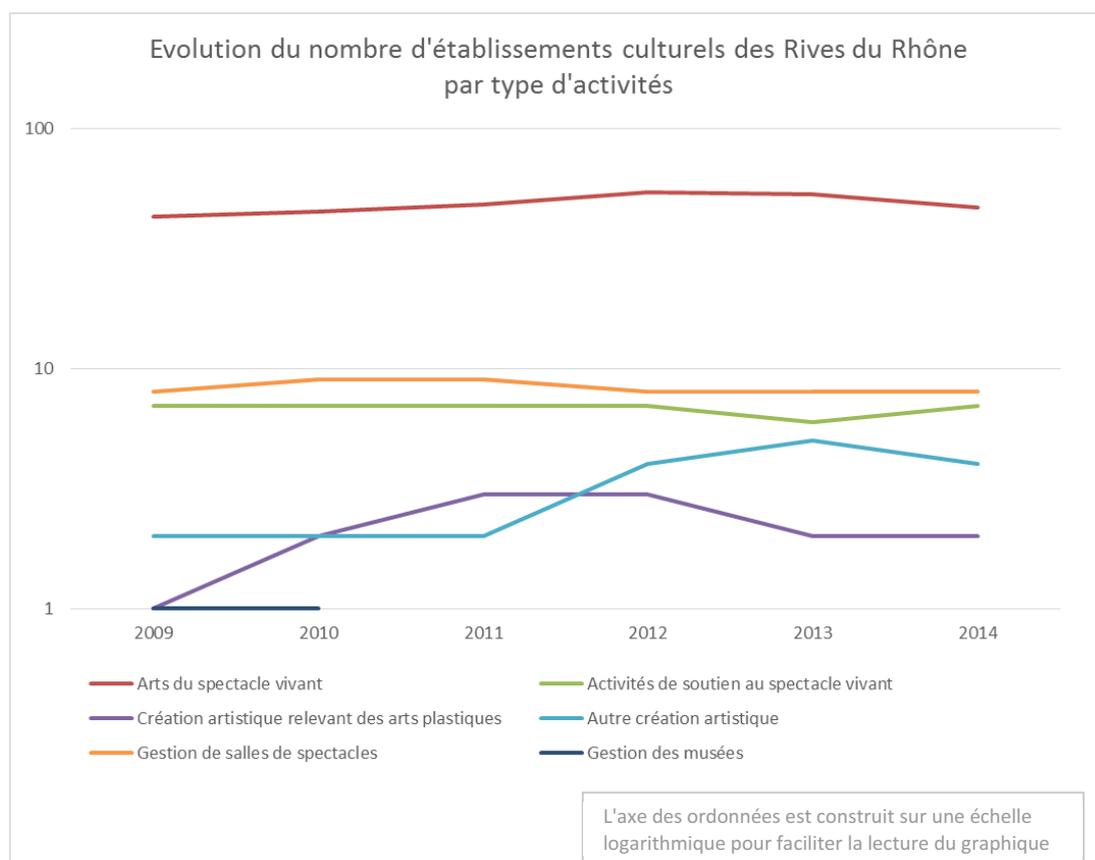
La part des établissements culturels parmi le nombre d'établissements total du territoire est environ de 5%. Cette part est relativement stable depuis 2009.



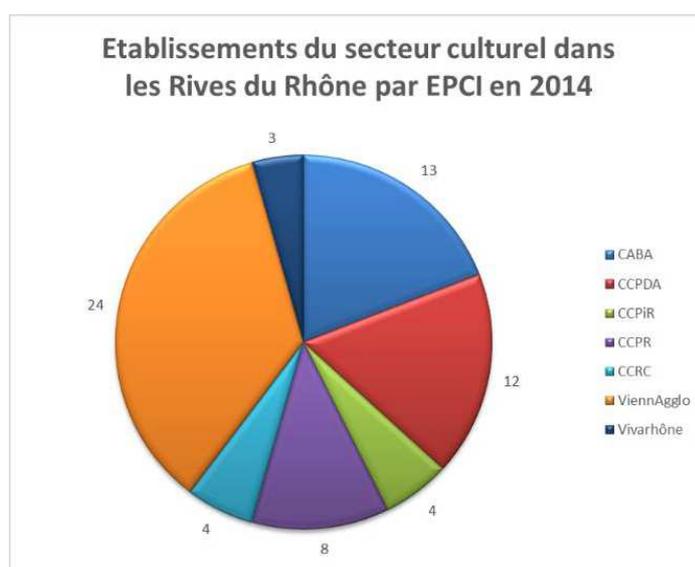
Le nombre effectifs culturels a quant à lui connu une hausse importante entre 2011 et 2013. Toutefois, depuis 2013, environ une cinquantaine d'emplois n'ont pas été renouvelés.



Parmi les établissements culturels, les arts du spectacle vivant (production, organisation et diffusion de spectacles) sont très largement présents : ils représentent près du trois-quarts du nombre d'établissements total.



Entre 2009 et 2014, l'évolution du nombre d'établissements est relativement stable pour tous les types d'activités. Il faut noter que de nouveaux établissements ont été déclarés dans le domaine de la création artistique.

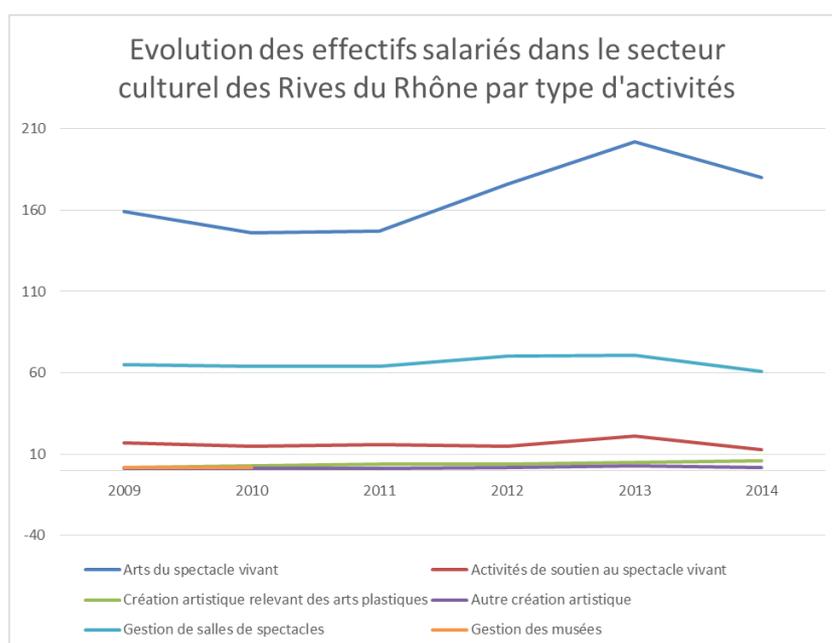
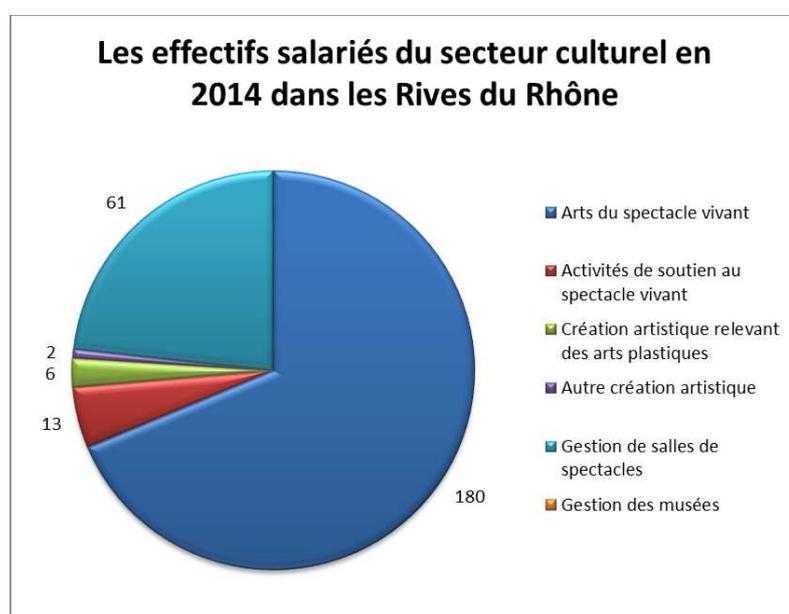


En ce qui concerne la répartition par EPCI, ViennAgglo rassemble un tiers des établissements culturels du territoire. Le Bassin d'Annonay et Porte de DrômArdèche représente également à eux deux un autre tiers de ces établissements.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part des effectifs salariés du secteur culturel parmi l'effectif salarié total	1,77	1,65	1,67	1,95	2,19	1,83

La part des effectifs salariés du secteur culturel représente 1,8 % des effectifs salariés total du territoire en 2014. Cette part a toutefois diminué entre 2013 et 2014 alors que le nombre de salariés augmentaient depuis 2010.

Les emplois culturels sont majoritairement dédiés aux arts du spectacle vivant à l'image des établissements. La gestion des salles de spectacle permet d'employer environ un quart des emplois du secteur culturel.



L'évolution de l'effectif salarié entre 2009 et 2014 est principalement due à l'évolution des emplois du secteur Arts du spectacle vivant.



ViennAgglo et le Bassin d'Annonay regroupent les trois-quarts des emplois culturels du territoire, ViennAgglo en totalisant plus de la moitié.

II - Les équipements : des structures support, mais parfois peu adaptées pour la diffusion culturelle

Afin de mettre en œuvre ces politiques culturelles, les acteurs publics et privés gèrent, s'appuient ou accompagnent des équipements dans les différentes disciplines. Les équipements culturels ont souvent un rôle de support et de structures ressources. En effet, ils ont souvent des moyens et une ingénierie relativement importante et s'inscrivent dans des réseaux. Toutefois, dans certains secteurs, les équipements sont parfois peu adaptés pour assurer la qualité de la programmation ou pour mettre en œuvre les projets des acteurs culturels.

2.1 Les arts plastiques et la lecture publique : des équipements structurés et un maillage approprié au territoire

A) Arts plastiques

La diffusion dans le domaine des arts plastiques est majoritairement assurée dans les Rives du Rhône par de trois structures principales :

- la Halle des Bouchers – Centre d'art contemporain à Vienne, créé en 2014,
- le Groupement d'art contemporain (GAC) à Annonay,
- Moly-Sabata à Sablons.

Ces trois lieux mènent des actions de diffusion par l'organisation d'expositions dans leurs locaux. Plusieurs dispositifs ou actions de médiation culturelle sont mis en place afin de favoriser l'ouverture des arts plastiques à un large public. Ainsi, divers partenariats sont construits, notamment avec des écoles (écoles d'art ou écoles primaires, collèges, lycées), des galeries, des structures publiques comme les intercommunalités ou les Conseils Généraux, ou d'autres acteurs culturels à l'image de Travail et Culture.



De plus, le GAC dispose également de la seule artothèque départementale. Celle-ci constitue un centre de ressources pour les arts plastiques sur le territoire et met à disposition, par un dispositif de prêt, des œuvres variées.



Moly-Sabata, structure portée par la Fondation Albert Gleizes, quant à elle est également un lieu de résidence d'artistes, plasticiens et écrivains. Cette résidence a une portée qui dépasse largement le territoire des Rives du Rhône. Les artistes en création participent parfois aux dispositifs d'éducation culturelle et exposent leurs travaux dans la structure.

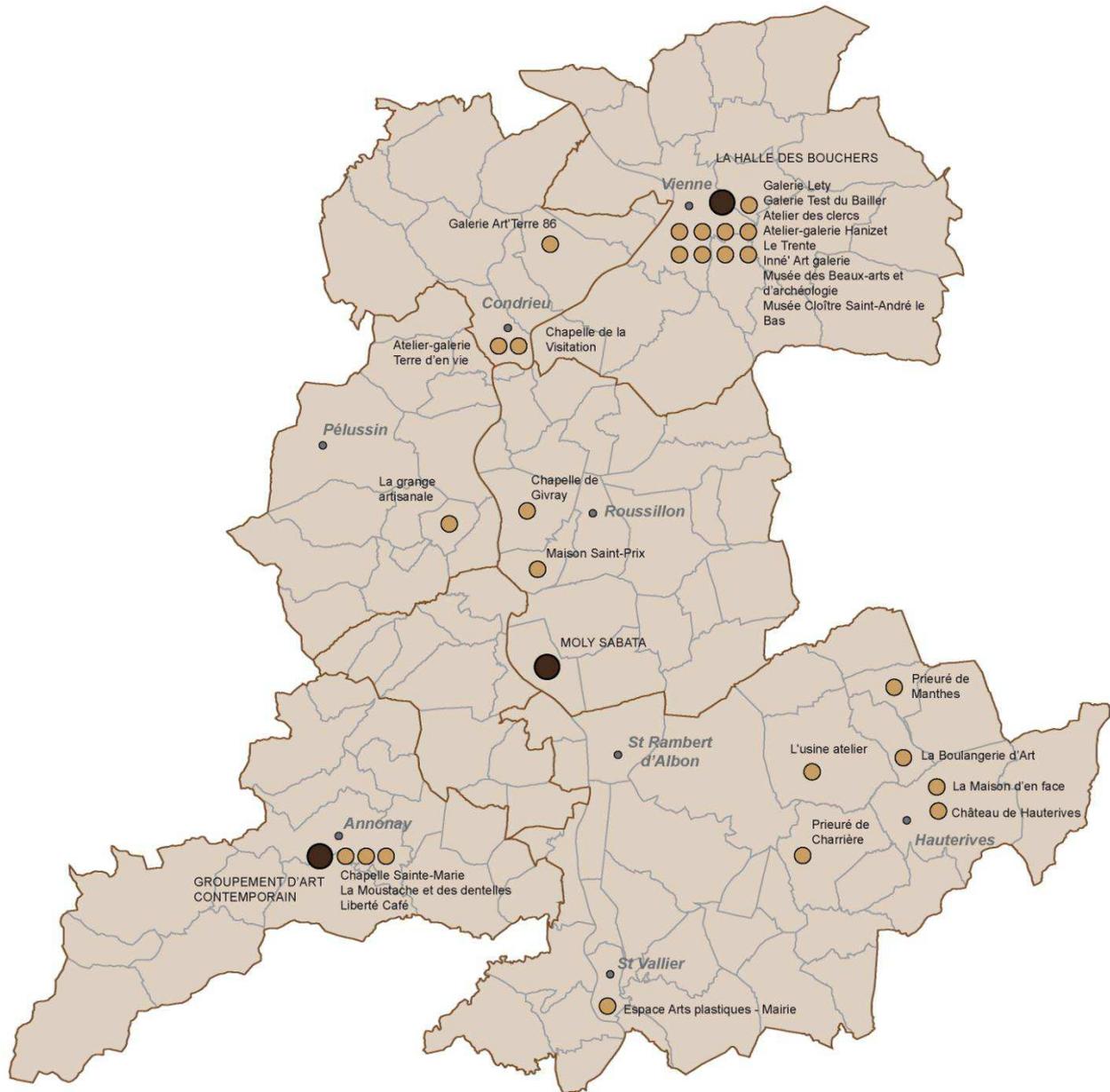


Outre ces trois centres principaux, plusieurs galeries ou autres lieux d'expositions permettent la diffusion des arts plastiques sur le territoire. Les galeries privées sont particulièrement présentes à Vienne : Galerie Lety, Galerie Hanizet, Inné'art galerie ou la Galerie Test du Bailler notamment.

D'autre part, plusieurs lieux patrimoniaux sont investis, en particulier par les associations, pour l'organisation d'expositions. C'est notamment le cas des prieurés de Châteauneuf-de-Galaure et de Manthes, de la Chapelle de la Visitation à Condrieu, de la Chapelle Sainte-Marie à Annonay, ou du Château de Hauterives. Les musées et équipements culturels organisent aussi parfois des expositions dans le domaine des arts plastiques, comme le Musée-Cloître Saint André-le-Bas et le Musée des Beaux-Arts à Vienne, ou l'Espace Montgolfier à Davézieux.

Enfin, d'autres lieux comme des cafés participent aussi à la diffusion artistique dans ce domaine, à l'image du Mafana Café ou de l'association La Moustache et des dentelles à Annonay.

L'offre de lieux d'expositions dans les Rives du Rhône



- Centre d'art principal
- Autre lieu d'exposition



B) Lecture publique

On entend par équipements de lecture publique les bibliothèques et les médiathèques.

"Article 3

La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

Article 4

Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance."

Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991

Les bibliothèques et médiathèques sont les équipements structurants pour l'animation culturelle locale du territoire. La quasi-totalité des communes possède au moins une bibliothèque ou un service de bibliobus : 96 structures sont présentes sur le territoire dont 18 médiathèques. De plus, une bibliothèque devrait voir le jour à Saint-Michel-sur-Rhône. Certaines bibliothèques proposent leurs services à plusieurs communes à l'image de la bibliothèque de Chuzelles pour Seyssuel, Moidieu-Détourbe pour Estrablin ou encore La Chapelle-de-Surieu pour Saint-Romain-de-Surieu et Assieu.

Toutefois, il faut noter d'importantes différences d'horaires d'ouverture, notamment lié au fonctionnement bénévole de nombreuses structures. En effet, environ trois-quarts des bibliothèques sont ouvertes moins de 10h par semaine et seulement trois médiathèques sont ouvertes de 27 à 28 heures par semaines : Annonay, Saint-Vallier, et Le Trente à Vienne. Aussi, comme le souligne la synthèse nationale des activités des bibliothèques, publiée par le Ministère de la culture et de la communication en 2013, si le réseau de lecture publique est « le maillage culturel le plus dense de France, la faible amplitude moyenne des horaires d'ouverture semble encore faire obstacle à un réel accès de tous les citoyens aux services d'une bibliothèque. 47% des bibliothèques ouvrent moins de 12 heures par semaine »

Néanmoins, notamment à travers l'action des bibliothèques départementales, une modernisation des bibliothèques est en cours : installation, utilisation et formation aux outils numériques, programmation d'animations culturelles, accueil d'artistes en résidence, accueil d'expositions, formation des bibliothécaires, notamment bénévoles, etc.

De plus, pour renforcer cette modernisation la tendance à la création de réseaux de lecture publique, portés par des médiathèques têtes de réseau (MTR) est également présente et soutenue par les conseils départementaux, compétents dans ce domaine. Ces Médiathèques tête de réseau ont notamment des horaires d'ouverture plus larges, du personnel qualifié et proposent une offre plus large et variée.

Sur les Rives du Rhône, les bibliothèques de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sont agencées au sein d'un réseau, porté par la médiathèque intercommunale Le Shed à Pélussin. Les services

apportés par ce réseau sont la création d'une carte de prêt unique pour l'ensemble des bibliothèques de la Communauté de communes, la création d'un portail commun permettant de consulter l'ensemble de l'offre documentaire du territoire et la disponibilité des documents, l'accès au compte usager et la réservation en ligne, et la création d'un catalogue commun avec un service de livraison de l'ensemble des documents du réseau dans les bibliothèques de proximité.

Un réseau est également en cours de structuration sur le Pays Roussillonnais. La médiathèque intercommunale de Saint-Maurice-l'Exil, porteuse de ce réseau est rénovée et agrandie pour permettre l'accueil des fonctions nécessaires à ce statut. Une nouvelle médiathèque à Roussillon sera la seconde médiathèque porteuse de ce réseau. Elle reprendrait notamment les fonds de l'actuelle bibliothèque du CIE Rhodia et des archives de l'Institut d'histoire sociale de la CGT. Aussi, cette « médiathèque grand public (...) devrait afficher une singularité sur la « mémoire industrielle et ouvrière » à l'usage de tous et également des chercheurs et des étudiants. »¹²

En ce qui concerne le Bassin d'Annonay, la Communauté d'Agglomération possède la compétence Equipements culturels mais pas la compétence Lecture publique. Elle est en charge du fonctionnement de la Bibliothèque communautaire à Annonay. Toutefois, un réseau est en cours de structuration entre les différentes bibliothèques municipales et la médiathèque communautaire afin de créer un portail Internet commun, une carte de prêt unique, un système de circulation des documents entre bibliothèques, etc. Des actions communes existent déjà, ciblées notamment sur le jeune public, par exemple avec le Festival Bébés lecteurs.

Sur le territoire de Porte de DrômArdèche, on ne retrouve pas un réseau comportant des services communs entre les bibliothèques. Cependant, une bibliothèque départementale est située à Saint-Vallier et permet d'apporter des compétences, des ressources documentaires et des moyens logistiques aux bibliothèques et médiathèques locales. Des actions de programmation culturelle sont également entreprises en commun par plusieurs d'entre elles.

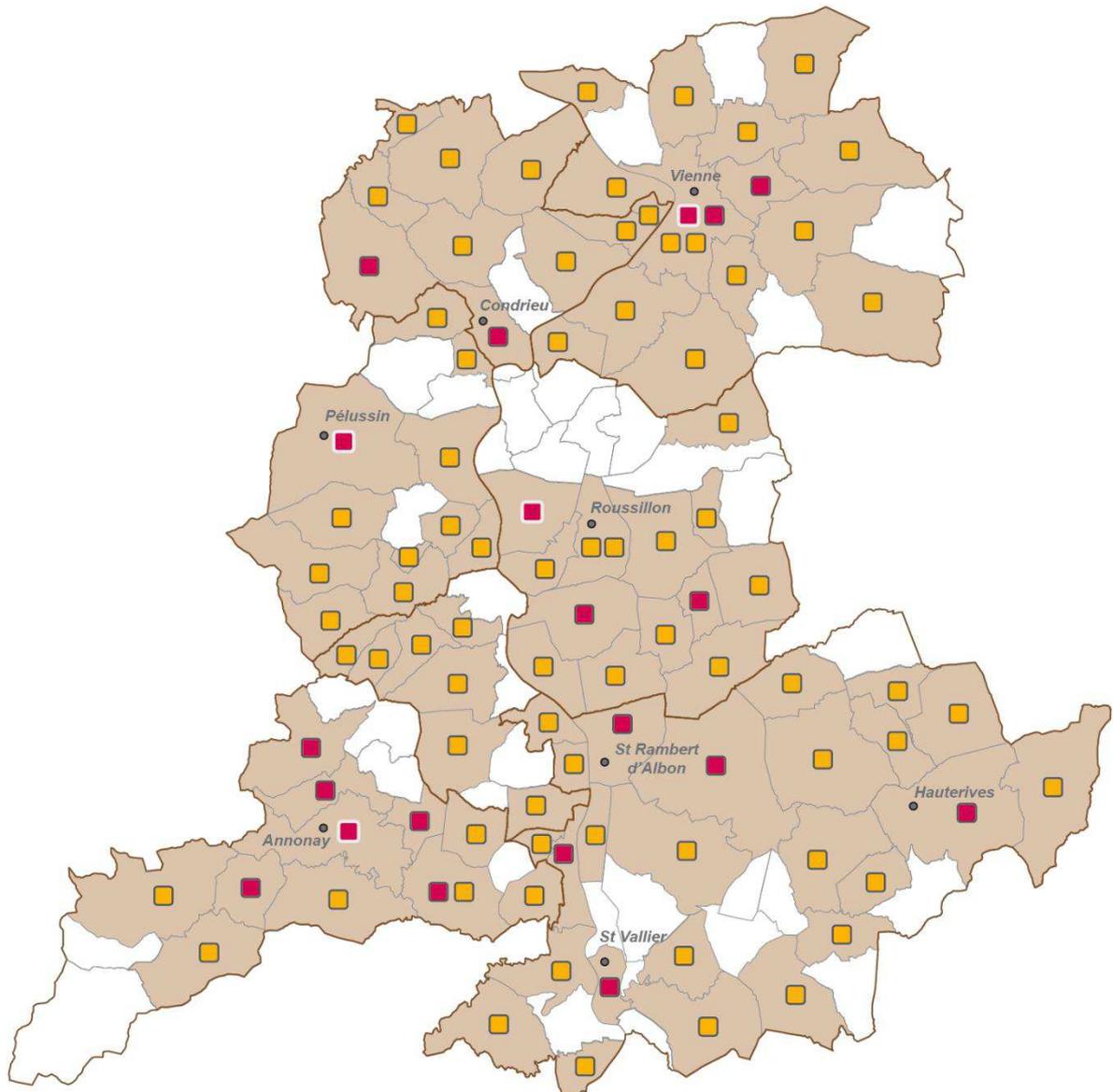
Sur le territoire de ViennAgglo, un réseau existe sur la commune de Vienne entre les trois bibliothèques et la médiathèque le Trente qui porte ce réseau. Cela permet notamment d'avoir un catalogue informatique commun et une circulation des collections. De plus, elles sont également intégrées au sein d'un réseau plus large comprenant les bibliothèques de Chonas l'Amballan, Chuzelles, les Côtes-d'Arej, Jardin, Luzinay, Reventin-Vaugris et Serpaize. Ces bibliothèques peuvent déjà accéder directement aux collections de la Médiathèque du Trente qui est Médiathèque Tête de réseau, et plusieurs projets sont en cours :

- Informatisation des bibliothèques avec le même logiciel permettant d'accéder aux catalogues de l'ensemble des bibliothèques, consultation des comptes usagers, réservation en ligne
- Mise en place de formations communes et d'animations culturelles partagées,
- Prêts de documents multimédias dans toutes les bibliothèques, etc.

Aucun réseau de bibliothèques n'existe sur les territoires de la Région de Condrieu et de Vivarhône.

¹² Source : *Diagnostic culturel du Pays Roussillonnais, 2013*

Les bibliothèques et médiathèques dans les Rives du Rhône



Commune possédant au moins une bibliothèque ou médiathèque

Médiathèque tête de réseau

Médiathèque

Bibliothèque



0 5 10 km



Au niveau des commerces travaillant autour de la littérature, les Rives du Rhône sont dotées de librairies, supermarchés ayant un service librairie et de maisons de la presse.

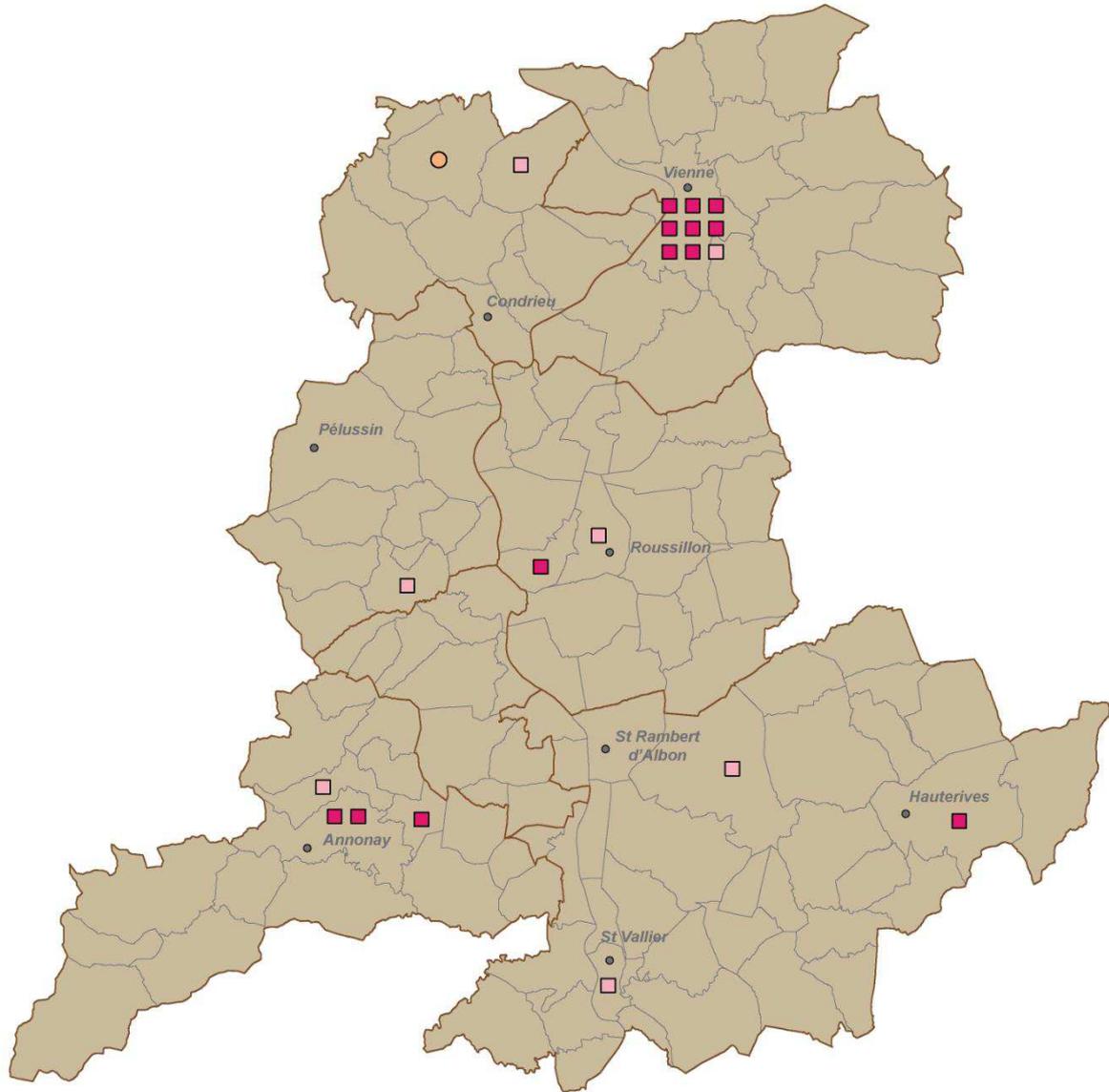
« La librairie est un commerce dont l'activité essentielle consiste en la vente de livres, même si l'on peut y vendre d'autres objets (CD, DVD, papeterie, figurines ...). Différentes typologies de points de vente du livre existent :

- Les librairies de livres neufs parmi lesquels figure la librairie traditionnelle, dite « indépendante » qui peut être généraliste ou spécialisée (jeunesse, religion, Bande Dessinée...)
- Il existe également des librairies de livres anciens et d'occasion (dans ce deuxième cas, il s'agit de soldeurs, de bouquinistes)
- Les magasins de grande distribution les hypermarchés ou les supermarchés,
- Les grandes-surfaces culturelles comme les Espaces culturels Leclerc, Cultura, Fnac
- Les clubs comme France Loisirs qui eux aussi proposent des livres neufs mais au fonctionnement spécifique via une adhésion annuelle,
- Les librairies papeterie et les librairies papeterie presse, comme leur nom l'indique, ont une activité autre que la vente de livres.
- Les Maisons de la Presse, quant à elles, peuvent prendre l'appellation de « librairie » lorsque le nombre de livres en magasin atteint au moins 5000 volumes.
- Les surfaces multi-produits qui peuvent proposer un rayon livre comme les magasins de bricolage, de sport par exemple.
- Enfin, il y a les sites Internet qui peuvent être un site de vente d'une librairie traditionnelle ou d'un chaîne ou un point de vente exclusif comme Amazon »

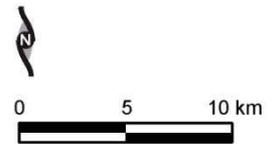
Source : Centre régional livre et lecture

La ville de Vienne concentre la majorité de l'offre commerciale du territoire dans ce domaine. Certaines librairies à l'image de celle de Hauterives sont très dynamiques et proposent également des événements, activités autour du livre, ce qui les différencie entre autres des services librairie des supermarchés.

L'offre commerciale pour la littérature dans les Rives du Rhône

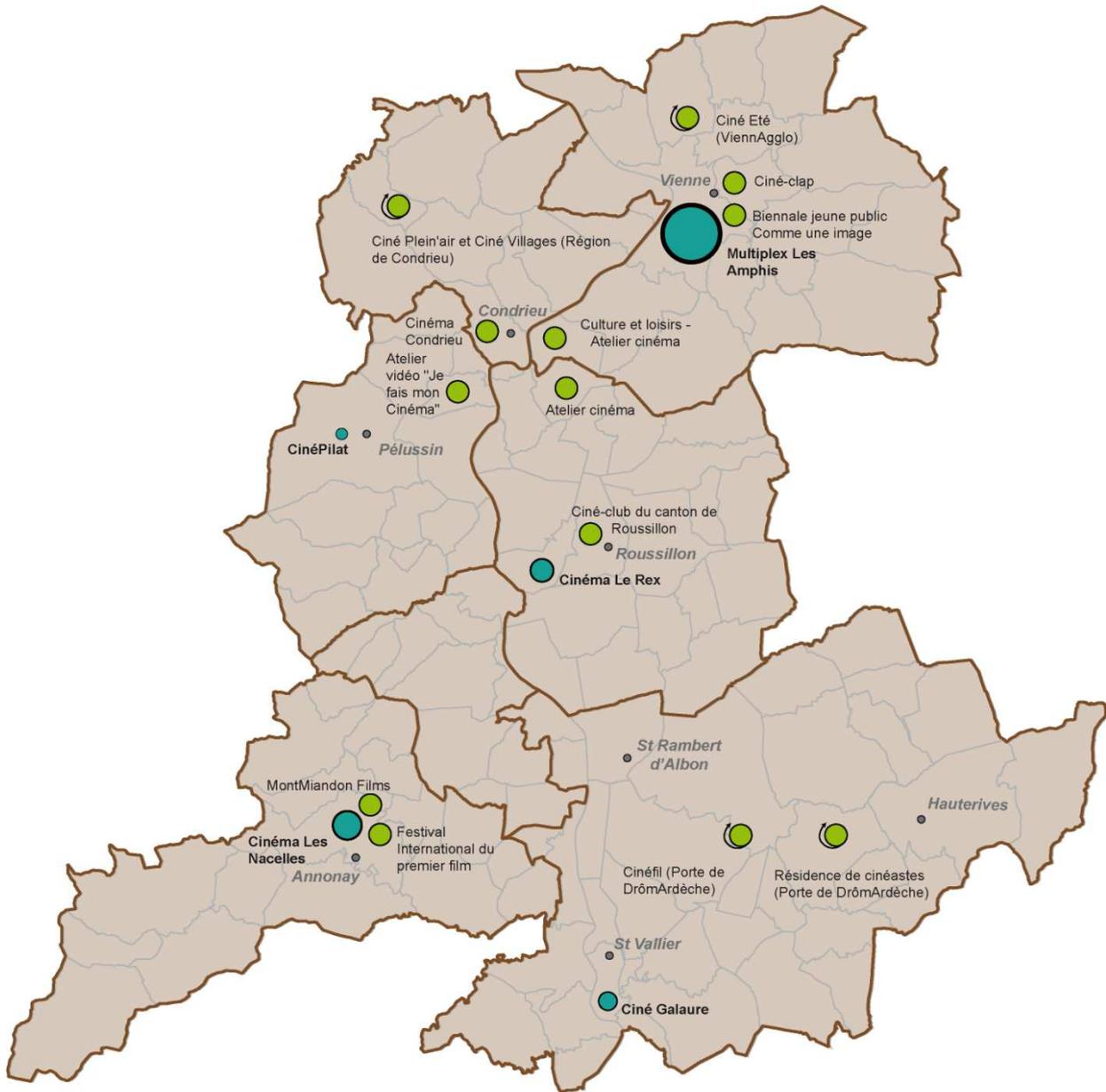


- Librairie
- ▣ Maison de la presse - Librairie
- Editeur



2.2 Le cinéma : une offre assez bien répartie sur le territoire

L'offre cinématographique des Rives du Rhône



-  Equipement cinématographique permanent (taille proportionnelle au nombre de salles)
-  Événement ou acteur organisateur d'événements cinématographiques
-  Événement cinématographique itinérant



Cinq équipements permanents structurent l'offre cinématographique du territoire :

- Les Amphis à Vienne (huit salles) en gestion privée,
- Les Nacelles à Annonay (quatre salles) en gestion privée,
- Le Rex au Péage de Roussillon (trois salles) en gestion associative,
- CinéPilat à Pélussin (une salle) en gestion intercommunale,
- et Ciné Galaure à Saint Vallier (deux salles), en gestion municipale par délégation de service public.

L'ensemble de ces cinémas propose une offre classique et une offre de films Art et Essai, qui reste cependant moins développée. Ces cinémas bénéficient tous des labels « Jeune public », « Patrimoine et répertoire », « Recherche et découverte » qui récompensent la programmation Art et Essai.

Le cinéma Le Rex au Péage de Roussillon a été repris depuis 2009 par l'URFOL (Ligue de l'enseignement). Les changements effectués ont permis d'améliorer la qualité de l'équipement et de la programmation et la fréquentation a fortement augmenté depuis.

	Nombre de salles de cinéma pour 10 000 habitants
Pilat rhodanien	0.6
Pays Roussillonnais	0.6
ViennAgglo	1.1
Porte de DrômArdèche	0.4
Bassin d'Annonay	1.1

La Région de Condrieu et Vivarhône ne possède pas de salles de cinéma. Les habitants de ces territoires fréquentent principalement les salles des communes des Rives du Rhône. Le bassin de ViennAgglo et le bassin d'Annonay bénéficient de l'offre de salles la plus importante du territoire. Il faut néanmoins rappeler que les équipements du Pilat Rhodanien, du Pays Roussillonnais proposent une offre Art et Essai plus importante.

D'autres salles comme la salle de l'Arbuel à Condrieu proposent également une offre régulière de films.

Il faut rajouter que les salles de cinéma servent aussi parfois d'équipements pour la diffusion de diverses manifestations culturelles ou de conférences.

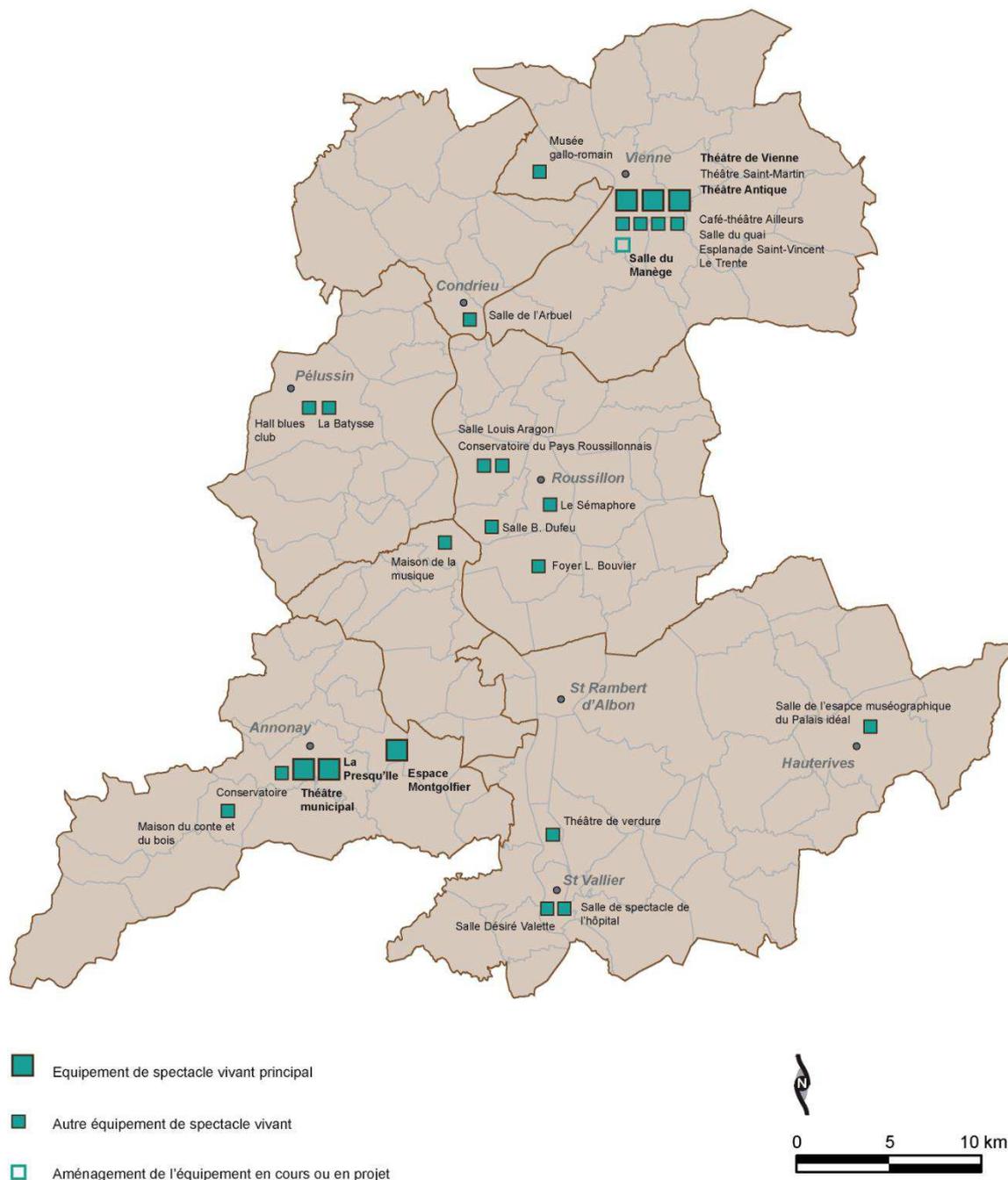


Source : www.architecture-art-deco.fr

2.3 Spectacle vivant : des grands équipements adaptés mais un manque d'équipements culturels de proximité

Les Rives du Rhône ne bénéficient pas d'un équipement culturel de grande envergure, susceptible de recevoir un nombre important de spectateurs. Plusieurs équipements de taille moyenne permettent également de proposer une offre culturelle diversifiée, à l'image du Théâtre de Vienne, du Théâtre Saint-Martin, de l'Espace Montgolfier ou de la Batysse. Peu d'équipements de petite taille sont équipés pour accueillir de manière qualitative des manifestations culturelles. Les salles polyvalentes jouent un rôle important pour la diffusion sur le territoire, malgré le fait qu'elles soient peu équipées.

Equipements pouvant accueillir des manifestations de spectacle vivant dans les Rives du Rhône



Parmi les équipements majeurs pour le spectacle vivant, il faut d'abord citer la Presqu'île à Annonay et le Théâtre de Vienne. Ceux-ci sont de véritables ressources pour le territoire, à la fois pour la diffusion, le soutien à la création et l'éducation artistique et culturelle.

La Presqu'île est portée par l'association Une Ile au large.



L'association a été créée à Annonay en 1993 par un collectif d'artistes locaux de citoyens intéressés par le projet. L'objectif était d'avoir une structure professionnelle ayant des ressources permettant d'encadrer les demandes pour les pratiques musicales amateurs et permettre de produire et de professionnaliser les artistes locaux. L'association réhabilite l'ancien cinéma paroissial d'Annonay pour le transformer en une salle de spectacles : La Presqu'île est opérationnelle durant l'année 2000 et permet de pérenniser les actions de l'association. La principale activité de la structure est la diffusion avec l'organisation d'une cinquantaine de concerts organisés à l'année. Un des objectifs est d'attirer un public varié. L'association travaille également sur

- « le soutien à la création en direction d'artistes professionnels,
- l'accompagnement des pratiques musicales en amateur au moyen de répétitions montées et scènes ouvertes et
- l'action culturelle à destination de publics sociaux et scolaires. »¹³

De plus, la Presqu'île s'est associée en 2009 à deux structures ardéchoises : Cavajazz à Viviers et L'art Scène à Payzac. Toutefois, l'Art Scène disparaît ensuite pour des raisons économiques. Ensemble ils ont obtenu le label Scène de musiques actuelles et forment désormais la Scène de musiques actuelles SMAC 07¹⁴, première SMAC de territoire.



« La SMAC 07 permet de faire vivre un schéma de développement des musiques actuelles en Ardèche, s'organisant à partir de territoires locaux en mouvement et interconnectés entre eux ; il représente une participation active à l'aménagement musical du territoire et à la vie de son écosystème culturel. Il est un outil départemental au service des musiciens, des publics et des populations, favorisant leur implication participative, leur émancipation et leur créativité. »

« Ses missions de service public à l'œuvre sur le territoire

- l'organisation de concerts et de festivals ;
- le soutien à la création par l'accueil d'artistes en résidence ;
- l'accompagnement de la pratique musicale et des projets musicaux
- la réalisation d'actions culturelles en direction de publics ciblés ;

¹³ Source : <http://www.smac07.com/>

¹⁴ Plus d'informations sur le label en annexe 2

- le développement d'une plateforme ressource et d'information sur le champ des musiques actuelles. »¹⁵

La SMAC est un lieu labellisé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes et une scène conventionnée Région Rhône-Alpes.

Le Théâtre de Vienne

Les missions du Théâtre de Vienne sont orientées autour de la diffusion artistique, du soutien et du développement à la création et à l'accès à culture pour le plus grand nombre.

La programmation proposée est pluridisciplinaire : théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes, etc. Les événements sont organisés au sein du théâtre mais aussi dans les communes alentours avec une programmation « hors les murs ».

Le Théâtre participe au soutien à la création artistique par l'accueil et la résidence d'équipes artistiques dans le cadre de la création de nouvelles œuvres et par une participation à la création artistique en tant que coproducteur.

Les actions de diffusion et d'éducation artistique et culturelle sont organisées à travers de stages, de rencontres avec les artistes, ou de parcours culturels.

Un des temps forts de la programmation a lieu durant le festival Jazz à Vienne

Le Théâtre de Vienne est un lieu labellisé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes et une scène conventionnée Région Rhône-Alpes.



En outre, le Théâtre de Vienne et Quelques p'Arts... font partie du Groupe des 20. « Situés dans les villes moyennes au cœur de la Région (Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône, Vienne, Thonon, Roanne,...) ou dans les périphéries des agglomérations grenobloises et lyonnaises, les théâtres du Groupe des 20 constituent un réseau homogène représentatif de la décentralisation du théâtre public français : inscription dans un territoire avec une activité de diffusion pluridisciplinaire ; soutien à la création des équipes régionales ; travail avec les publics pour un élargissement de l'audience et pour promouvoir la démocratisation culturelle. ». Leurs objectifs sont les suivants :

- « La confrontation des idées et l'échange avec d'autres réseaux de théâtres similaires.
- Une mise en œuvre de projets culturels et artistiques concertés.
- Une solidarité morale et active de directeurs et directrices de théâtre aux statuts et structures fort différents.
- Une mise à jour des modes de référence à notre éthique professionnelle.

¹⁵ Source : <http://www.smac07.com/>

- Un débat permanent avec les partenaires institutionnels qui prend toute son importance dans une période où la réflexion sur les grandes orientations artistiques et culturelles s'avère cruciale »¹⁶



Le Bassin d'Annonay et le Pays Viennois concentre la plupart des grands équipements culturels du territoire. Hormis ceux cités précédemment, il faut également mentionner l'Espace Montgolfier à Davézieux et le théâtre municipal à Annonay, tous deux équipements communautaires. Leur programmation est portée par la Communauté d'agglomération et est nommée le Mille Pattes. Sur Vienne, le théâtre Saint-Martin complète l'offre en spectacle vivant.

Le théâtre antique de Vienne est aussi un équipement phare à souligner pour la programmation estivale. Il permet d'accueillir environ 175 000 personnes chaque été dans le cadre de Jazz à Vienne. De plus en plus, la programmation s'élargit aussi en dehors du festival.

Le territoire dispose également de conservatoires de musique et de danse permettant d'encourager les pratiques amateurs. Un conservatoire de musique à rayonnement communal se situe à Annonay. La ville de Vienne dispose d'un conservatoire de musique et de danse et propose en partenariat avec les structures éducatives des Classes à Horaires Aménagés Musique. Le Conservatoire se situe dans le bâtiment du Trente qui possède également un auditorium de 116 places permettant l'accueil de manifestations culturelles et de conférences. Enfin, le Pays Roussillonnais dispose d'un conservatoire intercommunal de musique et de danse, dont les enseignements sont répartis sur Roussillon, Saint-Clair-du-Rhône et Saint-Maurice-l'Exil.

A une échelle moindre, la Communauté de Communes Vivarhône s'est équipée d'une Maison de la musique, installée à Limony. Elle permet également les pratiques musicales amateurs et dispose d'une salle de 220 m² pouvant accueillir des manifestations culturelles ou conférences.



Maison de la musique à Limony (Source : Mairie de Serrières)

D'autres équipements culturels spécialisés et de taille plus modestes complètent aussi l'offre culturelle du territoire pour le spectacle vivant. Il s'agit de mentionner la Maison du conte et du bois porté par une association à Villevoce et la Batysse à Pélussin, maison du célèbre marionnettiste de la première moitié

¹⁶ Source : <http://g20theatresrhonealpes.org/>

du XX^e siècle. Ce lieu dédié aux arts de la marionnette accueille des manifestations culturelles mais aussi des artistes en résidence, des expositions, des conférences et propose des formations professionnelles.

D'autres structures privées reçoivent également des manifestations de spectacles vivants telles que le Café-théâtre Ailleurs et l'Esplanade Saint-Vincent à Vienne ou le Hall blues club à Pélussin.

D'autres équipements comme des lieux patrimoniaux permettent également d'accueillir des manifestations culturelles en intérieur, à l'image de l'auditorium du Musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal, dotée de 163 places, ou de la salle de l'espace muséographique du Palais idéal du facteur Cheval.

Des équipements dont la fonction première n'est pas forcément culturelle sont aussi au service de la diffusion culturelle comme le Sémaphore à Roussillon, la salle de l'Arbuel à Condrieu, la salle de l'hôpital de Saint-Vallier, ou l'auditorium de l'IUT de Vienne. Les salles communales restent également le principal lieu municipal de diffusion culturelle, bien qu'elles ne soient pas souvent équipées pour permettre d'assurer la qualité de la représentation (sonorisation, équipements lumières adaptés, etc.)

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, les salles de cinéma et les bibliothèques et médiathèques accueillent souvent des animations culturelles.

Il faut également noter que des projets d'équipements ou de rénovation de bâtiments sont en cours. Sur le Bassin d'Annonay, la rénovation d'une chapelle pour l'accueil d'une compagnie internationale de danse est en train d'être réalisée. Sur le Pays Viennois, la salle du Manège sur l'Espace Saint-Germain est réhabilitée pour permettre l'accueil de manifestations culturelles, d'expositions, de manifestations sportives et de conférences.

2.4 L'espace public, une scène pour la diffusion artistique et culturelle ?

Outre les équipements culturels, d'autres espaces peuvent être mobilisés pour les pratiques artistiques et culturelles sur le territoire. Des initiatives existent déjà comme le théâtre de verdure de Laveyron au bord du Rhône.

Toutefois, la construction ou l'amélioration de la qualité de l'espace public afin de pouvoir accueillir des manifestations culturelles peut permettre de compléter les équipements existants ou d'améliorer la qualité d'accueil proposée dans des communes qui ne disposent pas d'équipements, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a d'ailleurs lancé en 2014 une Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public (MNACEP). L'objectif est de favoriser l'accès à la culture, de donner un cadre, d'appuyer les initiatives existantes et de généraliser la démarche. Un autre objectif est de favoriser les liens et transversalités entre les disciplines et encourager les liens entre différents types d'acteurs pour l'accès à la culture.



Source : Quelques p'Arts...

III- L'événementiel culturel, vecteur de dynamisme dans les Rives du Rhône

Ces divers équipements sont des structures ressources et vecteur de propositions pour ce qui concerne l'animation et les manifestations culturelles du territoire. Les Rives du Rhône bénéficient également de plusieurs grands événements, qui affirment la visibilité de ce territoire au niveau culturel. Ils sont complétés par de nombreux événements locaux. L'accès à la culture pour tous est aussi renforcé par une offre importante dans l'enseignement artistique. Enfin, les acteurs publics principalement, mais aussi des acteurs associatifs interviennent de plus en plus sur des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle.

3.1 Des événements culturels majeurs qui renforcent l'attractivité et la visibilité du territoire

Des événements culturels majeurs ont lieu sur le territoire et permettent à la fois de diversifier l'offre proposée, mais aussi de rendre visible le dynamisme des Rives du Rhône. Le territoire est comme nous l'avons déjà mentionné, reconnu pour le Festival Jazz à Vienne. Ce festival, dont la 35^e édition a été organisée en 2015, est porté par l'EPIC Jazz à Vienne rattaché à ViennAgglo. Ce festival de renommée internationale anime le Pays Viennois et l'espace métropolitain, et permet d'importantes retombées en termes d'attractivité du territoire, d'accès à la culture ou d'impacts économiques. La communauté d'agglomération a d'ailleurs réalisé en 2014 une étude sur les retombées économiques du festival.

« L'impact de Jazz à Vienne a été mesuré à partir d'enquêtes qualitatives et quantitatives. Une analyse financière des postes de dépenses de Jazz à Vienne et de ses partenaires a complété cette approche. »
L'analyse de l'impact « s'est déroulée en trois modules d'analyse :

- les retombées liées aux spectateurs (dépenses de restauration, d'hébergement, et d'achats dans des commerces de détail notamment, effectuées lors de leur venue au festival),
- les retombées directes et indirectes induites par l'activité de l'institution et de ses partenaires, étudiées à travers soixante-cinq entretiens menés en tête-à-tête,
- les retombées touristiques et médiatiques au niveau régional, national et international. »
(Vienn'Agglo, 2014)

Les deux figures suivantes illustrent le poids des retombées économiques, et l'impact pour le territoire.

● **UN IMPACT ÉCONOMIQUE GLOBAL MAJEUR**

17 M€ d'impact économique total généré par l'activité de l'EPIC et les dépenses des spectateurs

15 € d'impact économique générés pour 1€ de subvention versé

● **UN IMPACT ÉCONOMIQUE GLOBAL RELATIVEMENT CONCENTRÉ**

81 % de l'impact économique global est lié au Festival

67 % de l'impact économique global provient de l'effet spectateurs

66 % de l'impact économique global bénéficie au territoire local

Figure 5 Chiffres clés de l'impact économique de Jazz à Vienne (ViennAgglo, 2014)

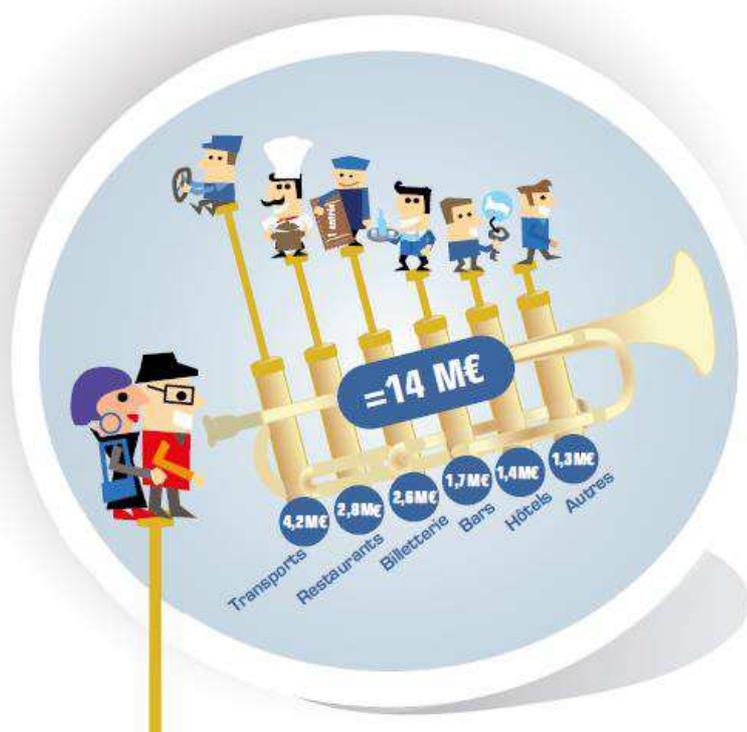


Figure 6 Montants des retombées économiques de Jazz à Vienne par secteur d'activité (ViennAgglo, 2014)

De plus, le Pôle Métropolitain mène également des actions dans le domaine culturel. Un des projets porté se nomme les « Résonnances ». Il consiste à organiser des événements dans les trois autres intercommunalités, en lien avec les événements majeurs portés par chacune d'entre elles : la Biennale du cirque de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, la Biennale de la danse de la métropole lyonnaise, la Biennale du design de Saint-Etienne Métropole, et Jazz à Vienne à ViennAgglo.

Par ailleurs, dans le secteur musical d'autres événements ancrés sur le territoire ont une portée qui dépasse le territoire. Nous pouvons citer le Salaise blues festival à Salaise-sur-Sanne, les concerts du Palais sur le site du Palais idéal du Facteur Cheval à Hauterives, ou encore le Seyssuel Fest à Seyssuel. Les saisons de Quelques p'Arts... (environ 36 000 spectateurs en 2014), Travail et Culture ou des intercommunalités,

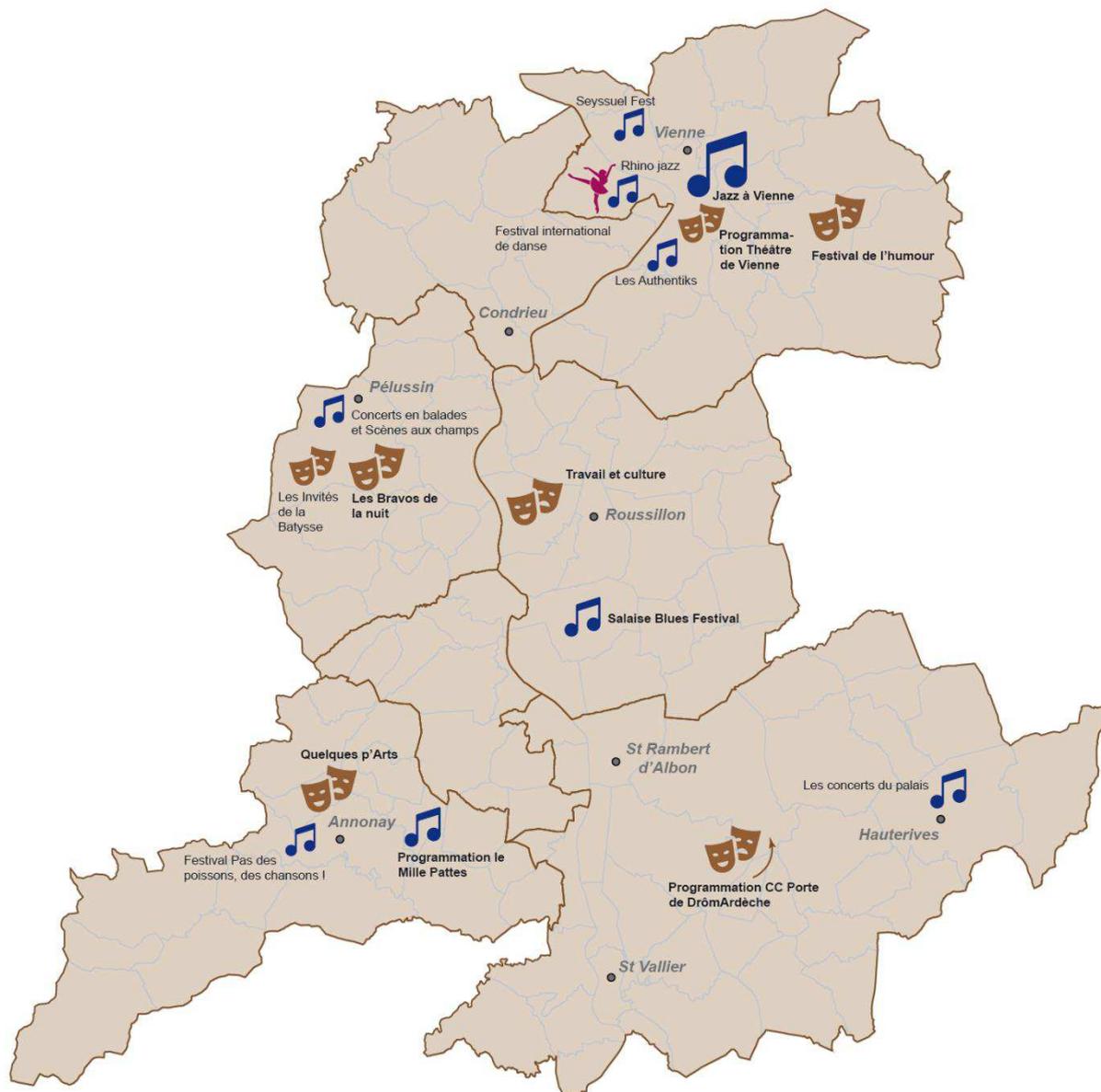
comme le Mille Pattes sur le Bassin d'Annonay, permettent aussi de proposer des événements majeurs sur le territoire avec une programmation de qualité. Les saisons concernent aussi les autres secteurs culturels.

En ce qui concerne le théâtre, il faut mentionner le Festival des Bravos de la nuit dont la 28^e édition est organisée en 2015 à Pélussin, le Festival de l'humour à Estrablin, ou encore Les invités de la Batysse autour des arts de la marionnette à Pélussin.

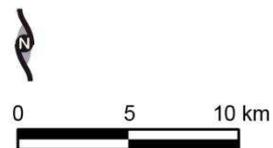
Dans le domaine de la danse, nous pouvons citer le Festival international de danse de St Romain en Gal.

Pour finir avec le spectacle vivant, dans le secteur des arts du cirque, la convention de jonglerie Jongl'O Païs organisée à Vanosc prend de l'ampleur.

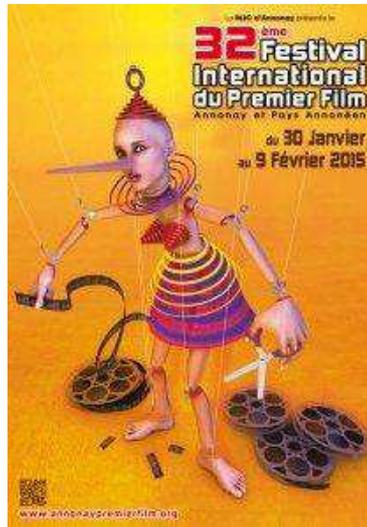
Principaux événements culturels de spectacle vivant des Rives du Rhône



-  Manifestation de théâtre
-  Manifestation de musique
-  Manifestation de danse



Porté par la Maison des Jeunes et de la culture, le Festival international du premier film à Annonay est également un événement important de la vie culturelle du territoire. En 2014, il a attiré environ 19 000 spectateurs)



Concernant la lecture publique, il faut souligner la Fête du livre de Roisey, et le Festival Sang d'Encre, journées autour des littératures policières à Vienne

Enfin, pour les arts plastiques, des événements récurrents ont pris place dans la vie culturelle, à l'image de la Biennale internationale de sculpture sur bois à Condrieu ou le Forum européen Photo cinéma à Vienne.

3.2 Une offre culturelle présente autour de la mise en valeur du patrimoine mais encore peu développée

Le patrimoine des Rives du Rhône est pluriel : patrimoine bâti d'envergure (Temple d'Auguste et Livie et théâtre antique à Vienne, Châteaux à Anjou ou Roussillon, Tour d'Albon, etc.), patrimoine rural riche, lié aux activités pratiquées sur le territoire (corps de ferme, construction en pisé, murets en galets, bâtiments industriels utilisés pour le moulinage, etc.), patrimoine naturel (le Rhône et ses affluents, les îles : île du Beurre, île de la Platière, les monts du Pilat, les balmes viennois, les vallées de la Cance ou de la Valloire, etc.)

L'offre événementielle est présente autour de la valorisation de ces divers patrimoines mais a encore un fort potentiel de développement.

Le territoire des Rives du Rhône est cependant difficilement organisé pour la promotion et la valorisation du Rhône par exemple et la fermeture de la Maison du fleuve Rhône ne favorise pas cela.

« La Maison du Fleuve Rhône, à Givors (Rhône), était une association Loi 1901 créée en 1989 et dissoute en janvier 2014. Elle était installée dans la maison d'un ancien chapelier, acquise par la Ville de Givors et mise à la disposition de l'association pour accompagner des études en sciences sociales sur la thématique du Fleuve et mener des actions de médiation culturelle. Elle était à la fois un espace d'exposition et un pôle scientifique, et animait un réseau de partenaires institutionnels ». Source : Site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Par ailleurs, le Plan Rhône est un dispositif qui permet de réunir différents partenaires intervenant autour du fleuve afin d'engager des actions de développement autour d'un projet de valorisation. Plusieurs actions ont été portées dans les domaines culturels et touristiques. Néanmoins, dans le nouveau Plan Rhône, le volet culturel et patrimonial disparaît en tant que tel. Le tourisme est intégré au volet économique et le patrimoine peut être rattaché au volet « Dynamiques sociétales ».

Plusieurs lieux patrimoniaux (chapelles, prieurés, etc.) sont investis pour l'organisation d'expositions notamment, particulièrement dans le Nord-Drôme et le Nord-Ardèche. Des événements comme « les Allées Chantent » par exemple, saison organisée par le Conseil Général de l'Isère, font aussi découvrir ce type de lieu. Un spectacle avait par exemple été proposé à la Villa Licinius à Clonas-sur-Varèze. D'autre part, des lieux privés proposent aussi une offre en événement lié au patrimoine, à l'image de la Distillerie Ogier qui met en place des expositions artistiques, ou autour du patrimoine naturel. Des événements mettent en valeur le Rhône soit par leur thématique (Exposition « Mémoire d'île » à Tupins-et-Semons, exposition « Les Métamorphoses du Rhône » à Saint-Maurice l'Exil, etc.) soit par le lieu sur lequel il se déroule, comme le festival de cinéma de Porte de DrômArdèche « Cinéfil ».



Il faut noter que dans ce domaine, le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre et les Amis de la Platière sont deux acteurs majeurs pour la valorisation du patrimoine naturel par des événements : expositions, visites, thématiques, etc.

Le SMIRCLAID, Syndicat Mixte Intercommunal Rhône Court Circuité Loire Ardèche Isère Drôme, dont font partie les communes de Limony, Peyraud, Sablons, Salaise sur Sanne, Saint-Maurice l'Exil, Le Péage de Roussillon Saint-Pierre-de-Bœuf, Saint-Rambert d'Albon, et Serrières, intervient aussi sur ces champs d'actions. Le programme d'actions du Syndicat contient notamment un volet de valorisation socio-économique :

« Depuis la création du canal de dérivation, les populations locales ont perdu l'attrait pour leur fleuve. Ce programme a donc pour objectif de redonner aux habitants, riverains et usagers, le "goût" du Rhône. Cette réappropriation passe par la transmission et l'expression d'une culture du fleuve, au travers de multiples manifestations à venir. Elle passe également par l'implantation d'activités économiques et sociales liées au fleuve, notamment au travers du tourisme. La plus-value financière potentielle pour les 9 communes du syndicat constitue une opportunité de relance sous-estimée.

Ce volet a démarré par une analyse sociale, patrimoniale, culturelle et économique du territoire. Elle permet de définir un projet de développement ambitieux et pérenne. » (Source : SMIRCLAID)

Le détail des actions en cours de développement est à retrouver en annexe 9.

3.3 Des actions de mise en réseau et une nécessité d'innover ?

Malgré les actions volontaires mises en place dans les Rives du Rhône, le secteur culturel reste fragile et soumis à des aléas importants notamment dans le cadre des restrictions budgétaires et d'un contexte économique contraint. Pour faire face à cela, les partenariats et mises en réseau semblent être des moyens efficaces.

Des partenariats sont créés entre des acteurs culturels et des structures éducatives, par exemple entre les Conseils Généraux et les collèges, entre acteurs culturels, à l'image des actions menées conjointement par Moly Sabata et Travail et Culture, ou entre acteurs culturels et acteurs d'autres secteurs, par exemple lors de l'événement Vendanges graphiques.

Un des secteurs dans lequel des actions de mise en réseau sont les plus abouties est la lecture publique avec les réseaux de bibliothèques et médiathèques. Cela se traduit notamment par la mutualisation des fonds documentaires au profit d'un fonds commun, des services d'emprunt coordonnés, une carte d'emprunt commune, des événements mutualisés, etc.

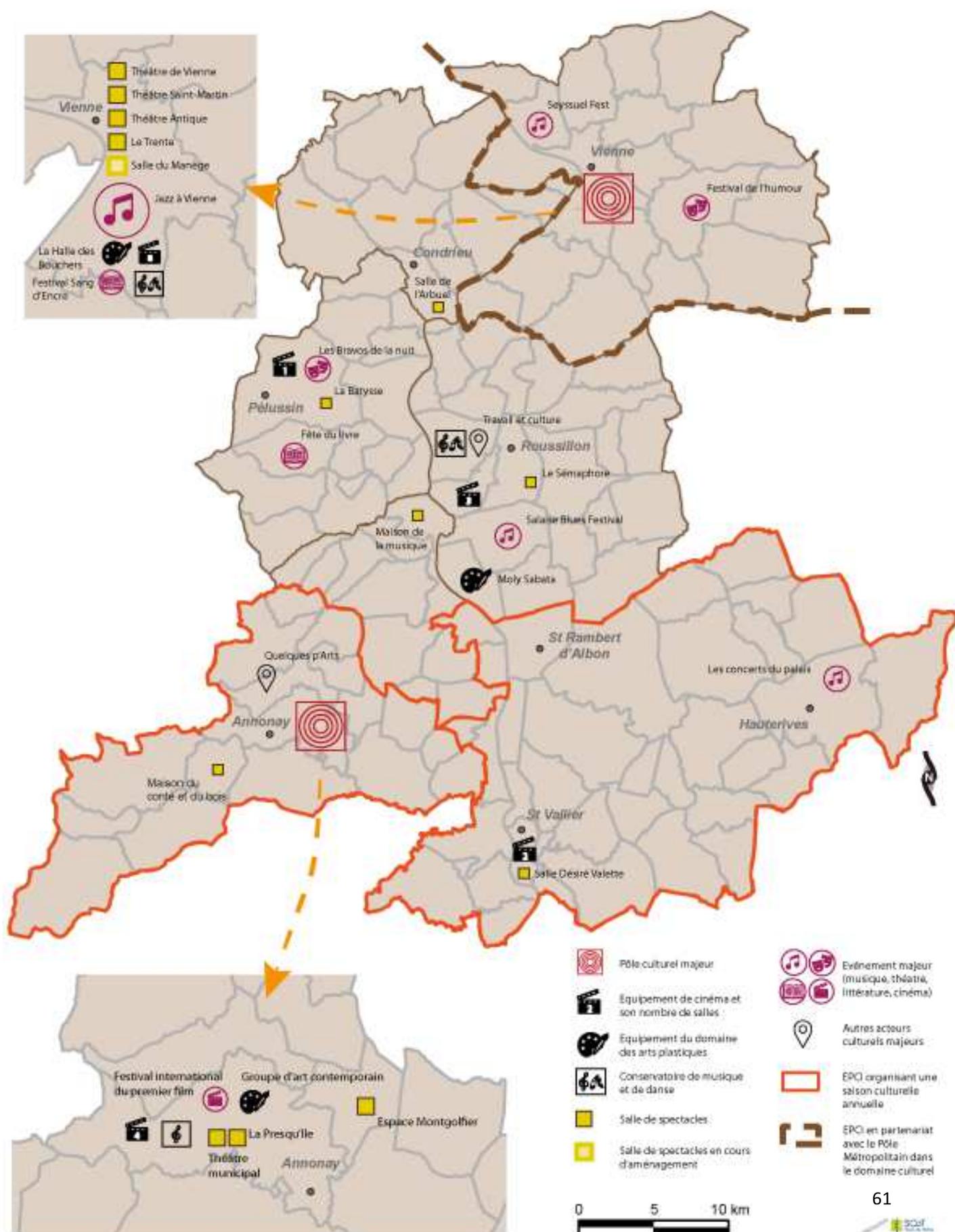
Toujours au niveau des équipements, une réflexion est en cours pour une mise en réseau des musées du Bassin d'Annonay et de Vivarhône.

De plus, le Théâtre de Vienne et Quelques p'Arts... le SOAR font parties du Groupe des 20 comme nous l'avons mentionné plus haut.

Au niveau du Parc du Pilat, un dispositif local d'accompagnement pour les associations a été mis en place en 2011 pour favoriser la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels. Sur ViennAgglo notamment, des partenariats importants sont également tissés entre les écoles de musique et les autres acteurs. Divers acteurs développent également des actions communes avec d'autres territoires. C'est le cas du projet DEMOS présent sur plusieurs départements, du projet La source qui fait partie d'un réseau de différents lieux au niveau national, ou de Jazz à Vienne qui mène des actions avec le Festival Berlioz à la Côte-Saint-André.

Par ailleurs, le développement des dispositifs numériques et les changements de comportements obligent à se questionner sur les moyens du développement culturel et de la valorisation du patrimoine. Plusieurs outils posent de nouveaux enjeux pour la culture et notamment l'accès à la culture pour tous, à l'image des livres numériques, des visites virtuelles des musées, etc. Des exemples d'actions réalisées et soutenues par le Ministère de la Culture peuvent être consultés en annexe 6.

Représentation synthétique du secteur culturel dans les Rives du Rhône





CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC

	Atouts - Opportunités	Faiblesses - Menaces
Action publique culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Les acteurs publics locaux des Rives du Rhône ont une capacité importante pour avoir une vision culturelle de territoire et mener des projets dans ce secteur puisque parmi les intercommunalités, seule la Région de Condrieu ne possède pas de compétence culture• Les structures porteuses de CDDRA et le Parc du Pilat accordent une place importante à la culture et au patrimoine• Opportunité : les candidatures LEADER de la Drôme des Collines et de l'Ardèche verte prennent en considération le volet culturel. De plus, les Départements, la Région et l'Etat interviennent également pour la culture sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">• La compétence culturelle, et donc les moyens, diffèrent selon les territoires, ce qui implique la recherche de complémentarités
Diffusion culturelle dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none">• Des initiatives dans l'espace public existent pour l'accueil de manifestations culturelles, par exemple le théâtre de verdure de Laveyron• L'association Quelques p'Arts par exemple organise une programmation culturelle d'arts de rue principalement diffusée dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none">• Les espaces publics sont souvent peu aménagés pour l'accueil de manifestations culturelles
Événementiel culturel	<ul style="list-style-type: none">• Des événements majeurs dynamisent le territoire, favorisent son attractivité et marquent son identité• Jazz à Vienne est l'événement majeur du territoire et permet au territoire des retombées importantes (économiques, proposition d'une offre de qualité, animation du territoire etc.)• Un tissu associatif important et dynamique est présent et participe à la qualité de vie dans les communes	<ul style="list-style-type: none">• Des impacts négatifs à gérer lors de l'organisation des événements : transport et accès, stationnement• Menaces : un contexte économique contraint (baisse des dotations et des budgets alloués à la culture, et redirection du budget des ménages sur d'autres postes de dépenses)

Création	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques compagnies professionnelles sont présentes sur le territoire, principalement dans le secteur théâtral, et des projets d'accueil de compagnies sont en cours (La Baraka à Annonay (danse), une compagnie de danse dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle de Porte de DrômArdèche) • Des lieux et dispositifs de résidence : Théâtre de Vienne, la Presqu'île à Annonay, Quelques p'Arts à Boulieu-les-Annonay, Travail et culture dans le Pays Roussillonnais, Moly Sabata à Sablons etc. • Opportunité : les Rives du Rhône proposent un cadre intéressant pour l'accueil de compagnies (patrimoine naturel remarquable, vie culturelle dynamique, bonne accessibilité du territoire, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au vu des moyens de diffusion disponibles, peu de compagnies ou d'artistes sont implantés sur le territoire
Education artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives publiques et privées existent sur le territoire et participent à la diffusion et la sensibilisation des différents publics à la culture (actions de Tec, Quelques p'Arts, et Moly Sabata, projet de La Source à Annonay, actions d'éducation populaire des MJC, etc.). • Opportunité : La Communauté de communes du Pays Roussillonnais élabore un Plan local d'éducation aux arts et à la culture et la communauté de communes de Porte de DrômArdèche a signé pour trois ans un Contrat d'éducation artistique et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets d'éducation artistique et culturelle sont fortement soumis aux aléas financiers

Spectacle vivant	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'équipements de taille moyenne qualifiés • Des équipements non dédiés à l'accueil de manifestations culturelles qui permettent d'en accueillir (salles polyvalentes, autres types d'équipement) • Un réseau important et dynamique d'associations intervenant dans le secteur du spectacle vivant • Une offre diversifiée dans le spectacle vivant (divers styles de musique de danse, de théâtre, d'arts de la rue) • Présence d'un événement majeur qui rayonne bien au-delà des Rives du Rhône : Jazz à Vienne • Des projets d'accueil de compagnies en cours sur le Bassin d'Annonay et Porte de DrômArdèche • Deux structures professionnelles majeures pour le territoire : Quelques p'Arts..., et Travail et culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'équipements de petite taille sont équipés pour accueillir de manière qualitative des manifestations culturelles • Un manque d'équipement culturel qualifié sur le territoire de Porte de DrômArdèche
Cinéma	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq équipements assez bien répartis structurent l'offre cinématographique du territoire • L'offre proposée est à la fois une offre traditionnelle et une offre Art et essai • Des organisations itinérantes de diffusion cinématographique sont présentes dans les territoires plus éloignées des équipements • Une offre complémentaire de cinéma en plein-air est proposée durant l'été • Des associations interviennent aussi dans ce secteur à la fois pour la diffusion et pour la création 	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de l'augmentation de la population, de nouveaux besoins d'équipements se feront ressentir • La question du maintien des cinémas associatifs se pose dans le cadre de la construction de multiplex, ainsi que le maintien d'une programmation Art et essai. • L'évolution des comportements et des pratiques impose des réflexions sur de nouvelles offres à inventer en parallèle de la programmation
Lecture publique	<ul style="list-style-type: none"> • Les bibliothèques et médiathèques sont nombreuses et très décentralisées sur le territoire, ce qui favorise l'accès à la culture • Ces équipements participent à l'animation culturelle locale notamment en organisant des manifestations : accueil d'artistes en résidence, expositions, etc. • Opportunité : Les bibliothèques tendent à se moderniser, en partie grâce au soutien départemental à la constitution de réseaux, portés par des médiathèques dites « tête de réseau » 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des équipements a des horaires limités (moins de 10 heures par semaine pour les trois-quarts des bibliothèques) • Ces équipements reposent beaucoup sur le bénévolat, ce qui peut induire plusieurs difficultés : tendance à l'essoufflement, des bénévoles, manque de formation et/ou de niveau de professionnalisation • Une nécessité de repenser le rôle et les fonctionnalités de ces équipements en lien avec l'évolution des comportements et des pratiques, notamment les outils numériques.

<p>Arts plastiques et artisanat d'art</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois équipements structurants animent ce secteur, à la fois pour la diffusion mais aussi la création et l'éducation artistique et culturelle (Moly Sabata à Sablons, le Groupement d'art contemporain à Annonay et la Halle des Bouchers à Vienne) • Le GAC possède l'artothèque du département de l'Ardèche • Des associations sont dynamiques dans ce secteur et organisent notamment expositions dans des lieux dédiés ou des lieux patrimoniaux • Une partie de ces expositions met d'ailleurs en valeur le patrimoine du territoire • Un nombre d'artisans d'art important est à remarquer sur le territoire (principalement sur le Nord-Drôme et le Pilat) et travaillent dans des disciplines diversifiées. • Des dispositifs accompagnent et mettent en valeur ces œuvres, à l'image de la Route des métiers d'art du Pilat. • Opportunités : Une réflexion sur un pôle Céramique sur le Nord-Drôme est en cours et une pépinière de créateurs est en train d'être créée à Annonay. De plus, cette discipline culturelle bénéficie au tourisme et la fréquentation touristique permet le maintien ou le développement de ces activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'offre dans ce domaine est importante dans les agglomérations voisines (celles de Lyon, Saint-Etienne, Valence et Grenoble) • Le développement de nouvelles pratiques, notamment la vente en ligne, est à la fois un atout pour les arts plastiques et l'artisanat d'art (limite l'effet de saisonnalité et augmente le marché) mais aussi un inconvénient puisqu'elle diminue la fréquentation dans les ateliers ou lieux de création et de vente
--	--	--

Partie 2 : Proposition d'orientations pour l'intégration de la dimension culturelle dans le projet du Scot

Objectifs généraux	Sous-objectifs	Objectifs opérationnels
I - Optimiser l'accès et l'accessibilité à l'offre culturelle sur le territoire	1.1 Poursuivre l'adaptation des équipements de diffusion culturelle	1.1 a) Qualifier les équipements existants pour améliorer la qualité de l'accueil de manifestations culturelles
		1.1 b) Développer l'offre d'équipements adaptés pour la diffusion culturelle dans les territoires qui n'en sont pas dotés
	1.2 Permettre aux habitants des Rives du Rhône de pouvoir accéder aux pratiques culturelles	1.2 a) Intégrer une réflexion sur l'aménagement des espaces publics dans le but d'accueillir des manifestations culturelles dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux
		1.2 b) Poursuivre la décentralisation d'événements organisés par les équipements culturels des Rives du Rhône ou des territoires voisins ainsi que l'organisation de saisons culturelles décentralisées
		1.2 c) Développer ou accompagner des dispositifs médiation et éducation artistique et culturelle
	1.3 Gérer les externalités négatives liées à l'accessibilité aux équipements et aux événements	1.3 a) Accompagner ou organiser les dispositifs de transport alternatifs à la voiture pour l'accès aux événements culturels
		1.3 b) Dans le cas de la construction de nouveaux équipements, favoriser la proximité des réseaux de transport en commun
		1.3 c) Organiser les stationnements nécessaires lors de la création d'un nouvel équipement ou d'un événement de grande ampleur
	II - Améliorer la qualité de l'offre proposée	2.1 Optimiser la structuration des acteurs en favorisant les mises en réseau
2.1 b) Développer les dispositifs de mise en réseau des acteurs culturels		
III - Ancrer la culture comme une ressource pour les Rives du Rhône	3.1 Développer les lieux ou dispositifs de création pour attirer et former des artistes	3.1 a) Soutenir le développement de lieux de résidence et de dispositifs d'accompagnement à la création
		3.1 b) Accompagner la création de « filières culturelles » en poursuivant les efforts de mise en réseau des acteurs
	3.2 Diversifier les facteurs de développement économique du territoire en valorisant la filière culturelle	3.2 a) Pérenniser et valoriser les événements culturels majeurs, vecteur d'attractivité pour le territoire
		3.2 b) Valoriser les commerces culturels de proximité qui participent à l'offre de services des communes
	3.3 Affirmer la culture comme outil de mise en valeur des atouts et des projets développés sur le territoire	3.3 a) Valoriser les richesses patrimoniales des Rives du Rhône en s'appuyant sur la création culturelle
		3.3 b) Mobiliser la culture pour concerter et communiquer différemment sur les projets de développement territorial

I - Optimiser l'accès et l'accessibilité à l'offre culturelle sur le territoire

Le territoire dans son ensemble bénéficie d'une offre culturelle riche et variée. Des équipements qualifiés, un réseau important et dynamique d'associations, la présence d'événements majeurs et de nombreux événements locaux font des Rives du Rhône un territoire culturel notable. De plus, des initiatives publiques et privées existent sur le territoire et participent à la diffusion et la sensibilisation des différents publics à la culture. Des initiatives de diffusion dans l'espace public existent pour l'accueil de manifestations culturelles mais les espaces ne sont pas toujours adaptés.

1.1 Poursuivre l'adaptation des équipements de diffusion culturelle

Néanmoins, un grand nombre de manifestations culturelles est organisée dans des salles non, ou peu, équipées à cet effet, ce qui nuit à la qualité des créations proposées. De plus, le territoire de Porte de DrômArdèche ne bénéficie pas d'un manque d'équipement culturel qualifié. Ainsi, les orientations suivantes peuvent être prises.

1.1 a) Qualifier les équipements existants pour améliorer la qualité de l'accueil de manifestations culturelles

Le territoire est doté d'un réseau de salles polyvalentes importants et très disséminé. De plus, la construction d'un équipement culturel ou la réhabilitation entière d'un bâtiment représente un investissement important. Ainsi, la qualification d'équipements existants permettrait d'améliorer la qualité de l'accueil de manifestations culturelles, par exemple en investissant dans du matériel son et lumière ou d'espace scénique adapté.

En termes de fonctionnement, ce matériel pourrait être mutualisé entre plusieurs communes. Il serait également possible de mutualiser un poste, à un niveau intercommunal, afin de gérer ce matériel. Ce dernier pourrait aussi être mis à disposition des associations, sous forme de contrats ou de location par exemple, afin d'améliorer la qualité de la diffusion artistique.

1.2 b) Développer l'offre d'équipements adaptés pour la diffusion culturelle dans les territoires qui n'en sont pas dotés

Le territoire de Porte de DrômArdèche ne dispose d'aucun équipement adapté qualitativement pour la diffusion culturelle. De plus, la Communauté de communes porte une saison culturelle sur son territoire en organisant de nombreuses manifestations tout au long de l'année. La construction d'un équipement adapté, ou la réhabilitation d'un bâtiment, permettrait aux habitants de la communauté de communes et des alentours d'accéder à l'offre culturelle du territoire de manière plus qualitative, et permettrait de continuer à proposer une offre régulière, de fidéliser un public et donc affirmer le territoire de Porte de DrômArdèche comme un territoire culturel dynamique.

1.2 Permettre aux habitants des Rives du Rhône de pouvoir accéder aux pratiques culturelles

Par ailleurs, le fait de pouvoir bénéficier d'animations, de spectacles de qualité, ou d'enseignements artistiques de proximité permet de contribuer à la qualité de vie dans les communes. De plus, les événements et pratiques culturelles, ainsi que les actions de médiation qui les accompagnent, permettent de créer du lien social. Cet enjeu paraît d'autant plus essentiel dans un territoire où les mobilités quotidiennes sont très importantes et où de nouveaux habitants s'installent régulièrement. Ainsi, afin de soutenir la qualité de vie dans les communes, renforcer le lien social et favoriser l'accès à la culture pour tous, les orientations suivantes peuvent être suivies.

1.2 a) Intégrer une réflexion sur l'aménagement des espaces publics dans le but d'accueillir des manifestations culturelles dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux

L'aménagement de l'espace public est déjà au cœur des réflexions des élus lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Aussi, une attention portée sur l'aménagement de ces espaces permettant d'accueillir des formes artistiques (spectacles, installations plastiques, etc.) peut facilement être ajoutée à ces réflexions.

La construction ou l'amélioration de la qualité de l'espace public afin de pouvoir accueillir des manifestations culturelles peut permettre de compléter l'offre des équipements existants ou d'améliorer la qualité d'accueil proposée dans des communes qui ne disposent pas d'équipements, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Ces lieux dans l'espace public peuvent être facilement mobilisés par les habitants, les associations, les acteurs culturels ou les collectivités dans le cadre de leur compétence culturelle et plus largement. Ces aménagements donneraient la possibilité de valoriser les pratiques artistiques locales et dans une vision élargie de participer à la consolidation du lien social en offrant des lieux de rencontre et de création. Par ailleurs, cela permet de favoriser l'accès à la culture pour les habitants ne fréquentant pas les équipements culturels.

Des initiatives existent déjà sur les Rives du Rhône, à l'image de l'aménagement du théâtre de verdure à Laveyron. De plus, l'association Quelques p'Arts par exemple met en place une programmation culturelle tout au long de l'année majoritairement diffusée dans l'espace public.

1.2 b) Poursuivre la décentralisation d'événements organisés par les équipements culturels des Rives du Rhône ou des territoires voisins ainsi que l'organisation de saisons culturelles décentralisées

Les équipements portant une programmation culturelle sont des ressources pour le territoire, notamment au vu de leur niveau de professionnalisation et parfois de leurs moyens. La décentralisation d'événements hors les murs permet de rendre la culture plus accessible et de sensibiliser les habitants aux pratiques culturelles. Des initiatives sont déjà en place comme des événements organisés par la Comédie de Valence sur le territoire de Porte de DrômArdèche. Cela implique la constitution de partenariats entre les acteurs culturels et les collectivités ou d'autres acteurs du territoire (associations, structures éducatives et sociales, etc.).

1.2 c) Développer ou accompagner des dispositifs médiation et éducation artistique et culturelle

Les Rives du Rhône se caractérisent par une offre culturelle riche et un réseau culturel dynamique. De plus, des artistes créent leurs spectacles lors de résidences sur le territoire. Les dispositifs de médiation et d'éducation artistique et culturelle permettent de faire découvrir de nouvelles pratiques ou formes artistiques, de participer à la compréhension du travail des artistes, et de sensibiliser le public, notamment le jeune public.

Travail et Culture, Quelques p'Arts, ou Moly Sabata mènent déjà des actions dans ce domaine. De plus, la Communauté de communes du Pays Roussillonnais construit un Plan local d'éducation et aux arts et à la culture et celle de Porte de DrômArdèche est inscrite dans un dispositif de Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pour trois ans.

1.3 Gérer les externalités négatives liées à l'accessibilité aux équipements et aux événements

L'organisation d'événements, particulièrement lorsqu'ils attirent un nombre important de spectateurs, ainsi que les manifestations organisées par les équipements nécessitent de gérer l'accessibilité à ces lieux de diffusion. Les réflexions portent à la fois sur l'accès, le stationnement ainsi que les modes de transport.

1.3 a) Accompagner ou organiser les dispositifs de transport alternatifs à la voiture pour l'accès aux événements culturels

Certains EPCI, à l'image de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien ont dans leur compétence culturelle le transport vers les équipements communautaires du public scolaire, sous certaines conditions. Les EPCI, en partenariat avec les autorités organisatrices de transport pourraient participer à la proposition de solutions alternatives à la voiture pour les déplacements vers les équipements communautaires ou les événements organisés par l'EPCI.

Dans les faits, il pourrait s'agir de sensibiliser les usagers aux transports alternatifs à la voiture, organiser les parkings de co-voiturage. Si le territoire possède un service d'auto-partage, une réflexion peut aussi être menée pour l'installation d'un point relais à proximité des principaux équipements culturels.

Dans le cadre du Festival Jazz à Vienne, un partenariat a été construit avec la SNCF pour une offre de réduction sur les billets TER à destination de Vienne. D'autre part, pour citer un exemple d'initiative existante, le Conseil Général de la Réunion a créé une dotation de transport destiné à faciliter l'accès aux équipements culturels départementaux pour les écoles primaires et les collèges.

1.3 b) Dans le cas de la construction de nouveaux équipements, favoriser la proximité des réseaux de transport en commun

Dans le cas de la construction d'un nouvel équipement culturel, un des critères de localisation pourra être la proximité des infrastructures de transport en commun ou l'adaptation des lignes pour accéder à ce lieu.

Toutefois, une réflexion commune est à élaborer entre la structure porteuse de l'équipement culturel et la structure autorité organisatrice de transport pour réfléchir à un système adapté aux horaires des manifestations culturelles.

1.3 c) Organiser les stationnements nécessaires lors de la création d'un nouvel équipement ou d'un événement de grande ampleur

Les stationnements de l'ensemble des véhicules sont à organiser, particulièrement dans le cadre des équipements culturels et des événements de grande ampleur. Différents dispositifs existent, en fonction des caractéristiques des sites. Lors des Médiévales de Crémieu par exemple, sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des navettes en bus sont organisées pour relier le centre-ville.

II - Améliorer la qualité de l'offre proposée

Les Rives du Rhône possèdent déjà une offre diversifiée, qui permet de découvrir un nombre important de disciplines culturelles. Toutefois, de nombreux acteurs interviennent sur ce territoire, mais sont souvent de taille réduite et manquent parfois de moyens et de visibilité sur leurs actions à moyen terme. Des partenariats ou des mises en réseau peuvent être des solutions pour maintenir l'animation culturelle du territoire, permettre de professionnaliser les acteurs et de proposer des projets innovants.

2.1 Optimiser la structuration des acteurs en favorisant les mises en réseau

2.1 a) Accompagner ou organiser la structuration des réseaux de bibliothèques

Les bibliothèques sont les équipements culturels les plus nombreux et les plus décentralisés sur le territoire, ce qui permet de faciliter l'accès à la culture pour les habitants du territoire. Néanmoins, la plupart de ces équipements ont des horaires d'ouverture limités et reposent en grande partie sur des bénévoles. Une tendance à la constitution de réseaux de lecture publique permet notamment la modernisation de ces structures, par exemple par l'installation, l'utilisation et la formation aux outils numériques, la programmation d'animations culturelles, l'accueil d'artistes en résidence, l'accueil d'expositions, ou encore la formation des bibliothécaires, notamment bénévoles.

2.1 b) Développer les dispositifs de mise en réseau des acteurs culturels

Dans un contexte économique contraint, et au vu de la diversité des acteurs culturels du territoire, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés afin de pérenniser l'action culturelle sur les Rives du Rhône. Le Parc du Pilat a par exemple accompagné les acteurs culturels dans le cadre d'un Dispositif local d'accompagnement (DLA). D'autre part, le territoire du Grésivaudan en Isère a organisé des Assises de la culture afin de comprendre les attentes des acteurs culturels et faire découvrir les initiatives, privées et publiques, à l'œuvre sur ce territoire. L'association Scènes Obliques a également organisé des temps de réflexion sur ce que représentait la culture pour les divers acteurs du Grésivaudan. A partir des réflexions produites, un modèle d'événements a été conçu et est adapté dans les communes du territoire chaque année.

III - Ancrer la culture comme une ressource pour les Rives du Rhône

L'action culturelle peut être une véritable ressource pour le territoire. En effet, ce secteur peut permettre de former des professionnels et ainsi participer à la création d'emplois et de structures professionnelles. La culture peut également participer à l'apport de retombées économiques. En parallèle, la culture prend part à la construction du lien social et à l'animation des communes et donc à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

3.1 Développer les lieux ou dispositifs de création pour attirer et former des artistes

3.1 a) Valoriser la création culturelle grâce à des lieux de résidence et des dispositifs d'accompagnement à la création

Certains équipements (Théâtre de Vienne, la Presqu'île, Moly Sabata notamment) ou d'autres acteurs (Quelques p'Arts ou Tec par exemple) proposent déjà des lieux ou des temps consacrés à la création artistique. Ces dispositifs sont essentiels pour le travail des artistes du territoire et pour attirer de nouveaux artistes.

De plus, les résidences sont souvent accompagnées de temps de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Cela permet de valoriser la création et de proposer une offre différente sur le territoire. Les artistes en résidence proposent aussi parfois des formations pour les acteurs culturels et associations du territoire ce qui permet de professionnaliser le secteur.

3.1 b) Accompagner la création de « filières culturelles » en poursuivant les efforts de mise en réseau des acteurs

L'accompagnement et la mise en réseau des acteurs culturels peuvent être axés autour de la valorisation de « filières culturelles ». Des événements et des ressources autour de la musique blues et jazz sont à noter sur les Rives du Rhône (Jazz à Vienne, Salaise Blues Festival, Jazz au Palais à Hauterives, le Hall blues club à Pélussin, etc.). Ainsi, l'organisation d'un agenda commun proposant plusieurs événements autour de cette thématique ou le partage de compétences pourrait être organisée, sous la coordination d'un acteur porteur d'un de ces événements par exemple. L'objectif serait d'affirmer les Rives du Rhône comme un territoire de création autour des musiques blues et jazz.

Une autre filière pourrait être consolidée autour des arts plastiques et des métiers d'art.

3.2 Diversifier les facteurs de développement économique du territoire en valorisant la filière culturelle

La culture est également source de retombées économiques, que ce soit par la vente directe de billets mais aussi par des recettes indirectes (restauration, hébergements, transport, etc.). Les manifestations culturelles d'envergure permettent aussi de promouvoir l'attractivité du territoire. Les événements culturels majeurs contribuent au rayonnement culturel du territoire et favorisent des retombées économiques.

3.2 a) Pérenniser et valoriser les événements culturels majeurs, vecteur d'attractivité pour le territoire

Plusieurs événements de grande envergure animent les Rives du Rhône. Le festival Jazz à Vienne est incontestablement l'événement principal avec environ 175 000 personnes accueillies. L'étude menée par ViennAgglo en 2014 a fait ressortir que l'activité de l'EPIC Jazz à Vienne et les dépenses des spectateurs ont

généérés 17 millions d'euros d'impact économique et qu'un euro de subvention versé a généré 15 euros d'impact économique.

3.2 b) Valoriser les commerces culturels de proximité qui participent à l'offre de services des communes

La présence de commerces culturels (librairies, magasins de musique, disquaires, etc.) participe à l'offre locale de services.

Il faudra veiller dans le Scot à la complémentarité entre ces commerces de proximité et l'installation de grandes enseignes qui pourrait permettre de diversifier l'offre mais également nuire à la fréquentation de ces commerces.

3.3 Affirmer la culture comme outil de mise en valeur des atouts et des projets développés sur le territoire

3.3 a) Valoriser les richesses patrimoniales des Rives du Rhône en s'appuyant sur la création culturelle

D'autre part, la culture peut également constituer un moyen de valoriser les richesses et les ressources du territoire. Cela peut par exemple se traduire par des expositions ou la création d'œuvres, de films, d'ouvrages sur les paysages ou les savoir-faire, par la rénovation de lieux patrimoniaux emblématiques pour l'accueil de spectacles ou expositions, etc.

Cela suppose d'accompagner les manifestations culturelles mettant en avant le patrimoine (paysages, fleuve, savoir-faire, patrimoine bâti, historique, etc.) à travers la thématique de l'évènement ou par le lieu dans lequel il se déroule (bâtiment à caractère patrimonial, espace public représentatif du territoire, rives du Rhône ou de ses affluents, etc.),

3.3 b) Mobiliser la culture pour concerter et communiquer différemment sur les projets de développement territorial

La culture, à travers l'ensemble de ses disciplines, peut être mobilisée comme outil de concertation et ou de sensibilisation pour les enjeux liés à l'aménagement des Rives du Rhône. L'ensemble de ces enjeux peut être un sujet traité par des formes culturelles, par exemple la préservation des terres agricoles, de la biodiversité, les enjeux liés au transport, à l'habitat, etc.

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX TOURISTIQUE : UN TERRITOIRE À FORT POTENTIEL POUR LE TOURISME DE PROXIMITÉ

Partie 1 : Etat des lieux touristique des Rives du Rhône

I - L'action touristique : des acteurs coordonnés pour des politiques volontaristes

Le secteur touristique est caractérisé par l'action importante des acteurs privés (hébergeurs, gestionnaires d'activités, etc.) mais aussi par une implication de plus en plus forte des acteurs publics. En ce qui concerne ces derniers, l'Etat, les Régions, les Départements, les EPCI, les communes et divers regroupements de communes à l'image des Parcs naturels ou des structures porteuses de Contrats de développement durable Rhône-Alpes, agissent dans ce domaine.

Le tableau ci-dessous reprend les compétences touristiques de l'Etat et des collectivités territoriales.

Communes	<ul style="list-style-type: none">- La commune peut, par délibération du conseil municipal, instituer un office de tourisme dont elle détermine le statut.
Départements	<ul style="list-style-type: none">- Établit le schéma d'aménagement touristique départemental.- Crée le comité départemental du tourisme et lui confie tout ou partie de la mise en œuvre de la politique du tourisme du département.- Établit un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée.
Régions	<ul style="list-style-type: none">- Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional.- Coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.- Fixe le statut du comité régional du tourisme, qui élabore le schéma régional du tourisme et des loisirs.
Etat	<ul style="list-style-type: none">- Définition et mise en œuvre de la politique nationale du tourisme

Source : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau_repartition_competences_valideCILApublier%281%29.pdf

Comme pour le secteur culturel, suite à la « loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République », « Les compétences en matière de (...) tourisme sont partagées entre les communes, les départements et les régions. ». De plus, « la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file au sens de l'article L. 1111 9 du code général des collectivités territoriales, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le domaine du tourisme. » « Elle élabore le schéma régional de développement touristique qui fixe les objectifs stratégiques d'aménagement, de développement et de promotion touristiques. Le schéma précise les actions des collectivités, notamment en matière de promotion, d'investissement et d'aménagement touristique du

territoire. » . De plus, les intercommunalités deviennent compétentes en matière touristique « en lieu et place (des) communes membres »

« Art. L. 134-1.-La communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine, la métropole ou la métropole de Lyon exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, dans les conditions prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16, L. 5216-5, L. 5215-20 et L. 5215-20-1, L. 5217-2 et L. 3641-1 du code général des collectivités territoriales :

« 1° La compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique ;

« 2° La compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. » ;

« Art. L. 134-2.-Les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, au sens du 2° du I de l'article L. 5214-16 et du 1° du I de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Source : Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Associés à la Région et aux départements l'agence régionale Rhône-Alpes Tourisme et les agences départementales de tourisme mènent également des actions importantes sur les Rives du Rhône. Elles sont des relais importants pour les acteurs du territoire, offices de tourisme, prestataires touristiques, etc.

1.1 Les Syndicats mixtes porteurs de Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes : une vocation à structurer l'offre et fédérer les prestataires touristiques

Le tourisme est un des champs d'action importants pour les CDDRA qui sont présents sur les Rives du Rhône. L'encadré ci-dessous reprend les actions concernant le tourisme dans chaque CDDRA. Elles sont également détaillées en annexe 7.

Drôme des Collines

- Objectif 3 – Promouvoir l’art de vivre du territoire - volet tourisme
 - Action 06 : Structurer l'offre et soutenir les investissements touristiques
 - Action 12 : Développer l'itinérance, favoriser les déplacements doux et valoriser le fleuve Rhône
- Objectif 7 – Sensibiliser, animer et coopérer
 - Action 16 : Développer l'appropriation du "Bien Vivre" du territoire

Rhône Pluriel

- Objectif 1 - Faire du lien entre les multiples acteurs socio-économiques
 - Action 1 : Fédérer les prestataires touristiques et développer les outils de communication pour rendre cohérente et visible l’offre du territoire.
 - Action 2 : Valorisation du centre-ville de Vienne, en tant que pôle touristique et commercial central.

Ardèche verte

- Objectif 1 : Rural-urbain : Créer du lien d'une population à l'autre
 - Action 2 : Produire, Valoriser et Consommer local tout en respectant les ressources
 - Action 4 : Développer une offre de loisirs en milieu rural
- Objectif 2 : Œuvrer pour un territoire attractif, accueillant et dynamique
 - Action 6 : Valoriser les entrées et vitrines du territoire
 - Action 10 : Communiquer auprès des habitants du territoire et hors territoire
- Objectif 3 : Œuvrer pour un territoire qui gère et valorise ses ressources
 - Action 13-1 : Préserver, aménager, gérer et valoriser les espaces naturels, les ressources et les paysages d’Ardèche verte

Les projets de CDDRA sont donc particulièrement axés sur les liens entre les différents acteurs : entre les prestataires touristiques par exemple, mais aussi entre ceux-ci, les touristes et les habitants. Ils visent également à promouvoir un tourisme durable et à gérer les ressources nécessaires de manière raisonnée. De plus, les centralités ou sites phares du territoire visent à être renforcés et l’offre d’activités, notamment de pleine nature à se développer.

Le tourisme est perçu comme un moteur de développement économique mais aussi comme un outil de valorisation du cadre de vie des Rives du Rhône.

1.2 Le Parc Naturel Régional du Pilat : vers la consolidation de la destination éco-touristique « Pilat »

Les différentes vocations du Parc en termes de tourisme sont de :

- permettre la coordination des orientations touristiques stratégiques, à savoir
 - favoriser les loisirs doux,
 - favoriser la Destination Pilat, destination écotouristique,

- favoriser le tourisme durable,
- réaliser différentes opérations en gestion propre, par exemple la gestion des sentiers de randonnée, l'aménagement de sites touristiques, etc.

Les objectifs du Parc au niveau touristique sont ainsi de :

- favoriser la découverte et la compréhension du territoire,
- minimiser les impacts de la fréquentation,
- renforcer le tourisme comme un véritable secteur économique.



1.3 Les intercommunalités : une compétence touristique partagée

De plus, au niveau local, l'ensemble des intercommunalités du territoire est compétent en matière touristique.

En ce qui concerne les compétences d'accueil, information et de promotion touristique, cinq offices de tourisme organisent le territoire :

- L'office de tourisme intercommunal de Vienne et du Pays Viennois – Secrets de Vienne, ayant le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), rattaché à ViennAgglo,
- L'office de tourisme intercommunal Pays Roussillonnais Tourisme, porté par la Communauté de Communes,
- L'office de tourisme intercommunal Porte de DrômArdèche Tourisme, créé en 2014, ayant le statut d'EPIC,
- L'office de tourisme intercommunautaire Ardèche Grand Air, créé en 2014 et ayant le statut d'EPIC, rattaché à Annonay Agglo et la Communauté de Communes Vivarhône,
- et la Maison du tourisme du Pilat, association qui intervient sur trois Communauté de Communes dont celles de la Région de Condrieu et du Pilat Rhodanien, et créée en 1994.

De nouvelles antennes ont ouvert le long de la ViaRhôna à Saint-Vallier, Serrières et Saint-Cyr-sur-le-Rhône pour améliorer l'accueil des touristes et des visiteurs. Par ailleurs, l'office de tourisme du Pays Viennois doit s'installer en 2015 dans le nouveau Pavillon du tourisme, récemment construit. Ce pavillon comportera, outre les locaux de l'office de tourisme, un mur des vins rassemblant l'ensemble des cuvées des AOC viticoles du territoire, des expositions sur la vigne et le vin, des stages et ateliers cuisine et savoir-faire gourmands, etc. Un partenariat est monté avec l'école d'architecture de Lyon et le CNRS afin de développer des activités autour de cette thématique et des nouvelles technologies. Au niveau de l'oenotourisme, l'idée est donc de valoriser le territoire comme porte d'entrée des Côtes du Rhône septentrionale.

Les locaux de Porte de DrômArdèche tourisme, structure créée en 2014 suite à la création de la Communauté de Communes, devraient également être déplacés à Hauterives en 2016, à proximité d'un site phare du territoire : le Palais Idéal du Facteur Cheval. L'antenne de Saint-Vallier le long de la ViaRhôna sera également maintenue.

Les offices de tourisme des Rives du Rhône



Région de Condrieu

- Accueil, information et promotion touristique grâce à l'office du tourisme (Maison du tourisme du Pilat)
- Mise en place d'une politique de développement touristique à l'échelle intercommunale notamment en menant des actions spécifiques de développement touristique, en créant des équipements à vocation touristique, etc.

Pilat rhodanien

- Participation, par convention, au fonctionnement et à l'investissement de la Maison du Tourisme du Pilat
- Création, aménagement, entretien et gestion des équipements structurants reconnus d'intérêt communautaire. Est reconnu d'intérêt communautaire : la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf regroupant le camping de la Lône, l'espace détente (y compris le plan d'eau et la Maison de la Lône) et l'espace eaux vives.
- Transport vers la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf en faveur des élèves du primaire, dans la limite d'un déplacement par an et par classe (au-delà, les communes peuvent participer au financement du transport)

Vivarhône

- Promotion du développement économique, touristique et agricole.
- Aménagement, entretien, équipement et gestion des sentiers de randonnée et de découverte, des communes de la Communauté de communes Vivarhône, identifiés dans le cadre du réseau des randonnées Ardèche verte et inscrits dans l'édition du topo-guide

Bassin d'Annonay

- Réalisation d'études et de projets ayant un intérêt économique
- Soutien financier et technique à l'office du tourisme du pays annonéen
- Gestion de l'hébergement de plein air
- Aménagement et entretien des sentiers de randonnées et des pistes cyclables.

ViennAgglo

- Schéma de développement touristique,
- Office de Tourisme communautaire,
- Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique,
- Soutien aux manifestations et aux événements participant au développement touristique.

Pays Roussillonnais

- Création, extension, aménagement, gestion, entretien, promotion des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la zone d'activités commerciale, portuaire et touristique correspondant au port des Roches de Condrieu, y inclus les terrains et équipements nécessaires, ainsi que les sites de loisirs correspondant au plan d'eau attenant.
- Promotion touristique : participation à la Maison de Pays, Office de Tourisme du Pays Roussillonnais.

Porte de DrômArdèche

- Elaboration et mise en oeuvre du schéma de développement touristique
- Création et gestion de l'Office de tourisme
- Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques : la tour d'Albon, la halte fluviale et le système d'amarrage d'Andance, l'ensemble conventuel de Charrière, le projet de pôle céramique de Saint-Uze
- Soutien aux actions de promotion et de valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire

La Région de Condrieu, ViennAgglo, Vivarhône, Porte de DrômArdèche ont aussi une compétence en termes de stratégie et de développement touristique intercommunal.

Le Pilat Rhodanien, Porte de DrômArdèche et le Pays Roussillonnais assurent aussi la gestion d'équipements communautaires, respectivement :

- la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Boeuf. Celle-ci comprend l'Espace Eaux vives qui proposent des activités sportives (rafting, canoë, kayak, nage en eaux vives, etc.), le camping de la Lône, et le gîte collectif la Maison de la Lône.
- la tour d'Albon, la halte fluviale et le système d'amarrage d'Andance, l'ensemble conventuel de Charrière à Châteauneuf-de-Galaure et le projet de pôle céramique à Saint-Uze,
- la base de loisirs de Condrieu – Les Roches, qui propose un espace de baignade, du ski nautique etc. le Pays Roussillonnais participe à la gestion de ce site en prenant part au syndicat mixte SYRIPEL créé dans ce but.

Enfin, Vivarhôte et le Bassin d'Annonay s'occupent aussi de l'aménagement et de l'entretien des chemins de randonnée. Annonay agglomération est aussi chargé de la gestion de l'hébergement de plein-air.

1.4 La mise en valeur de l'offre touristique : des politiques de promotion diversifiées

A) Des politiques de marketing touristique morcelées, en cours de restructuration

Vienne et le Pays Viennois : une politique axée sur les courts-séjours



Le projet touristique actuel du Pays Viennois a été mis en place pour la période 2010-2015. Actuellement, une étude est menée pour l'extension du projet touristique jusqu'à 2017. Un nouveau schéma n'est pas encore envisagé, en anticipation des éventuelles modifications du périmètre de la Communauté d'agglomération. L'office de tourisme a le statut d'EPIC. De plus, ViennAgglo n'ayant pas souhaité internaliser un service tourisme, l'ingénierie touristique est donc également déléguée à l'Office de tourisme.

En plus des missions traditionnelles d'un office de tourisme (Accueil, diffusion, collecte d'informations, accueil des visiteurs, des groupes, guidage, promotion, communication, boutique, ...), l'office intervient également en tant que prestataire AMO, notamment auprès de l'association Vitis Vienna (Association regroupant les vignerons des coteaux de Vienne, Seyssuel et Chasse sur Rhône, ayant pour objectif le développement et la promotion du vignoble.), pour le label Vignobles et découverte¹⁷, etc.

Le projet actuel principal est l'ouverture du pavillon du tourisme, prévue pour l'automne 2015.

Les différents axes de la politique touristique sont : la valorisation du patrimoine bâti et historique, de l'événementiel, avec le festival Jazz à Vienne comme événement majeur, et de la gastronomie et l'oénotourisme.

Le directeur de l'Office intervient par ailleurs dans le cadre du Pôle métropolitain sur la thématique « tourisme et patrimoine ». Au niveau du Pôle métropolitain, pour le tourisme, environ une action structurante est engagée par an. Celle-ci est financée par le Pôle métropolitain et co-animée par les différents offices de tourisme.

En 2014, cette action a été la création de sites Internet sur le modèle « Monweekendà... » pour la promotion de chaque intercommunalité. Les sites sont reliés entre eux pour promouvoir l'offre touristique de

¹⁷ Plus d'informations sur le bal Vignobles et découvertes en annexe 2

l'ensemble du Pôle métropolitain. Ils mettent également en avant les Résonnances, organisées en parallèle des grands événements métropolitains.

La « City card » est une autre action structurante créée à l'échelle métropolitaine. Il s'agit d'une carte donnant accès, à tarifs préférentiels, à certaines activités, sites payants, transports, etc. L'objectif est de créer cette année la City card pour l'agglomération viennoise, puis d'ajouter la création de « box » sur cette carte. La troisième étape consiste, en vue de l'organisation de l'Euro2016 en juin à mettre en place d'une offre de mobilité transversale sur la city card entre les différentes intercommunalités du Pôle métropolitain. Enfin, la dernière étape serait de créer des city cards thématiques, qui seraient aussi proposées par d'autres acteurs que les offices de tourisme, par exemple les prestataires touristiques directement.

Une autre action structurante est la création d'offres dites « réversibles ». Il s'agit de parcours itinérants thématiques entre au minimum deux agglomérations du Pôle. Les mêmes conditions de visite sont offertes dans un sens ou dans l'autre. Par exemple, une visite autour de la gastronomie existe: l'une part de Lyon pour arriver jusqu'à Vienne et l'autre part de Vienne pour arriver à Lyon. Il existe environ une vingtaine d'offres réversibles à ce jour.

Sur le volet « patrimoine » du Pôle Métropolitain, un guide annuel est notamment publié chaque année sur la thématique des Journées du patrimoine. Ce guide est édité à 20 000 exemplaires et diffusé sur les sites des structures participant aux Journées du patrimoine ainsi qu'aux structures scolaires, collectivités, acteurs culturels...



La Maison du tourisme du Pilat : vers la consolidation d'une destination éco-touristique

Le projet de la Maison du Tourisme du Pilat est lié à la vocation touristique du PNR du Pilat qui a été détaillée plus haut.

La Maison du tourisme axe ses actions sur les projets suivants :

- améliorer l'offre de la destination Pilat en tant que destination pour les excursions et cibler en particulier la clientèle urbaine de proximité. Cela implique de qualifier l'offre touristique pour les courts-séjours,
- travailler sur les produits : vélo, randonnée, oenotourisme, etc. pour diversifier l'offre proposée et cibler des publics particuliers.

Sur le territoire du Pilat concerné par le Scot Rives du Rhône, la ViaRhôna et le label Vignobles et découvertes sont considérés comme les éléments phares au niveau touristique. L'objectif est de s'appuyer sur ces sites phares pour irriguer et animer l'ensemble du territoire.

Les deux entrées thématiques privilégiées sont les saveurs/terroir et les activités de pleine nature. A chaque fois, deux logiques sont à l'œuvre : une entrée territoriale (infra-territoriale) et une entrée « logique de destination »

Une candidature à l'appel à projets « pôle de nature » Massif Central a par ailleurs été déposée en 2015 par le Parc du Pilat, en partenariat avec les acteurs touristiques du territoire. Le cadre de cet appel à projets est à retrouver en annexe 2.



Ardèche Grand air, une stratégie en cours d'élaboration qui mise sur les atouts naturels et les savoir-faire

L'office de tourisme intercommunautaire, créé en 2014, est en train de construire un schéma de développement touristique pour les cinq années à venir. Si le territoire dispose de ressources en ce qui concerne l'offre touristique, il n'est cependant pas identifié par les touristes et les acteurs socio-professionnels en tant que destination.

L'objectif est donc de créer une nouvelle identité, une nouvelle destination. La dénomination choisie est « Ardèche grand air ». La stratégie marketing a déjà commencé à être engagée. Le slogan créé est le suivant : « L'esprit libre : voyage dans un monde inventif, gourmand, naturel ». Le mot « inventif » renvoie aux inventeurs du territoire, à l'offre en termes de musées et de savoir-faire mais aussi aux entreprises actuelles. Le mot « gourmand » cible les productions locales, les fruits, et l'oenotourisme notamment. Enfin, le mot « naturel », en lien avec la stratégie menée par le Syndicat mixte Ardèche verte met en valeur les paysages, les loisirs de plein-air, la randonnée pédestre, équestre et le cyclotourisme.

Les projets sont notamment de développer les parcours de randonnée, inciter la création d'offre de location de vélo, mettre en synergie des différents acteurs pour la randonnée itinérante (hébergement, restauration, etc.). Des difficultés se posent au niveau de la randonnée puisque la concurrence avec d'autres territoires, notamment le PNR, est importante. L'Ardèche verte n'a pas encore la même notoriété à ce niveau.

L'office est aussi actuellement en train de faire la démarche pour obtenir l'accréditation « agent de voyage ». De plus, un des projets porte sur la mise en réseau des musées pour les rendre plus accessibles à tous les niveaux. Enfin, un des enjeux est aussi de capter les touristes venant grâce à la ViaRhôna, même si celle-ci ne passe pas par ce territoire

Ainsi, les principaux enjeux pour ce nouvel Office de tourisme sont de :

- faire travailler ensemble les acteurs qui interviennent dans le secteur touristique,
- créer une culture de travail touristique entre les deux EPCI,
- avoir un esprit de travail intercommunautaire.

Un travail partenarial est aussi mené avec les autres Offices de tourisme de l'Ardèche verte (Saint-Félicien, Val d'Ay).

Le Syndicat mixte Ardèche verte a également déposé une candidature pour l'appel à projets « pôle de nature » du Massif Central.



Porte de DrômArdèche Tourisme, une stratégie en construction suite à la recomposition intercommunale

Le tourisme est une des deux priorités de la CCPDA avec l'économie. Le tourisme est mobilisé pour assurer une image et un rayonnement au territoire.

Une étude sur le positionnement marketing touristique du territoire est en cours de réalisation. A ce jour, les scénarii, qui font suite à la réalisation d'un diagnostic, devraient prochainement être validés. Le diagnostic enseigne que l'échelle de la Communauté de Communes permet d'avoir une vraie dimension touristique, avec une offre diversifiée.

Les principales missions de l'Office de tourisme sont :

- d'accompagner et de faire évoluer l'offre touristique, notamment en accompagnant les professionnels du tourisme,
- de restructurer les dispositifs d'accueil des touristes,
- le développement et la restructuration de l'offre Activités de pleine nature en lien avec la Communauté de Communes,
- de mettre en œuvre une politique marketing et de mise en tourisme du territoire.

Les activités de pleine nature constituent un axe important de développement du projet touristique, avec l'oénotourisme et la gastronomie, et la mise en valeur du patrimoine. Le tourisme de découverte économique est également un secteur qui peut être valorisé et un enjeu important pour ce territoire.

L'itinérance et les modes doux font partie des axes de développement primordiaux. Si les circuits eux-mêmes sont repensés, les services liés à l'itinérance sont à construire et développer. La Communauté de Communes est en train de réorganiser le réseau d'itinéraires de randonnée, avec l'objectif de simplifier et de rationaliser l'offre pour la rendre plus lisible. Le vélo est également une des priorités avec la présence de la ViaRhôna et la construction de la Via Fluvia. La ViaRhôna est déployée sur le territoire depuis 2010. Des parcours traversant le territoire et partant de la ViaRhôna sont en train d'être étudiés. L'enjeu est de capter les flux provenant de la véloroute pour faire découvrir le territoire à ces visiteurs. La CCPDA fait par ailleurs partie d'une entente pour le développement de la Via Fluvia.

Une réflexion est en cours sur le tourisme fluvial car le territoire ne possède pas de halte pour croisiéristes. L'office de tourisme travaille notamment en réseau avec les autres offices appartenant au territoire de la Drôme des Collines.



Pays Roussillonnais Tourisme, une stratégie marketing renouvelée



Après une délégation de la compétence tourisme à l'association Maison de Pays – office de tourisme, la communauté de communes est devenue compétent pour la gestion et l'animation de l'office de tourisme. Une régie, Pays Roussillonnais tourisme, est créée en 2013 et regroupe la mission de développement touristique et les services de l'association.

Le Pays Roussillonnais souffre d'un déficit d'image touristique notamment au vu du fait de l'importance de l'industrie dans l'activité économique et aussi dans le paysage. Un des enjeux pour Pays Roussillonnais tourisme est de montrer et agir pour que ces deux domaines soient compatibles. Cela se traduit notamment par une offre touristique de loisirs qui concerne à la fois les touristes et les habitants.

Les principaux projets en cours sont :

- « la mise en place d'une signalisation touristique d'information locale : un dispositif harmonisé valorisant les sites et structures d'accueil du Pays Roussillonnais.
- La mise en place d'une stratégie de communication touristique par la définition d'un positionnement du territoire et le ciblage de clientèles prioritaires.
- La création d'un réseau de bistrot de pays : des établissements engagés dans un cahier des charges incluant valorisation des produits locaux, relais d'information touristique, animations festives et culturelles.
- Le réaménagement de l'office de tourisme, pour améliorer les services rendus et son rôle de vitrine et de porte d'entrée du territoire.
- Parmi les pistes de travail à venir : le développement de l'agritourisme (démarche d'accueil et de vente sur l'exploitation) et d'un tourisme de découverte économique (ou d'entreprise). »

De plus, un autre projet de partenariat avec la centrale EDF est enclenché. En effet, « la centrale EDF génère des besoins d'hébergement lors des travaux et arrêts de tranche et nous savons que cela constitue une part non négligeable de l'activité pour les hébergeurs. Aussi, EDF a décidé de créer un service de conciergerie pour répondre aux besoins de ses prestataires et l'Office de Tourisme du Pays Roussillonnais s'est mis en lien avec elle pour mettre à disposition nos outils et notre base d'informations où tous les hébergeurs sont présents. Les informations étant actualisées en temps réel sur la base de données SITRA (Système d'Information Touristique de la Région Rhône Alpes) permettent de renseigner au mieux la conciergerie. C'est un véritable travail de partenariat qui se met en place d'où l'importance pour les hébergeurs : - de bien informer l'Office de tourisme du Pays Roussillonnais de tout changement sur les périodes d'ouverture, leurs tarifs ou autre - de bien renseigner le système de gestion des disponibilités à court terme pour ceux qui l'ont choisi lors du partenariat promotion, ceci permet ainsi d'afficher les disponibilités sur notre site internet comme sur les bornes d'information touristique ».

Source : Pays Roussillonnais Tourisme, Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

B) Des coordinations pour organiser la promotion touristique

Parmi les actions de coordination menées au niveau du tourisme, nous pouvons de nouveau signaler les mises en réseau des offices de tourisme : à l'échelle du Pôle métropolitain, à l'échelle du Parc du Pilat, et dans une moindre mesure à l'échelle de la Drôme des collines et de l'Ardèche verte.

Parmi d'autres exemples, nous pouvons mentionner les réflexions de Loire tourisme sur un plan d'actions mutualisées avec les EPCI et les CDDRA. Ces actions pourraient être par exemple des opérations communes lors de salons, l'organisation d'un événementiel sur une thématique transversale pour 2016, etc.

En ce qui concerne la ViaRhôna, malgré les actions menées par Rhône-Alpes tourisme pour la promotion de cet équipement, la mise en réseau des acteurs sur le territoire reste encore très timide. Peu de liens sont faits entre les différents types d'acteurs qui peuvent intervenir dans le domaine touristique en lien avec la ViaRhôna (hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires d'activités ou de sites touristiques, etc.). Rhône Pluriel, sur son périmètre, tente de coordonner les acteurs mais la réalisation reste difficile.

Au niveau du projet de la Via Fluvia, une entente a été créée entre sept EPCI pour mettre en place et valoriser ce nouvel équipement (des détails sont donnés dans le paragraphe dédié).

Au niveau du patrimoine, des pistes de travail en réseau existent mais restent encore peu développées. Nous pouvons mentionner l'inventaire du patrimoine réalisé à l'échelle du Parc mais surtout le label Vignobles et découvertes qui est un projet remarquable sur le territoire qui a su mobiliser différents acteurs et territoires.

Certains acteurs rencontrés pendant le stage ont d'ailleurs noté que la coopération fonctionne bien quand il y a des objectifs clairs et un sujet précis. Par exemple, dans le cas du label Vignoble et découvertes, la rive droite sur laquelle se trouvent les vignobles, a besoin de la rive gauche pour la capacité d'hébergements et restauration, et inversement.

Toutefois, les territoires des Rives du Rhône construisent également des partenariats autour du tourisme avec d'autres territoires, à l'image de la Région de Condrieu et du Pilat rhodanien avec les Monts du Pilat, du Pays Roussillonnais avec le territoire de Beaurepaire, des intercommunalités du Nord-Ardèche avec le Tournonais ou les autres territoires d'Ardèche verte, ou encore les agglomérations du Pôle métropolitain avec ViennAgglo. Cela impose donc de prendre en compte une échelle plus large pour considérer le développement touristique des Rives du Rhône. Et, si l'échelle du Scot permet de diversifier et rendre plus complète l'offre proposée, le travail à mener est peut-être plus sur l'inter valorisation des territoires qui composent le Scot plus que sur le rajout d'une nouvelle échelle de promotion touristique.

C) Un rôle important des offices de tourisme dans l'animation et la mise en réseau des acteurs touristiques

D'autre part, les offices de tourisme jouent également, et de plus en plus, un rôle important dans la mise en réseau des prestataires et acteurs touristiques, l'animation de ces réseaux, et la formation de ces acteurs.

Le Parc du Pilat et la Maison du tourisme animent par exemple un réseau des acteurs touristiques du Pilat. Le réseau travaille notamment sur la connaissance de l'offre locale ou l'animation numérique du territoire et propose un programme de formations aux prestataires touristiques.

Pays Roussillonnais tourisme propose également un appui aux porteurs de projet, pour l'information ou la promotion ou la création de nouvelles offres touristiques par exemple.

L'office de tourisme de Porte de DrômArdèche organise des ateliers avec les professionnels du secteur touristique (ateliers sur le numérique, la base de données SITRA, l'anglais, les groupements de commande, etc.) dans un objectif de professionnalisation. L'office est aussi relai pour le référencement des chambres d'hôtes et la Communauté de Communes accompagne les porteurs de projet dans le domaine du tourisme

Pour donner un autre exemple, l'office de tourisme du Pays Viennois anime un réseau des restaurateurs du territoire. Il accompagne notamment l'Agora des chefs, un regroupement de cinq chefs restaurateurs.

Les départements et agences départementales de tourisme jouent aussi un rôle à ce niveau-là. Loire tourisme par exemple est chargé de l'animation du réseau « hôtellerie de plein air ». Il travaille également avec la Maison du tourisme du Pilat sur la thématique des réseaux sociaux.

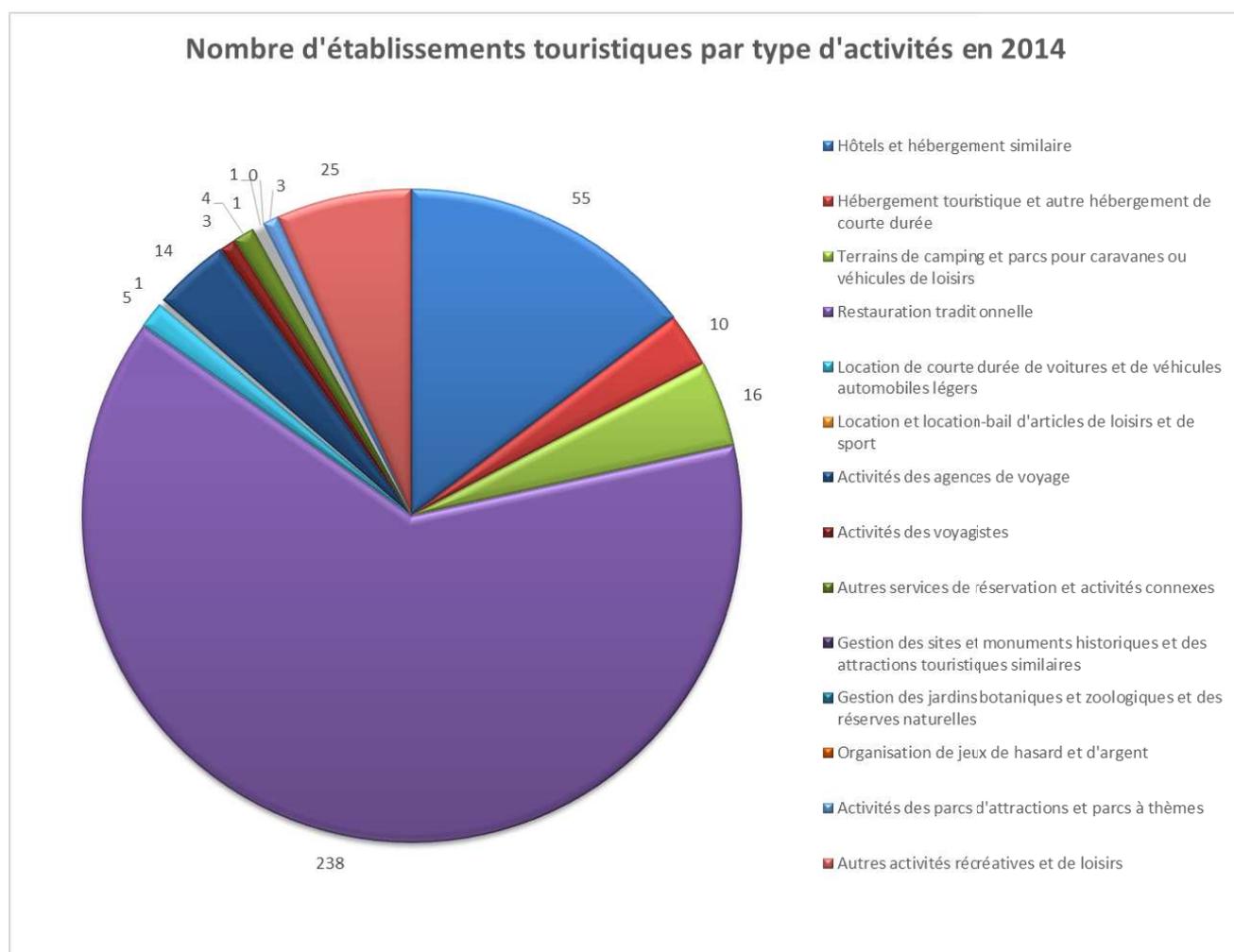
Isère tourisme propose également aux gestionnaires d'hôtels ruraux et familiaux d'être accompagnés et formés pour répondre aux normes en vigueur en termes de sécurité-incendie et d'accessibilité. Les restaurateurs peuvent aussi être accompagnés pour accéder au titre de Maître-Restaurateur. Ce titre « résulte de la volonté conjointe de l'Etat et des professionnels de reconnaître l'excellence des meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle, en valorisant leur compétence ainsi que leur engagement en faveur de la qualité. » (Source : *Isère tourisme*)

1.5 L'activité touristique : une place importante parmi les emplois du territoire

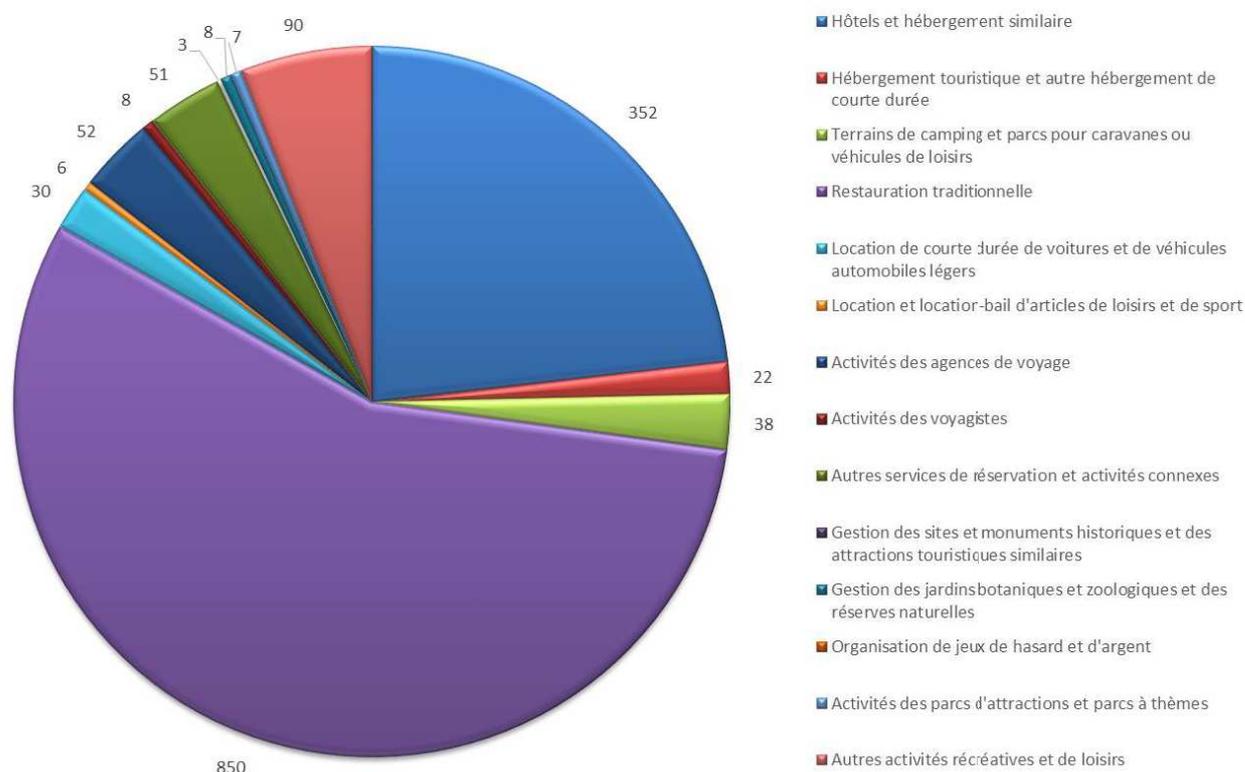
Les données utilisées pour l'analyse des emplois du secteur touristique sont les données ACOSS qui permettent d'étudier les établissements et les effectifs salariés. Elles permettent de donner une idée de l'évolution de l'emploi touristique de 2009 à 2014. Les types d'activités choisis sont détaillés en annexe 8.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part des établissements touristiques parmi le nombre d'établissements total	26,56	27,10	28,16	27,45	26,29	27,75
Part des effectifs salariés du secteur touristique parmi l'effectif salarié total	10,56	11,10	10,95	10,71	10,60	10,61

Les établissements touristiques représentent environ un quart des établissements du territoire. Toutefois, les effectifs salariés ne représentent que 10%. Cela souligne que les établissements touristiques sont majoritairement des petites entreprises.



Effectifs salariés du secteur touristique en 2014 dans les Rives du Rhône



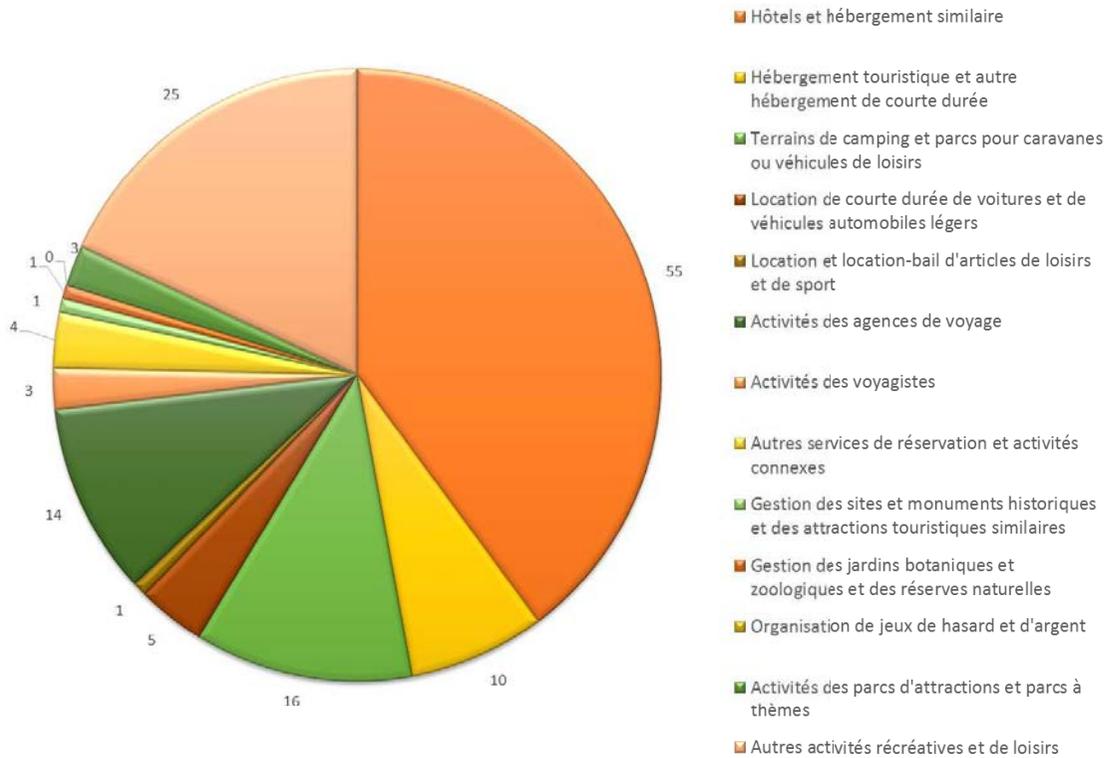
En termes de nombre d'établissements, la restauration traditionnelle regroupe environ les trois-quarts des établissements touristiques et plus de la moitié des effectifs salariés. Si la fréquentation touristique participe au développement ou au maintien des activités de restauration traditionnelle, les emplois de ce secteur ne sont pas uniquement des emplois touristiques. De plus, au vu de l'importance de ce secteur dans l'analyse des emplois touristiques, il semble important de faire une seconde analyse des autres secteurs dont le tourisme est la principale activité.

L'analyse des emplois touristiques sans les activités de restauration traditionnelle met en avant le fait que les établissements touristiques représentent environ 10% du nombre total d'établissements et les effectifs salariés environ 4% du nombre total d'effectifs salariés.

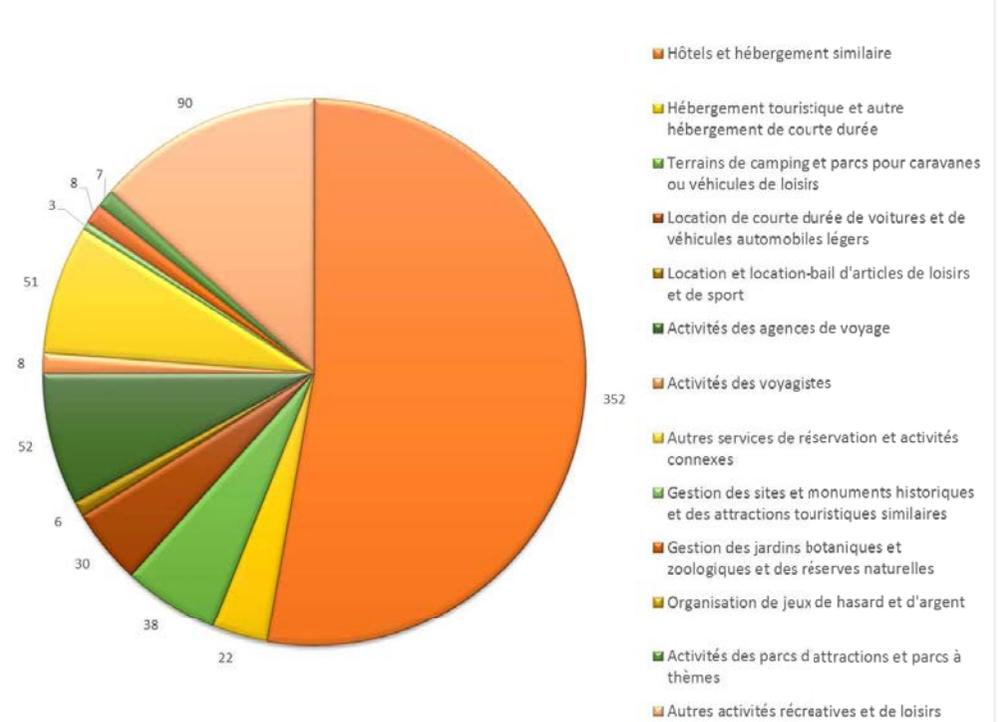
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part des établissements touristiques parmi le nombre d'établissements total	10,15	10,15	10,20	9,72	9,78	10,18
Part des effectifs salariés du secteur touristique parmi l'effectif salarié total	4,73	4,77	4,91	4,62	4,83	4,67

Les hôtels et les hébergements similaires sont les établissements les plus présents et sont fortement créateurs d'emplois salariés sur le territoire. Les autres activités récréatives et de loisirs (activités des parcs de loisirs, transport de plaisance, location d'équipements de loisirs, etc.) sont également importantes pour l'économie touristique des Rives du Rhône.

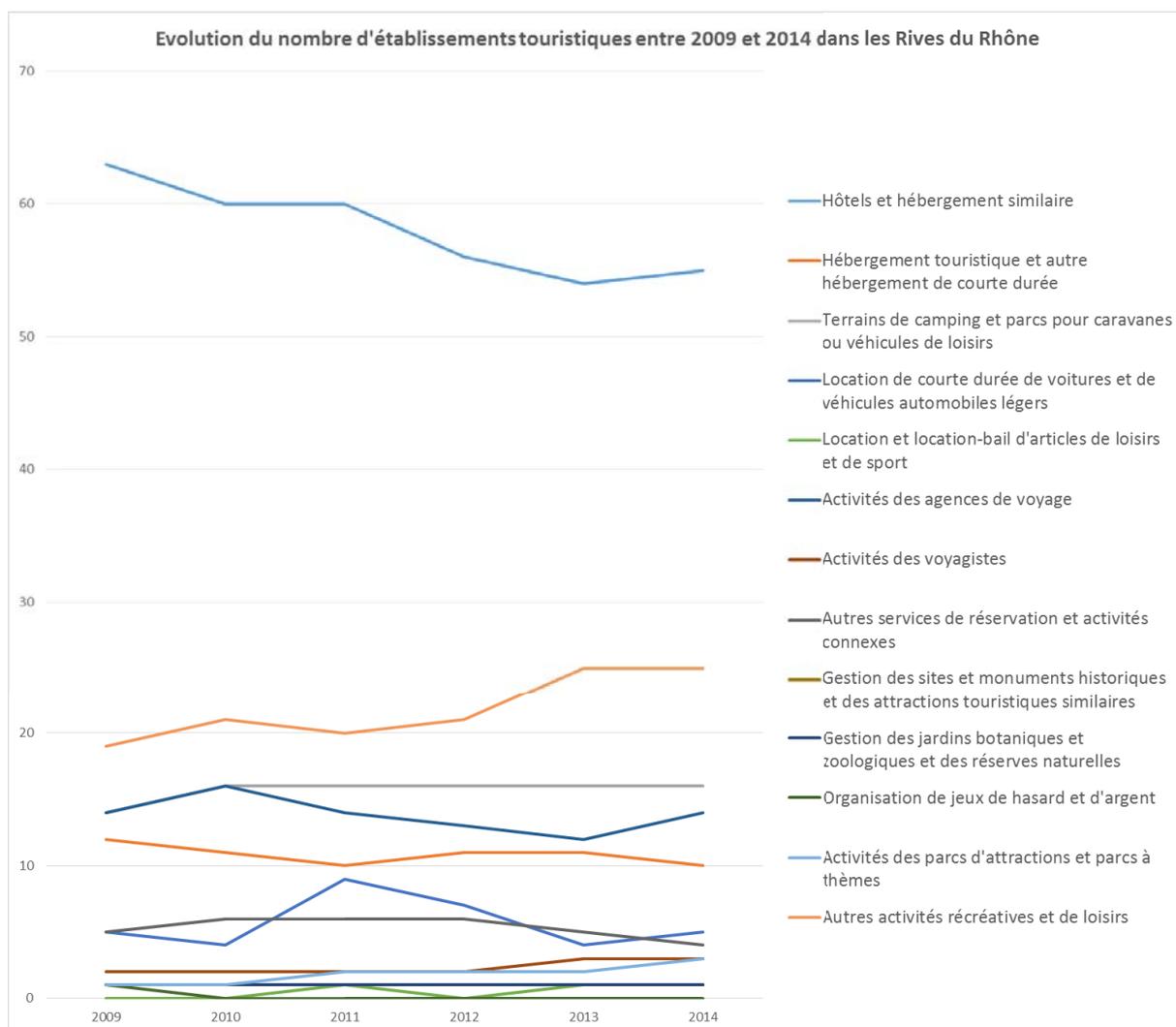
Nombre d'établissements touristiques par type d'activités en 2014



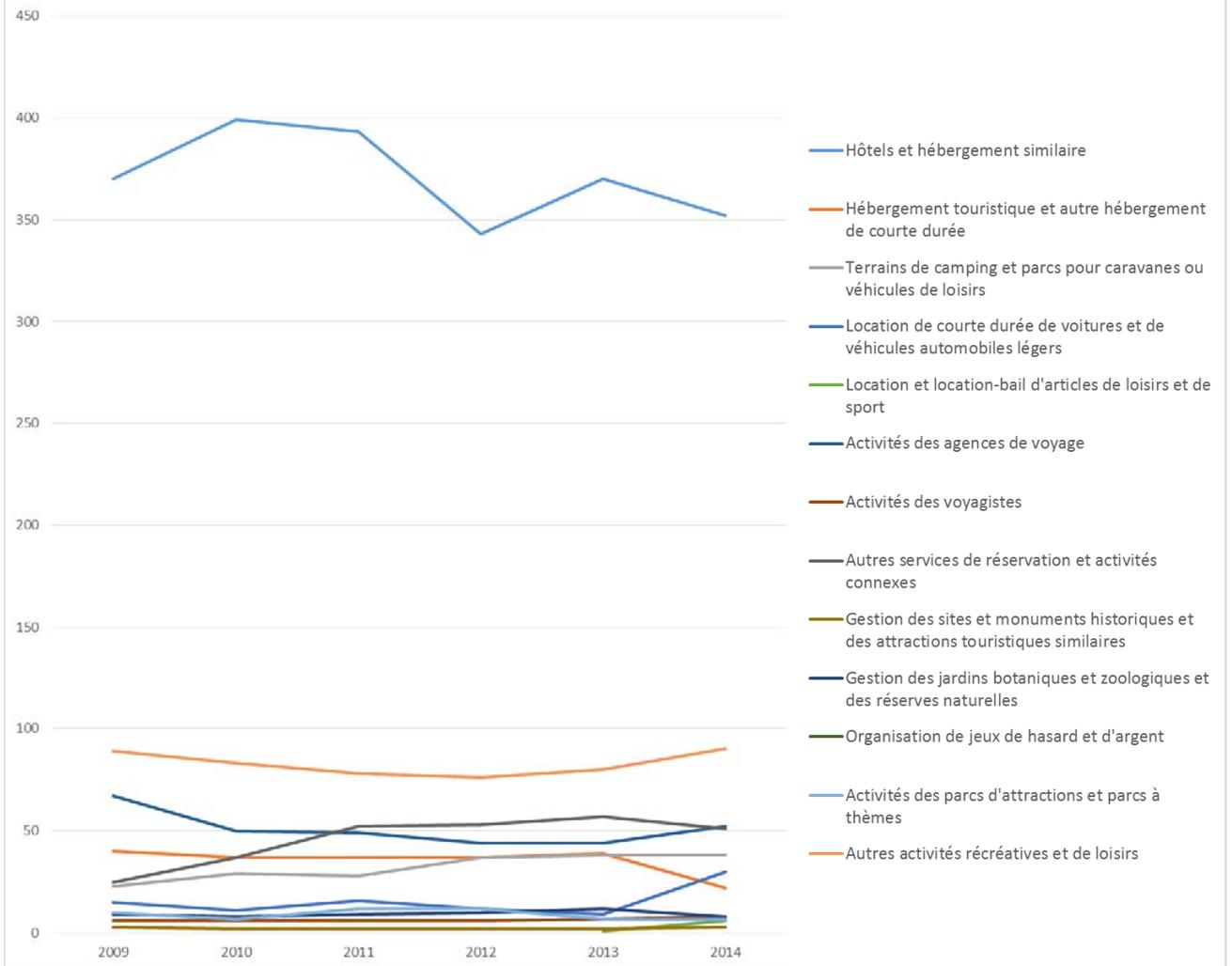
Effectifs salariés du secteur touristique en 2014 dans les Rives du Rhône



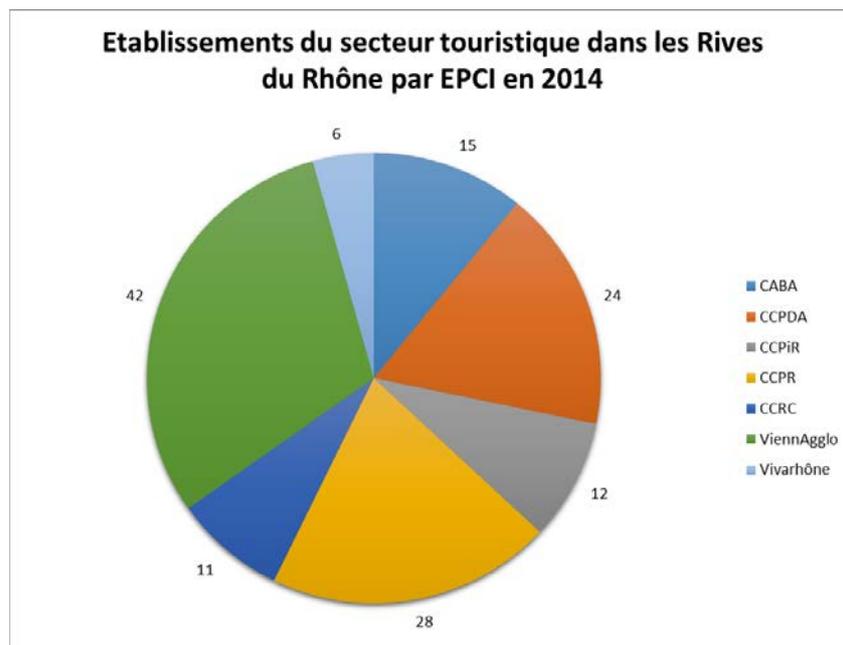
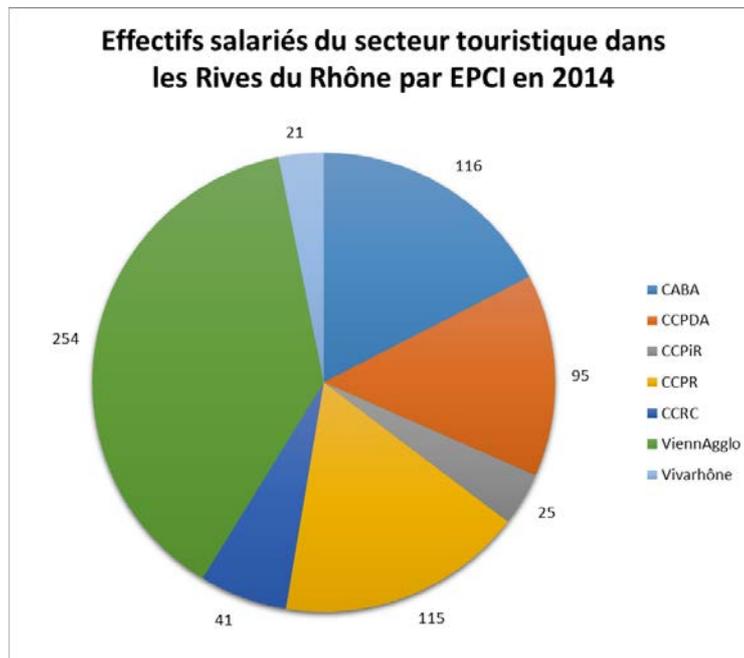
L'activité des hôtels et des hébergements similaires, principal secteur touristique générateur d'emplois pour le territoire, a connu une crise entre 2009 et 2014 avec la suppression de huit établissements, et donc des emplois salariés correspondants. L'évolution de nombre d'établissements touristiques reste plus ou moins stable entre 2009 et 2014. Il faut toutefois noter que l'année 2013-2014 a été positive pour le tourisme sur le territoire avec la création d'établissements touristiques dans divers secteurs.



Evolution des effectifs salariés du secteur touristique entre 2009 et 2014 dans les Rives du Rhône



La répartition des établissements par EPCI suit dans l'ensemble la même tendance que celle des effectifs salariés. Il faut noter que ViennAgglo rassemble environ un tiers des effectifs salariés du secteur touristique. De plus, les graphiques suivants soulignent que les établissements du Pilat Rhodanien sont nombreux mais peu générateurs d'emplois salariés à l'inverse de ceux du Bassin d'Annonay.



II - Une bonne accessibilité par les infrastructures de transport qui bénéficie au tourisme et un potentiel de diversification de l'offre lié aux nouveaux axes de déplacements touristiques

2.1 Une bonne desserte touristique du territoire

L'autoroute A7 est l'axe majeur de la desserte touristique du territoire. Elle accueille notamment les flux en direction du sud de la France et le territoire peut être une étape pour les touristes. Avec près de 70 000 véhicules par jour en moyenne, elle offre un potentiel de visibilité pour les sites majeurs. Les principaux sites sont signalés par des panneaux d'information touristique : le patrimoine viennois, le PNR du Pilat, Annonay, le Safari de Peaugres et le Palais Idéal du facteur Cheval. Les vignobles de Côte-rôtie sont également visibles depuis l'axe. L'arrivée des touristes par l'autoroute rend stratégique le traitement des abords des échangeurs et des entrées de villes. Actuellement, l'échangeur de Chanas et l'entrée de ville de Vienne mettent assez peu en valeur les richesses touristiques du territoire.

La route historique RN7 traverse également le territoire en rive gauche.

L'ensemble des gares TER permet aussi d'accéder au territoire. Toutefois, aucune gare TGV n'est présente sur les Rives du Rhône. Les gares TGV les plus proches sont celles de Lyon et de Rovaltain.

Les aéroports de Lyon Saint-Exupéry et de Grenoble Isère permettent aussi l'accès au territoire des touristes internationaux, notamment venus d'Europe du Nord.

Les Rives du Rhône sont ainsi traversées par des flux importants et notamment des flux touristiques. L'enjeu est d'arriver à capter ces flux afin que le territoire puisse être une destination touristique et non seulement une étape vers le Sud de la France.

Par ailleurs, il faut toutefois penser dans un projet de développement touristique à la gestion des déplacements, des places de stationnements, l'organisation de transports alternatifs à la voiture pour accéder aux sites et activités touristiques, et enfin les nuisances qui lui sont liées (bruit, pollution, etc.).

2.2 Les véloroutes voies vertes (VVV) : de nouveaux axes touristiques

Trois axes majeurs de véloroutes voies vertes traversent le territoire. Le premier est la ViaRhôna, axe européen Eurovélo 17, qui rejoint le Léman à la Méditerranée, le second est le projet de la Via Fluvia qui rejoindra les fleuves Loire et Rhône, et le troisième est la Voie verte des Confluences qui relie les territoires du Pôle métropolitain.

Des informations de contexte sur le marché du tourisme à vélo en France sont à retrouver en annexe 2.

A) La ViaRhôna : une voie verte porteuse pour le développement touristique local



« ViaRhôna est un itinéraire cyclable conçu le long ou à proximité immédiate du Rhône (pour 65% du parcours) pour permettre une itinérance au fil du fleuve. Cet itinéraire alterne deux modes de circulation : soit en voie verte sécurisée, dédiée uniquement aux cyclistes (ou modes de déplacement non motorisés), soit en véloroute : voie de circulation partagée avec les automobilistes sur des routes secondaires, et donc moins propice à des balades familiales.

A ce jour, l'itinéraire est réalisé à 75 % en Rhône-Alpes (soit 416 km sur 552 km) et à 47 % en Région Provence-Alpes- Côte d'Azur (soit 55 km sur 118), avec des concertations en cours pour finaliser le tracé et les travaux associés et à 34 % en Région Languedoc-Roussillon (soit 49 km réalisés sur 144 km). Un des enjeux du prochain contrat interrégional Plan Rhône est la finalisation de l'itinéraire dans les 3 régions d'ici fin 2020. Il est possible d'utiliser le train pour rejoindre le point de départ, organiser une escapade vélo ou simplement raccourcir une étape. Plus de 400 km à la découverte du patrimoine rhônalpin

Rhône-Alpes accueille les 2/3 de l'itinéraire ViaRhôna. Elle réunit à elle seule 552 km, ainsi que 17 maîtres d'ouvrage et ses 8 départements sont concernés, puisque l'Ain, la Haute Savoie, la Savoie, l'Isère, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche sont tous bordés par le Rhône. 416 km de cet itinéraire cyclable sont déjà praticables, soit 75% du tracé en Rhône-Alpes, et autant d'opportunité de balades. Certains tronçons sont en voie verte sur site protégé accessible à tous : enfants accompagnés, adultes, piétons, cyclistes, personnes valides ou handicapées.... Chaque étape est l'occasion de découvrir la diversité régionale. Des paysages alpins aux berges urbaines du cœur de Lyon, des vignobles en terrasse des Côtes du Rhône, aux châteaux de Saint-Vallier ou Tournon, la richesse touristique est infinie. Ainsi, ViaRhôna met-elle en valeur aussi bien

les activités nautiques et fluviales que les activités culturelles et les produits issus de l'agriculture ou de la viticulture locales. Pour Rhône-Alpes, écorégion par excellence, cette véloroute voie verte est un projet prioritaire qui permet aux Rhônalpins de renouer avec le fleuve roi. Il existe une culture du Rhône : ses îles, sa faune et sa flore, ses écluses, et même ses crues mémorables font partie d'un patrimoine commun. Tout le long du tracé, des œuvres d'art, musées, monuments... y font référence. La découverte peut se faire à loisir soit en itinérance le long du fleuve, soit en séjour avec une possibilité de rayonner dans les départements, grâce aux voies vertes qui partent de ViaRhôna pour s'enfoncer à la rencontre de nouveaux territoires. »

« ViaRhôna est inscrite au schéma national des itinéraires cyclables En 2020, le réseau cyclable de France sera de l'ordre de 20 000 km, dont 5000 km d'eurovéloroutes. » *Source : Rhône-Alpes Tourisme*

Toutefois, la ViaRhôna reste aujourd'hui encore peu intégrée et reliée au reste de l'offre du territoire sur les Rives du Rhône. Les services inhérents à l'itinérance sont également peu présents ou peu opérationnels (location de vélo, hébergements adaptés, aires de repos, etc.). De plus, bien qu'il y ait une volonté des acteurs de se coordonner pour mettre en valeur cet équipement, notamment à l'échelle de Rhône Pluriel, dans les faits, peu d'actions sont déjà effectives. Le projet de création d'un poste pour la promotion de la ViaRhôna au sein du Syndicat mixte Rhône Pluriel a d'ailleurs été abandonné.

Le jalonnement touristique (hébergement, sites à découvrir, etc.) et la recherche d'une synergie avec le territoire est donc importante autour de cet itinéraire mode doux dont la fréquentation est amenée progressivement à augmenter. La finalisation de la voie verte au sein du Scot constitue un enjeu important pour le développement touristique de l'ensemble des Rives du Rhône.



B) La Via Fluvia : un nouvel axe en projet

La « véloroute voie verte entre Loire & Rhône a été officiellement lancée fin juin 2015, à Lapte (43). Déjà 30 kms sont ouverts pour la balade à pieds ou à vélo. L'itinéraire final fera 120 kms d'ici quelques années.



La Via Fluvia est l'aboutissement d'une volonté de 7 partenaires engagés depuis 2013. Ayant pris la mesure de la forte concurrence touristique dans les espaces ruraux, les membres de l'Entente ont créé cet équipement nouveau. Il témoigne de leur volonté d'accroître leur notoriété et de développer l'économie touristique, mais aussi de partager leurs magnifiques paysages, leurs traditions et savoir-faire avec leurs futurs usagers. La Via Fluvia apporte aussi aux habitants des territoires qu'elle traverse de formidables occasions de balades. »

«Les membres de l'Entente :

- Communauté de Communes de l'Emblavez
- Communauté de Communes des Sucs
- Communauté de Communes du Pays de Montfaucon
- Communauté de Communes des Monts du Pilat
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay
- Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
- Communauté de Communes de VivaRhône »

Le tracé de la Via Fluvia reprend celui de l'ancienne voie de chemin de fer.

Source : Communauté de Communes Monts du Pilat

Les « 7 EPCI ont choisi de se réunir sous la forme d'une entente intercommunale afin de pouvoir notamment établir un mode de promotion commun sur l'itinéraire de la Véloroute voie verte du Rhône à la Loire.

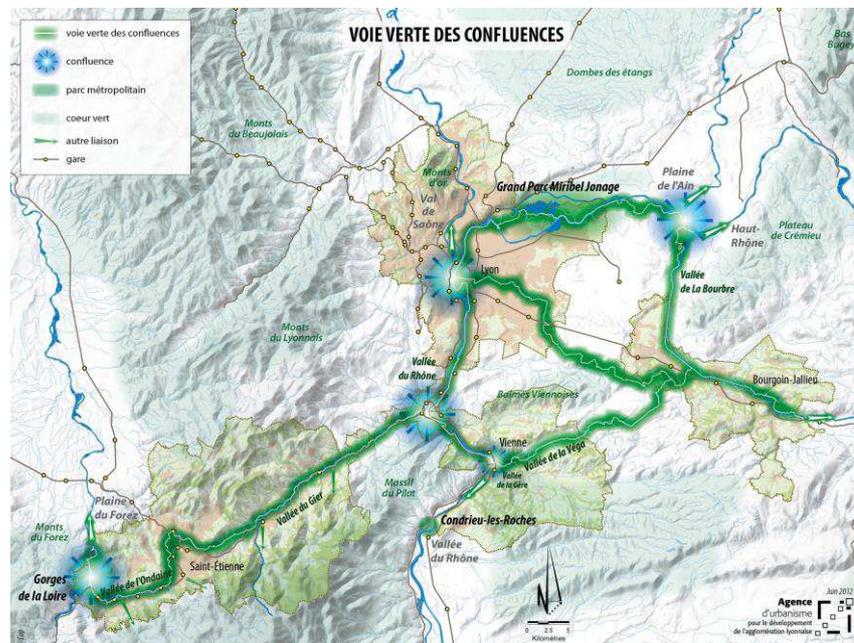
Une étude d'identité et de stratégie marketing a été réalisée ; Il est proposé désormais de valider une convention de partenariat dans le cadre de l'entente, pour dépôt de noms de domaines et propriété intellectuelle, en attribuant la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes des Monts du Pilat. »

(Source : Porte de DrômArdèche)



C) La Voie verte des Confluences

La Voie Verte des Confluences est un itinéraire modes doux développé par le Pôle Métropolitain, et qui traverse dans le Pays viennois. Il a pour vocation d'offrir une liaison sécurisée pour les visiteurs à vélo entre les différentes agglomérations du Pôle et ainsi de découvrir les paysages naturels et les ressources variées du territoire. L'axe s'appuie sur les linéaires des cours d'eau, qui marquent l'aménagement de ce territoire.



2.3 Le tourisme fluvial : un secteur présent mais encore timide par rapport à d'autres territoires

« Outre l'itinérance, le tourisme fluvial recouvre (...) des activités variées. On distingue généralement

- Les promenades courtes, de une à quelques heures, voire pour la journée, à bord de bateaux promenade.
- Les croisières fluviales de plusieurs jours à bord de bateaux de croisière (paquebots fluviaux ou péniches-hôtel).
- La location de coches de plaisance généralement pour un week-end ou une semaine pour 3 à 12 personnes.
- La plaisance fluviale privée se pratique soit à bord de bateaux habitables, soit à bord de petites unités de promenade.
- Le nautisme de proximité avec le canotage, la pêche en barque, l'aviron, le canoë-kayak...
- Les activités pratiquées le long de la voie d'eau comme la randonnée, la pêche, les visites destinées à la découverte du patrimoine »

Source : *Le tourisme fluvial, un secteur porteur*, VNF, 2011

Les chiffres clés du tourisme fluvial en France sont disponibles en annexe 2.



	Port de plaisance (avec indication de la capacité d'accueil totale du site)
	Base de location
	Halte plaisance (10 à 29 bateaux)
	Halte plaisance (1 à 9 bateaux)
	Embarcadère paquebots fluviaux
	Embarcadère bateaux à passagers
	Base d'activités récréatives
	Programme véloroute

En 2009, le tourisme fluvial dans les Rives du Rhône était caractérisé par :

- des embarcadères pour les paquebots fluviaux à Andance, Chavanay, Vienne, Saint Romain-en-Gal/Sainte-Colombe
- des embarcadères pour bateaux à passagers à Vienne, Saint Romain-en-Gal/Sainte-Colombe, Ampuis, Les Roches de Condrieu
- un port de plaisance aux Roches de Condrieu (capacité d'accueil totale du site : 209)
- des haltes de plaisance de 10 à 29 bateaux à Saint Romain-en-Gal/Sainte-Colombe
- des haltes de plaisance de 1 à 9 bateaux à Andance, Andancette, Chavanay, Vienne.

En 2011, une halte fluviale a également été mise en place à Saint-Vallier.

Ainsi des équipements pour le tourisme fluvial sont présents, toutefois, ces équipements restent de taille limitée, notamment les haltes de plaisance par rapport à la partie Sud du Rhône.

De plus, il y a un fort enjeu de coordination entre les acteurs touristiques du tourisme fluvial et les autres acteurs touristiques du territoire (restaurateurs, prestataires d'activités de loisirs, etc.) qui est aujourd'hui peu construit.

Source : Orientations pour le développement du tourisme fluvial bassin Saône Rhône Méditerranée, juin 2010

III - Une offre touristique riche et diversifiée à l'échelle des Rives du Rhône

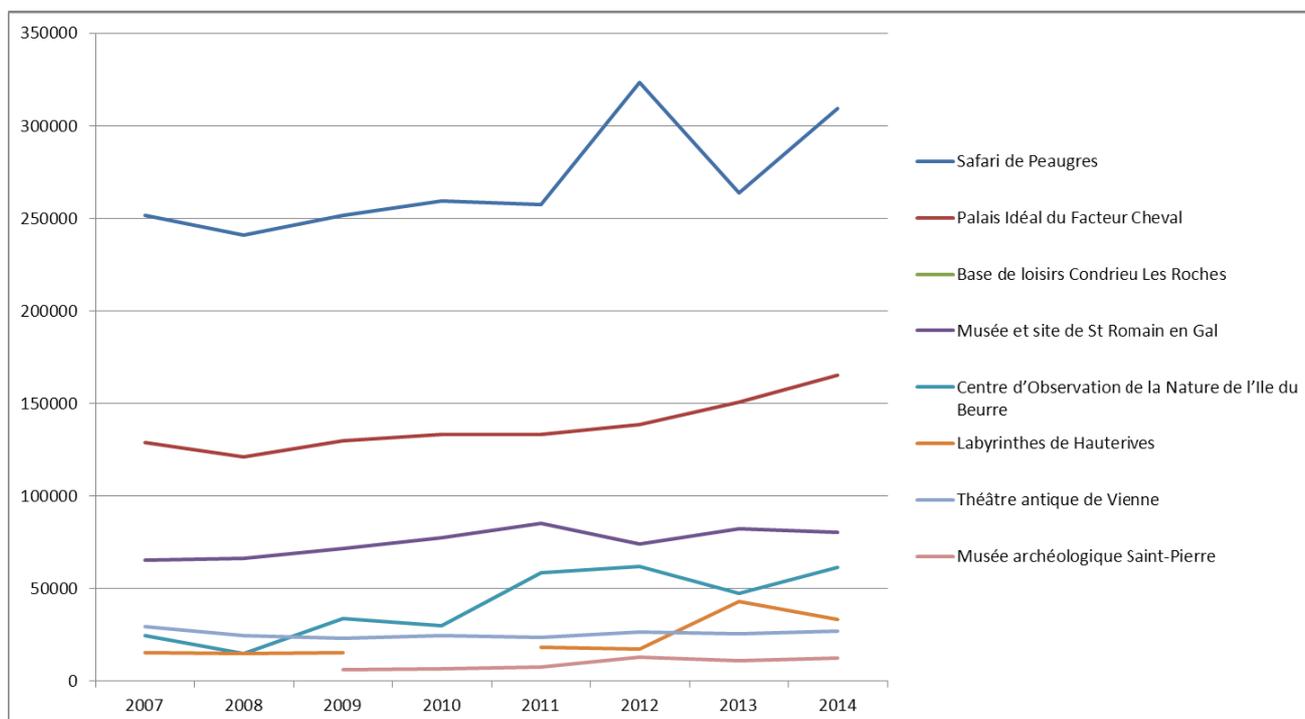
L'offre touristique des Rives du Rhône s'oriente autour des axes suivants : les activités de pleine-nature, particulièrement autour de la randonnée et du vélo, la valorisation du patrimoine naturel, l'œnotourisme et les savoir-faire gourmands, et le patrimoine historique. Cette offre est également complétée par des sites touristiques à fort rayonnement. Si une multitude d'activités et d'offres existent sur le territoire, l'échelle des Rives du Rhône permet de présenter une offre complète et complémentaire aux touristes et ainsi proposer des séjours plus longs sur le territoire.

Aujourd'hui, l'offre se caractérise plutôt par un tourisme de proximité et de court-séjour. Les visiteurs viennent essentiellement du Pôle métropolitain et de la Région Rhône-Alpes. Le territoire du Scot n'est pas identifié à son échelle comme un territoire touristique. Cependant, il présente une offre avec des éléments attractifs et relativement bien répartis sur l'année par rapport à des espaces très touristiques. De plus, il se situe à proximité des agglomérations de Lyon, Saint-Etienne, et Valence et bénéficie d'une facilité d'accès, notamment via l'A7. Toutefois, malgré la diversité de l'offre, un besoin de création d'activités se fait ressentir.

3.1 Des sites touristiques de premier plan, « portes d'entrée du territoire »

Les Rives du Rhône disposent de plusieurs sites touristiques majeurs, qui peuvent être qualifiés de « portes d'entrée » du territoire pour le tourisme.

Evolution de la fréquentation touristique des principaux sites des Rives du Rhône entre 2007 et 2014



Le Safari de Peaugres, est le sixième site le plus fréquenté de Rhône-Alpes et a reçu en 2014 plus de 300 000 visiteurs.



Le Palais Idéal du Facteur Cheval a quant à lui été visité par plus de 150 000 visiteurs en 2014 et sa fréquentation est en augmentation depuis 2008. L'offre touristique sur la commune de Hauterives est complétée par les Labyrinthes qui permettent également d'attirer de nombreux visiteurs (33 000 en 2014).



Source : Palais Idéal du facteur Cheval

Le patrimoine viennois attire également un nombre important de touristes. Parmi l'offre proposée, le musée et site archéologique de Saint-Romain-en-Gal a reçu plus de 80 000 visites, le théâtre antique, plus de 27 000 et le musée archéologique Saint-Pierre, plus de 12 000 en 2014.

Le musée de l'Alambic à Saint-Désirat a aussi attiré environ 150 000 visiteurs en 2014.

Parmi les activités de pleine-nature, la base de loisirs Eaux Vives à Saint-Pierre-de-Bœuf accueille quant à elle environ 35 000 à 40 000 personnes par an, la ViaRhôna, environ 40 000, et l'Île de la Platière environ 15 000.

De plus, les antennes de la Maison du Parc du Pilat sur les Rives du Rhône ont accueilli dans leurs locaux environ 17 000 visiteurs en 2013/2014, dont un tiers à l'antenne de Pélussin

Ainsi, un des enjeux pour le tourisme dans les Rives du Rhône est de capturer les flux attirés par ces sites majeurs, pour faire découvrir l'ensemble de l'offre touristique du territoire. Pour les activités de loisirs, la principale clientèle touristique reste une clientèle de proximité, majoritairement basée dans les grandes agglomérations voisines.



Source : Base de loisirs Condrieu-Les Roches

3.2 Un territoire riche de ses multiples terroirs et sites naturels

L'offre patrimoniale est très diversifiée et permet de refléter l'histoire des Rives du Rhône. Le territoire dispose d'un patrimoine naturel remarquable, qui permet d'affirmer son identité et qui le structure. Nous pouvons entre autres citer : le fleuve Rhône et ses affluents, les Monts du Pilat, les coteaux et les vignobles, les mottes de Galaure, les galets et la molasse du Nord-Drôme, l'île du Beurre et de la réserve naturelle de l'île de la Platière, des jardins comme celui de Vernioz, des arboretums ainsi que des points de vue notables à la fois « du haut » avec la vue sur la vallée et les Alpes, et « du bas » avec la vue sur les Monts du Pilat et les coteaux.



Source : Les Amis de la Platière

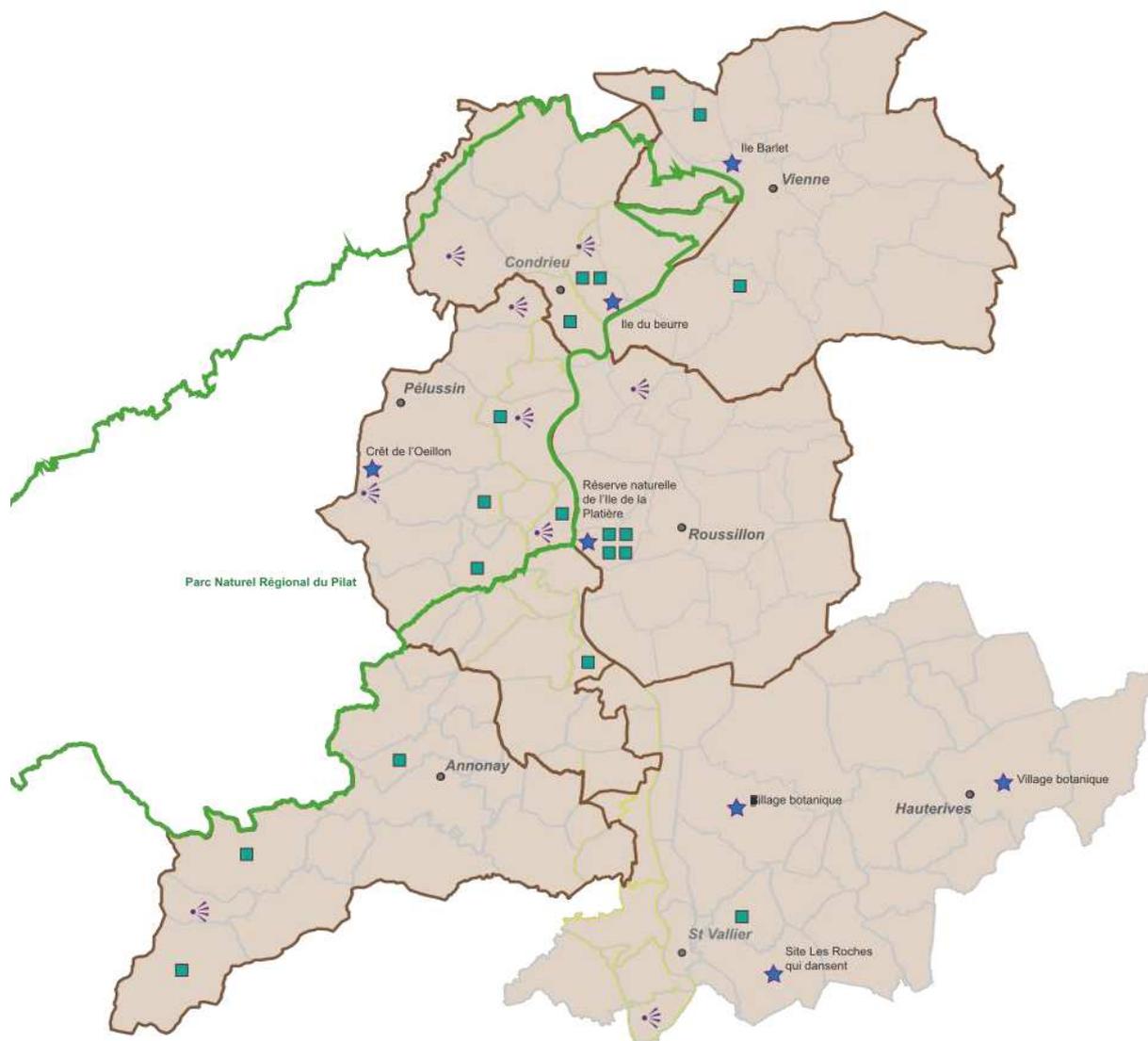
Ce patrimoine et ces paysages bénéficient d'actions de valorisation comme l'aménagement de sentiers d'interprétation, de tables de lecture du paysage, l'organisation de découvertes du patrimoine naturel des îles, l'aménagement des berges du Rhône, la création d'un théâtre de verdure à Laveyron, etc. La qualité du paysage et sa préservation est donc un enjeu fort pour l'image du territoire et son attractivité, aussi bien pour les habitants que pour les touristes.

Le centre d'observation de la Nature de l'île du Beurre a reçu en 2014 plus de 60 000 visiteurs. D'après une étude du SMIRCLAID¹⁸ de 2013, la réserve naturelle de l'île de la Platière reçoit annuellement en moyenne 10 000 randonneurs sur le sentier du héron, 3000 à 5000 visiteurs dans le cadre des visites pédagogiques et environ 500 personnes dans le cadre du dispositif du Conseil Général.

Des associations de protection et/ou de mise en valeur du patrimoine naturel ou gastronomique sont présentes et actives dans les Rives du Rhône. Elles participent notamment à l'organisation d'événements autour de ce patrimoine, à l'image des marchés aux vins, de la Fête de la poire dans la Valloire, des nombreux marchés de produits du terroir, ou encore de randonnées-terroir. Des sentiers ou parcours de visite thématiques sur le thème de l'eau, des paysages, ou encore de la biodiversité sont également proposés aux habitants et aux touristes.

¹⁸ Syndicat Mixte Intercommunal Rhône Court Circuité Loire Ardèche Isère Drôme

La valorisation du patrimoine naturel et gastronomique dans les Rives du Rhône



- Association de valorisation du patrimoine naturel
- Sentier thématique
- ★ Site naturel
- ☼ Table d'orientation ou de lecture du paysage



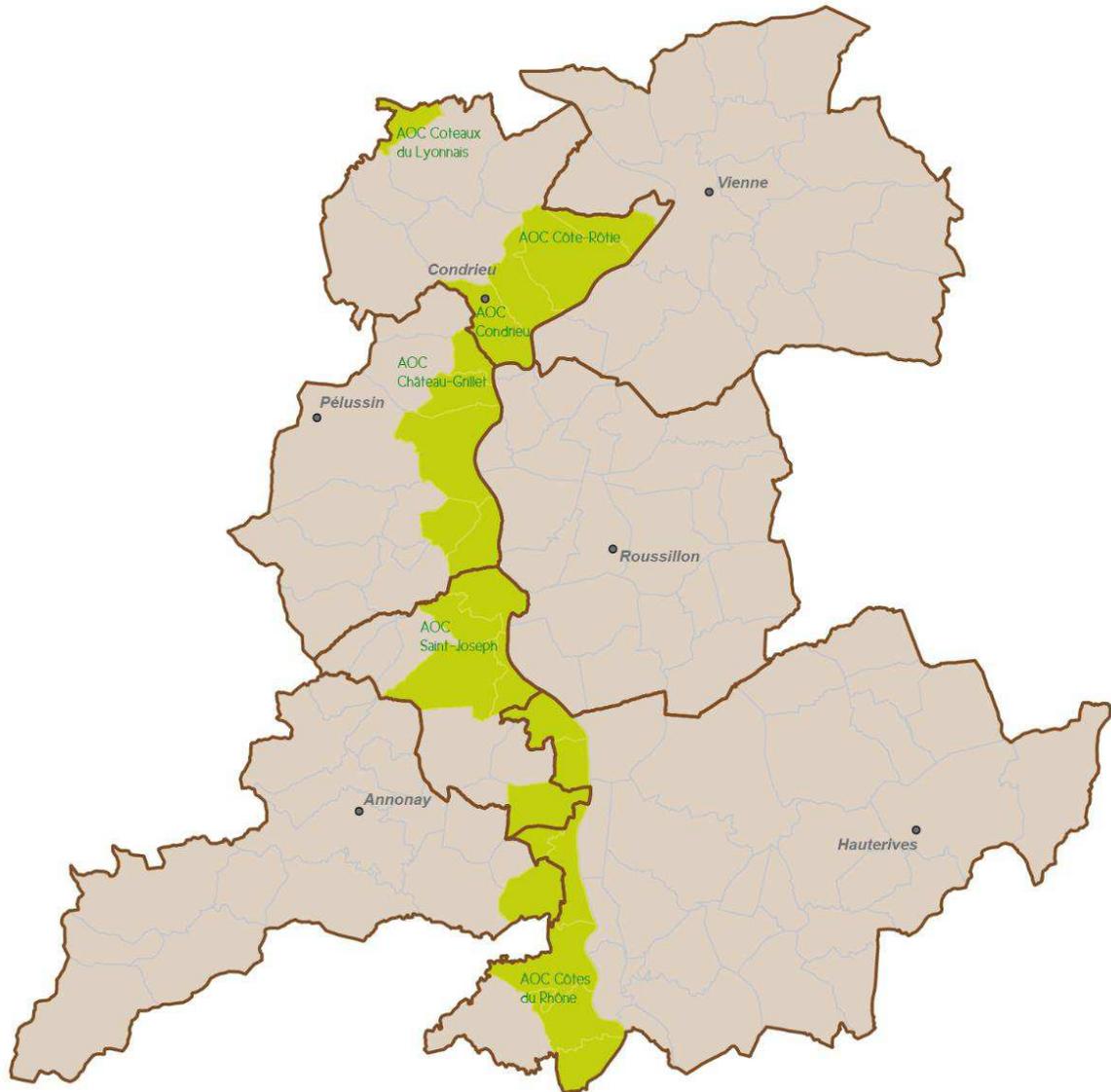
Walden SCOT



La gastronomie et les savoir-faire gourmands sont un autre élément d'attractivité du territoire en termes de tourisme. En lien avec l'activité touristique, l'office de tourisme du Pays viennois et la Maison du tourisme du Pilat ont permis l'obtention du label Vignobles et découvertes Condrieu-Côte Rôtie qui permet de faire découvrir l'ensemble de l'offre du territoire, et de faire travailler conjointement différents acteurs (hôtellerie, restauration, vignobles, acteurs de l'offre culturelle et patrimoniale, offices de tourisme, etc.). Une réflexion sur le même dispositif est en cours à l'office de tourisme Ardèche Grand air. De plus, le pavillon du tourisme qui va voir le jour sur le Pays viennois contiendra notamment un mur des vins rassemblant l'ensemble des cuvées des AOC viticoles du territoire, des expositions sur la vigne et le vin et des ateliers. L'idée est de valoriser le territoire comme « porte d'entrée des vins du Sud de la France ».

Les Appellations d'origine contrôlée ou protégée soulignent la richesse et la diversité du patrimoine et des savoir-faire gastronomiques et viticoles. En ce qui concerne le vin, le territoire porte les appellations AOC Côte-Rôtie, Château-Grillet, Saint-Joseph, Condrieu, Côtes du Rhône et enfin Coteaux du Lyonnais sur la commune de Saint-Romain-en-Gier. L'Indication Géographique Protégée Vin de pays des collines rhodaniennes recouvre aussi une partie des Rives du Rhône.

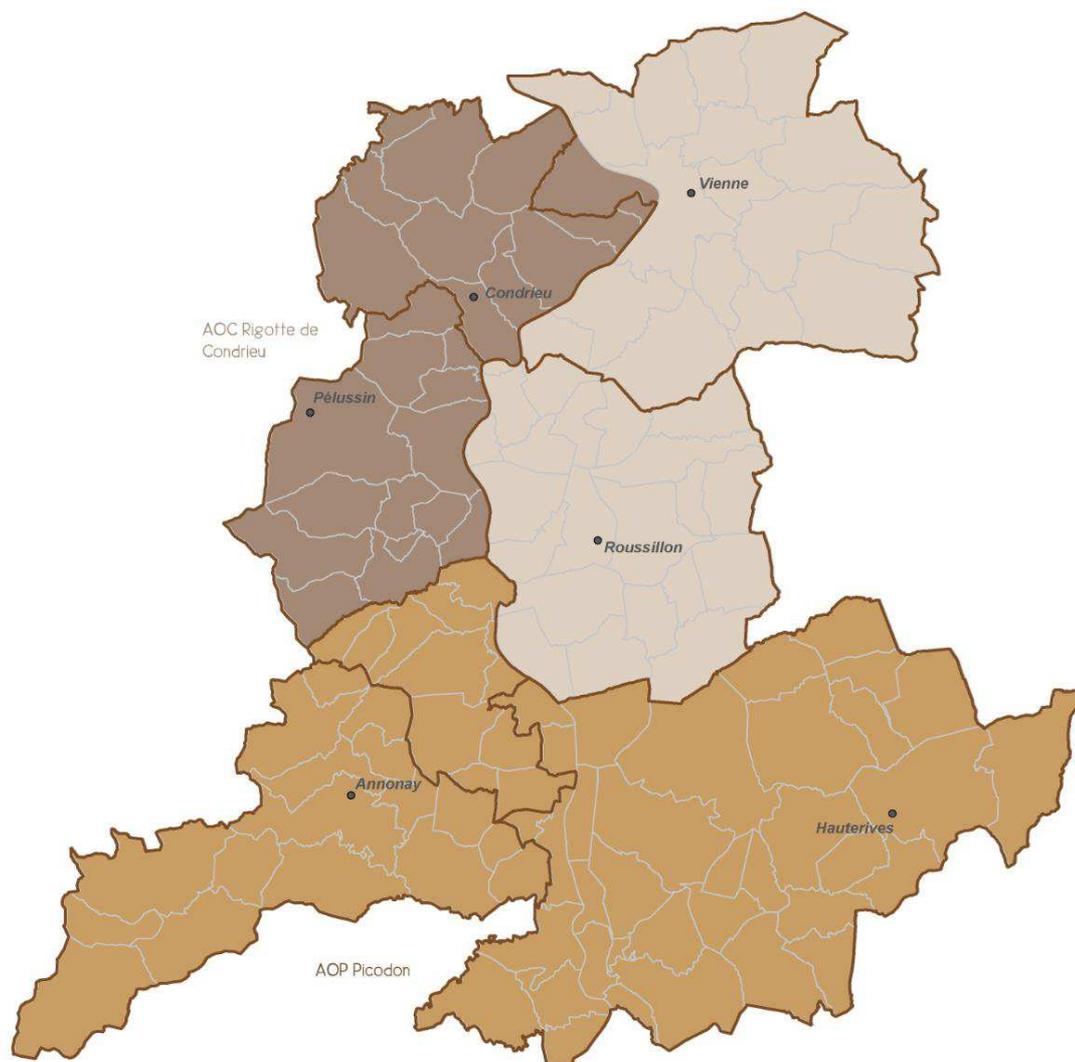
Les AOC viticoles dans les Rives du Rhône



 Commune bénéficiant d'une AOC viticole

Pour le fromage, il faut souligner la présence de l'AOC Rigotte de Condrieu en rive droite sur la Région de Condrieu, le Pilat rhodanien et ViennAgglo, et l'AOP Picodon en Ardèche et dans la Drôme. Enfin, l'AOC Noix de Grenoble est également présent sur la commune du Grand-Serre.

Les AOC fromagères dans les Rives du Rhône



Par ailleurs, le lieu de production de la poire de Valloire a été classé en 2011 « site remarquable du goût »¹⁹. Un nouveau lieu d'exposition, la Cabane Chosson, est d'ailleurs consacré à l'arboriculture et la poire de la Valloire.

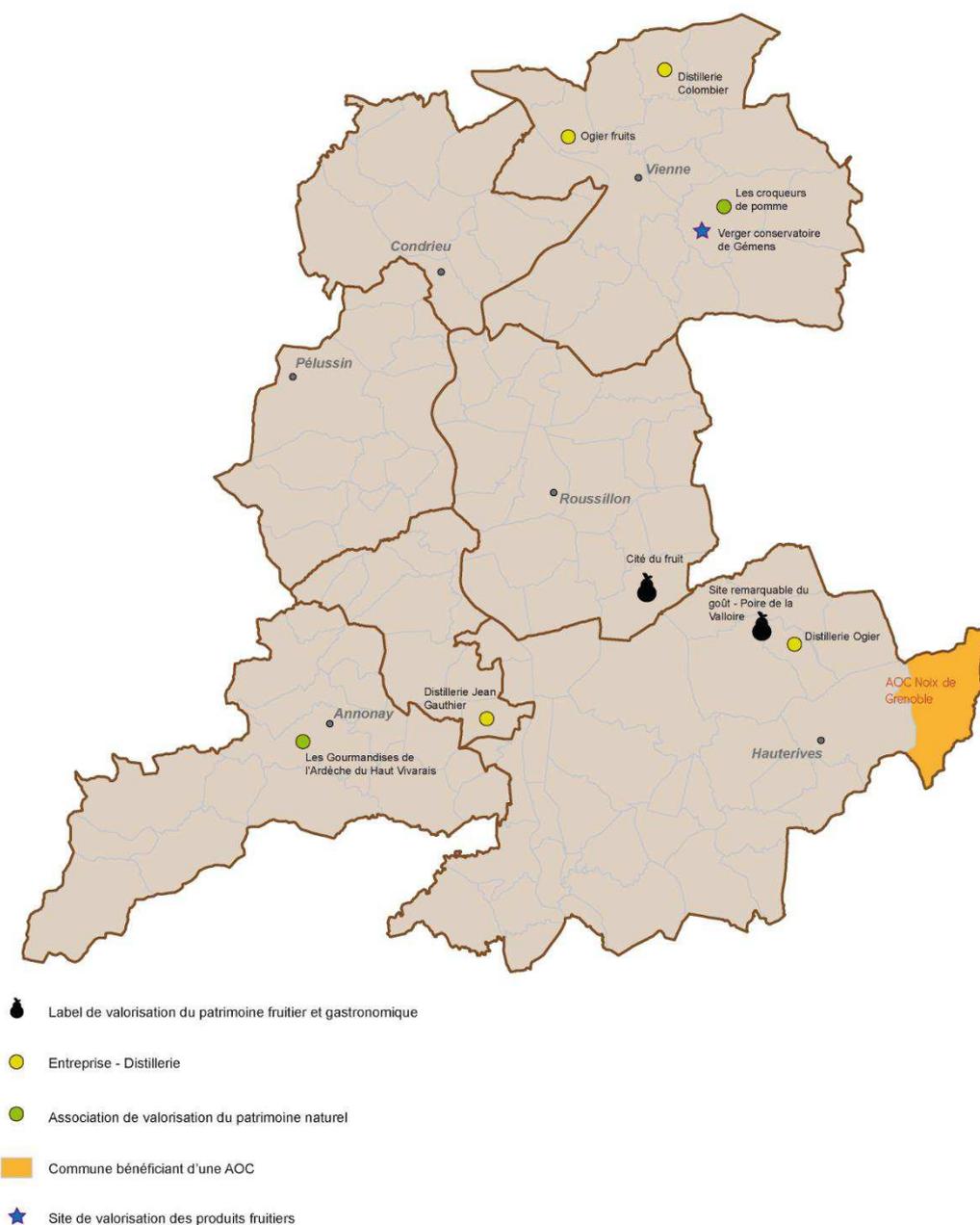
La production de fruits et leur transformation sont un élément marquant du paysage et des savoir-faire des Rives du Rhône. Quatre distilleries majeures sont présentes sur le territoire. On retrouve aussi sur la commune de Saint-Désirat le musée de l'Alambic, qui met en avant ces savoir-faire. Ce musée, associé à la Distillerie Gauthier a attiré plus de 150 000 visiteurs en 2014.

¹⁹ Plus d'informations en annexe 2

De plus, la poire Triomphe de Vienne qui a été obtenue en 1874 sur la commune prend de plus en plus son essor. En lien avec la commune, l'ensemble des professionnels des métiers de bouche, restaurateurs et producteurs locaux issus de la filière arboricole ont été largement encouragés à travailler le produit et à proposer des plats, desserts à base de poire.

La commune de Bougé-Chambalud est également qualifiée de « Cité du fruit » avec une trentaine de fruits différents produits sur la commune, l'association Cité du fruit et des sentiers liés à la découverte des exploitations de la commune.

Le patrimoine relatif à l'activité fruitière dans les Rives du Rhône



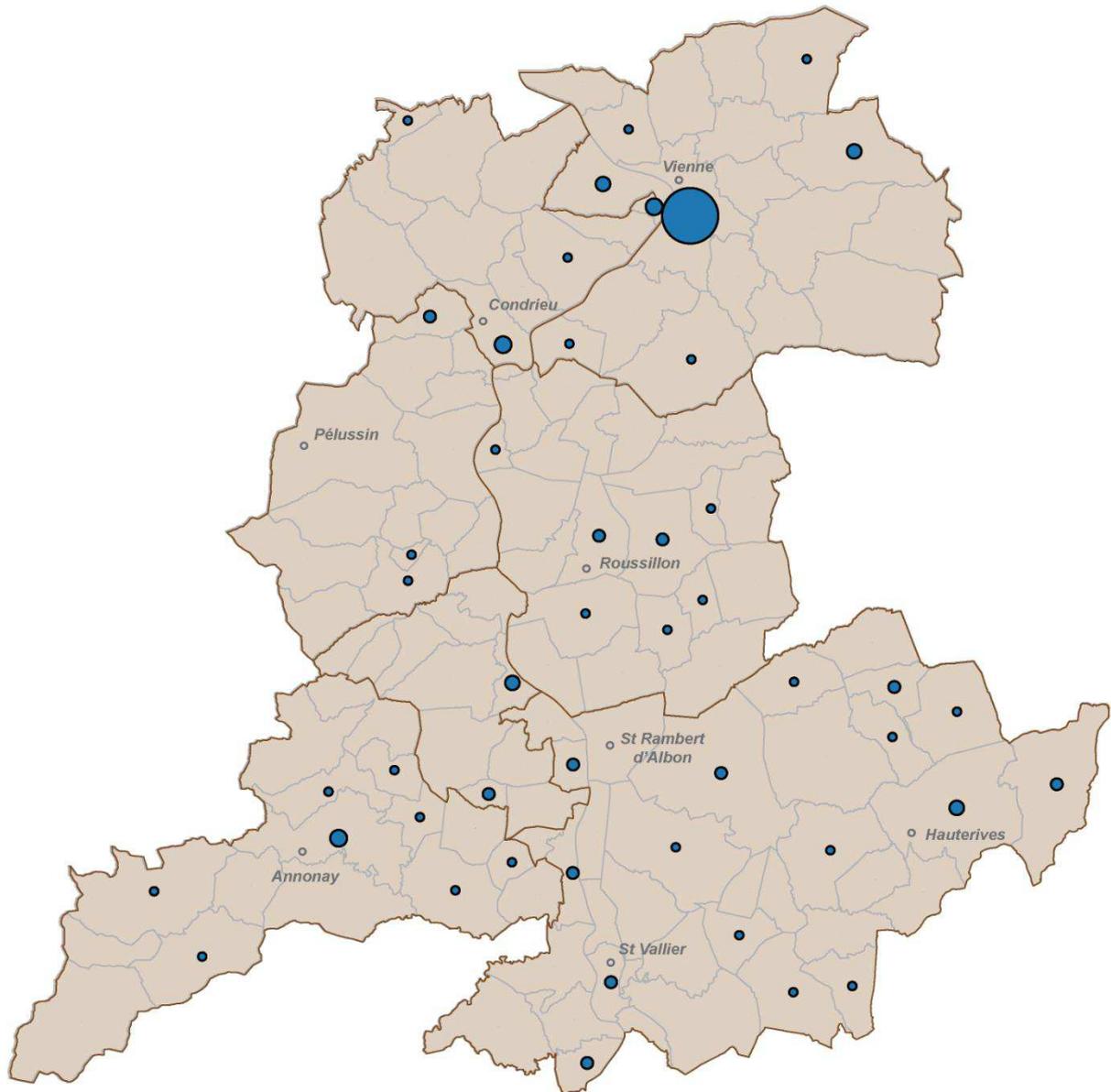
D'autre part, les ateliers de cuisine les dégustations de vins ou les cours d'œnologie sont des activités de plus en plus proposées sur les Rives du Rhône.

3.3 Un patrimoine bâti et historique diversifié réparti sur tout le territoire, et mise en avant par le site d'exception de Vienne

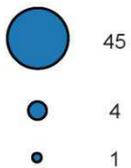
Au sein de ce patrimoine naturel, un patrimoine historique et bâti est encore très présent et témoigne de l'histoire des Rives du Rhône. Cela est marqué par la présence de 119 monuments historiques répartis sur 47 communes du territoire. Le Pays viennois constitue indéniablement le pôle majeur du territoire avec son patrimoine antique et médiéval. Environ un tiers des monuments historiques et un tiers des objets inscrits au titre des monuments historiques se situent sur la commune de Vienne. Les communes de Serrières, Sainte-Colombe, Eclassan, Annonay, et Andance possèdent également un nombre important d'objets inscrits au titre des monuments historiques.

	Monument historique	Objet inscrit au titre des monuments historiques
CABA	11	49
CCPDA	25	82
CCPiR	4	8
CCPR	11	9
CCRC	10	48
ViennAgglo	53	104
Vivarhône	5	23
Total général	119	323

Les monuments historiques par commune dans les Rives du Rhône



Nombre de monuments historiques par commune



SCoT
Rives du Rhône

Le patrimoine gallo-romain de Vienne et de Saint-Romain en Gal attire des centaines de milliers de visiteurs. Le théâtre antique compte 24 000 entrées par an et le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal près de 90 000. Ils sont associés aux autres monuments emblématiques du patrimoine viennois : le temple d'Auguste et Livie, l'ancienne cathédrale Saint Maurice...

La ville bénéficie ainsi d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU, et qui a vocation à devenir une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ainsi que du label « Ville d'art et d'histoire »²⁰, et des réflexions sont en cours sur une candidature Pays d'art et d'histoire. Deux objectifs principaux sont avancés à travers le label Ville d'art et d'histoire de Vienne :

- favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants, en lien avec l'amélioration du cadre de vie ; et
- développer un tourisme de qualité basé sur le patrimoine, en lien avec le rayonnement de la ville. Les publics visés sont les habitants puis les touristes, en lien avec le Plan Patrimoine, intégrant la conservation et la restauration à des actions de valorisation. L'objectif affiché est que les habitants s'approprient la ville et qu'ils en deviennent les promoteurs. Le développement touristique passe donc d'abord par des mesures en faveur de la cohésion sociale et de l'implication des habitants



Site archéologique Saint Romain en Gal

Sur le reste du territoire, certains cœurs de villages sont marquants, par exemple celui de Mallevall classé « village de caractère » de la Loire.

De plus, des éléments ponctuels, de patrimoine vernaculaire et de patrimoine religieux parsèment le territoire. Nous pouvons citer le bac à traile d'Ampuis, la tour d'Albon, la villa Licinius à Clonas-sur-Varèze, la tour d'Anjou, et concernant le patrimoine religieux, plusieurs églises, prieurés, comme celui de Châteauneuf-de-Galaure ou de Manthes, et la Ferme Robin à Châteauneuf-de-Galaure. Le patrimoine bâti lié à l'histoire industrielle du territoire est également très présent comme en témoignent les moulins, anciens bâtiments d'usine et d'atelier, demeures d'industriels, particulièrement dans le Pilat et le Nord-Ardèche. Plusieurs châteaux sont aussi à remarquer, notamment sur ViennAgglo et le Pilat rhodanien.

Des associations nombreuses et actives interviennent au niveau local dans les Rives du Rhône pour la protection et la mise en valeur du patrimoine, d'un édifice ou d'un objet en particulier, à l'image des orgues des églises. Ces associations organisent un certain nombre d'événements autour du patrimoine historique : visites guidées, visites thématiques, journées gallo-romaines (Saint-Romain-en-Gal), médiévales (Fête de l'Edit à Roussillon), organisation d'événements pour les journées nationales comme les journées du patrimoine en septembre, la nuit au musée ou encore les journées nationales de l'archéologie. Les visites de villes et villages sont particulièrement nombreuses sur les Rives du Rhône, notamment à Vienne et Annonay, et sont parfois thématiques, par exemple autour de la problématique de l'eau.

²⁰ Plus d'informations sur le label en annexe

En ce qui concerne le patrimoine bâti récent, l'office de tourisme du pays Roussillonnais a publié un dépliant sur les « Cités » de Roussillon. « "Les Cités" ont été construites aux abords des anciennes usines de Rhodiacéta implantées ici pour la fabrication du phénol durant la première guerre mondiale. Cet habitat ouvrier typique est riche d'une histoire très intéressante. » (Source : *Isère tourisme*)

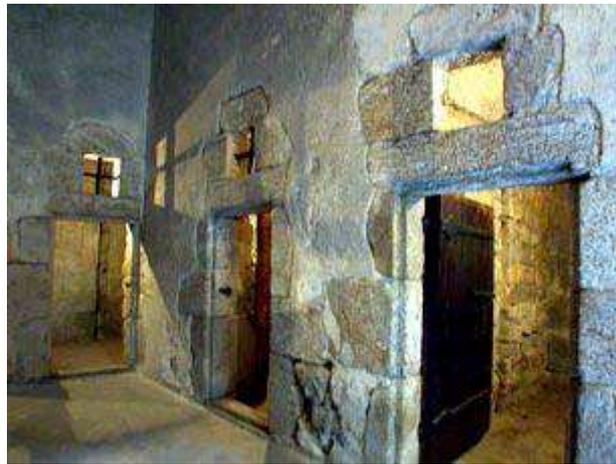
Un projet de rénovation du centre-ville d'Annonay est en cours afin de redynamiser l'activité de la commune et de son territoire. Une réflexion sur la constitution d'un parcours de visite est en réflexion et une pépinière de créateurs et artisans d'art est en train d'être conçue.

Le Parc du Pilat et les départements sont par ailleurs particulièrement actifs pour la protection et la valorisation du patrimoine.

En parallèle, plusieurs musées du territoire ont pour objectif de faire connaître et valoriser la richesse de ce patrimoine. En ce qui concerne le patrimoine bâti et historique, on retrouve les musées suivants :

- musée César Filhol (Annonay),
- espace histoire de Saint-Vallier (Saint-Vallier),
- espace muséographique et pédagogique sur le site du Palais Idéal (Hauterives),
- musée Saint Jean (Anneyron),
- maison musée Saint Prix (Péage-de-Roussillon),
- musée archéologique Saint-Pierre (Vienne),
- musée de Saint-André-le-bas (Vienne),
- musée des Beaux-arts et d'archéologie (Vienne),
- musée et site archéologique (Saint-Romain-en-Gal).

Les sites majeurs à l'échelle du Scot dans ce secteur, sont le Palais idéal avec 165 428 visiteurs en 2014, le Musée et site de Saint-Romain-en-Gal avec 80 434 visiteurs, le théâtre antique de Vienne avec 27 099 visiteurs et le musée archéologique Saint-Pierre avec 12 240 visiteurs en 2014.



Musée César Filhol

Le patrimoine bâti et historique fait l'objet d'un volet du projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » dont l'ensemble des mesures est présenté en annexe 2.

Enfin, les langues régionales font aussi partie du patrimoine immatériel et historique des Rives du Rhône. Plusieurs associations et événements permettent de faire connaître le franco-provençal et l'occitan. Une section régionale de l'Institut d'études occitanes (IEO) est d'ailleurs implantée à Annonay. Elle mène notamment les actions suivantes :

- « Contacts avec les élus et les services du Conseil Régional qui ont abouti à l'étude financée par le Conseil régional Rhône-Alpes sur les langues « régionales » de la région. Voir le document intitulé « Étude OFRA » pour les résultats de l'étude.
- Participation au comité de pilotage de l'étude sur les langues « régionales » de Rhône-Alpes qui a abouti au vote par le Conseil Régional de la Délibération du 9 juillet 2009 sur la reconnaissance des « langues » régionales de Rhône-Alpes (franco-provençal et occitan).
- Demandes de subventions pour les projets interrégionaux de l'IEO fédéral.
- Promotion de l'occitan dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc Régional des Baronnies Provençales. Participation à l'atelier de réflexion sur la création d'une base de données de micro-toponymie.
- Présentation à la Région d'un dossier de financement de l'action de formation commencée dans le cadre du projet de formation de formateurs PARLESC.
- Participation à l'organisation de la Dictée Occitane. » (Source : <http://www.ieo-oc.org>)

3.4 Un tourisme lié aux savoir-faire à développer sur l'ensemble du territoire

Grâce aux ressources et aux caractéristiques du territoire, un fort développement industriel et de savoir-faire particuliers a permis de dynamiser l'activité économique et de façonner la construction des Rives du Rhône. Ainsi, le territoire possède une offre variée, essaimée sur une grande partie du territoire, notamment liée à l'utilisation de l'eau.

Sont présents par exemple

- la poterie dans le Pays Roussillonnais,
- la céramique dans le Nord-Drôme,
- l'industrie du papier, des tanneries, du charronnage et du tissage dans le Bassin d'Annonay,
- le textile et le moulinage dans le Pilat,
- et les activités viticoles sur les coteaux de la vallée du Rhône par exemple.

L'histoire industrielle est encore visible dans le paysage aujourd'hui.

Le territoire bénéficie donc dans l'ensemble d'une forte tradition industrielle, qui a impacté les constructions et relations sociales. Ainsi, nous pouvons noter la présence importante des comités d'entreprises dans la vie culturelle, sportive et sociale. Cela est encore perceptible aujourd'hui. L'EPCC Travail et Culture notamment est issu de cette tradition.

Un certain nombre de musées mettent en avant ce patrimoine et ces savoir-faire :

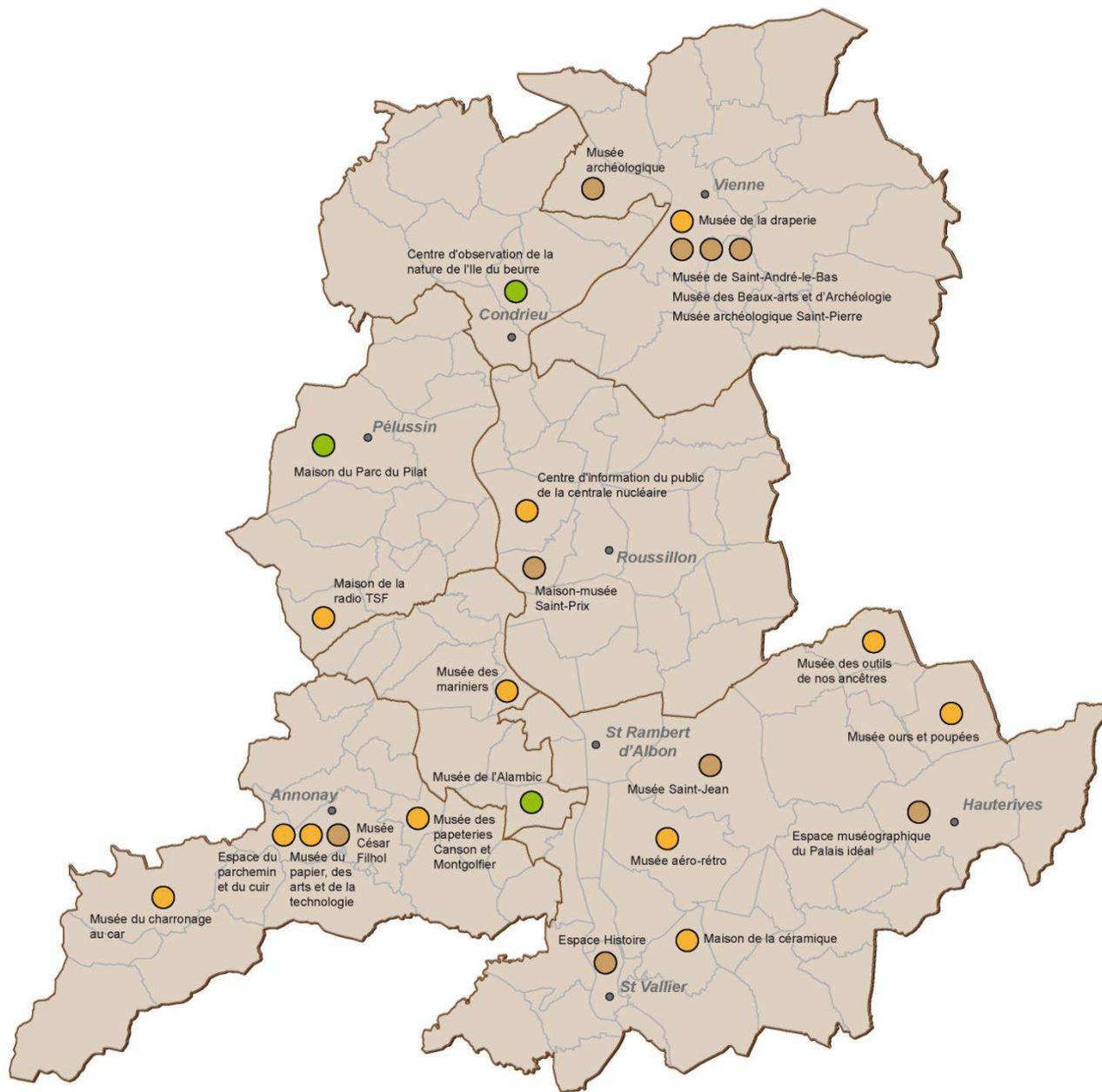
- l'Espace du parchemin et du cuir (Annonay),
- le Musée des papeteries Canson et Montgolfier (Davézieux),
- le Musée du Papier, des Arts et de la Technologie (Annonay),
- le Musée de la draperie (Vienne),
- le Musée des mariniers (Serrières),

- la Maison de la céramique (Saint-Uze),
- le Centre d'information du public de la centrale nucléaire (Saint-Maurice-l'Exil),
- le Musée du charronnage au car (Vanosc),
- le Musée ours et poupées (Lens-Lestang),
- le Musée des outils de nos ancêtres (Lapeyrouse-Mornay),
- le Musée aéro-rétro (Albon),
- et la Maison de la radio TSF (Saint-Appolinard).

Une Maison de la soie à Pélussin avait été évoquée mais le projet a été abandonné.



L'offre de musées dans les Rives du Rhône



- Musée en lien avec les savoir-faire
- Musée en lien avec le patrimoine historique et bâti
- Musée en lien avec le patrimoine naturel ou gastronomique



Diverses associations, qui agissent notamment en lien avec les musées, mettent en place des événements et participent à la restauration et valorisation de ce patrimoine (visites guidées, publications d'ouvrages, réalisation de films, recherche de financements pour la rénovation d'édifices ou d'objets, organisation d'événements festifs, etc.). Les secteurs concernés par leurs activités sont la céramique, les papèteries, le parchemin et cuir, les montgolfières, les activités textiles, etc.



Des entreprises actuelles s'inscrivent dans la lignée de cet héritage patrimonial, notamment dans le domaine de la céramique, de la construction de bus ou encore du textile. Plusieurs entreprises sont d'ailleurs labellisées « Entreprise du patrimoine vivant »²¹. La Route des entreprises du patrimoine vivant DrômArdèche comporte deux étapes dans les Rives du Rhône : Jars Céramistes à Anneyron et les Etablissements Marcel Dumas et Compagnie à Annonay.

L'artisanat d'art est également très présent, principalement dans le Nord-Drôme et le Nord-Ardèche.

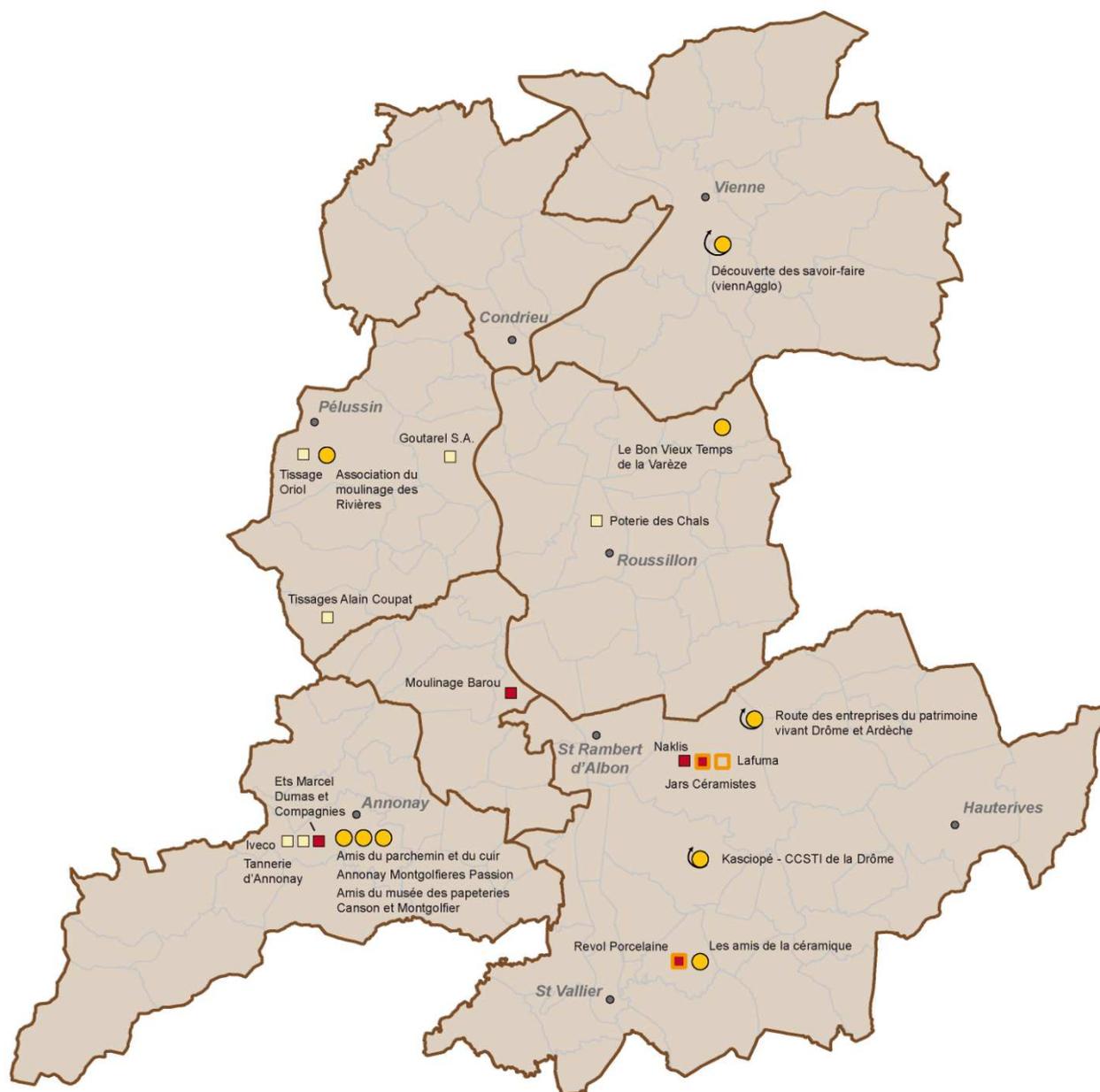
L'association "Marques & Savoir-Faire en Drôme des Collines" a aussi pour objectif de valoriser ce patrimoine. Elle « a pour but de fédérer entreprises et territoire et de promouvoir des marques, leur patrimoine, leur savoir-faire ancestral, leurs produits et l'image des entreprises de la Drôme des Collines. »
(Source : <http://www.dromedescollines-tourisme.com>)

Des magasins d'usine, principalement installés dans le Nord-Drôme, complètent cette offre industrielle et technique et sont des sites de visites touristiques importants pour le territoire.²²

²¹ Plus d'informations sur le label en annexe 2

²² Plus d'informations sur le tourisme de découverte économique en annexe 2

La valorisation des savoir-faire dans les Rives du Rhône



- Entreprise labellisée «Entreprise du patrimoine vivant»
- Entreprise actuelle ayant un coeur de métier lié à un savoir-faire
- Magasin d'usine
- Association ou dispositif de valorisation des savoir-faire
- ⦿ Association ou dispositif de valorisation des savoir-faire itinérant



3.5 Une multitude d'espaces et d'activités de loisirs répartis sur le territoire

L'ensemble du territoire propose une offre d'activités importante qui peut souvent être associée à la fois au tourisme et aux loisirs. La base de données SITRA²³, qui est alimentée par les offices de tourisme et divers acteurs touristiques, permet d'avoir une connaissance assez fine et actualisée de cette offre, bien qu'elle ne soit pas exhaustive.

Type d'activités	CABA	CCPDA	CCPiR	CCPR	CCRC	ViennAgglo	Vivarhône	Total
Autre activité de loisirs	1				1			2
Activité de loisir aérien	1		1					2
Aérodrome / altiport		1				1		2
Bike-skate park	1	1				1		3
Bistrot de pays				1				1
Centre de balnéothérapie - Hammam		2	1			2		5
Cours de tennis	3	3						6
Escale paquebot		1	1		1			3
Sports d'adresse - Golf	1	1						2
Jeux pour enfants		1				1		2
Parc à thèmes		1					1	2
Parc et jardin		1						1
Plan d'eau - Site de pêche	3			1	4			8
Site de plaisance		1	1		2			4
Sports cyclistes		1	4		1			6
Sports d'adresse - Bowling	1							1
Sports d'adresse - Minigolf	1					1		2
Sports d'adresse - Laser game				1				1
Sports d'adresse - Paintball				2			1	3
Sports d'adresse - Salle de billard	1							1
Sports de grimpe - Accrobranche	1		1			1		3
Sports de grimpe - Site d'escalade	4					1	2	7
Sports d'eau Course de barques					1	1		2
Sports d'eau Bassin de joutes							1	1
Sports d'eau Base de loisirs			1		1			2
Sports d'eau Halte nautique		2		1		1		4
Sports d'eau Piscine	1	3	1	5	1	3		14
Sports équestres	3	1	1	4	1	7	1	18
Sports mécaniques Circuit automobile / kart / moto	2			1				3
Sports pédestres	2	2	2		2			8
Transports touristiques Bateaux promenade							1	1
Transports touristiques Trains touristiques							1	1
Total	26	22	14	16	15	22	6	

Si l'on retrouve une diversité importante parmi les activités proposées, les activités de pleine-nature restent au cœur de l'offre des Rives du Rhône.

L'espace Eaux Vives de Saint-Pierre-de-Bœuf et la base nautique des Roches-de-Condrieu proposent de multiples activités sportives en eaux vives et sont fortement fréquentés en saison touristique. Ces deux sites sont en partenariat et proposent des formules combinées. Tout comme le massif du Pilat, ils allient une vocation touristique et un intérêt de loisirs pour les habitants du territoire.

	Itinéraire de randonnée équestre	Itinéraire cyclotourisme	Itinéraire de randonnée pédestre	Parcours / sentier thématique	Parcours de santé	Routes touristiques	Transports touristiques Bateaux promenade	Transports touristiques Trains touristiques	Total
CABA			26	1	1	2			30
CCPDA	3	13	39	6	2	2			65
CCPiR	1	9	4	2					16
CCPR	11	11	16	1					39
CCRC		9	3	2					14
ViennAgglo	18	28	22		2		1	1	72
Vivarhône			15						15
Total	33	70	125	12	5	4	1	1	

Les circuits de randonnée pédestre forment le réseau le plus dense. Ils sont fortement intégrés et valorisés dans les stratégies touristiques locales. La qualification des sentiers par des labellisations est en cours sur

²³ Plus de détails en annexe 2

certains secteurs du territoire, par exemple dans le Nord-Drôme. Cette labellisation permet d'avoir accès à des moyens pour l'entretien et l'aménagement des sentiers, une inscription sur les cartes touristiques et une fréquentation plus importante. Des sentiers thématiques viennent par ailleurs compléter l'offre classique des chemins de randonnée.

En parallèle, l'offre de sentiers cyclo-touristiques est en plein développement, notamment pour accompagner la valorisation de la ViaRhôna. En effet, plusieurs projets de boucles rattachés à cet axe cyclable sont en cours de réflexion. L'objectif est que les touristes puissent pénétrer dans les territoires à partir de la Vallée du Rhône. L'offre cyclo touristique comprend à la fois des itinéraires pour les familles et les ballades mais aussi des sentiers pour les VTT. Parmi les circuits remarquables, il faut noter la Grande Traversée de l'Ardèche en VTT, dont la partie Nord passe par le territoire et dont un départ est possible depuis Boulieu-les-Annonay.

L'offre de vélo à assistance électrique (VAE) est par ailleurs en forte croissance. Des activités de locations sont créées par des prestataires privés, les offices de tourisme ou les EPCI, à l'image de celui du Pilat Rhodanien. Rhône Pluriel a d'ailleurs réalisé en 2014 une étude d'opportunité sur l'offre de location de VAE sur son territoire.

Toutefois, peu de services sont encore développés autour du vélo et de l'itinérance, ce qui limite le développement de la fréquentation de ces services. En effet, des services d'hébergements adaptés, de location et réparation de matériels, de restauration de proximité, d'information touristique, sont nécessaires pour accompagner les infrastructures telles que la ViaRhôna pour assurer sa fréquentation et la qualité de l'offre proposée. Aussi, un travail important de coordination semble indispensable.

De plus, de nouveaux services autour de cette pratique sont à imaginer dans un contexte de fort développement de la pratique en France et en Europe, comme nous l'avons vu précédemment.

D'autre part, parmi les projets en cours, en lien avec le travail de la Compagnie nationale du Rhône sur le volet « appropriation du fleuve », une réflexion est menée sur Vivarhôte à propos d'un parcours santé entre Limony et Serrières. De plus, une étude est actuellement menée par Pays Roussillonnais Tourisme sur la reprise de la collection du musée animalier de Ville-sous-Anjou qui a été montée par un taxidermiste. Ce musée, qui a fermé en 2003, attirait parfois jusqu'à 25 000 visiteurs par an, ce qui en faisait le site le plus visité du Pays Roussillonnais.

Toutefois, malgré une offre variée et relativement importante, plusieurs entretiens réalisés pour la réalisation de ce diagnostic, ont souligné un besoin de création d'activités, particulièrement dans le Nord-Ardèche. En effet, si les activités de pleine-nature sont développées dans ce secteur, la concurrence reste importante dans ce domaine, et l'Ardèche verte est encore peu repérée comme un pôle pour ce type d'activités.

3.6 Le tourisme d'affaires : un secteur peu développé

« Tous les professionnels du secteur reconnaissent que la définition du « tourisme d'affaires » est imprécise tant au niveau national qu'international. Le tourisme d'affaires associe d'une part, le tourisme c'est-à-dire les déplacements et la consommation nécessaires aux personnes en déplacement (hébergement, restauration, accueil, transferts et parfois loisirs...) et d'autre part, une fonction professionnelle ou sociale (prospection de clientèle, chantiers, négociations, rencontres de spécialistes, études, formation, visites techniques...). 1 Plus généralement, on considère que le tourisme d'affaires regroupe des déplacements individuels ou organisés, effectués pour des motifs professionnels et dont la durée est d'au moins 24 heures.

Le marché du tourisme d'affaires peut être divisée en 4 secteurs :

- les congrès et les conventions d'entreprise,
- les foires et les salons,
- les incentives, séminaires et réunion d'entreprises,
- les voyages d'affaires individuels. »²⁴

Le tourisme d'affaires²⁵ nécessite donc

- o des infrastructures d'accueil (salles et espaces de réceptions, de réunions, etc.)
- o des infrastructures logistiques : moyens de transports, hébergements, restauration, etc.
- o et des activités complémentaires pour attirer les entreprises : événementiel culturel, offre de loisirs, etc.

Un des avantages du développement de ce secteur d'activité est qu'il tient peu compte de la saisonnalité. Cela permet donc d'élargir la période de fréquentation des prestataires touristiques.

Sur les Rives du Rhône, quelques équipements proposent une offre dans ce domaine. L'offre reste toutefois limitée. Il n'y a pas de salle de grande capacité pour l'accueil de congrès nationaux voire

Nom de la structure	EPCI	Commune	Capacité maximale
Salle du manège - Espace Saint-Germain	ViennAgglo	Vienne	800
Salle de l'Arbuel	CCRC	Condrieu	450
Le Sémaphore	CCPR	Roussillon	270
Amphi théâtre IUT Vienne	ViennAgglo	Vienne	170
MFD Réception	CCPR	Saint-Clair-du-Rhône	140
Le Trente	ViennAgglo	Vienne	116
Domaine de la Griottière	CCPiR	Pélussin	100
Domaine de Clairefontaine - Hôtel restaurant	ViennAgglo	Chonas-l'Ambellan	100
JDScenter	ViennAgglo	Vienne	90
Hôtellerie Le Beau Rivage	CCRC	Condrieu	75
Hôtel des 7 fontaines	ViennAgglo	Vienne	55
Strategic center airsoft paintball	CCPR	Saint-Romain-de-Surieu	35
Salle de séminaire Restaurant La Pyramide	ViennAgglo	Vienne	30
Espace location 111	ViennAgglo	Vienne	
Esplanade Saint-Vincent	ViennAgglo	Vienne	

²⁴ Source : Panorama du tourisme d'affaires, Synthèse réalisée par Bénédicte de SÈZE pour le groupe de travail sur le tourisme d'affaires constitué par la Direction du Tourisme, Maison de la France, France-Congrès, l'Observatoire Régional du Tourisme d'Ile-de-France et l'Observatoire National du Tourisme. Septembre 2002

²⁵ Plus d'informations en annexe 2

internationaux. De plus, toutes ces salles ne sont pas forcément entièrement équipées pour l'accueil de ce type d'événements.

Toutefois, il faut souligner que Lyon est un pôle international pour l'accueil du tourisme d'affaires et que l'agglomération de Valence-Romans a un projet de Centre des Congrès. Ainsi, si le souhait de développer ce secteur se fait ressentir sur le territoire, une étude de faisabilité devra être engagée notamment pour mesurer la concurrence. Néanmoins, le cadre offert par les Rives du Rhône en termes de patrimoine naturel, œnotourisme, offre d'activités de pleine nature, offre culturelle, etc. est propice au développement d'incentives, séminaires ou réunions d'entreprises. Des villes moyennes telles que Roanne ou Bourg-en-Bresse par exemple se sont engagées dans ce secteur.

Une coordination importante est aussi nécessaire entre les infrastructures d'accueil, les hébergeurs et les acteurs de la promotion touristique.

IV - Une offre d'hébergements touristiques variée mais à adapter aux nouveaux besoins

Le territoire dispose d'un panel d'hébergements touristiques diversifié et cohérent avec les différents types de tourisme de chacun des secteurs du territoire.

4.1 Une concentration des chambres d'hôtel à Vienne et majoritairement en périphérie

Près de 1 500 chambres d'hôtel sont disponibles sur le territoire majoritairement localisées sur ViennAgglo qui compte environ 760 chambres. Elles ne sont toutefois pas majoritaires dans la ville centre. Vienne ne compte en effet que 250 chambres. Chasse-sur-Rhône est la commune qui dispose de la plus grande offre avec un peu plus de 350 chambres. Globalement, l'offre est majoritairement composée d'hôtels appartenant à des chaînes, situés dans les périphéries. S'ils sont facilement accessibles en voiture, ils sont souvent éloignés des centres villes, et par conséquent de leurs commerces et des sites touristiques.

4.2 Un déficit des chambres d'hôtels sur la partie sud du territoire

Le secteur ardéchois ne compte que 141 chambres. La commune d'Annonay ne compte qu'un seul hôtel de 36 chambres. Ce déficit peut poser des difficultés notamment pour l'accueil de groupes nécessitant d'héberger un autocar complet. Dans le Pays roussillonnais et le Nord Drôme, le nombre de chambres disponibles est également assez restreint, excepté sur Chanas qui compte plus de 220 chambres. Cette offre est située à proximité directe de l'échangeur. Tout comme les hôtels de Chasse-sur-Rhône, ces établissements ont un rôle important pour le tourisme d'affaires, mais offrent un cadre peu qualitatif pour le tourisme de loisirs.

4.3 Une offre d'hébergement en camping plus étoffée sur la partie Sud

Les secteurs de Porte de DrômArdèche et du Pays roussillonnais sont davantage tournés vers l'hébergement en camping. Ils comptent près de 2 200 des 3 000 emplacements du territoire soit plus de 70% de l'offre totale. Certains campings disposent de capacités importantes : 475 emplacements à Châteauneuf-de-Galaure, plus de 300 à Bougé-Chambalud, autour de 200 à Condrieu, Tupin-et-Semons et Vernioz et 150 à Hauterives. Ces communes de la partie sud du Scot connaissent des pics de fréquentation estivaux. Toutefois, cette fréquentation touristique est à nuancer par la présence de nombreux travailleurs saisonniers. Ce tourisme estival permet de dynamiser le commerce et les activités locales mais demande par ailleurs des ressources en eau adéquates.

4.4 Un territoire attrayant entre Lyon et le Midi

L'Agence de développement touristique de la Drôme a analysé la provenance des touristes étrangers sur son département. Ils proviennent majoritairement du nord de l'Europe et notamment des Pays-Bas et de la Belgique. Concernant l'hébergement en campings, les étrangers représentent la moitié des nuitées avec une forte prédominance de Néerlandais. Le territoire tire profit de sa situation médiane entre Lyon et le Midi de la France.

4.5 Une offre d'hébergement importante en gîtes et chambres d'hôtes

Le territoire compte également un nombre important de gîtes et de chambres d'hôtes. L'offre d'hébergement représente près de 2 000 chambres soit près de 30% de l'offre total. Les gîtes et chambres d'hôtes sont principalement localisés dans les trois Communautés de communes du Pays roussillonnais, du

Pilat rhodanien et de la Porte de DrômArdèche qui représentent à elles seules plus de 60% de l'offre. Le Pilat compte relativement peu d'hébergements de type hôtel et camping, par rapport à sa fréquentation touristique. Pour autant, il dispose d'un réseau de gîtes assez important, cohérent avec l'image patrimoniale du parc. Les gîtes et les chambres d'hôtes sont globalement disséminés sur l'ensemble du territoire. Quatre communes présentent néanmoins une offre particulièrement importante : Vienne (100 chambres), Hauterives (101 chambres), Condrieu (113 chambres) et Pélussin (131 chambres).

4.6 Une offre en hébergement relativement stable

Le secteur des hébergements touristiques est globalement en recul à l'échelle régionale sur ces dernières années. Entre 2003 et 2012, le nombre d'emplacements en camping a diminué de près de 3% et le nombre de chambres d'hôtels de plus de 6% en Rhône-Alpes. Le renforcement des normes et le développement de formes d'hébergement alternatives (gîtes, chambres d'hôtes, hébergements entre particuliers, ...) peuvent expliquer ce phénomène. Contrairement à la tendance régionale, les hébergements du territoire se maintiennent assez bien voire se développent légèrement. La capacité hôtelière a notamment augmenté sur Vienne. La situation contraste avec la disparition de plusieurs petits hôtels historiquement présents dans certains villages du territoire. On note également un recul des capacités hôtelières sur Saint-Rambert-d'Albon et dans quelques polarités. Entre 2003 et 2012, la capacité d'accueil en camping du territoire s'est étoffée de plus de 60 emplacements. Localement, la situation est plus contrastée, avec des sites en développement et des sites qui ont cessé leur activité. Le site de Bougé-Chambalud a développé 200 nouveaux emplacements. D'autres campings ont connu un développement important sur Saint-Maurice-l'Exil et Saint-Clair-du-Rhône. Cette dynamique est aussi due à une fréquentation « non touristique » provenant de l'augmentation temporaire du nombre de salariés des entreprises voisines, et notamment de la centrale EDF. La dynamique est moins favorable sur la Porte de DrômArdèche qui a vu sa capacité d'accueil totale réduite de 200 emplacements notamment du fait de la fermeture des sites d'Albon et de Lens-Lestang. Un projet de 150 emplacements supplémentaires est néanmoins prévu sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure, preuve de la vitalité de ce site, le plus important du territoire en capacités d'accueil.

Répartition des hébergements touristiques par type au sein des EPCI du Scot des Rives du Rhône

	Gîtes et chambres d'hôtes	Hébergements groupés	Chambres d'hôtels	Emplacements de campings	Total
ViennAgglo	221	75	762	0	1 058
Région de Condrieu	190	83	42	442	757
Pays roussillonnais	381	80	312	879	1 652
Pilat rhodanien	338	216	52	192	798
Porte de DrômArdèche	515	158	202	1 320	2 195
Vivarhône	124	0	38	98	260
Annonay Agglo	201	78	141	75	495
Total	1 970	690	1 549	3 006	7 215

(Source : Données Sitra)

4.7 Des hébergements de qualité

Les trois-quarts des campings et les deux-tiers des hôtels du territoire sont classés et proposent une gamme variée. Sept campings sont également labellisés Camping Qualité.²⁶

De plus, parmi les hébergements de groupe, seul un équipement sur cinq est labellisé Gîte de France. Pour information, les « hébergements sont considérés comme collectifs dès lors qu'ils cumulent plus de 5 chambres et qu'ils accueillent plus de 15 personnes. Villages de vacances, résidences de tourisme, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres de vacances, villages de gîtes, gîtes de groupes, gîtes d'étape, gîtes de séjour, refuges, etc. » (Source : Base de données SITRA)

Enfin, en ce qui concerne les gîtes et chambres d'hôtes, 60% des hébergements sont labellisés (Gîte de France, Accueil Paysan, Clévacances ou Bed and Breakfast).

Par ailleurs, le Parc du Pilat et Loire Tourisme attribuent des labels d'accueil, notamment pour les hébergements accueillant des cyclistes ou des groupes, et accompagnent les prestataires touristiques sur ces volets. Ainsi, le Parc a un système d'agrément certifiant la qualité de l'accueil. Des visites des hébergements sont organisées tous les trois ans, réalisés par la Maison du tourisme et des élus. Environ 130 professionnels sont concernés sur les 600 prestataires touristiques répertoriés sur le territoire. De plus, le nombre de professionnels participants augmente. Ce label permet au Parc d'analyser et d'avoir un impact sur la qualité des hébergements, et aux professionnels touristiques d'être mieux répertorié et d'avoir un gage de qualité.

4.8 Un manque de structures d'accueil adapté à l'itinérance et d'hébergements de groupe

Dans le cadre du développement de politiques touristiques en faveur de l'itinérance, particulièrement avec la ViaRhôna, il est nécessaire de penser les hébergements nécessaires à l'accueil de ces touristes. En effet, des besoins particuliers sont inhérents à l'itinérance comme la possibilité de séjour d'une nuit seulement, des équipements pour le stockage ou pour accrocher les vélos, des espaces de stockage du matériel ou encore un espace et des outils de réparation par exemple.

Un label « Gîtes de France ViaRhôna » a été instauré pour rendre visible les hébergements qualifiés pour l'accueil de cyclotouristes. La charte du label s'organise autour des éléments suivants :

- « Abri fermé et sécurisé pour stocker les vélos. Des racks sont un plus
- Local aménagé pour ranger les équipements et offrant une possibilité de faire sécher les vêtements mouillés.
- Point d'eau pour nettoyer les vélos
- Trousse de premiers secours
- Outillage :
 - Pompe à pied avec deux embouts possibles
 - Petit outillage - démonte pneus - clés courantes, clés allen...
 - Bombe de graisse ou lubrifiant
- Coordonnées du réparateur le plus proche avec horaires d'ouverture
- Circuits établis par des professionnels (VTT et route)

OPTIONS :

²⁶ Les données sont disponibles en annexe 11

- Météo ou/et accès internet
- Tables d'hôtes ou restaurants accessibles à pied
- Panier pique-nique
- Lave-linge
- Pied d'atelier »

Source : <http://www.gites-de-france-viarhona.com/lacharteaccueilv.html>

Par ailleurs, un manque d'hébergement de groupe a été repéré sur l'ensemble des Rives du Rhône. Les CDDRA du territoire mènent particulièrement des actions pour développer ce type d'hébergements.

Par ailleurs, parmi les projets en cours au niveau des hébergements, un projet d'extension du camping de Châteauneuf-de-Galaure est en attente de validation. Un projet d'hébergement à proximité du Safari de Peaugres, à Colombier-le-Cardinal, est aussi en réflexion avec une offre d'hébergements « nature » (cabanes, chalets, etc.). Des projets ont cependant été abandonnés, suite aux élections municipales comme la création d'un hébergement intercommunal sur la Région de Condrieu

Représentation synthétique de l'offre touristique des Rives du Rhône



- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| Péri-mètre d'action des offices de tourisme | Véloroute-voie verte | Magasin d'usine |
| Site touristique majeur | Réserve naturelle | Site Remarquable du Goût - Poire de la Valloire |
| Sites patrimoniaux | Base de loisirs | Appellations d'origine protégée ou contrôlée |
| Musée | Equipement pour le tourisme fluvial | Label Vignobles et Découvertes (partenariat Maison du tourisme du Pilat et Secrets de Vienne) |
| Malleval, «Village de caractère» | Activité de loisirs | |



CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC

	Atouts - Opportunités	Faiblesses - Menaces
Compétence tourisme et promotion touristique	<ul style="list-style-type: none">• Tous les EPCI possèdent la compétence tourisme• Le territoire est entièrement couvert par le champ d'action des offices de tourisme• Les acteurs touristiques savent renouveler leurs outils de promotion• Des partenariats et des fonctionnements en réseau sont constitués (Pôle Métropolitain, Ardèche verte...)	<ul style="list-style-type: none">• Le marché touristique et les comportements des usagers évoluent vite• Beaucoup de territoires se basent sur l'offre d'activités de pleine-nature et de produits locaux/gastronomie, mais il s'agit d'un secteur concurrentiel (il faut donc faire valoir les spécificités du territoire)• Le tourisme de proximité et les court-séjours sont majeurs pour le territoire.
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none">• Il existe une bonne desserte du territoire via l'A7, et la présence de gares TER• Des aéroports sont disponibles à proximité• Des transports alternatifs à la voiture se développent (Navettes bus Lyon-Vienne-Pilat)	<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de gare TGV sur le territoire• L'A7 est souvent saturée pendant la période estivale• Peu de transports alternatifs à la voiture existent pour accéder aux territoires les plus éloignés de la vallée du Rhône (notamment depuis les gares)• Si la fréquentation touristique se développe fortement, des externalités seront à gérer : stationnement, accès aux sites, etc.
Sites phares	<ul style="list-style-type: none">• Des sites majeurs attirent de nombreux touristes et font connaître le territoire• Des sites majeurs de types variés permettent d'attirer différents types de touristes	<ul style="list-style-type: none">• Des touristes sont parfois de passage sur le territoire simplement pour visiter ces sites majeurs et ne profitent pas du reste de l'offre touristique locale.
Activités de pleine nature	<ul style="list-style-type: none">• Des candidatures à l'appel à projet Pôle de nature du Massif central ont été déposées par le Parc du Pilat et le Syndicat mixte Ardèche verte.• Des activités profitent à la fois aux touristes et aux habitants (loisirs)• Le territoire bénéficie d'une offre d'activités diversifiée• Ces activités permettent d'élargir la saison touristique• Elles attirent aussi des touristes pour les courts-séjours• Les réseaux de randonnée sont réorganisés par exemple sur le territoire de Porte de DrômArdèche• Des labellisations de sentiers en cours (par exemple sur le Nord-Drôme)	<ul style="list-style-type: none">• Les activités de pleine-nature sont un secteur d'activité concurrentiel. Concurrence notamment de l'Ardèche Méridionale, du sud de la Drôme, de l'Auvergne mais également des concurrences entre les territoires des Rives du Rhône• Ces activités sont soumises aux aléas météorologiques

<p>- ViaRhôna</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La ViaRhôna est un équipement à fort potentiel pour le développement touristique (fréquentation amenée à augmenter) • Des investissements importants ont déjà réalisés • L'itinéraire est emprunté à la fois pour les loisirs et pour le tourisme • Cette activité permet d'élargir la saison touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jalonnement touristique est encore à élaborer/poursuivre (signalétique ViaRhôna, point de vue, centres-villages, activités ou sites touristiques, etc.) • L'intégration de la ViaRhôna au territoire et au reste de l'offre touristique est à consolider (partenariats entre les acteurs touristiques, signalétique, cheminements doux, événements...) • Des services liés à l'itinérance sont à développer (points d'eau, toilettes, mobilier urbain, services de restauration à proximité, point d'information touristique...) • Un entretien régulier de la voie est à réaliser
<p>- Via Fluvia</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'axe sera relié à la ViaRhôna ; il s'agit d'une opportunité pour la promotion touristique de cet itinéraire. De plus, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche connaît déjà les atouts et les difficultés auxquelles il faut faire face du fait de la présence de la ViaRhôna sur son territoire). • Une autre opportunité est le développement du marché du vélo en France et en Europe • Un atout pour l'itinéraire est qu'il va être construit sur un site dédié (ancienne voie de chemin de fer) • Une entente a été créée entre les intercommunalités concernées par cet itinéraire pour la création et la promotion touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements importants sont à réaliser
<p>Patrimoine naturel et gastronomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire bénéficie de paysages et d'un patrimoine naturel diversifié • Un patrimoine gastronomique de qualité, mis en valeur par des labels, est à noter • Des actions de mise en valeur par des acteurs privés ou publics (aménagement de sentiers d'interprétation, de tables de lecture du paysage, organisation de visites du territoire, ou d'événements de mise en valeur etc.) sont organisées • Le label Vignobles et Découvertes Condrieu – Côte-Rôtie permet de valoriser la qualité des savoir-faire viticoles ainsi que l'ensemble de l'offre touristique et culturelle. Une réflexion sur ce label est en cours à l'office de tourisme Ardèche Grand Air. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de la qualité du patrimoine naturel nécessite des mesures de protection • Le patrimoine naturel est un « produit touristique concurrentiel »

	<ul style="list-style-type: none"> • La production de fruits et leur transformation génère une attractivité et des retombées économiques pour le territoire (Site remarquable du goût pour la Poire de la Valloire, fréquentation importante du musée de l'Alambic, etc.) • La mise en valeur des produits locaux pour le tourisme participe à la valorisation des atouts agricoles du territoire. 	
Patrimoine bâti et historique	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine bâti d'exception est à noter sur Vienne, et attire de nombreux touristes • Des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont répartis sur l'ensemble du territoire (tours, châteaux, sites archéologiques, bâtiments industriels, corps de ferme, etc.) • Plusieurs musées sont présents pour faire connaître le patrimoine bâti et historique des Rives du Rhône • Des associations nombreuses et dynamiques pour la restauration et la mise en valeur de ce patrimoine interviennent également • Des événements sont organisés pour la valorisation du patrimoine bâti, notamment dans le cadre de journées nationales • La ville d'Annonay élabore un projet de rénovation de son centre-ville, avec notamment la création d'un parcours de visite 	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine bâti nécessite des travaux d'entretien et de restauration réguliers, qui représentent des investissements importants • Les musées doivent savoir renouveler leurs collections pour rester attractifs auprès des touristes et des habitants
Tourisme de découverte économique et savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources naturelles du territoire ont permis de développer des activités et des savoir-faire spécifiques (travail autour de la céramique dans le Nord-Drôme, de la poterie dans le Roussillonnais, du tissage et du moulinage dans le Pilat, des tanneries et de la papèterie en Ardèche, des activités liées à l'eau dans la vallée du Rhône etc.) • Un nombre important de musées met en valeur ces savoir-faire • Diverses associations, qui agissent notamment en lien avec les musées, mettent en place des événements et participent à la restauration et valorisation de ce patrimoine • Des entreprises travaillent encore actuellement autour de ces savoir-faire comme cœur de métier. Certaines entreprises sont d'ailleurs labellisées « Entreprises du patrimoine vivant » • Des magasins d'usine sont également présents, principalement dans le Nord-Drôme et attirent spécifiquement des touristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement du tourisme de découverte économique et de valorisation des savoir-faire nécessite des travaux de réhabilitation et de rénovation importants, notamment pour les bâtiments privés • Les musées travaillent peu en réseau et doivent savoir renouveler leurs collections pour rester attractifs auprès des touristes et des habitants • Le tourisme de découverte économique, notamment la visite des magasins d'usine, est liée à la santé économique des entreprises.
Tourisme fluvial	<ul style="list-style-type: none"> • Le Rhône bénéficie d'une offre d'équipements variés pour le tourisme fluvial sur le territoire du Syndicat mixte (embarcadères pour paquebots 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements pour le tourisme fluvial restent de taille limitée

	<p>fluviaux, pour bateaux de passagers, port de plaisance, haltes de plaisances)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité : le marché du tourisme fluvial se développe en France et en Europe 	
Tourisme d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques équipements adaptés à l'accueil de manifestations de tourisme d'affaires sont présents mais restent de petite taille • Opportunité : le cadre offert par les Rives du Rhône en termes de patrimoine naturel, œnotourisme, offre d'activités de pleine nature, offre culturelle, etc. est propice au développement d'incentives, séminaires ou réunions d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe peu d'équipements de taille importante permettant l'accueil de séminaires • Il existe une offre importante, notamment sur Lyon-Villeurbanne, pour ce secteur, et des projets sont en cours sur l'agglomération de Valence-Romans
Hébergements	<ul style="list-style-type: none"> • Variété de la gamme d'hébergements proposée sur le territoire • Offre de places importante pour l'hôtellerie de plein-air, avec une fréquentation estivale importante, principalement pour les hébergements du Sud du territoire • Une offre importante en gîtes et chambres d'hôtes • Un bon maintien des hébergements du territoire par rapport à la moyenne régionale (tendance à la diminution du nombre d'hébergements) • Certains campings bénéficient de la fréquentation des travailleurs saisonniers (c'est à la fois un atout et un inconvénient) • Un partenariat a été créé entre EDF et Pays Roussillonnais tourisme pour l'accueil d'un nombre important de personnels supplémentaires lors des arrêts de tranche • Les hébergements du territoire sont des hébergements de qualité : les trois-quarts des campings, les deux-tiers des hôtels et des gîtes et chambres d'hôtes sont labellisés. • Des initiatives locales contribuent au développement de la qualité des hébergements, à l'image du label Accueil mis en place par le Parc du Pilat et Loire tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Les hôtels sont majoritairement localisés dans les périphéries des villes (problèmes pour l'accès par des modes alternatifs à la voiture, éloignement des commerces) • Il y a un déficit de chambres d'hôtels sur la partie Sud du territoire dans un cadre qualitatif • L'effet de saisonnalité est marqué pour les territoires dont l'offre est majoritairement pourvue par les campings • Malgré le maintien des hébergements sur le territoire, plusieurs établissements ont récemment fermés. • Il faut également souligner un manque d'hébergements de groupe. De plus ce type d'hébergements est peu labellisé sur le territoire. • Il existe aussi un manque de structures adaptées à l'itinérance

Partie 2 : Proposition d'orientations pour l'intégration de la dimension touristique dans le projet du Scot

Objectifs généraux	Sous-objectifs	Objectifs opérationnels
I – Optimiser la promotion touristique	1.1 Développer des coopérations pour mieux valoriser le territoire	1.1 a) Organiser des coopérations touristiques interterritoriales 1.1 b) Construire des coopérations entre les différentes filières touristiques
	1.2 Renforcer la promotion du territoire pour les courts-séjours	1.2 a) Promouvoir les territoires touristiques des Rives du Rhône à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise et de la Région Rhône-Alpes 1.2 b) Poursuivre ou développer l'offre de packs touristiques pour les courts-séjours
	2.1 Mettre en avant les sites phares pour renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire	2.1 a) Promouvoir les sites phares en mettant également en valeur l'offre touristique du reste du territoire pour compléter les séjours
	2.2 Conforter et qualifier l'offre d'activités de pleine nature	2.2 a) Pérenniser la qualification et le développement d'activités de pleine-nature
II – Valoriser les activités existantes et diversifier l'offre proposée	2.3 Affirmer les Rives du Rhône comme un territoire au patrimoine riche et diversifié	2.3 a) Poursuivre les efforts de valorisation du patrimoine bâti et naturel 2.3 b) Constituer une filière touristique autour de la valorisation des savoir-faire et du tourisme de découverte économique
	2.4 Diversifier l'offre d'activités en investissant de nouveaux secteurs	2.4 a) Développer les activités autour du tourisme fluvial 2.4 b) S'appuyer sur le cadre de vie du territoire pour développer l'offre de tourisme d'affaires
	2.5 Equiper et valoriser le territoire pour le développement des activités itinérantes	2.5 a) Valoriser l'offre touristique du territoire en s'appuyant sur les infrastructures de véloroutes
		2.5 b) Organiser le développement de services liés à l'itinérance
		2.5 c) Développer une offre d'hébergements adaptée aux pratiques touristiques itinérantes
III – Développer les services touristiques complémentaires nécessaires à la valorisation de l'offre d'activités	3.1 Poursuivre la qualification et la diversification des modes d'hébergements	3.1 a) Compléter l'offre d'accueil adaptée pour l'hébergement de groupe
		3.1 b) Diversifier l'offre d'hébergements hôteliers dans la partie Sud du territoire
		3.1 c) Favoriser l'implantation des hôtels à proximité des centres villes et des centres-villages
		3.1 d) Poursuivre l'accompagnement des prestataires touristiques pour la qualification des hébergements
		3.1 e) Développer des formes d'hébergements originales
	3.2 Gérer les externalités induites par l'activité touristique au niveau des mobilités	3.2 a) Accompagner ou organiser les dispositifs de transport alternatifs a la voiture pour l'accès aux sites et activités touristiques
		3.2 b) Dans le cas de la construction ou du développement de nouvelles activités, favoriser dans la mesure du possible la proximité aux réseaux de transport en commun
		3.2 c) Organiser les stationnements nécessaires à l'accès aux sites et activités touristiques

Le tourisme est un secteur économique créateur d'emplois, notamment des emplois non délocalisables. En outre, l'activité touristique permet aussi d'engendrer des retombées économiques indirectes, dans des secteurs d'activités divers : restauration, hébergements, transport, etc. L'activité touristique peut donc permettre de diversifier l'activité économique. Un fort potentiel d'évolution est possible par exemple en lien avec le développement des activités touristiques itinérantes (fort potentiel de la ViaRhôna, Via Fluvia, etc.), des activités de pleine-nature et l'attrait des sites phares du territoire. Par ailleurs, un nombre important d'activités touristiques correspondent aussi à des activités de loisirs utilisables par les habitants du territoire. Elles constituent ainsi un des éléments participant à la qualité de vie sur le territoire.

I – Optimiser la promotion touristique

1.1 Développer des coopérations pour mieux valoriser le territoire

1.1 a) Organiser des coopérations touristiques interterritoriales

Il ne paraît pas judicieux d'ajouter une échelle supplémentaire, à l'échelle des Rives du Rhône, pour la promotion de l'offre touristique des territoires qui la composent. Toutefois, à cette échelle le territoire propose une offre diversifiée et complète qui peut permettre aux touristes d'allonger la durée de leur séjour (offre d'activités de pleine-nature, patrimoine bâti et naturel remarquables, offre muséale, tourisme fluvial, manifestations culturelles, etc.) et d'attirer de nouveaux touristes. Ainsi, il s'agirait de développer des coopérations interterritoriales au niveau touristique afin que les acteurs locaux de la promotion touristique puissent valoriser l'offre des territoires voisins complémentaire à leurs activités.

Des initiatives sont déjà opérationnelles sur le territoire. Le label Vignobles et Découvertes Condrieu – Côte-Rôtie a par exemple été obtenu grâce à une candidature commune entre la Maison du tourisme du Pilat et l'office de tourisme du Pays viennois. Ce label permet de réunir une centaine de partenaires (caves, sites et activités touristiques, hébergements, restaurants, porteurs d'événements) autour d'une promotion commune. Par ailleurs, l'office de tourisme du Pays viennois et Pays Roussillonnais tourisme se sont associés pour l'intégration d'activités touristiques du Pays Roussillonnais dans la plaquette de promotion touristique du Pays viennois pour le jeune public.

1.1 b) Construire des coopérations entre les différentes filières touristiques

Le territoire des Rives du Rhône est marqué par des ressources et des dynamiques très variées, à l'image du fort développement industriel d'une part et de la présence d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité remarquables d'autre part. Cette diversité est parfois source de contradictions dans la valorisation touristique voire peut nuire à l'image du territoire. Ainsi, il s'agit d'« assumer » cette diversité et de s'en servir pour valoriser l'offre existante et proposer de nouvelles activités, cette variété peut même participer à l'originalité du territoire.

La Route de l'eau, conçue par le Parc du Pilat permet par exemple de promouvoir les richesses locales en s'attachant à la thématique aquatique. Les étapes de visites concernent à la fois des activités sportives, des activités de bien-être, des musées, des visites du territoire, etc.

1.2 Renforcer la promotion du territoire pour les courts-séjours

1.2 a) Promouvoir les territoires touristiques des Rives du Rhône à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise et de la Région Rhône-Alpes

Aujourd'hui, la fréquentation touristique du territoire est principalement issue d'un bassin de touristes provenant des grandes agglomérations voisines, du Pôle métropolitain ainsi que de la Région Rhône-Alpes. Aussi l'enjeu n'est pas seulement d'attirer de nouveaux touristes issus du reste de la France et de l'étranger mais également de s'appuyer sur ce bassin et de conforter la valorisation du territoire à cette échelle.

1.2 b) Poursuivre ou développer l'offre de packs touristiques pour les courts-séjours

Afin, de pérenniser l'attrait du territoire pour le bassin de touristes de proximité, l'enjeu est de continuer à mettre en avant les courts-séjours et proposer des offres touristiques adaptées et qui savent se renouveler.

L'office de tourisme Ardèche Grand Air met par exemple en avant des courts-séjours regroupant la visite du safari de Peaugres et une visite thématique autour des inventeurs sur le Bassin d'Annonay ou de l'événement cycliste de l'Ardéchoise.

II – Valoriser les activités existantes et diversifier l’offre proposée

2.1 Mettre en avant les sites phares pour renforcer l’attractivité et la visibilité du territoire

2.1 a) Promouvoir les sites phares en mettant également en valeur l’offre touristique du reste du territoire pour compléter les séjours

Le Safari de Peaugres, le Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives et le patrimoine bâti viennois constituent des pôles touristiques majeurs pour le territoire. Ainsi, l’objectif est de poursuivre leur valorisation pour rendre visible le territoire à l’extérieur. En parallèle, l’enjeu est de renforcer les liens entre ces pôles et les autres activités pour valoriser l’ensemble de l’offre touristique.

Des initiatives ont déjà lieu dans cette perspective. Le déplacement de l’office de tourisme de Porte de DrômArdèche sur la commune de Hauterives, à proximité du Palais Idéal du Facteur Cheval, permettra déjà d’aller dans ce sens.

2.2 Conforter et qualifier l’offre d’activités de pleine nature

2.2 a) Pérenniser la qualification et le développement d’activités de pleine-nature

Les activités de pleine-nature constituent un atout majeur de l’offre touristique du territoire. Il convient de poursuivre la promotion des destinations touristiques du territoire pour ce type d’activités. Ce secteur est néanmoins assez concurrentiel, même en interne au territoire. Ainsi, afin d’adapter et de diversifier l’offre, il s’agit également d’appuyer la création de nouvelles activités de ce type et notamment la création de produits innovants.

2.3 Affirmer les Rives du Rhône comme un territoire au patrimoine riche et diversifié

2.3 a) Poursuivre les efforts de valorisation du patrimoine bâti et naturel

Les Rives du Rhône bénéficient d’un patrimoine naturel, bâti et historique remarquable qui est au cœur de l’identité du territoire. Aussi, il s’agit de poursuivre la préservation, la rénovation et la gestion raisonnée des différents sites et espaces mais aussi d’assurer durablement leur valorisation.

Un certain nombre d’actions sont déjà entreprises à l’image de l’aménagement de sentiers d’interprétation, de tables de lecture du paysage, l’organisation de découvertes du patrimoine naturel, des centres-villes, l’aménagement des berges du Rhône, l’organisation d’événements festifs, etc.). Des projets sont également en cours comme l’étude menée par le Pays Roussillonnais pour la reprise du musée animalier de Ville-sous-Anjou.

De plus, une proposition, déjà évoquée au niveau national, serait d’intégrer à minima à l’élaboration des Plans locaux d’urbanisme, l’inventaire du patrimoine local. Pour aller plus loin, des objectifs pourraient être pris dans le PADD du PLU pour la protection de ce patrimoine.

2.3 b) Constituer une filière touristique autour de la valorisation des savoir-faire et du tourisme de découverte économique

De plus, l’évolution historique du territoire lui permet également de bénéficier aujourd’hui d’un patrimoine industriel important et remarquable. Divers musées du territoire mettent déjà en avant ces savoir-faire (l’Espace du parchemin et du cuir (Annonay), le Musée des papeteries Canson et Montgolfier (Davézieux), le Musée du Papier, des Arts et de la Technologie (Annonay), le Musée de la draperie (Vienne), le Musée des mariniers (Serrières), la Maison de la céramique (Saint-Uze), etc.). En outre, les activités liées aux savoir-

faire des Rives du Rhône sont encore très présentes, et ce dans des secteurs variés (céramique, tissage, etc.). Plusieurs entreprises sont d'ailleurs labellisées Entreprise du patrimoine vivant. Des magasins d'usine, principalement localisés dans le Nord-Drôme (Lafuma à Anneyron ou Revol Porcelaine à Saint-Uze) attirent également de nombreux touristes. Aussi, des réflexions à l'échelle intercommunale ou au-delà, pourraient être engagées sur la constitution d'une offre touristique centrée sur la valorisation des savoir-faire.

2.4 Diversifier l'offre d'activités en investissant de nouveaux secteurs

Afin de diversifier l'offre et de distinguer les Rives du Rhône comme territoire touristique, de nouvelles formes ou activités touristiques sont aussi à réfléchir, à l'image du tourisme fluvial ou le tourisme d'affaires par exemple. La création de telles activités permettrait également de réduire l'effet de saisonnalité et d'assurer un développement économique mieux réparti dans le temps.

2.4 a) Développer les activités autour du tourisme fluvial

Des équipements pour le tourisme fluvial sont présents sur le territoire, toutefois ils restent de taille limitée par rapport à la partie Sud du fleuve Rhône, notamment en ce qui concerne les haltes de plaisance. Une réflexion à ce niveau-là peut donc être menée pour le développement de ce type d'activités, notamment dans un contexte national d'augmentation de la pratique. En 2011, une halte fluviale a d'ailleurs été mise en place à Saint-Vallier.

Dans ce cadre, un fort enjeu de coordination entre les acteurs touristiques du tourisme fluvial et les autres acteurs touristiques du territoire (restaurateurs, prestataires d'activités de loisirs, etc.) est à développer.

2.4 b) S'appuyer sur le cadre de vie du territoire pour développer l'offre de tourisme d'affaires

Sur les Rives du Rhône, quelques équipements proposent une offre dans le domaine du tourisme d'affaires. L'offre reste toutefois limitée. Il n'existe pas de salle de grande capacité pour l'accueil de congrès régionaux. De plus, toutes ces salles ne sont pas forcément entièrement équipées pour l'accueil de ce type d'événements.

Toutefois, il faut souligner que Lyon est un pôle international pour l'accueil du tourisme d'affaires et que l'agglomération de Valence-Romans a un projet de Centre des Congrès. Néanmoins, le cadre offert par les Rives du Rhône en termes de patrimoine naturel, œnotourisme, offre d'activités de pleine nature, offre culturelle, etc. est propice au développement d'incentives, séminaires ou de réunions d'entreprises. L'Hôtel Beau Rivage à Condrieu met par exemple ces éléments en avant pour promouvoir son offre d'activités. Une coordination importante est aussi nécessaire entre les infrastructures d'accueil, les hébergeurs et les acteurs de la promotion touristique si ce type d'activités est développé.

2.5 Equiper et valoriser le territoire pour le développement des activités itinérantes

2.5 a) Valoriser l'offre touristique du territoire en s'appuyant sur les infrastructures de véloroutes

Le marché du vélo est en plein essor à la fois en France et en Europe. La ViaRhôna, axe européen du Léman à la Méditerranée, qui traverse les Rives du Rhône en longeant le fleuve est un réel atout pour le territoire. Les prévisions de fréquentation indiquent d'ailleurs une hausse importante du nombre de touristes. La Voie verte des confluences, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, et le projet de la véloroute reliant la Loire et le Rhône, la Via Fluvia, viennent compléter l'offre du territoire dans ce domaine.

Il convient néanmoins de valoriser ces équipements et d'adapter les services nécessaires à la qualité de ces expériences touristiques. L'enjeu repose aussi sur l'intégration de ces véloroutes au territoire et le développement des connexions entre cet équipement et le reste de l'offre touristique. Des boucles cyclables peuvent par exemple être créées en connexion avec ces axes principaux.

Pour citer un exemple en France, l'itinéraire « la Loire à vélo » est l'objet d'une politique touristique intégrée. Les territoires animent des réseaux de partenaires touristiques (hébergeurs, loueurs, offices de tourisme et sites de visites ou de loisirs), notamment grâce à l'attribution d'un label « Loire à vélo » qui garantit la qualité des prestations et leur adaptation à l'itinérance. Il est également possible d'être accompagné par des guides afin de découvrir le territoire tout en circulant sur la véloroute. De plus, une édition du guide du Routard est dédiée à cet itinéraire.

2.5 b) Organiser le développement de services liés à l'itinérance

Parallèlement à l'amélioration de la promotion touristique des véloroutes, de nouveaux services sont à créer ou inventer pour améliorer le séjour des touristes pratiquant des activités itinérantes. Cela recouvre des champs variés : signalétique adaptée, installation de points d'eau, poubelles, toilettes, information sur l'offre touristique et l'offre de commerces et de restauration le long des axes, services de location, de vélos par exemple, etc. Pour reprendre l'exemple de la Loire à Vélo, le site internet de promotion de l'itinéraire recense les services de location de vélos ou encore les services de transfert de bagages entre les différentes étapes.

2.5 c) Développer une offre d'hébergements adaptée aux pratiques touristiques itinérantes

Dans le cadre du développement de politiques touristiques en faveur de l'itinérance, il est nécessaire de penser les hébergements nécessaires à l'accueil de ces touristes. En effet, des besoins particuliers sont inhérents à cette pratique comme la possibilité de séjourner seulement une nuit dans la structure, l'accès à des équipements pour l'accrochage des vélos, des espaces de stockage du matériel ou encore l'accès à des outils de réparation par exemple.

Sur l'itinéraire de la ViaRhôna, un label « Gîtes de France ViaRhôna » a déjà été instauré pour rendre visible les hébergements qualifiés pour l'accueil de cyclotouristes.

III – Développer les services touristiques complémentaires nécessaires à la valorisation de l’offre d’activités

3.1 Poursuivre la qualification et la diversification des modes d’hébergements

3.1 a) Compléter l’offre d’accueil adaptée pour l’hébergement de groupe

L’offre d’hébergements à l’échelle du Rhône est variée. Toutefois, sur l’ensemble du territoire, un déficit a été repéré pour l’hébergement de groupe. Les structures porteuses de CDDRA sur le territoire ont d’ailleurs déjà inscrit cela dans leur programme d’actions.

3.1 b) Diversifier l’offre d’hébergements hôteliers dans la partie Sud du territoire

Le Sud du territoire, principalement le Nord-Drôme est caractérisé par une offre notable pour l’hôtellerie de plein air. La fréquentation est d’ailleurs importante pour ces infrastructures qui sont souvent saturées pendant la période estivale. Cette partie du territoire éprouve toutefois un déficit en termes d’hôtellerie traditionnelle. Afin de compléter l’offre d’hébergements, et pour que le territoire puisse proposer une offre toutes saisons, il s’agirait d’accompagner les projets d’infrastructures hôtelières.

3.1 c) Favoriser l’implantation des hôtels a proximité des centres villes et des centres-villages

De plus, un nombre important d’hôtels présents sur le territoire sont situés en périphérie des agglomérations ou à proximité des échangeurs routiers. Aussi, il s’agirait dans le cas d’implantations de futurs équipements à veiller à l’implantation à proximité des centres-villes ou centres-villages afin de favoriser la proximité aux commerces et aux réseaux de transport alternatifs à la voiture.

3.1 d) Poursuivre l’accompagnement des prestataires touristiques pour la qualification des hébergements

Une majorité des hébergements du territoire bénéficie de labels qui valorisent la qualité des infrastructures d’accueil. Les hébergements de groupe par exemple sont toutefois peu qualifiés. Il s’agirait ainsi de poursuivre l’accompagnement des prestataires pour la qualification des hébergements.

Sur les Rives du Rhône, des initiatives existent déjà sur certains territoires à l’image du système d’agrément et de l’accompagnement des prestataires par le Parc du Pilat, ou de l’animation du réseau des acteurs touristiques par Porte de DrômArdèche tourisme

3.1 e) Développer des formes d’hébergements originales

Au vu de la concurrence entre les territoires valorisant leur cadre de vie et leur patrimoine naturel, notamment dans l’espace de l’aire métropolitaine lyonnaise, le développement de formes d’hébergements originales permet de diversifier l’offre et de renforcer l’attractivité du territoire. Sur le territoire, un projet d’hébergement à proximité du Safari de Peaugres, à Colombier-le-Cardinal, est en réflexion avec une offre d’hébergements « nature » (cabanes, chalets, etc.).

3.2 Gérer les externalités induites par l’activité touristique au niveau des mobilités

Les mobilités sont également un élément à ne pas négliger par rapport à l’activité touristique. Les points d’entrée sur le territoire peuvent être mobilisés pour mieux communiquer sur l’offre. D’autre part, il s’agit également de considérer l’accès des sites touristiques par les transports en commun, et de penser les nuisances en termes de déplacements. Les services de mobilité doivent ainsi être pensés pour l’accès aux sites ou activités touristiques mais aussi aux hébergements.

3.2 a) Accompagner ou organiser les dispositifs de transport alternatifs à la voiture pour l'accès aux sites et activités touristiques

L'accès aux activités touristiques est réalisé en grande partie en voiture. Afin de limiter les externalités négatives que cela génère, il pourrait s'agir de sensibiliser les usagers aux transports alternatifs à la voiture, organiser les parkings de co-voiturage et les connexions à partir des gares présentes sur le territoire et accompagner des dispositifs allant dans ce sens. Le Parc du Pilat, en partenariat avec le Conseil Général de la Loire, met par exemple en place de juin à septembre une navette bus entre Lyon, Vienne et le Pilat.

3.2 b) Dans le cas de la construction ou du développement de nouvelles activités, favoriser dans la mesure du possible la proximité aux réseaux de transport en commun

Dans le cas de la construction d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle activité, un des critères de localisation pourra être la proximité des infrastructures de transport en commun ou l'adaptation des lignes pour accéder à ce lieu. La deuxième possibilité semble plus probable pour les activités touristiques principalement en ce qui concerne les activités de pleine-nature.

3.2 c) Organiser les stationnements nécessaires à l'accès aux sites et activités touristiques

Les stationnements de l'ensemble des véhicules sont à organiser, particulièrement dans le cadre des événements de grande ampleur ou des sites touristiques majeurs. Différents dispositifs existent, en fonction des caractéristiques des sites. Lors des Médiévales de Crémieu par exemple, sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des navettes en bus sont organisées pour relier le centre-ville.



POINTS DE VIGILANCE POUR LE DOO

Dans le PADD et le DOO, la partie concernant le développement culturel peut être rédigée dans une partie dédiée et regroupant l'ensemble des éléments du projet. Elle peut aussi être répartie dans le document en fonction des sujets (équipements, commerce, transport, etc.)

En ce qui concerne le DOO, certains Scot intègrent au DOO les orientations telles que proposées que dans ce document. D'autres intègrent ces orientations dans le PADD et proposent peu ou pas d'orientations et d'objectifs dans le DOO.

Pour le Scot des Rives du Rhône, plusieurs points de vigilance sont à retenir.

L'implantation des équipements et des sites d'accueil d'événements ou d'activités touristiques devra tenir compte des qualités environnementales et de biodiversité du site et être localisée dans la mesure du possible à proximité d'un centre-ville ou centre-village

Sur les secteurs sur lesquels l'augmentation de population la plus forte est attendue, il est pertinent de permettre la création d'un équipement de cinéma ou l'agrandissement d'un équipement existant, tout en veillant à l'intégration à l'offre existante.

Pour les projets d'installation de commerces culturels, prioriser l'implantation dans, ou à proximité des centres-villes ou centres-villages

En ce qui concerne le tourisme, des objectifs de protection du petit patrimoine peuvent être intégrés

De plus, en matière touristique, le Scot doit aussi tenir compte des UTN. « Plus particulièrement, le SCOT est soumis à l'article L122-1-10, 1° CU qui précise qu'en zone de montagne, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT définit :

- la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des UTN mentionnées à l'article L145-11, I CU – UTN « de massif »,
- ainsi que les principes d'implantation et la nature des UTN mentionnées au II du même article – UTN « de département ».

Le SCOT n'a donc pas à connaître précisément les projets d'UTN départementales, puisqu'il n'y a pas de listes de projets, ni d'obligation de localisation de ces projets.

Les procédures d'autorisation d'un projet d'UTN

- Une UTN doit respecter les orientations du SCOT.
- Si l'UTN est inscrite au SCOT il n'y a pas besoin de faire une demande d'autorisation au Préfet (au titre de la loi montagne).
- Si une UTN est inscrite au SCOT, le délai pendant lequel doivent être entrepris les travaux est la durée du SCOT (au lieu de 4 ans pour la procédure avec demande d'autorisation auprès du Préfet, dans les cas où le territoire n'est pas couvert par un SCOT).
- Si le SCOT ne prévoit pas expressément sa création, la réalisation d'une UTN n'est possible qu'à travers la modification ou la révision du SCOT. »²⁷

²⁷ Extrait du rapport de stage de Camille Laugel – Stage ADEUS 2015. Pour plus de détails, consulter le rapport

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie employée pour le stage

Méthodologie employée pour le diagnostic culturel et touristique des Rives du Rhône

Benchmarking

- Scot Nord-Isère
- Scot de la Région Mulhousienne
- Scot Pays de Bray
- Scot Agglomération Lyonnaise
- Scot de l'Alsace Bossue
- Scot de l'Albanais
- Scot Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- Scot de l'Ouest Lyonnais
- Scot de Flandres Dunkerque
- Scot de la Communauté d'agglomération d'Evreux
- Scot Brosse Marne et Gondoire
- Scot Grand Saumurois
- Scot Beaujolais
- Scot du Grand Douaisis
- Scot du Pays de Lorient
- Scot Métropole Savoie
- Scot du Pays de Montbéliard
- Scot Montpellier Méditerranée Métropole
- Scot du Pays de Pontivy
- Scot du Dijonnais
- Scot du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Entretiens

- Services culture et/ou tourisme des sept EPCI
- Services culture et/ou tourisme des trois CDDRA
- Offices de tourisme
- Parc Naturel Régional du Pilat
- Travail et Culture, Quelques p'Arts... (acteurs culturels)

Echanges téléphoniques ou par mail

- Agences Départementales de Tourisme
- SMIRCLAID (Syndicat Mixte Intercommunal Rhône Court Circuité Loire Ardèche Isère Drôme)
- Services culture des Conseils départementaux
- Région Rhône-Alpes
- Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes (DRAC)

Création d'une grille d'entretien

Réalisation des entretiens

Analyse des entretiens grâce à une grille thématique

Récupération des données

Traitement et analyse des données

Production cartographique et statistique

Analyse qualitative et quantitative de documents stratégiques et de données

Sources des données utilisées :

- Diagnostics existants (EPCI, CDDRA, etc.)
- Documents d'orientations stratégiques, plans d'actions, chartes
- Rapports d'activités
- Base de données SITRA
- Bases de données du Ministère de la culture (équipements, patrimoine)
- Bases de données de l'INSEE
- Annuaire de la NACRE (Agence du spectacle vivant en Rhône-Alpes)
- Données issues de diagnostics existants, notamment l'étude culture menée par Rhône Pluriel (2012)
- Articles de presse, flyers récupérés sur le terrain

Bases de données créées :

- Patrimoine (baté et historique, naturel et gastronomique, savoir-faire, langues régionales)
- Spectacle vivant (danse, théâtre, cirque, musique)
- Arts plastiques et métiers d'art
- Littérature et lecture publique
- Cinéma
- Hébergements touristiques

Annexe 2 : Glossaire de projets ou dispositifs des secteurs culturel et touristique

Projet de loi Liberté de création, architecture et patrimoine

Ce projet de loi a été présenté par Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, le mercredi 8 juillet 2015 en Conseil des ministres. Il devrait être examiné par le Parlement à l'automne 2015. Ce texte résulte de la fusion de deux projets différents, l'un sur la création artistique, l'autre sur le patrimoine, dont l'élaboration avait commencé en 2013. Voici les principales mesures du projet (Source : Dossier de presse du projet de loi, Ministère de la culture).

Volet liberté de création et création artistique	
	<p>Mesure 1 : affirmer le principe de liberté de création.</p> <p>Cette mesure forte est une consécration du principe de liberté de création artistique, qui tire sa force du principe constitutionnel de la liberté d'expression. Contrairement à de nombreux pays européens tels que l'Autriche, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou encore les pays d'Europe centrale, ce principe, qui constitue un enjeu majeur de notre démocratie, n'a encore jamais été formellement consacré en tant que tel dans le droit français. La Cour européenne des droits de l'Homme fait elle aussi explicitement référence au fait que « ceux qui créent, interprètent, diffusent ou exposent une œuvre d'art contribuent à l'échange d'idées ou d'opinions indispensables à une société démocratique » (CEDH, 24 mai 1988, Müller c/Suisse). Cette reconnaissance législative est essentielle à l'heure où l'environnement de la création artistique connaît de profondes mutations, qui se traduisent par de nombreuses remises en cause affectant la liberté de créer, les choix artistiques des créateurs ou des programmeurs et plus généralement le rapport du citoyen à la culture.</p>
	<p>Mesure 2 : définir une politique de soutien à la création.</p> <p>Les objectifs des politiques publiques en matière de création artistique sont précisés pour rappeler ce qui constitue le socle de la responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités locales en la matière, qu'il s'agisse de l'aide à la création et aux artistes, de la possibilité pour chacun de nos concitoyens de voir reconnaître les pratiques culturelles de son choix, des conditions et outils du développement artistique sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics, des actions nécessaires à la formation des professionnels de l'art, ainsi qu'au développement, à la pérennisation de l'emploi et à l'activité professionnelle artistique. Cette mesure affirme également la solidarité de l'ensemble des collectivités publiques dans l'exercice de leurs compétences en ce qui concerne le respect de la liberté de programmation artistique.</p>
	<p>Mesure 3 : reconnaître les labels culturels.</p> <p>Cette mesure consiste à reconnaître les institutions de référence nationale dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques (scènes nationales, centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, centres d'art, pôles cirque, scènes de musiques actuelles, etc.) en créant une procédure de labellisation pour ces structures, qui s'attachent au quotidien à poursuivre des objectifs de développement et de renouvellement de la qualité et de la diversité artistiques, de démocratisation et de traitement équitable des territoires et dont les dirigeants seront agréés par le ministre.</p>
	<p>Mesure 4 : améliorer la transparence des relations entre les artistes-interprètes et les producteurs de musique pour le partage de la rémunération.</p> <p>Dans le secteur de la musique, qui est à la fois le plus avancé dans la transition numérique et le moins régulé, le partage de la valeur et la transparence sont des sujets qui ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les différents professionnels. Les dispositions proposées ont pour objectifs d'une part, de replacer les artistes-interprètes au centre de la réflexion en assurant une meilleure transparence et une plus grande protection de leurs droits et, d'autre part, de mieux réguler les relations entre les artistes-interprètes, les producteurs phonographiques et les plateformes de musique en ligne.</p>
	<p>Mesure 5 : permettre un accès équitable aux catalogues de musique pour les petites plateformes.</p> <p>Promouvoir la diversité de la création musicale passe par un accès large, sur différentes plateformes, à des répertoires eux-mêmes diversifiés. Dans cette optique, la loi prévoit que les conditions d'exploitation de ces répertoires soit fixées de manière objective, équitable et non discriminatoires entre les producteurs de phonogrammes et les éditeurs de musique en ligne, afin d'assurer une meilleure transparence et de garantir des conditions d'accès équilibrées aux catalogues.</p>

Volet liberté de création et création artistique



Mesure 6 : créer un médiateur de la musique pour la résolution des conflits.

Le médiateur aura pour mission de favoriser la conclusion de tout accord, notamment des codes des usages, entre les producteurs de phonogrammes, les artistes et les plateformes de musique en ligne et d'aider à la résolution des conflits. Il peut être saisi par tout artiste-interprète, par tout producteur de phonogrammes et par tout éditeur de service de communication au public mettant à disposition des œuvres, par toute organisation professionnelle ou syndicale intéressée, ainsi que par le ministre chargé de la culture.



Mesure 7 : améliorer la transparence dans les comptes de production et d'exploitation des œuvres cinématographiques et dans les données issues de l'exploitation.

Dans le prolongement des préconisations du rapport de René Bonnell de décembre 2013, sont instituées des obligations de transparence pour les comptes de production et les comptes d'exploitation des œuvres bénéficiant du soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée.

De la même façon, le contrôle des recettes d'exploitation d'une part, et la transmission des données relatives aux projections numériques d'autre part, permettront d'assurer une meilleure transparence des recettes d'exploitation aux ayant-droits.



Mesure 8 : favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux livres et l'élargissement du bénéfice de l'édition adaptée aux personnes dyslexiques ou dyspraxiques.

L'amélioration de l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité constitue une priorité affirmée du Gouvernement. Parmi les nombreux chantiers que recouvre cette ambition, la question de l'égal accès aux textes publiés revêt une importance particulière. L'écrit demeure en effet un des vecteurs privilégiés de la culture et de la connaissance. Or, aujourd'hui, seule une fraction marginale des textes publiés a pu être adaptée pour être rendue accessible aux personnes atteintes d'un handicap ou d'une déficience cognitive. Le développement de la circulation numérique des textes est ainsi une promesse considérable pour les personnes en situation de handicap, puisque ce format facilite le travail d'adaptation et laisse ainsi espérer un fort accroissement de l'offre disponible. C'est pourquoi la loi élargit la définition des publics pouvant bénéficier du système *ad hoc* d'exception au droit d'auteur pour permettre l'édition adaptée, de même qu'elle crée les conditions pour améliorer la productivité de l'activité d'adaptation, afin de permettre une augmentation de l'offre de livre aux formats adaptés.



Mesure 9 : compléter les missions et mettre en place la même procédure d'habilitation des diplômes que la loi Fioraso pour les écoles sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche français a considérablement évolué au cours de ces dernières années, sous les effets conjugués de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, des classements internationaux, ainsi que de la reconnaissance de la dimension stratégique de la formation, de la recherche et de l'innovation dans la mobilisation nationale pour la qualification, l'emploi et la compétitivité. Avec 110 écoles et 36.000 étudiants chaque année, le Ministère de la Culture est le 2ème ministère en matière d'enseignement supérieur.

Cette mesure clarifie et complète les missions imparties aux écoles du spectacle vivant et des arts plastiques, notamment en matière de recherche. Elle prévoit également un système d'accréditation tel que celui instauré par loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 (Loi Fioraso) relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce dispositif permettra ainsi d'établir un cadre harmonisé pour l'offre de formation tout en laissant aux établissements une plus grande autonomie et une responsabilité pour l'élaboration de leur formation.

Volet liberté de création et création artistique



Mesure 10 : reconnaître les classes préparatoires aux écoles supérieures d'art pour donner une protection sociale aux élèves qui les fréquentent.

La loi permettra d'étendre le régime de sécurité sociale des étudiants aux élèves qui s'engagent dans cette année d'étude post-baccalauréat en vue d'entrer dans une école d'art afin qu'ils bénéficient du même traitement que les autres étudiants.



Mesure 11 : reconnaître les FRAC et le caractère public de leurs collections.

Conférer une base légale aux fonds régionaux d'art contemporain afin de protéger les collections acquises depuis trente ans par ces organismes, telle est l'ambition de cette mesure. Elle formalise le rôle structurant de l'État dans le domaine de l'art contemporain au moyen de l'appellation « Fonds régional d'art contemporain (FRAC). »



Mesure 12 : créer un observatoire de la création alimenté par les données issues de la billetterie des lieux de spectacle, sur le modèle du milieu du cinéma et des arts plastiques.

La question de l'observation de la création et des publics revêt une importance stratégique, tant pour évaluer les politiques publiques que pour mieux connaître les économies de la création et des professions qui en constituent le socle. La loi prévoit ainsi la collecte des informations de billetterie des entreprises de la création pour en faire l'un des outils principaux de l'observation de ces secteurs.



Mesure 13 : reconnaître le droit du travail des artistes-interprètes, des artistes de cirque, des marionnettistes, des directeurs de maison d'opéra géré directement par les villes.

Il s'agit d'inclure les artistes de cirque, les marionnettistes et tous les artistes-interprètes à la liste des artistes du spectacle, afin de limiter les risques juridiques liés à l'appréciation de la qualité artistiques de nouvelles professions.

Volet protection du patrimoine et promotion de l'architecture



Mesure 14 : rendre plus compréhensibles les procédures de protection des espaces protégés pour les fusionner au sein de la catégorie « cités historiques ».

Les dispositifs d'espaces protégés existants (secteurs sauvegardés, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) sont fusionnés et remplacés par une seule servitude d'utilité publique : les cités historiques.

L'institution de ces cités historiques favorisera le développement culturel, économique, social et environnemental des territoires, par la valorisation du patrimoine urbain et rural, tout en simplifiant et en clarifiant les outils et procédures existants. Une ville, un village ou un quartier pourront être classés au titre des cités historiques par décision de l'État (ministre chargé de la culture) sur proposition ou après accord de la commune ou l'intercommunalité compétente pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.



Mesure 15 : faire du PLU l'outil de droit commun en matière de protection du patrimoine en rendant les collectivités territoriales responsables de l'initiative de cette protection. Le haut niveau de protection des secteurs sauvegardés n'est pas remis en question.

Dans les cités historiques, l'empilement des règles sera réduit. Les enjeux patrimoniaux seront désormais clairement identifiés dans un document d'urbanisme "intégré", plus lisible pour les porteurs de projet : le plan de sauvegarde et de mise en valeur - pour les collectivités qui feront le choix de ce haut niveau de protection - ou le plan local d'urbanisme (PLU) de cité historique.

Volet protection du patrimoine et promotion de l'architecture



Mesure 16 : limiter la superposition de protections et simplifier le périmètre des abords de monuments historiques pour faciliter la compréhension des citoyens.

Aujourd'hui, plusieurs réglementations peuvent coexister pour un même projet d'aménagement : au code de l'urbanisme peuvent s'ajouter des dispositions au regard de la protection environnementale des sites ou au regard de la protection du patrimoine. Cette situation engendre des incompréhensions pour le citoyen, des complexités pour les collectivités locales comme pour l'Etat, des lenteurs administratives.

La loi prévoit ainsi de mettre un terme au système de double protection en faisant prévaloir la seule règle la plus protectrice. De manière générale, la loi cherche à réduire les complexités : clarification des règles, réduction ou stabilisation des délais d'instruction, généralisation du principe de l'accord tacite, harmonisation des voies et délais de recours ont été ainsi utilisés.

La loi prévoit aussi de mettre en place des périmètres délimités autour des monuments historiques, après concertation avec les collectivités territoriales, se substituant progressivement aux "périmètres automatiques" des 500 mètres et à la notion complexe de "covoisibilité", source de contentieux.



Mesure 17 : intégrer la notion de patrimoine mondial de l'UNESCO dans notre droit national, pour nous donner les moyens de le protéger.

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est une reconnaissance de la valeur exceptionnelle des biens concernés, un facteur d'attractivité pour les territoires - avec une fréquentation qui augmente en moyenne de 20% après l'inscription - mais aussi un ensemble de responsabilités pour en préserver la qualité.

La loi prévoit de prendre en compte dans le droit national les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, de leurs zones tampon et de leurs plans de gestion, notamment dans les dispositions relatives aux documents d'urbanisme. Il s'agit de s'assurer l'implication, aux côtés de l'État, de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour la protection, la conservation et la mise en valeur des biens UNESCO et de leur environnement.



Mesure 18 : permettre la protection d'un ensemble d'objets familiers formant un tout, afin d'éviter leur éparpillement.

La protection des objets mobiliers au titre des monuments historiques doit pouvoir prendre en compte l'objet dans son contexte, au sein d'ensembles mobiliers cohérents et en lien avec l'immeuble qui l'abrite. Au-delà d'un classement objet par objet, la loi prévoit la possibilité d'un classement d'ensembles ou de collections cohérentes.

De même, lorsque la valeur d'un objet mobilier réside dans le fait qu'il se trouve encore dans le cadre historique pour lequel il a été conçu ou acquis, la loi prévoit, avec l'accord du propriétaire, de créer une procédure de maintien *in situ* pour ne pas dénaturer cet ensemble.



Mesure 19 : reconnaître dans la loi la catégorie des domaines nationaux, anciens domaines de la couronne.

Héritage du peuple français depuis des siècles, comme le domaine de Versailles ou de Villers-Cotterêts, la loi consacrera la notion de domaines nationaux pour en garantir l'intangibilité foncière, historique et paysagère.

Volet protection du patrimoine et promotion de l'architecture



Mesure 20 : mieux prendre en compte la dimension scientifique de la protection du patrimoine archéologique en améliorant ses instruments.

En même temps qu'il est fragile, le patrimoine archéologique est une ressource indispensable et non renouvelable pour la connaissance de l'histoire de l'humanité, c'est pourquoi la loi améliore les outils de sa protection, en clarifiant les responsabilités de chacun des acteurs dans la chaîne opératoire archéologique et en réaffirmant l'exigence scientifique lors de la procédure d'agrément des opérateurs de fouille et pendant toute la durée de ces agréments.



Mesure 21 : reconnaître les biens archéologiques comme biens communs de la Nation.

La loi prévoit un régime de propriété publique des biens immobiliers et mobiliers archéologiques, dans le but de reconnaître leur statut de biens communs de la nation, de mieux les protéger et de simplifier les régimes de propriété.



Mesure 22 : reconnaître le patrimoine de moins d'un siècle, pour assurer sa meilleure préservation.

Il s'agit d'inscrire dans la loi un label dédié au patrimoine d'intérêt architectural récent (moins de cent ans) et d'éviter que des édifices majeurs présentant un intérêt architectural incontestable disparaissent sans qu'une concertation en amont puisse être menée.



Mesure 23 : permettre l'innovation en matière d'urbanisme au profit de la qualité architecturale.

Dans un contexte caractérisé par une prise de conscience des enjeux suscités par l'aménagement du territoire en termes de consommation d'espace, par la nécessité de réussir la transition écologique et par la nécessaire démocratisation de l'architecture, la qualité architecturale est plus que jamais d'actualité.

La loi permettra aux projets architecturaux particulièrement créatifs et innovants (constructions nouvelles, réhabilitation, projets urbains) de déroger, dans certaines conditions, aux règles d'urbanisme, en prévoyant une majoration du volume autorisé de 5 % ; cela constitue une incitation pour les maîtres d'ouvrage à infléchir leurs commandes et programmes, notamment de logement, dans un sens qualitatif.

Le 1% artistique dans les constructions publiques

« Créé en 1951, le « 1% » est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des travaux, à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment considéré ou à ses abords.

Le « 1% » est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, des disciplines les plus traditionnelles, comme la peinture ou la sculpture, aux nouveaux-média, la vidéo, le design, le graphisme, la création sonore, la création paysagère, etc.

Il permet à des artistes de tendances diverses de créer des œuvres pour un lieu de vie, de collaborer avec des architectes et de contribuer ainsi à sensibiliser le public à l'art contemporain. Il constitue un outil primordial de création dans le domaine des arts visuels par les moyens qu'il mobilise et le champ d'expérimentation qu'il offre aux artistes pour s'exprimer dans l'espace public. »

« Sont concernées par le « 1% » les nouvelles constructions publiques, mais également les extensions de bâtiments et leur réhabilitation s'ils changent d'affectation. Les maîtres d'ouvrage soumis à l'obligation du « 1% » sont :

- l'Etat et ses établissements publics (à l'exception des établissements à caractère industriel et commercial). Quelques constructions relevant des ministères de l'Intérieur et de la Défense sont exemptées par arrêté, ainsi que les établissements publics de santé non nationaux.

- les collectivités territoriales dans la limite des compétences transférées par les lois de décentralisation. Sont concernés par exemple : les collèges, les lycées, les bibliothèques centrales de prêt, les archives départementales. Les collectivités territoriales peuvent également prendre l'initiative de mettre en œuvre le « 1% » pour des constructions qui n'y sont pas réglementairement assujetties

Le montant consacré à une opération de « 1% » est égal à un pour cent du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux établi à l'APD (avant-projet définitif), hors dépenses de voiries et réseaux divers et d'équipement mobilier. Ce montant est plafonné à 2 millions d'euros. Pour une opération de « 1% » d'un montant inférieur à 30 000 euros HT, le maître d'ouvrage peut choisir d'acheter une œuvre existante auprès d'un artiste vivant ou de passer une commande. »

Source : « Le Savez-vous ? Le « 1 % artistique » dans les constructions publiques, brochure du Ministère de la culture et de la communication



Appel à projets « pôle de nature » du Massif Central.

« L'appel à projets a vocation à mobiliser des territoires représentatifs du Massif central et avec l'envergure suffisante en termes de stratégie et d'actions pour être un relais ou une force motrice pour les autres territoires du massif. Il s'agit ainsi d'organiser à l'échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, capable de tester des méthodes de travail et de valorisation reproductibles exemplaires.

L'appel à projets sur les pôles de pleine nature en Massif central s'inscrit pleinement dans les stratégies régionales de développement du tourisme et des loisirs et dans les politiques nationales touristiques et de développement maîtrisé des sports de nature.

Il a pour objectifs de :

- proposer une offre qualifiée, diversifiée, de différents niveaux, permettant de séduire un large panel de profils de clientèle touristique, loisirs, population de proximité...(enfants, adolescents, jeunes couples, familles, tribus, séniors, sportifs confirmés,...) ;
- proposer des produits-séjours adaptés aux différentes demandes des clients (de la demi-journée aux courts séjours, aux séjours semaine,...).
- utiliser les activités et les sports de nature comme clé d'entrée du territoire pour développer en parallèle d'autres secteurs touristiques : bien-être et remise en forme, découverte de la culture locale, du patrimoine...
- allonger les durées d'exploitation touristique en jouant astucieusement avec les différents types de profils et les différents types de produits-séjours proposés.
- Valoriser de manière intelligente, dans le cadre d'un modèle économique durable, un patrimoine environnemental et des ressources naturelles remarquables et fragiles
- Développer des services à la population pour faire des pôles d'attractivité de nouvelles populations et développer des activités toute l'année (4 saisons), faire pratiquer les sports de nature aux populations locales pour devenir les meilleurs ambassadeurs de ces territoires.
- Poursuivre la modernisation de l'image de Massif central, attractif pour la qualité et les compétences en matière d'accueil touristique et de loisirs.

L'objectif visé est une montée en gamme de pôles de pleine nature, autant en terme d'offre d'activités qu'en termes de pérennité économique et de valorisation exemplaire du patrimoine naturel. Pour cela, les pôles pourront être accompagnés autant lors de la phase d'émergence que lors d'une phase plus opérationnelle de structuration, sur la base d'une réflexion globale sur le modèle économique et son inscription dans une gestion durable des ressources naturelles.

L'appel à projets vise à sélectionner une quinzaine de pôles sur au moins deux vagues de dépôt de candidatures (2015 et 2016). Les pôles sélectionnés en début de programme pourront être accompagnés tout au long de la période de programmation 2015-2020, sur la base de dossiers de demandes de financement phasées.

L'appel à projets ouvert en 2015 permettra à des pôles émergents de construire, avec les acteurs du territoire, une stratégie en vue de l'appel à projet de 2016. »

Source : Cahier des charges de l'appel à projets

Le statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial

« Un EPIC (ou établissement public à caractère industriel et commercial) est un établissement public, personne morale, ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale. Les EPIC sont rattachés à l'Etat ou à une collectivité territoriale qui en a la tutelle. Les EPIC sont soumis au principe de la spécialité qui limite leurs activités aux seuls services publics qu'ils ont pour mission d'assurer. Ils disposent d'un budget autonome, séparé du budget général de l'Etat ou de la collectivité territoriale dont ils dépendent. Ils sont contrôlés par des commissaires du gouvernement et des contrôleurs d'Etat présents dans les conseils d'administration, ainsi que par la Cour des comptes ou les Chambres régionales des comptes. »

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement

D'autres structures d'envergure, à l'image des CPIE, permettent de valoriser le patrimoine naturel à l'échelle d'un territoire.

Un centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) est une association labellisée qui agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable :

- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs,
- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement.

Associations labellisées et organisées en réseau, les CPIE agissent pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions, les projets et les comportements des organisations et des personnes (collectivités, associations, entreprises, individus).

Tous les CPIE ont deux grandes missions en faveur du développement durable des territoires :

- être force de proposition et accompagner les acteurs (collectivités, associations, entreprises) pour concevoir et mettre en œuvre leurs projets environnement ;
- réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour tous les publics ;

Chaque CPIE agit sur un territoire cohérent d'intervention, dont il connaît les enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels. Il coopère avec tous les acteurs, publics ou privés, concernés par l'environnement et le développement durable. Un CPIE est une association qui a obtenu pour 10 ans le label « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement », gage de qualité de l'engagement et des actions mises en œuvre. Constamment en démarche de progrès, chaque CPIE se dote d'objectifs qu'il évalue régulièrement.

Source : www.cpie.fr

■ Panorama d'actions des CPIE

► Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement pour un développement durable

- Sensibilisation d'élus locaux à l'adoption de pratiques d'entretien d'espaces naturels respectueuses de la ressource en eau.
- Réalisation d'animations grand public et d'une exposition sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins.
- Création d'un outil pédagogique sur la biodiversité des forêts naturelles.
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'animations scolaires sur la gestion des déchets.
- Réalisation d'une exposition à destination du grand public sur les impacts du changement climatique.

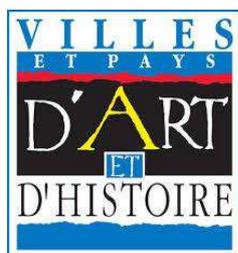
► Accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets de développement durable

- Diagnostic environnemental préparatoire à l'élaboration d'un PLU.
- Animation d'une concertation préalable avec les élus, les agriculteurs et les habitants pour la mise en place d'un schéma de développement éolien.
- Valorisation d'un espace naturel remarquable par la création d'un sentier de découverte intercommunal.
 - Animation d'un réseau d'échanges de données naturalistes en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle, la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.
 - Accompagnement de collectivités dans la mise en œuvre de démarche de développement durable type Agenda 21.
 - Réalisation de chantiers de restauration de milieux naturels sensibles (marais, cours d'eau, pelouses sèches, landes, espaces boisés).



> Plus d'actions sur : www.cpie.fr

Le Label Ville et pays d'art et d'histoire



« Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire", déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large, puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime, ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.

Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « pays d'art et d'histoire », élaborée dans une concertation étroite entre le ministère de la Culture et de la Communication (directions régionales des affaires culturelles et direction générale des patrimoines) et les collectivités territoriales. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier. » *Source : Ministère de la culture et de la communication*

Le statut d'établissement public de coopération culturelle

En France, un **établissement public de coopération culturelle (EPCC)** est un établissement public constitué par une collectivité territoriale ou un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour gérer un service public culturel. Les activités de l'EPCC doivent présenter un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuer à la réalisation de la politique culturelle nationale. Les EPCC permettent d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels importants. Ils offrent un cadre souple mais stable pour gérer des institutions permanentes. L'établissement public de coopération culturelle a été créé par une loi du 4 janvier 2002 dont les principales dispositions sont reportées aux articles L.1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales depuis la loi du 22 juin 2006. Il offre une alternative à d'autres solutions juridiques :

- le syndicat mixte, dans lequel l'État ne peut pas être associé.
- le groupement d'intérêt public (GIP) à caractère culturel, dont la durée est limitée.
- l'association loi de 1901.
- voire les régies, les sociétés d'économie mixte...

Source : http://art-flox.com/feuille-Etablissement_public_de_cooperation_culturelle__EPCC_.html

Le label Scène de musiques actuelles

« Attribué par le ministère de la Culture, le label SMAC, s'inscrit dans un dispositif national qui vise à développer et à soutenir le secteur des musiques actuelles. La signature par l'État vaut reconnaissance de la structure en tant que Scène de musiques actuelles. Il sanctionne un bilan artistique et culturel remplissant un cahier des charges très précis (diffusion professionnelle et uniquement de créations originales, diffusion de l'ensemble des esthétiques musicales, projet intergénérationnel, projet de territoire déterminé, mise en œuvre de politiques culturelles nationales, accompagnement des pratiques, médiation, ...). Le label est valable 3 ans renouvelables après appréciation par les commissions compétentes du Ministère de la Culture du respect des critères imposés. »

Source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Le tourisme à vélo en France : un marché prometteur

« Le tourisme à vélo en France : un marché prometteur

40 % de la population française pratique le vélo -

- 2ème activité sportive pratiquée en vacances -
- 8 millions de séjours touristiques en 2011

La France en 2° position des destinations mondiales du tourisme à vélo

Economie du vélo : des retombées économiques importantes

Allongement de la saison touristique : dès avril jusqu'à fin octobre

Des dépenses moyennes par touriste élevées :

- Un touriste à vélo en itinérance => 70 € par jour
- Un touriste en séjour => 61€ par jour / Un touriste "classique" => 54 € par jour

5 milliards d'€ de dépenses totales des touristes / 16, 500 emplois touristiques concernés

Tourisme à vélo = 2 milliards € de valeur ajoutée dans l'économie nationale

3 millions de vélos neufs vendus par an, 1,3 milliard d'€ de chiffre d'affaires,

12 000 emplois directs (voitures = 2 millions de vente/an)

1€ investi dans le développement de l'infrastructure des voies cyclables touristiques = 1€ de retombées économiques locales

Qui sont les touristes à vélo ?

De tout âge, de toutes CSP, même si les catégories supérieures et les plus de 50 ans en couple ou entre amis sont plus représentés en particulier pour la pratique itinérante.

Une pratique du vélo non-sportive : découvertes itinérantes et déplacements pour les vacances.

30 à 60 km par jour en moyenne

- o Clientèle internationale => ¼ des touristes en séjours vélo => Europe du Nord (Allemagne, Suisse, Pays-Bas et Belgique, Scandinavie, Royaume-Uni), Amérique du Nord.
- o Clientèle française = > en très fort développement ; principal levier de croissance pour l'avenir

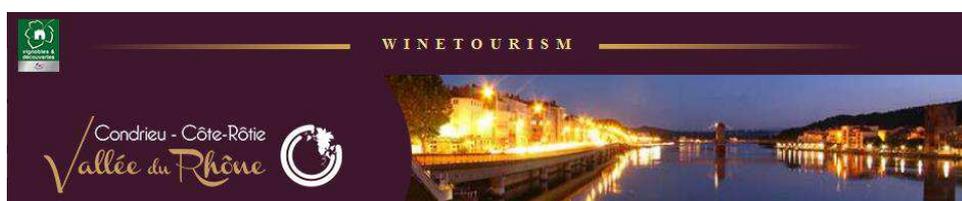
Clientèle curieuse et sensible à l'écologie, intéressée par la découverte des territoires, des paysages, de la culture et des habitants... »

Source : Dossier de presse ViaRhôna, Rhône-Alpes Tourisme

Le label Vignobles et découvertes Condrieu-Côte Rôtie

« Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées. » (Source : Atout France)

Sur les Rives du Rhône, une candidature a été portée par l'office de tourisme de Vienne et du Pays Viennois et la Maison du tourisme du Pilat et a permis l'obtention du label en 2013. « Plus de 100 partenaires se sont unis pour proposer ensemble une offre viti-vinicole sous une bannière commune : Vallée du Rhône, Condrieu - Côte Rôtie.



Les caves

Les caves labellisées se sont engagées dans une démarche qualité d'accueil et proposent toutes au moins l'une des AOC suivantes : Côte-Rôtie, Condrieu ou Saint-Joseph. Elles sont ouvertes au minimum de Pâques à la Toussaint et elles vous accueilleront le samedi et/ou le dimanche (au moins sur rendez-vous). La visite de la cave ou du caveau comprend une dégustation commentée des vins qui peut être gratuite ou payante. Les caves ou caveaux partenaires s'engagent à ne pas conditionner leur visite ou dégustation à une obligation d'achat de vins et à respecter les horaires et périodes d'ouverture annoncés

Le patrimoine

Les sites labellisés, contribuant à l'attractivité de notre territoire, sont ouverts pendant la période d'activité touristique de notre destination et se sont engagés à vous informer sur les autres partenaires porteurs de la marque Vignobles & Découvertes.

Les hébergements

Les hébergements labellisés suivent une démarche qualité d'accueil. Ils se sont engagés à proposer une prestation en lien direct avec le vignoble : information, sensibilisation aux vignobles, d'information vers les autres partenaires touristiques porteurs de la marque tels que les restaurants, caves, sites naturels et patrimoniaux, etc.

Les restaurants

Les restaurants labellisés vous présenteront une carte des vins de la région et des menus associant mets & vins, avec possibilité de vin au verre et une cuisine valorisant les produits locaux. L'équipe du restaurant s'est engagée à vous présenter les vins de la région et à vous conseiller sur les accords mets et vins ; elle pourra vous présenter les autres partenaires touristiques labellisés.

Les sports et loisirs

Nos prestataires de loisirs labellisés contribuent à l'attractivité de notre territoire, ils sont ouverts pendant la période d'activité touristique de notre destination et se sont engagés à vous informer sur les autres partenaires porteurs de la marque « Vignobles & Découvertes ».

Les évènements

Tous nos évènements labellisés sont spécifiques au vin ou associent l'univers du vin et valorisent les produits du terroir et savoir-faire locaux. » (Source : *Office de tourisme de Vienne et du Pays Viennois*)

Les chiffres clés du tourisme fluvial en France



Location de coches de plaisance

69 opérateurs gèrent | **802** unités réparties sur **125** bases

Bateaux de plaisance généralement sans permis, mis en location par une société dite loueur.

Bateaux promenade

221 opérateurs gèrent **375** unités offrant près de **47 015** places

Bateaux à passagers avec ou sans restauration proposant des croisières sans hébergement.

Paquebots fluviaux

11 opérateurs gèrent **27** unités

offrant environ **3 442** lits

Bateaux de plus de 50 places offrant des croisières fluviales de plusieurs jours

Péniches-hôtel

62 opérateurs gèrent **73** unités

offrant environ **952** lits

Bateaux de moins de 50 places offrant des croisières fluviales de plusieurs jours pour petits groupes.

Le label Site remarquable du goût

Qu'est-ce qu'un site remarquable du goût ?

« C'est un lieu de production qui répond à 4 critères :

- Un produit de qualité qui se mange ou se boit, emblématique du territoire et bénéficiant d'une notoriété et d'une histoire.
- Un patrimoine exceptionnel sur le plan architectural et environnemental, lié à la production.
- Un accueil du public permettant de faire connaître les liens entre le produit, le patrimoine et les hommes.
- Une organisation des acteurs autour des 4 facettes du concept : agriculture, tourisme, culture et environnement.

C'est un lieu unique sur le territoire. Cette unicité est liée à une tradition ancrée autour de l'exploitation historique d'une production d'exception. Le paysage de ce lieu a été modelé par l'homme pour répondre à des exigences de production, le bâti chargé de satisfaire aux mêmes attentes est lui aussi fortement marqué

dans sa typicité et sa parfaite adaptation aux contraintes de qualité du produit. Ainsi, le produit alimentaire emblématique du territoire bénéficie d'une notoriété et d'une histoire. De ses exigences de qualité, il possède un patrimoine exceptionnel sur le plan environnemental et architectural. Un accueil du public dédié permet de faire connaître les liens entre le produit alimentaire, le patrimoine culturel, les paysages et les hommes. Les Sites Remarquables du Goût bénéficient d'une renommée ancrée dans la mémoire collective ; ils permettent d'associer une production emblématique avec le nom d'une commune ou d'une région. Beaucoup de leurs produits bénéficient de labels ou d'appellations mais eux sont issus d'une démarche territoriale. Leur renommée dépasse très largement les frontières »

Source : <http://www.sitesremarquablesdugout.com>



Sitra, réseau d'informations touristiques et de loisirs



« Sitra, c'est à la fois un réseau d'utilisateurs, une plateforme de travail collaborative et une gamme de services pour accompagner chacun dans la réussite de ses projets numériques.

La plateforme Sitra est une base d'informations en ligne. Elle permet de créer et de diffuser de l'information touristique.

Elle est co-alimentée par l'ensemble des acteurs du tourisme et de loisirs de 9 départements de l'est de la France. Libres, fiables et actualisées, les données à disposition sont des contenus éditoriaux et multimédia à forte valeur ajoutée. Elles permettent à tous de valoriser l'offre des destinations dans des projets de toutes natures.

Les utilisateurs, membres du réseau, constituent un véritable écosystème. Chacun garde la maîtrise de sa propre stratégie mais les possibilités de collaboration sont nombreuses et variées.

Ce sont des offices de tourisme, des collectivités territoriales, des prestataires de loisirs, des éditeurs de sites web, des agences multimédia, des éditeurs de solutions techniques... Tous s'unissent et s'organisent pour maintenir et développer la visibilité de l'offre de loisirs dans le monde numérique.

Le réseau Sitra offre à ses utilisateurs un large éventail de services : accompagnement stratégique, veille numérique, soutien au développement, formation qualité, supports techniques, analyse de la performance, sélection de données. Cet accompagnement adapté à chacun permet la naissance de projets variés et ouverts, générateurs de valeur ajoutée pour tous. »

Le label Entreprise du patrimoine vivant



Entreprise
du Patrimoine
Vivant

« Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'État, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits.

Créé par la loi en faveur des PME du 2 août 2005 (article 23), le label Entreprise du patrimoine vivant peut « être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ». Il a été mis en place en mai 2006. »

Source : <http://www.patrimoine-vivant.com>

Le tourisme de découverte économique ou tourisme industriel

« Le tourisme industriel est une forme de tourisme qui consiste à visiter des sites en rapport avec l'activité économique. Entre visites d'entreprises et visites d'ateliers de production, encore en activité ou non, exploration de laboratoires, découverte de sites industriels, d'ateliers plus artisanaux, de fermes..., le tourisme de découverte économique présente un panel immense de visites possibles :

La visite d'entreprise de plus ou moins grande taille et dans tous les secteurs d'activité. Ces visites permettent de découvrir l'histoire d'une entreprise, ses racines, ses valeurs, ses engagements, de comprendre son implantation locale, de visiter ses ateliers et chaînes de production, de découvrir ses techniques, ses méthodes et enfin, d'échanger avec ses salariés. C'est l'occasion de faire du tourisme de savoir-faire.

La visite de sites industriels reconvertis permet de comprendre ce que sont devenus d'anciens sites industriels de production. La France est un vieux pays industriel centré sur le ciment, le verre, la chimie, la pharmacie, l'aéronautique, le spatial, le nucléaire, le ferroviaire, l'automobile, le génie civile, le textile, le traitement et la gestion de l'eau alors il y a de quoi faire. Ces sites reconvertis sont bien souvent des chefs-d'œuvre architecturaux alors les raisons sont multiples pour ne pas se priver d'une belle visite.

Les musées techniques et scientifiques exposent les techniques de production et avancées scientifiques tout en ayant généralement une dimension historique voir sociale intéressante à découvrir. On y découvre généralement de belles collections d'outils et machines anciennes. »

Source : Site Internet du Comptoir des entreprises

« Le thème de découverte économique ou tourisme industriel fait l'objet d'un développement notable en France et l'intérêt pour cette nouvelle forme de tourisme ne fait que croître. La visite d'entreprise représente aujourd'hui environ 5 000 entreprises ouvertes au public et près de 10 millions de visiteurs. Plusieurs facteurs motivent l'intérêt des pouvoirs publics pour ce sujet, car le tourisme de découverte économique :

- constitue une diversification de l'offre d'un territoire et la création d'une nouvelle filière touristique dans le domaine du tourisme de loisirs, et représente dans le secteur du tourisme d'affaires, un grand potentiel encore inexploité,
- est un vecteur de promotion des savoir-faire et des métiers vers les jeunes et permet de créer un vecteur de réconciliation des français avec l'entreprise,
- représente pour l'entreprise un vecteur de communication qui lui permet de se doter d'une image et de renforcer sa notoriété auprès de la population locale et des visiteurs,
- permet de renforcer l'ancrage d'une entreprise dans son territoire,
- peut constituer un facteur de développement économique direct pour l'entreprise, notamment par la vente en boutique de produits fabriqués sur le site ou de produits dérivés. »

Source : Anne-Laure Chesneau, 2013, « Le tourisme de découverte économique »

Tourisme d'affaires - Rencontres et événements professionnels

« Rencontres et événements professionnels : un secteur porteur d'importantes retombées

Les retombées économiques de l'Industrie des Rencontres et Evénements professionnels sont estimées à 7,4 milliards d'euros pour le secteur des foires, salons, congrès et réunions d'entreprises et à plus de 30 milliards d'euros par an en incluant les retombées indirectes.

En France, dans ce secteur, on recense 3 475 entreprises avec un chiffre d'affaires cumulé qui dépasse 2,33 milliards d'euros.

Selon UNIMEV (Union Française des métiers de l'événement), on compte 1 100 foires et salons organisés annuellement en France et on estime que le secteur génère 120 000 emplois.

On recense 175 sites de congrès et parcs d'expositions (dont 17% en région parisienne), soit 2,5 millions de m² bruts couverts.

En 2013, la France s'est placée en quatrième position mondiale comme destination d'accueil de congrès internationaux selon ICCA (International Congress and Convention Association).

6 destinations françaises sont présentes dans le classement mondial des 100 villes les plus prisées pour les congrès internationaux : Paris, Marseille, Toulouse, Lyon, Nice et Bordeaux.

L'industrie de l'événement a de bonnes perspectives d'avenir dans la mesure où ces rencontres restent pour notre pays de puissants leviers de développement. »

Source : Atout France

Annexe 3 : Compétences des collectivités territoriales et de l'Etat en matière culturelle

	Communes	Départements	Régions	Etat
Enseignement artistique	Enseignement initial de la musique, de la danse, de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur ainsi que l'offre d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires	Elaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui définissent l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière des départements	Organisation et financement dans le cadre du plan régional des formations professionnelles prévu à l'article L. 214-13 du code de l'éducation, des cycles d'enseignement professionnel initial.	Classement des écoles, contrôle des activités et du fonctionnement pédagogique Compétences dans le domaine des enseignements supérieurs dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque qui assurent la formation aux arts du spectacle Délivrance des diplômes nationaux
Bibliothèque	Bibliothèques de prêt municipales	Bibliothèques de prêt départementales	Bibliothèques régionales	Bibliothèques d'Etat, bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, bibliothèques spécialisées
Musée	Organisation et financement des musées municipaux	Organisation et financement des musées départementaux	Organisation et financement des musées régionaux	Organisation et financement des musées nationaux
Archives	Conservation et mise en valeur des archives municipales	Conservation et mise en valeur des archives départementales. Financement des services départementaux d'archives.	Conservation et mise en valeur des archives régionales	Conservation et mise en valeur des archives nationales
Archéologie préventive	Réalisation de diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologie territoriaux agréés.	Réalisation de diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologie territoriaux agréés.	Réalisation de diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologie territoriaux agréés.	Réalisation de diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par l'Institut national de la recherche archéologique préventive
Inventaire général du patrimoine culturel	Les communes et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les Régions bénéficiaires du transfert de	Les départements et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les Régions bénéficiaires du transfert de	Gestion et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel	Définition des normes nationales en matière d'inventaire Exercice du contrôle scientifique et technique

	compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel	compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel		
Protection du patrimoine		Gestion par convention des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements	Gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'Etat ou à ses établissements, à titre expérimental	Inscription et classement sur la liste des monuments et mobiliers historiques Création de secteurs sauvegardés et de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager Contrôle technique et scientifique général Rémunération du personnel scientifique
1% culturel	Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1% du coût d'investissement)	Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1% du coût d'investissement)	Insertion des œuvres d'art dans certaines constructions (1% du coût d'investissement)	
			Fonds régional d'art contemporain	

Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Annexe 4 : Détail des actions culturelles des trois CDDRA

Drôme des Collines

- **Objectif 04 –renforcer le lien entre les habitants pour une meilleure cohésion sociale – conforter les relations ville campagne**

- **Fiche action 9 : Favoriser la diffusion des pratiques culturelles**

Action 9.1 Favoriser la structuration du développement culturel

Action 9.2 Renforcer les actions des pôles culturels ressources [action passerelle avec le CDDRA Ardèche Centre]

Action 9.3 Soutenir l'action culturelle territorialisée

Action 9.4 Inciter à des pratiques de mutualisation et des projets collectifs

Action 9.5 Accompagner la qualification et le maillage des lieux de diffusion et d'éducation artistiques

Action 9.6 Soutenir les équipements structurants d'agglomération sur le volet culture

« Objectifs :

- Maintenir et consolider la vitalité culturelle sur le territoire (entre enjeux économiques et sociaux)
- Renforcer les pôles culturels
- Encourager les pratiques collaboratives et de mutualisation/ Inscire le développement culturel dans une logique de développement durable/ rechercher la réciprocité des échanges entre rural et urbain
- Favoriser la diffusion culturelle équilibrée sur le territoire, notamment la diffusion hors les murs et accessible/structurer offre de proximité - enjeu de mobilité des publics
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs culturels et mieux définir le rôle de chacun (collectivités, espaces ressources, grands équipements, associations, etc.) : structuration de l'offre pour une meilleure visibilité sur le territoire et à l'extérieur »

- **Objectif 05 – Préserver les paysages identitaires du territoire et améliorer le cadre de vie volet territoire**

- **Fiche action 11 : Préserver et Sensibiliser le patrimoine bâti, paysager et naturel**

Action 11.1 Valoriser les patrimoines spécifiques et accompagner les espaces muséographiques et d'interprétation

Action 11.2 Favoriser une animation patrimoniale sur le territoire toute l'année

Action 11.3 Favoriser la mise en réseau des acteurs du patrimoine

« Objectifs :

- Préserver et faire vivre le patrimoine identitaire du territoire Drôme des Collines, Valence, Vivarais
- En répondant au cadre du Développement Durable (attractivité, usage social et pour tous, environnement, valorisation croisée, pérennité)
- En assurant sa promotion et en le rendant accessible
- En favorisant la recherche d'autres fonds mobilisables
- Valoriser l'image du territoire, un environnement protégé et identifiable
- Mettre en réseau et coordonner les acteurs du tourisme et du patrimoine »

Rhône Pluriel

- **Objectif stratégique 1 : Faire du lien entre les multiples acteurs socio-économiques**
 - **Action 3 – Soutenir l'éducation artistique et culturelle et les événements culturels structurants.**

« Objectifs :

- Contribuer au développement de politiques culturelles de fond.
- Favoriser la décentralisation culturelle et artistique du territoire.
- Définir des objectifs de partenariats et de présence sur le territoire.
- Favoriser la diversité culturelle dans une conception ouverte des projets locaux et dynamiques locales.
- Favoriser les passerelles entre les pratiques amateurs et les équipements d'enseignement artistique et culturel. »

« L'aide régionale portera sur :

- Pour les résidences d'artistes et les projets d'éducation artistique : aide au projet (hors investissement) comprenant les dépenses de prestations des artistes et le matériel artistique nécessaire au projet réalisés dans le cadre d'un projet artistique et pédagogique global.
- Pour l'émergence de projets culturels structurants : les frais artistiques et techniques, la communication, la coordination, la logistique, à l'exclusion des frais de gestion courant des structures et des frais de bouche. Le taux d'intervention dégressif sur 6 ans de 50% à 10% plus 1 an à 10% (la dernière année). »

- **Action 4 – Contribuer au développement d'équipements culturels structurants.**

« Objectifs :

- Contribuer au développement de politiques culturelles de fond.
- Favoriser la décentralisation culturelle et artistique du territoire.
- Définir des objectifs de partenariats et de présence sur le territoire.
- Favoriser la diversité culturelle dans une conception ouverte des projets locaux et des dynamiques locales.
- Accompagner la définition de projets culturels pour les équipements de diffusion. »

« L'aide régionale portera sur : les investissements »

Ardèche verte

- **Enjeu 1 : Rural-urbain : Créer du lien d'une population à l'autre**
 - **Action 5 : Soutenir la culture comme outil de développement du territoire (sont « Les Agri-culturelles de l'Ardèche verte » et « Accompagner les bassins de vie dans la structuration d'une animation culturelle (appui méthodologique, communication) »)**

- **Enjeu 2 : Œuvrer pour un territoire attractif, accueillant et dynamique**
 - **Action 6 : Valoriser les entrées et vitrines du territoire (dont « Déployer des vitrines du territoire (lieux ressources de mise en valeur des savoir-faire locaux) » et « Soutenir des événementiels culturels, sportifs et touristiques vecteurs de notoriété »)**

- **Enjeu 3 : Œuvrer pour un territoire qui gère et valorise ses ressources**
 - **Action 13 : Mener des actions d'éducation au territoire par la valorisation du patrimoine et par l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) (dont « Soutenir les musées (études et investissements) »)**

Annexe 5 : Détail des codes NAF du secteur culturel

90.01Z Arts du spectacle vivant

Cette sous-classe comprend :

- la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues :
 - activités de groupes, de cirques ou de compagnies, d'orchestres ou d'autres formations
 - activités exercées par des artistes indépendants tels que des acteurs, danseurs, musiciens, conteurs
- l'organisation de tournées et la diffusion de spectacles lorsqu'elles comprennent la responsabilité artistique du spectacle

Cette sous-classe comprend aussi :

- l'activité des conférenciers

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 74.90B)
- les activités de sélection d'acteurs et de figurants (cf. 78.10Z)

90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant

Cette sous-classe comprend :

- les activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéo, les costumes, etc.

90.03A Création artistique relevant des arts plastiques

Cette sous-classe comprend :

- les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc.
- la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes (cf. 23.70Z)

90.03B Autre création artistique

Cette sous-classe comprend :

- les activités des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction, les ouvrages techniques, etc.
- les activités des compositeurs de musique
- les activités des journalistes indépendants

90.04Z Gestion de salles de spectacles

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation de lieux ou salles de spectacle aménagés pour des représentations publiques : salles de concert, de théâtre, de danse, de music hall, cirques, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de cinémas (cf. 59.14Z)
- les activités des agences de vente de billets (cf. 79.90Z)
- la gestion des musées de toute nature (cf. 91.02Z)

91.01Z Gestion des bibliothèques et des archives

Cette sous-classe comprend :

- les activités de documentation et d'information des bibliothèques de tous types, salles de lecture, auditoriums, médiathèques et archives publiques qui fournissent des services au public en général ou à une catégorie particulière d'utilisateurs, par exemple les étudiants, les scientifiques, le personnel d'une entreprise, les membres d'une association, ainsi que la gestion des archives des administrations :
 - gestion de collections d'ouvrages spécialisés ou non
 - catalogage des collections
 - prêt et stockage de livres, de cartes, de périodiques, de films, de disques, de cassettes, d'œuvres d'art, etc.
 - activités de recherche visant à répondre aux demandes d'information, etc.
 - bibliothèques et services d'archives photographiques et cinématographiques

91.02Z Gestion des musées

Cette sous-classe comprend :

- la gestion des musées de toute nature :
 - musées d'art, d'orfèvrerie, de meubles, de costumes, de céramiques, d'argenterie
 - musées d'histoire naturelle, musées des sciences et techniques, musées d'histoire, y compris les musées militaires
 - autres musées spécialisés
 - musées en plein air

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités des galeries d'art commerciales (cf. 47.78C)
- la restauration d'œuvres d'art et d'objets de collection des musées (cf. 90.03A)
- les activités des bibliothèques et archives (cf. 91.01Z)

Annexe 6 : Exemples d'outils numériques au service du développement culturel

L'Orchestre documentaire numérique est un dispositif de création collective, développé par l'association Sirius Production, orienté vers le public des quartiers sensibles. Il permet une projection d'images sur plusieurs écrans accompagnée d'une spatialisation du son.

Grâce à un dispositif numérique et des joysticks reliés à un ordinateur central, chacun peut participer activement à une performance. En substituant la détection de mouvements aux joysticks, le prototype « Espace » de l'Orchestre documentaire numérique permet de faciliter la participation et l'accès à l'évènement pour les publics qui ne seraient pas aguerris aux interfaces de jeu vidéo.



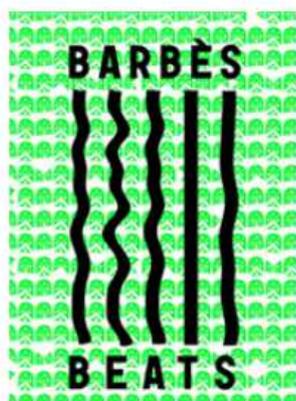
Des logiciels et des interfaces permettent de créer un espace interactif afin de donner la possibilité à des personnes qui dansent ou à des « acteurs » d'être filmés et projetés en direct, et de déclencher des commandes et des effets au même titre que les joysticks.

L'originalité de l'Orchestre documentaire numérique (ODN) est de développer un travail autour de séquences documentaires ou fictionnelles : une « composition » vidéographique, qui associe dans une création un discours narratif à une dimension plastique de l'image.

Cet orchestre visuel et sonore emprunte son dispositif interagissant aux jeux vidéo, et sa dynamique collective à la musique orchestrale. Il valorise la parole et la créativité, quels que soient l'origine et l'âge des participants.

Un des éléments clés du projet est le mixage en temps réel de contenus provenant d'une librairie de médias, constituée d'une base documentaire de rushes, séquences, images, interviews, parole, son d'ambiance, bruitages, effets. En plus de la sélection de médias, la partition interprétée impliquera le traitement numérique (trucage) de la matière visuelle.

Dans le dispositif, il n'y a pas une seule personne jouant le rôle de « vidéo jockey » (VJ), mais un collectif de « 8 à 15 instrumentistes » qui transmettent les ordres à l'ordinateur : ainsi les « interprètes » sont à l'origine de l'animation visuelle et sonore projetée suivant la « partition » élaborée.



Barbès Beats est un parcours artistique, documentaire et musical à travers l'histoire du quartier de la Goutte d'Or.

On télécharge gratuitement l'application sur son smartphone et, en se baladant dans ce quartier populaire du 18^e arrondissement de Paris, on est plongé dans l'atmosphère musicale des deux derniers siècles : le bal populaire ou les sons de tous les jours dans ce secteur encore campagnard au XIX^e siècle, l'ambiance des bistrot kabyles des années 1960 ou encore les débuts du rap...

On écoute aussi, selon l'endroit où l'on se trouve, des anecdotes, des récits, des entretiens avec des commerçants et des habitants du quartier, et on accède à des documents d'archives. C'est l'histoire et la vie quotidienne de cet ancien faubourg de la capitale, ses couleurs et ses difficultés, que retrace ce documentaire sonore géolocalisé.

ECHO-IN / SAINTE-BAUME découle d'un concept que l'on pourrait résumer ainsi : "la musique reprend sa place auprès de la nature pour en prendre soin".

Ce projet pilote a pour objectif d'**inciter à de nouvelles formes de sensibilisation à l'environnement, par la musique et le son**. De l'écoute à la création sonore, ECHO-IN veut ouvrir des champs d'expérimentations et un potentiel de transversalité au sein des territoires. Il s'agit de mobiliser des acteurs culturels d'horizons différents pour alimenter des contenus reliant des valeurs patrimoniales et environnementales associées à un territoire.

Par une **exposition interactive composée de captations sonores ciblées, d'images, de vidéos, de créations musicales, de témoignages**, il s'agit de transformer des séances d'écoute et de contemplation d'un environnement naturel en objets de création numérique, de transmission et de sensibilisation.

Sources d'inspiration

La force historique et inspiratrice de la montagne de La Sainte-Baume s'est révélée comme une évidence pour les créateurs de cette expérimentation. Montagne dite « sacrée », lieu de pèlerinage, terre riche en espèces végétales et animales, elle s'impose par sa beauté naturelle.

Une autre source d'inspiration pour le projet a été *Les sept couleurs du vent*, roman de Bernard Tirtiaux (Gallimard, 1997) : l'histoire d'un compagnon charpentier au Moyen Age "qui nourrit un rêve sans mesure: construire et promener de grandes orgues sur terre et sur mer, avec l'espoir secret que les traînées de musique qu'il répandrait de par le monde apaiserait la folie meurtrière de son temps".

Enfin, ECHO-IN souhaite faire mieux connaître et apprécier les multiples sonorités et la force émotionnelle des Grandes-Orgues de Isnard de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, un instrument prestigieux dans un environnement majestueux. La musique d'orgue relie symboliquement la basilique de Saint-Maximin et la grotte de Marie-Madeleine située au cœur de la montagne, toutes deux fortes d'un passé historique commun et légendaire.

www.echo-in.com

Le site (qui va s'enrichir progressivement), propose une approche polysensorielle, artistique et poétique de la montagne de La Sainte-Baume:

- on est "connecté" au territoire de la Sainte-Baume par l'écoute en direct de "ses sons" (cinq micros placés dans la nature),
- un visuel en pleine page d'accueil est une "fenêtre ouverte" sur la montagne aux lumières changeantes en fonction des saisons, du jour ou de la nuit,
- on découvre ses hôtes et ses histoires par une collection de webdocumentaires (douze "Rencontres"),
- seront relayées des expériences participatives de sensibilisation au lieu (milieux scolaires, personnes âgées en maisons de retraite, etc.),
- un portail sonore est destiné à répertorier une collecte de sons liés à la Sainte-Baume, dont ceux de l'orgue de la basilique de Saint-Maximin, à télécharger pour inviter les compositeurs du monde entier à créer puis poster leur propre interprétation musicale en hommage à la montagne,
- un rendez-vous, "point d'orgue" du projet, est prévu pour un [concert inédit, le 24 mai 2013](#).

Un outil numérique innovant pour découvrir les territoires valdoisiennes du Vexin français.

valdoise-MyBalade est une application pour mobiles, tablettes ou ordinateurs, un guide touristique pour explorer le Vexin français, ses paysages, ses lieux remarquables et ses villages, ses musées, ses sentiers... ou encore pour s'informer sur les événements qui s'y déroulent.

Avec **valdoise-MyBalade**, parcourez le Vexin à pied ou en VTT, visitez parcs et jardins, découvrez des lieux de tournage de films, choisissez une activité proche de l'endroit où vous vous trouvez...

valdoise-MyBalade propose :

- 1065 fiches d'information illustrées concernant le patrimoine, selon plusieurs thèmes : autour de l'eau, nature, art et cinéma, artisanat et industrie d'autrefois, au village, à la ferme, archéologie, patrimoine religieux, patrimoine funéraire ;



- des balades, avec la fonction « sur mesure » pour choisir le circuit qui vous convient parmi les 73 qui sont proposés,

- une visite virtuelle avec des vues panoramiques à 360° et le signalement des lieux remarquables,

- un agenda des événements,

- des fonctionnalités de géolocalisation, de partage sur les réseaux sociaux, d'alerte sonore, de sélection d'informations,

- des services de proximité : location de vélos, vente chez les producteurs, hébergement, restaurants.

Cet outil numérique est le fruit du travail de plusieurs équipes du **Conseil départemental du Val-d'Oise**, en partenariat avec le **Parc naturel régional du Vexin français** et **Val-d'Oise tourisme**.

Pour les mobiles et tablettes, **valdoise-MyBalade** est disponible gratuitement sur l'**App Store** et sur **Google Play**.



Annexe 7 : Détail des actions touristiques des trois CDDRA

Drôme des Collines

- **Objectif 03 –Promouvoir l’art de vivre du territoire - volet tourisme**
 - **ACTION 06 Structurer l’offre et soutenir les investissements touristiques**
 - Action 6.1. Développer la mise en réseau, la formation, la structuration des acteurs et de l’offre
 - Action 6.2 Doter le territoire d’outils de promotion utilisant les nouvelles technologies pour optimiser la communication
 - Action 6.3 Soutenir des projets d’investissements matériels et immatériels de type espace muséographique et vitrine, notamment sur TDE et le tourisme industriel
 - Action 6.4 Renforcer et qualifier l’offre d’hébergements (Accompagner l’hôtellerie, les hébergements collectifs et de groupes (d’une capacité supérieure à 15 personnes), et l’hôtellerie de plein air)
 - Action 6.5 Soutenir les équipements structurants d’agglomération sur le volet tourisme (ex : Musée International de la Chaussure)

« Objectifs :

- Structurer et renforcer les réseaux d’acteurs et les professionnels du tourisme, pour assoir le tourisme comme une activité économique et contribuer à l’attractivité de la destination
- Mettre en réseau et coordonner les acteurs du tourisme et du patrimoine
- Développer une économie de filière en lien avec les ressources locales et l’offre d’itinérance
- Structurer et promouvoir une "offre tourisme" autour de la valorisation des produits et savoir-faire locaux (tourisme de découverte économique (TDE), shopping, œno- gastronomie), du patrimoine et de l’itinérance.
- Valoriser l’art de vivre du territoire (savoir-faire, patrimoine vivant, etc.)
- Favoriser l’accessibilité à l’art de vivre pour tous.
- Accompagner l’hôtellerie, les hébergements collectifs et de groupes (capacité supérieure à 15 pax) et l’hôtellerie de plein air relevant d’une gestion personnelle, indépendante ou familiale de type individuel ou en société pour la mise aux normes des établissements et la modernisation dans la mesure où cette dernière est conforme aux enjeux énergétiques du territoire et au volet accessibilité. »

- **ACTION 12 Développer l’itinérance, favoriser les déplacements doux et valoriser le fleuve Rhône**

Objectifs

- Action 12.1 Aménager le réseau d’itinérance du territoire Drôme des Collines, Valence, Vivarais

- Action 12.2 Développer des services et équipements type «ville étape» pour favoriser les pratiques itinérantes
- Action 12.3 Aménager et développer des équipements sur des sites d'activités de pleine nature et sur des sites de loisirs liés à l'eau et/ou liés au Rhône
- Action 12.4 Promouvoir et valoriser l'itinérance et les sites de pleine nature
- Action 12.5 Soutenir les équipements structurants d'agglomération sur le volet itinérance (ex : ville étape à Valence)

- Permettre le développement d'un tourisme itinérant, accessible à tous et la conquête de clientèle sur cette thématique.
- Intégrer/mailler les itinéraires du territoire aux réseaux nationaux, régionaux et départementaux (Viarhônga, VVV Isère, Tradac, VVV voisines, etc.)
- Renforcement d'une communication sur les déplacements doux et l'itinérance
- Faire le lien entre randonnée et territoire (développement d'une offre de produits structurée et cohérente avec le territoire et son histoire)
- Soutenir et valoriser la Grande Boucle des Collines et la Boucle des Monts du Matin (GRP Tour des Monts du Matin)
- Développer une offre randonnée, de loisirs sportifs de pleine nature et de découverte sur tout le territoire

- **Objectif 07 – Sensibiliser, animer et coopérer**
 - **ACTION 16 Développer l'appropriation du "Bien Vivre" du territoire**

[Correspondance leader] : fiche action n°1 : favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs

- Action 16.1. Développer le concept « ambassadeurs » du territoire
- Action 16.2 Développer et soutenir les événementiels et actions de sensibilisation visant la découverte et l'appropriation du territoire

« Objectifs

- L'appropriation du territoire, de ses enjeux et de ses ressources par l'ensemble des acteurs
- Promouvoir l'art de vivre du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais
- Accompagner, gérer et valoriser la promotion du territoire portée par les acteurs économiques
- Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et les acteurs économiques
- Promouvoir le patrimoine identitaire du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais
- Développer l'éducation au développement durable et au territoire
- Favoriser l'accessibilité aux richesses du territoire pour tous »

- **Objectif stratégique 1 : Faire du lien entre les multiples acteurs socio-économiques**
 - **Action 1 – Fédérer les prestataires touristiques et développer les outils de communication pour rendre cohérente et visible l’offre du territoire**

« Objectifs :

- Animer les démarches collectives de développement touristique à l’échelle de Rhône PLURIEL
- en favorisant la coordination des acteurs.
- Améliorer l’image et la notoriété des destinations et des offres du territoire, tous domaines confondus, ainsi que la connaissance de l’offre par des actions de communication.
- Promouvoir l’offre globale du territoire, en ayant une vision claire du rôle de chaque partenaire
- et en gérant progressivement les zones non couvertes par un Office de Tourisme.
- Développer la notion d’appartenance à un territoire auprès des prestataires touristiques en favorisant les échanges et visites de terrain, en formant les prestataires.
- Rendre lisible l’offre du territoire au travers d’outils de communication adaptés : signalétique, outils numériques.
- Mettre en réseau de manière active et coordonnée les professionnels, les prestations touristiques et de loisirs et les activités connexes. »

« L’aide régionale portera sur :

- Les études, diagnostics et états des lieux portant sur les quatre marqueurs du territoire.
- La mise en place de journées de sensibilisation et d’information.
- La réalisation d’édudtour à l’échelle du territoire à destination des professionnels du tourisme.
- Les outils de communication.
- La mise en place d’outils de signalisation.
- L’animation de réseaux.
- La création de services nouveaux liés à l’itinérance et à destination des clientèles touristiques. »

- **Action 2 – Valorisation du centre-ville de Vienne, en tant que pôle touristique et commercial central**

« Objectifs :

- Réaliser un équipement à vocation mixte : touristique, patrimoniale et culturelle.
- Placer l’Office du Tourisme du Pays Viennois sur les flux et le positionner comme porte d’entrée.
- Valoriser l’offre globale et les produits touristiques du territoire et plus particulièrement l’offre tournée vers le terroir et les savoir-faire gastronomiques.
- Améliorer la qualité de services aux visiteurs.
- Valoriser l’environnement urbain et architectural.
- Développer les visites touristiques en centre-ville, en lien avec le «circuit du patrimoine».

- Donner une place accrue aux piétons et offrir de nouveaux espaces de détente aux habitants.
- Améliorer l'accès au centre-ville (transports doux, en communs, piétons...).
- Valoriser le cadre urbain mis en avant dans le schéma touristique et le Plan Patrimoine.
- Diminuer la place de la voiture en ville. »

« L'aide régionale portera sur :

- Pour l'Office de Tourisme :

L'aide régionale portera sur les dépenses innovantes liées à la valorisation de la destination (telles que le hall scénographié, les salles d'animation groupes et ateliers), et non sur les fonctions d'accueil, d'information, de commercialisation et de back office (bureaux). Pour toute création ou rénovation de bâtiment, le maître d'ouvrage devra respecter des critères de performance énergétique exemplaire.

- Pour les aménagements urbains :

L'aide régionale portera sur les dépenses liées à la valorisation du patrimoine et l'amélioration de l'accès aux commerces, excluant les voiries et espaces de circulation à destination des véhicules motorisés ainsi que les réseaux. Les cheminements piétons pourront être éligibles sous réserve qu'ils s'intègrent dans un projet global d'aménagement qualitatif.

- Pour la Maison de la mobilité :

L'aide régionale portera sur l'espace dédié à la mobilité dans la gare, en matière d'investissement, et à la création de services innovants, en termes de fonctionnement, sous réserve d'absence de financement sur des lignes de droit commun régional. »

Ardèche verte

- **Axe 1 : RURAL-URBAIN : Créer du lien d'une population à l'autre**
 - **Action 2 : Produire, Valoriser et Consommer local tout en respectant les ressources**

Démarches collectives d'acteurs économiques dans une optique de création de produits, de circuits et de mise en marché.

A - Pour mémoire: Excellence gastronomique et culinaire, agroalimentaire : actions menées en lien avec les chambres consulaires et le Centre de Développement Agroalimentaire: actions soutenues dans le cadre du PSADER Ardèche verte, des lignes classiques régionales dédiées à l'agroalimentaire et des opérations FISAC du territoire.

B - Artistes-artisans d'art: création de lieux ressources pour l'accueil du public, déploiement d'un circuit, communication et programmation territoriale. Taux d'intervention = 30 % - Maitrise d'ouvrage = collectivités, associations, chambres consulaires.

C - Commerçants et artisans: démarches collectives menées à l'échelle supra communautaire par plusieurs associations de commerçants/artisans, collectifs économiques ou par une chambre consulaire dans l'optique de créer une fédération à l'échelle du territoire, de professionnaliser ces acteurs et d'aller vers

une programmation territoriale - Dépenses éligibles = interventions d'experts, communication - Taux d'intervention = 30 % - Maitrise d'ouvrage: associations, chambres consulaires

D - Organismes de foires et marchés: mise en place d'une démarche collective de réflexion visant à optimiser l'acte d'achat, accroître la notoriété et la qualité de leurs manifestations. Une aide pourra être apportée à la communication des manifestations intégrant ces bonnes pratiques et s'insérant dans une programmation territoriale - Dépenses éligibles = Communication - Taux d'intervention = 30 % MO: associations, chambres consulaires, collectivités

E - Bistrot de pays: ingénierie préalable au déploiement de la démarche, supports de communication – Dépenses éligibles = animation de lancement de la démarche, communication, interventions d'experts - Taux d'intervention = 30 % - Maitrise d'ouvrage: Syndicat Mixte, Associations, Chambres Consulaires

F - Acteurs du tourisme : Appuyer la constitution d'une offre de produits touristiques via l'animation du TACT et la formation des membres du TACT à la constitution de produits touristiques. L'aide régionale sollicitée pourra porter sur le financement d'un accompagnement par un consultant pour former le personnel du TACT + sur le poste d'animation du TACT - Une nouvelle convention quadripartite sur 3 ans encadrera ses missions. Au bout des trois ans, la question se posera de poursuivre ou d'arrêter le financement régional en fonction du respect des objectifs posés dans la convention. Un travail de positionnement du TACT sera engagé en début de contrat - Taux d'intervention dégressif de 40-30-20 % sur 6 ans (action en lien avec l'action 10)

○ **Action 4 : Développer une offre de loisirs en milieu rural**

A- Créer des pôles touristiques récréatifs, véritables bases de loisirs thématiques à portée touristique capables de fixer de nouveaux hébergements et répondre à la demande de la clientèle locale en pôles de loisirs. Ils seront pensés pour accueillir une clientèle estivale et hors saison, touristique et locale.

1/ Aménagement du lac de Devesset

Suite aux préconisations de l'étude conduite début 2010 sur le lac de Devesset, la collectivité s'engage vers un réaménagement global du site. Une étude de faisabilité sera exigée notamment pour la prise en compte des enjeux réglementaires dans le domaine de l'environnement et de la santé (trame verte et bleue, SDAGE; réglementation baignade...) ainsi que pour préciser la gouvernance du site.

2/ Pôle astronomie de Mars

3/ Château des Célestins

B- Conforter l'hébergement touristique (Création et modernisation) hors gîte rural et chambres d'hôtes

- autour des pôles touristiques, de manière ciblée, par des hébergements de qualité, innovants et écologiques
- en terme d'accueil de groupe permettant d'améliorer la pratique de la randonnée itinérante

C- Animation randonnée sur 3 ans

L'animateur (ou le prestataire) aura pour mission :

- d'engager une réflexion sur la mise en place de produits en itinérance randonnée intégrant des accompagnateurs de montagne et d'hébergements adaptés, permettant ainsi d'attirer une clientèle nouvelle et de consolider des emplois.
- de mettre en place une organisation technique et administrative pour les communautés de communes qui devront au terme des 3 ans être autonomes sur la gestion de leur maillage de randonnées (entretien, balisage, signalétique, guide d'entretien, logiciel ...)
- de renforcer le partenariat avec l'association des offices de tourisme concernant la promotion et les éditions randonnées (topoguides, cartes) pour que celle-ci, à terme en assure la distribution et les rééditions.

D. Sport nature et sites récréatifs en forêt

- Soutenir le développement d'une offre de sports de nature (randonnée, escalade, handisport...)
- Soutenir des équipements visant à l'amélioration des sentiers de randonnées (barrières, passerelles...) Hors maintenance de la signalétique existante.
- Structurer l'accueil touristique en zone forestière par la mise en place d'aménagements et d'équipements d'accueil. Ces sites devront au préalable faire l'objet d'une validation dans le cadre de la charte forestière de l'Ardèche verte.

E- Offre baignade

Aménager de nouveaux points de baignade équipés et un pôle aquatique sur site naturel ou artificiel pour constituer un nouveau point d'accroche de la fréquentation touristique. Une étude de faisabilité sera exigée notamment pour la prise en compte des enjeux réglementaires dans le domaine de l'environnement et de la santé (trame verte et bleue, SDAGE; réglementation baignade...)

- Projet de plan d'eau à Grangeon : Réhabilitation du site de baignade avec un traitement de la circulation en voie douce. Ce projet devra faire l'objet d'une concertation avec le Contrat de rivière Ay/Ozon
- Centre nautique Tain-Tournon

Le cahier des charges devra obligatoirement faire l'objet d'une validation par les services de la Région pour assurer la prise en compte de critères énergétiques et environnementaux (un cahier des charges spécifique pour les piscines est exigé par les services régionaux)

Les différents projets feront l'objet d'une étude préalable. La priorité sera donnée aux sites structurants qui ont un impact économique fort pour le territoire.

Axe 2 : OEUVRER pour un territoire ATTRACTIF, ACCUEILLANT et DYNAMIQUE

- **Action 6 : Valoriser les entrées et vitrines du territoire**

A. Optimiser le traitement de la signalétique d'entrée du territoire

1ere phase: soutien à une démarche de réflexion permettant le déploiement d'une stratégie de communication aux entrées du territoire. Cette stratégie sera définie dans le cadre de la communication touristique du territoire. L'aide régionale pourra porter sur des dépenses d'étude et des appuis méthodologiques d'experts.

2nde phase: Déploiement de la signalétique d'entrée du territoire L'aide régionale pourra porter sur les investissements découlant de la stratégie retenue en phase 1.

B. Déployer des vitrines du territoire

L'aide régionale sollicitée pourra porter sur:

-des investissements d'aménagement de lieux ressources permettant au public de découvrir l'excellence et les savoir - faire locaux, ex: Le redémarrage du Mastro est conditionné par la création d'une nouvelle gare à Saint Jean de Muzols autour d'un site intégrant à la fois l'accueil des voyageurs et une mise en valeur des atouts du territoire (création d'une vitrine autour des produits locaux...)

C. Soutenir des événementiels culturels, sportifs et touristiques vecteurs de notoriété au delà de nos frontières.

C1: Le CDDRA apportera son soutien à 10 événements identifiés par le territoire au démarrage du contrat. Le territoire retiendra des événements qui s'inscrivent dans la durée, largement médiatisés, et porteurs de retombées économiques significatives pour le territoire. Dans un objectif d'équité territoriale, 2 ou 3 événements complémentaires pourront être accompagnés sur les territoires non couverts au démarrage du contrat, sous réserve que ces manifestations répondent aux principes de l'action. Ces événements feront l'objet d'un conventionnement avec l'Ardèche verte. Les conventions seront définies en amont avec chacun des acteurs. Le montant de la subvention sera établi pour chaque événement en fonction de la démarche de progrès inscrite dans la convention. Le porteur de projet déposera un dossier de demande de subvention une année sur deux. Une évaluation interviendra au terme de l'année n+1 en fonction des critères définis dans la convention. (Les conventions seront définies courant 2011.) L'aide de la Région sera comprise entre 5 000€ et 15 000€ afin d'avoir un véritable effet levier. En cas de non-respect de la convention de progrès l'aide régionale sera alors dégressive voir stoppée. Les structures d'ores et déjà conventionnées avec la Région Rhône-Alpes ne pourront bénéficier d'un financement dans le cadre de l'action du CDDRA. Une gouvernance locale sera mise en place pour accompagner les porteurs de projet dans leur développement en fonction des besoins identifiés.

C2: En cas de nouvelle manifestation innovante sur le territoire, la Région pourra accompagner 1 ou 2 événements par an (maximum) qui permettraient d'enrichir l'offre culturelle existante. Les événements seront toutefois étudiés au regard des critères du développement durable et le CDDRA sera attentif aux projets qui portent sur :

- la diffusion en direction des villages
- la conquête de nouveaux publics (actions en faveur de la jeunesse, de publics en difficulté,..)
- le développement d'actions de médiation
- le développement de nouveaux partenariats
- une démarche d'éco-événement. (Le matériel, la restauration, les déchets, les sanitaires et eau, accessibilité au site et les tarifs, prévention santé, signalétique et communication, aspects juridiques)

○ **Action 10 : Communiquer auprès des habitants du territoire et hors territoire**

A. Développement d'un plan de communication sur les actions développées et soutenues dans le cadre du Pays Ardèche verte.

L'aide régionale sollicitée portera sur des dépenses de fonctionnement: documents de communication, frais de prestations d'experts, site internet et mises à jour.

B. Poursuivre le financement des plans de promotion et de communication touristique qui feront l'objet d'une programmation annuelle. Ce soutien sera apporté dans le respect d'une nouvelle convention de partenariat liant l'ADT, les OTSI, l'association des OTSI et le SMAV qui interviendra dès la mise en œuvre du CDDRA.

Cette nouvelle convention mettra l'accent sur 5 points :

- Privilégier l'utilisation des nouvelles technologies au profit de la documentation papier, ceci à la fois dans un esprit d'innovation et de réduction des déchets. Le territoire bénéficie actuellement d'un dispositif d'accompagnement « Terres à clic » mise en œuvre par la Région Rhône-Alpes pour que les TIC soient un outil qui est du sens en matière de développement du territoire. L'association pourra donc s'appuyer sur ce dispositif pour développer des actions en matière de TIC. L'association a déjà pu profiter du soutien de « Terres à clic » dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges visant à l'installation des bornes interactives.
- Développer une offre touristique de courts séjours autour des thématiques suivantes repérés dans le cadre du schéma de développement et d'aménagement touristique de l'Ardèche verte (2010/ volet stratégie) : Randonnée/ sport de pleine nature/ Tourisme industriel et technique, savoirs faire locaux/ Ecotourisme/ Œnotourisme/ agritourisme/ Fleuve Rhône/ métiers d'art
- Communiquer sur les événementiels du territoire repérés dans le cadre de l'OS5 et 6
- Prendre le relais sur la gestion des éditions de topoguide et de la carte randonnée Ardèche verte, et sur la gestion du site interactif dédié à la randonnée (en projet pour 2012)
- Mettre en place des outils d'évaluation des actions.

Il est entendu que la mise en œuvre de ces actions et la réussite du projet reposeront nécessairement sur l'implication forte du personnel des OTSI et des professionnels du tourisme.

Cette action permettra également d'engager si nécessaire des crédits pour définir une stratégie de promotion, communication et mise en marché avec l'appui méthodologique d'un cabinet spécialisé. Cette action est à mettre en lien avec l'OS 2 qui porte en partie sur le financement du poste d'animation de l'association des OTSI de l'Ardèche verte.

Les dépenses éligibles à l'aide régionale:

1. Fonctionnement (plan de promotion)
2. Etudes (étude stratégie promotion et communication)
3. Investissement (outils de communication)

● **Axe 3 : OEUVRER pour un territoire qui GERE et VALORISE ses RESSOURCES**

- **Action 13-1 : Préserver, aménager, gérer et valoriser les espaces naturels, les ressources et les paysages d'Ardèche verte**

1. Études et concertation

- Actions d'animation/médiation autour du paysage appréhendées dans une démarche globale (projets opérationnels)
- Interventions sur les conflits d'usages (notamment la ressource en eau et la forêt...) et l'utilisation concertée de ces espaces (trames bleues et vertes...)...
- Inventaires et études sur les paysages (patrimoines, "points noirs"...), sur les sites d'intérêt « écologique », les poumons verts, les liaisons entre les différents sites afin d'aboutir à des plans de gestion d'espaces naturels...

2. Gestion, valorisation (animation et aménagements)

- Mettre en valeur les recherches ou actions menées, à travers l'animation de ces patrimoines : la conception et la réalisation de manifestations, l'organisation (communication, mise en réseau) d'offres touristiques intégrant la dimension environnementale, l'organisation de journées découvertes pour la population locale et les jeunes, l'édition de documents papiers ou multimédias...
- Mettre en place et faire vivre une ou des chartes Architecturales et Paysagères (ex : mise en place d'un « Atelier des paysages», ...)...
- Mener en partenariat avec les autres acteurs des actions de protection, de mise en valeur des sites naturels et/ou d'intérêt, de la biodiversité du territoire, des ressources et du paysage (ouverture au public, aménagements de protection, sentiers d'interprétation, points de vue...)
- Réhabiliter et valoriser le petit patrimoine agricole et vernaculaire (terrasses, béhalières, puits, maisons de vignes...) si aucun dispositif de droit commun n'est mobilisable ; projets intégrés à une démarche territoriale (circuits, guides...)...Les élus du Pays se doteront de critères de sélection pour évaluer les projets.

3. Communication, sensibilisation

- Communiquer, sensibiliser les différents acteurs du territoire et les touristes à l'existence et à la nécessaire préservation de ces espaces naturels, de la richesse écologique du territoire et des espaces paysagers
- Promotion des patrimoines (génétiques, naturels, agricoles, forestiers, architectural, paysagers...) du territoire (plaquettes d'information, signalétique....)

L'aide régionale soutiendra des études, l'ingénierie et l'animation d'émergence/accompagnement de projets, les investissements nécessaires à la réalisation des projets, la réalisation d'outils/supports d'information/communication, des actions de sensibilisation.

Annexe 8 : Détail des codes NAF du secteur touristique

49.39C Téléphériques et remontées mécaniques

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation de téléphériques, de funiculaires, d'engins de remontée mécanique

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de funiculaires, de téléphériques, etc., s'inscrivant dans le cadre de systèmes de transport urbain et suburbain (cf. 49.31Z)

50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers

Cette sous-classe comprend :

- le transport maritime et côtier, régulier ou non, de passagers :
 - l'exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme
 - l'exploitation de bacs, de bateaux-taxis, etc.

Cette sous-classe comprend aussi :

- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier, par exemple pour des croisières de pêche

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la location de bateaux de plaisance et voiliers sans équipage (cf. 77.21Z)
- la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage (cf. 77.34Z)
- l'exploitation de "casinos flottants" (cf. 92.00Z)

50.30Z Transports fluviaux de passagers

Cette sous-classe comprend :

- le transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks

Cette sous-classe comprend aussi :

- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport fluvial

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la location de bateaux de plaisance et voiliers sans équipage (cf. 77.21Z)

51.10Z Transports aériens de passagers

Cette sous-classe comprend :

- le transport aérien de passagers sur des lignes régulières et avec des horaires déterminés
- les vols par charters pour passagers
- les vols de tourisme (excursions aériennes)

Cette sous-classe comprend aussi :

- la location d'appareils de transport aérien avec pilote aux fins de transport de passagers
- les activités générales d'aviation, telles que le transport de passagers par des aéro-clubs à des fins d'instruction ou de loisir
- les services d'avion-taxis

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la location d'appareils de transport aérien sans pilote (cf. 77.35Z)

55.10Z Hôtels et hébergement similaire

Cette sous-classe comprend :

- la mise à disposition d'un lieu d'hébergement (hôtels et hébergement similaire), généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, pour un séjour de courte durée. L'offre comprend la fourniture d'un hébergement meublé dans des chambres ou des suites. Elle propose obligatoirement un service quotidien des lits et de nettoyage de la chambre. Cette offre peut comprendre également une gamme d'autres services tels que repas et boissons, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires

Cette sous-classe comprend aussi :

- les services de centres ou villages de vacances avec service de chambre

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle (cf. 68)

55.20Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

Cette sous-classe comprend la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou chalets isolés. Lorsque des services supplémentaires sont proposés, ils sont d'un niveau minimal.

Cette sous-classe comprend :

- les maisons de vacances pour enfants et autres
- les appartements et pavillons de vacances
- les résidences de tourisme sans service de chambre quotidien
- les maisons familiales de vacances sans service de chambre quotidien
- les auberges de jeunesse et les refuges de montagne

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'hébergement avec service quotidien des lits et nettoyage de la chambre (cf. 55.10Z)
- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle (cf. 68)

55.30Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Cette sous-classe comprend :

- la mise à disposition de lieux d'hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs et des camps de chasse et de pêche pour des séjours de courte durée
- la mise à disposition d'installations et d'espaces destinés aux véhicules de loisirs

Cette sous-classe comprend aussi :

- les services d'hébergement proposés par les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les refuges et cabanes de montagne (cf. 55.20Z)

56.10A Restauration traditionnelle

Cette sous-classe comprend :

- l'activité de restauration avec un service à la table

Cette sous-classe comprend aussi :

- les activités des bars et des restaurants avec service de salle installés à bord de moyens de transport, s'ils sont exploités par des unités distinctes

77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

Cette sous-classe comprend :

- la location et la location-bail de courte durée de voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur (3,5 tonnes ou moins)

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la location ou la location-bail de courte durée de voitures ou de véhicules automobiles légers avec chauffeur (cf. 49.39A et 49.39B)

77.21Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Cette sous-classe comprend :

- la location de bateaux de plaisance, canots et voiliers
- la location de cycles
- la location de chaises longues et parasols de plage
- la location d'autres articles de sport
- la location de skis

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la location de bateaux de plaisance et voiliers avec équipage (cf. 50.10Z et 50.30Z)
- la location de vidéocassettes et de DVD (cf. 77.22Z)
- la location d'autres biens personnels et domestiques (cf. 77.29Z)
- la location de caravanes et auto-caravanes (cf. 77.39Z)
- la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives (cf. 93.29Z)

79.11Z Activités des agences de voyage

Cette sous-classe comprend :

- les activités des agences consistant principalement à vendre, en gros ou au détail, des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les autres services de réservation liés aux voyages (cf. 79.90Z)
- les réservations pour le transport, les hôtels, les restaurants, la location de véhicules, les spectacles et les événements sportifs (cf. 79.90Z)
- les activités de vente de billets pour les spectacles, les manifestations sportives et tous les autres événements de divertissement (cf. 79.90Z)

79.12Z Activités des voyagistes

Cette sous-classe comprend :

- les activités consistant à planifier et à mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des voyagistes. Les voyages organisés peuvent comporter un ou plusieurs ou l'ensemble des éléments suivants :
 - transport,
 - hébergement,
 - restauration,
 - visites de musées, de sites historiques ou culturels, spectacles, événements musicaux ou sportifs.

79.90Z Autres services de réservation et activités connexes

Cette sous-classe comprend :

- les autres services de réservation liés aux voyages :
 - réservations pour le transport, les hôtels, les restaurants, la location de véhicules, les spectacles et les événements sportifs
- les services d'échange à temps partagé
- les activités de vente de billets pour les spectacles, les manifestations sportives et tous les autres événements de divertissement
- les services d'assistance aux touristes :
 - fourniture d'informations touristiques
 - activités des guides touristiques,
- les activités de promotion du tourisme

Cette sous-classe comprend aussi :

- l'activité des offices de tourisme et des syndicats d'initiative

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités des agences de voyage et voyagistes (cf. 79.11Z et 79.12Z)
- l'organisation et la gestion d'événements, tels que des réunions, des congrès et des conférences (cf. 82.30Z)

93.21Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes

Cette sous-classe comprend :

- les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes :
- l'exploitation de diverses attractions, telles que les manèges mécaniques, ballades aquatiques, jeux, spectacles, expositions thématiques et aires de pique-nique

91.03Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Cette sous-classe comprend :

- la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la rénovation et la restauration des sites et monuments historiques (cf. section F)

91.04Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Cette sous-classe comprend :

- la gestion des jardins botaniques et zoologiques, y compris les zoos pour enfants
- la gestion des réserves naturelles, y compris la protection de la flore et de la faune, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités d'aménagement paysager et de jardinage (cf. 81.30Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive (cf. 93.19Z)

92.00Z Organisation de jeux de hasard et d'argent

Cette sous-classe comprend :

- la vente de billets de loterie
- l'exploitation de machines à sous automatiques
- l'exploitation de sites web de jeux de hasard virtuels
- la prise de paris et autres opérations de paris
- les paris mutuels hors hippodrome
- l'exploitation de casinos, y compris de "casinos flottants"

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (cf. 93.29Z)

93.21Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes

Cette sous-classe comprend :

- les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes :
- l'exploitation de diverses attractions, telles que les manèges mécaniques, ballades aquatiques, jeux, spectacles, expositions thématiques et aires de pique-nique

93.29Z Autres activités récréatives et de loisirs

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (flipper, babyfoot, jukebox, billard, jeux électroniques, etc.)
- les activités des parcs de loisirs (sans hébergement)
- l'exploitation d'installations de transport de plaisance (marinas)
- l'exploitation des domaines skiables
- la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives
- les foires et salons de nature récréative
- les activités des plages, y compris la location de matériels tels que les cabines de bain, vestiaires, sièges, etc.
- les discothèques et les pistes de danse où le service de boissons n'est pas prédominant

Cette sous-classe comprend aussi :

- les activités de producteurs ou d'organiseurs d'événements autres que des spectacles ou manifestations sportives, disposant ou non de leurs propres installations

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de téléphériques, de funiculaires, d'engins de remontée mécanique (cf. 49.39C)
- les croisières de pêche (cf. 50.10Z et 50.30Z)
- la mise à disposition d'espaces et d'installations pour des séjours de courte durée dans des parcs de loisirs et des forêts, ainsi que dans des terrains de camping (cf. 55.30Z)
- les parcs pour caravanes, les camps de loisirs, les camps de chasse et de pêche et les terrains de camping (cf. 55.30Z)
- les discothèques et les pistes de danse où le service de boissons est prédominant (cf. 56.30Z)
- les troupes de théâtre et de cirque (cf. 90.01Z)

Annexe 9 : Programme d'actions du SMIRCLAID

AXE 1 : EDUCATION ET PREVENTION		
ORIENTATION	ACTIONS	DESCRIPTION
2/ Eduquer à l'environnement et aux patrimoines fluviaux	1. Maintenir et accroître les actions éducatives, avoir une démarche globale	<p>→ Bâtir une méthode et un argumentaire pour faire rentrer le fleuve Rhône dans les projets éducatifs des écoles du territoire (par exemple pour construire à terme un dossier ou une mallette pédagogique pour aider les enseignants)</p> <p>→ Maintenir et généraliser les actions éducatives en direction du jeune public (scolaire et périscolaire) en travaillant sur toutes les facettes de l'environnement et du fleuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fleuve historique • Le fleuve canalisé et industriel • Le fleuve court-circuité • Le fleuve restauré, les îlots, les débits, la faune aquatique, les pratiques de loisirs <p>Le SMIRCLAID peut utiliser la base de données décrite dans l'action « 1/1. » pour soutenir les projets. (Par exemple imaginer un concours en direction du jeune public sur le thème « les jeunes et l'eau »)</p>
	2. Aménager les accès aux sites sensibles	<p>→ Sécuriser les sites sensibles (pour les usagers et pour la faune et la flore) en balisant le territoire et en aménageant les sites accessibles (pêche, pique-nique, promenade, etc.).</p> <p>→ Offrir plus de confort sur des sites précis avec des aménagements (stationnement vélo/voiture, point d'eau, information locale et environnementale, points de vue, etc.) et restreindre l'accès sur les autres (signalétique).</p> <p>→ Les entrées nord et sud de la réserve naturelle doivent être marquées sur le fleuve (panneaux d'information et de prévention avec orientation éducative), et éventuellement compléter avec des panneaux sur certains accès non balisés.</p> <p>→ Travail de qualification des différents îlots pour protéger la faune et la flore en canalisant les flots de visiteurs (voir par exemple le travail du SMIRIL au sud de Lyon, secteur de Pierre Bénite)</p>
	3. Développer des actions de mobilisation collective.	<p>→ Favoriser la prise de conscience d'un patrimoine environnemental commun en organisant des actions annuelles ou bi-annuelles collectives d'entretien des rives du fleuve ou des alentours dans la zone Natura 2000, des journées sur la vie aquatique,...</p> <p>→ Ces opérations peuvent être accompagnées par une personnalité issue du monde de l'écologie et de la protection de la nature (AAIP, monde de la pêche) et donner lieu à un « temps accompagné » avec explication du territoire et des spécificités de l'environnement.</p> <p>→ Mettre à l'honneur une ou des personnes pour renforcer la mobilisation et la socialisation ().</p> <p>→ Intégrer une dimension sociale, avec un temps de repos après l'action de nettoyage, autour d'un repas, d'un concert, etc. dans un lieu d'exception (bords du Rhône, espace d'accueil de l'association des amis de l'île de la Platière, Moly Sabata, etc.). Cette manifestation peut à terme être organisée en parallèle dans plusieurs sites comparables sur le Rhône, pour une mobilisation plus forte encore.</p> <p>→ Développer des sorties thématiques avec l'association des marcheurs du Pays Roussillonnais et autres associations pour mobiliser les acteurs du territoire autour d'un programme d'animation commun.</p> <p>→ Proposer des « flash mob » en direction des adolescents et jeunes adultes (via l'utilisation de smartphones), relayés par vidéo sur tous les sites court-circuités du Rhône de la Région.</p>

<p>4/ Ancrer dans les esprits la notion de territoire rhodanien partagé.</p>	<p>1. Développer une manifestation à dimension locale, favorisant le vivre ensemble et la prise de conscience des qualités du territoire.</p>	<p>→ Outre la proposition d'entretien collectif citée en « 2/ 3. », organiser une manifestation annuelle permettant à tous de s'investir (riverains, acteurs touristiques, culturels, économique, scolaires, etc.). A titre d'exemple, la thématique pourrait être sur une première période de trois à cinq ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lînes (biodiversité, paysage, histoire, etc.)
<p>5/ Intégrer la dimension industrielle comme composante patrimoniale du territoire, et comme richesse / support de création.</p>	<p>1. Développer des actions d'éducation à l'environnement industriel.</p>	<p>→ Donner à comprendre ce qu'est l'industrie chimique et la production nucléaire (ateliers déjà existants), sur site ou uniquement dans les lieux scolaires et périscolaires, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensant l'offre du territoire. • Créant les outils éducatifs. • Animant le réseau d'acteurs relais. • Créant des produits / services et en les évaluant/adaptant.
	<p>2. Favoriser l'intégration de la dimension patrimoniale culturelle fluviale et naturelle dans le périmètre du projet</p>	<p>→ Identifier et valoriser des éléments structurants, constitutifs d'une attractivité supplémentaire pour l'implantation des futures entreprises de la ZIP (écologie industrielle). → Contribuer à la rédaction d'un éventuel volet loisirs culture tourisme dans le protocole du GPRA.</p>

AXE 2 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DES LOISIRS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ORIENTATIONS	ACTIONS	DESCRIPTION
<p>1/ Positionner la ViaRhôna et le fleuve naturel comme la double colonne du tourisme et des loisirs sur le secteur</p>	<p>1. Poursuivre les projets d'aménagement visant à améliorer le confort d'usage, autour de trois pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint Pierre de Bœuf/Saint-Maurice l'Exil - la réserve naturelle de la Platière et l'ENS des Oves - Serrières/Sablons. <p>Maintenir une option pour un 4^{ème} pôle à St-Rambert/Peyraud</p>	<p>→ Engager les travaux nécessaires pour le stationnement des vélos/voitures, les points d'eau, la sécurisation des accès aux services (restaurants, magasins, etc.), l'information aux usagers (localisation, environnement immédiat et plus large).</p> <p>→ Aménager les espaces avec des tables de pique-nique, des panneaux d'explications du paysage et des risques, un ponton avec guinguettes (voir point n°5), des accès à l'eau, des œuvres artistiques dans la pensée d'un chemin des arts en collaboration avec Moly Sabata</p> <p>→ Créer un circuit de santé famille</p>
	<p>2. Créer des itinéraires cyclables le long du Rhône naturel entre les 3 pôles.</p>	<p>→ Créer une boucle cyclable à partir de la ViaRhôna, permettant une circulation sur les rives droite du fleuve et gauche du canal pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une alternative à la circulation le long de la digue. • Proposer aux résidents ou touristes un parcours en boucle sur un parcours aménagé et sécurisé. • Renforcer l'attractivité de chaque pôle en les positionnant comme potentielles étapes. • Assurer la desserte du secteur fluvial en intermodalité depuis l'agglomération roussillonnaise
	<p>3. Poursuivre l'aménagement cyclable entre les pôles 3 et 4 sur la rive droite</p>	<p>→ Si l'option d'un 4^{ème} pôle est confirmée, développer un parcours cyclable complémentaire en rive droite, de Serrières à Peyraud, dans la même logique que pour l'action 1/ 2. ci-dessus.</p>
	<p>4. Optimiser le réseau des sentiers de découverte</p>	<p>→ Compléter le projet des sentiers de découverte de la plaine alluviale.</p> <p>→ Les mettre en cohérence avec les autres sentiers existants aux alentours.</p>
	<p>5. Créer des points d'étapes marquants sur le fleuve.</p>	<p>→ En s'appuyant sur le principe de trois pôles sur le territoire du SMIRCLAID, proposer des points d'étape qui renforcent la qualité du service aux visiteurs et offrent un regard nouveau sur le fleuve (guinguette, navette entre les deux rives, œuvre sur l'eau accessible au public, parquet de bal flottant, etc.)</p> <p>Par exemple implanter une barge avec une guinguette au niveau de la future base nautique de Sablons, en regard avec Serrières ; une autre sur le plan d'eau adjacent de Saint-Pierre-du-Bœuf dans le cadre du réaménagement des berges et pour compléter l'offre;</p> <p>(Une option peut être étudiée en aval de la confluence vieux Rhône /canal au niveau de Saint Rambert).</p> <p>Tous ces points doivent être mis en regard avec les « compteurs » (axe 1-3/2) et doivent aussi servir de support d'information sur les points sensibles (axe 1- 2/2)</p> <p><i>(Toutes ces suggestions sont soumises à des études de faisabilité technique)</i></p>

2/ Développer l'économie touristique du territoire.	1. Etre l'interlocuteur des OT et faire remonter les informations spécifiques au SMIRCLAID, particulièrement dans le domaine écologique pour favoriser la découverte de l'aspect « naturel » du Rhône.	→ Pour chaque développement d'une offre nouvelle sur le territoire (boucle cycliste, mise en avant de produits locaux, création de nouveaux loisirs ou de manifestations), associer les OT en amont pour s'assurer de l'intégration de ces offres dans les actions de promotion de leur territoire, voire adapter le contenu/calendrier en fonction de leurs propres démarches, soit des actions de co-construction, concertation, mobilisation.
	2. Sensibiliser les acteurs locaux du tourisme aux patrimoines fluviaux et aux travaux de restauration.	→ Engager une réflexion sur les horaires d'ouverture. Inciter à la diversification de l'offre (produits locaux, ...) → Organiser annuellement des ateliers de travail sur le positionnement de l'offre autour du fleuve intégrant des visites spécifiques du musée des mariniers, de la fondation Moly Sabata, de l'île de la platière à destination des acteurs du tourisme (directeurs de camping, hôteliers, restaurateurs, représentants d'association de commerçants)
	3. Sensibiliser les commerçants à l'accueil de nouveaux publics (cyclistes, randonneurs, etc.).	→ Animation (réunions, voyage d'étude, etc.) → Création de produits spécifiques → Evolution des créneaux d'ouverture
	4. Organisation d'événementiels types journées thématiques.	→ Soutenir l'organisation de journées thématiques (3 à 4) permettant de mobiliser les partenaires et d'attirer du public/ de la clientèle sur des temps forts dans l'année. Les thématiques recoupent celles des autres actions ou sont spécifiques. A titre indicatif : • Les îlônes • Les oiseaux migrateurs • La faune aquatique • L'industrie • Opération nettoyage/curetage • Les sports nautiques (nouveaux usages, usages anciens) • Les crues (à associer systématiquement à certains thèmes) → Le SMIRCLAID soutient la construction de la programmation, en co-production avec les partenaires locaux.
	5. Favoriser les rencontres entre acteurs locaux porteurs d'un savoir et les populations touristiques.	→ Créer des animations sur le thème de l'environnement, impliquant pêcheurs, jouteurs, artistes travaillant sur l'environnement, en privilégiant des temps de rencontre spécifiques (ex : veillées du fleuve).
3/ Développer le tourisme industriel, scientifique et technique.	1. Construire une offre de visite des sites et entreprises.	→ Dans un contexte de valorisation de l'environnement, les entreprises peuvent être sensibles à la création d'une offre de visite pour des publics ciblés, et sur des temps donnés. Il s'agit pour le SMIRCLAID de faciliter la création de cette offre et pour les offices de toucher la clientèle appropriée. Peuvent également être concernées d'autres types d'entreprises TPE PME, agroalimentaire, etc. - inventaire et analyse de l'offre - analyse du potentiel par type d'entreprises et de filières de valorisation - présentation aux acteurs élus, entreprises, chambres consulaires, etc. - coproduction d'une stratégie de valorisation - mise en œuvre de la stratégie (développement de l'offre, communication, etc.) → Le SMIRCLAID peut se positionner comme interlocuteur des industries de la zone et produire avec elles des dossiers de presse pour le public. De même sur le modèle de la centrale nucléaire de Penly en Haute-Normandie, les entreprises qui l'acceptent peuvent organiser régulièrement des visites de site. Ces visites de sites peuvent être intégrées à des journées thématiques ou des fêtes sur le Rhône.
	2. Aménager des points d'interprétation des sites	→ Proposer des outils d'interprétation des sites (mobiles, implantés sur site, etc.) permettant de comprendre

	industriels en lien avec le Fleuve.	l'environnement paysager, économique, industriel et environnemental. → Une option peut être étudiée sur les coteaux pour comprendre dans sa globalité que le territoire s'est construit avec l'industrie. Action à mettre en œuvre en lien avec l'optimisation des sentiers de découverte, et des « Sentiers du Rhône ».
	3. Faire événement le long du fleuve/canal.	→ Organisation d'un événement culturel annuel autour d'œuvres interrogeant le paysage industriel et son impact (économique, environnemental, etc.) sur le territoire et les populations.
4/ Encourager la création et la découverte des loisirs fluviaux (loisirs nautiques, pêche, etc.).	1. Proposer une offre spécifique autour de Sablons/Serrières.	→ Dans un souci de créer un pôle d'accueil valorisant le patrimoine fluvial: • Imaginer un passage du Rhône en bac pour relier la fondation Moly Sabata au musée des marinières. • Créer un café/buvette proposant des animations « Rhône » 1 à 2 soirées par semaine • Favoriser des « promenade découverte » avec un accueil personnalisé sur un éventuel futur ponton en utilisant la ViaRhôna jusqu'à Andance, la traversée en bac du Rhône, le musée des marinières et la fondation Moly Sabata. • Créer un « produit » promenade découverte en utilisant les éléments ci-dessus.
	2. Proposer une réelle offre de baignade sur le territoire.	→ Etudier différentes options : • Aménagement et traitement du plan d'eau de Saint-Pierre. • Aménagement d'une baignade flottante à Saint-Pierre pour compléter l'offre existante à la base de loisirs, ou à Sablons/Serrières pour conforter ce secteur comme un des trois pôles. • A minima, offre de jeux d'eau utilisant un circuit fermé et un traitement naturel de l'eau.
	3. Soutenir le développement d'une pêche responsable.	→ Accompagner les associations de pêcheurs dans leurs projets d'école de pêche et d'élevage, incluant le maintien de la biodiversité.
	4. Soutenir des opérations d'initiation et de découverte.	→ Les opérations d'initiation et de découverte peuvent cibler les résidents (orientation plus sportive pour avoir plus de licenciés) ou les touristes/visteurs (avec une dimension « loisir » plus affirmée). A titre d'exemple : • Pêche sur une journée/aquariums transportables • Initiation aviron/joute/barque • Equitation • Gyropodes, rollers L'offre de loisirs doit être clairement identifiée, cohérente et complémentaire de l'offre existante.

Annexe 10 : Les musées et centres d'interprétation des Rives du Rhône

Patrimoine naturel et gastronomie

- Maison du Parc du Pilat (Pélussin)
- Centre d'observation de la nature de l'île du beurre (Tupins-et-Semons)
- Musée de l'Alambic - Distillerie Gautier (Saint-Désirat)

Patrimoine lié aux savoir-faire

- Espace du parchemin et du cuir (Annonay)
- Le musée ours et poupées (Lens-Lestang)
- Maison de la céramique (Saint-Uze)
- Musée de la draperie (Vienne)
- Musée des outils de nos ancêtres (Lapeyrouse-Mornay)
- Musée des papeteries Canson et Montgolfier (Davézieux)
- Musée du charronnage au car (Vanosc)
- Musée du Papier, des Arts et de la Technologie (Annonay)
- Centre d'information du public de la centrale nucléaire (Saint-Maurice-l'Exil)
- Musée des mariniers (Serrières)
- Musée aéro-rétro (Albon)
- Maison de la radio TSF (Saint-Appolinard)

Patrimoine bâti / patrimoine historique

- Musée César Filhol (Annonay)
- Espace histoire de Saint-Vallier (Saint-Vallier)
- Espace muséographique et pédagogique sur le site du Palais Idéal (Hauterives)
- Musée Saint Jean (Anneyron)
- Maison musée Saint Prix (Péage-de-Roussillon)
- Musée archéologique Saint-Pierre (Vienne)
- Musée de Saint-André-le-bas (Vienne)
- Musée des Beaux-arts et d'archéologie (Vienne)
- Musée et site archéologique (Saint-Romain-en-Gal)

Annexe 11 : Labels de qualité pour les hébergements touristiques

	Campings	Hôtels
1 étoile	3	3
2 étoiles	1	10
3 étoiles	12	18
4 étoiles	8	6
En cours de classement	-	2

Label	Nombre d'hébergements
Sans label	115
1 clé	1
1 épi	3
2 clés	20
2 épis	23
2 épis Bébé câlin	15
2 épis Bébé câlin Gîtes panda	1
3 clés	13
3 clés Bacchus	1
3 clés Bien-être / Thermalisme	1
3 clés Pêche	1
3 épis	46
3 épis Bébé câlin	20
3 épis Bébé câlin Ecogîte®	1
3 épis City break	1
4 épis	11
4 épis Bébé câlin Gîtes de charme	1
4 épis Gîtes de charme	1
Total général	275

Label Gîte de France

1 épi	4
2 épis	39
3 épis	68
4 épis	13
5 épis	0

Label Clévacances

1 clé	0
2 clés	20
3 clés	16
4 clés	0
5 clés	0

Annexe 12 : Personnes rencontrées en entretien

Date	Personne rencontrée en entretien	Structure	Rôle dans la structure
jeudi 9 avril	Matthieu Hache	ViennAgglo	Chargé de mission Politique territoriale - Appels à projets
Mardi 14 avril	Perrine Contreau	Rhône Pluriel	Chargée de projets tourisme, culture, patrimoine, éducation au territoire
Jeudi 16 avril	Axel Martiche	PNR du Pilat	Responsable Pôle Tourisme Education Culture et Coopération
Lundi 20 avril	Pascale Danon-Hamelin	Communauté de communes du Pays Roussillonnais	Chargée de mission culture
Mardi 28 avril	Sabine Gely	Conseil Général Isère	Chargée de mission culture, patrimoine et communication
Mercredi 29 avril	Claude Falligan	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay + ville d'Annonay	Directeur des affaires culturelles
Mercredi 29 avril	Agnès Robert	Pays Ardèche verte	Chargée de mission tourisme et culture
Mercredi 29 avril	Olivier Sanejouand	Office de tourisme du Pays Viennois	Directeur
Jeudi 30 avril	François Castagnet	Office de tourisme Porte de DrômArdèche	Directeur
Lundi 4 mai	Dorothee Marion Nadine Durand	Loire Tourisme	Chargée de mission observatoire du tourisme Adjointe de direction tourisme
Mardi 5 mai	Jean-Paul Guérin	Maison de tourisme du Pilat	Directeur
Jeudi 7 mai	Pierre-François Delsouc	SMIRCLAID	Directeur
Mardi 12 mai	Marie-Noëlle Callait	Communauté de Commune Région de Condrieu	Chargée de mission tourisme
Jeudi 21 mai	Karine Joffre	Communauté de Communes Vivarhône	Directrice
Vendredi 22 mai	Frédéric Merloz et Sandrine Mottet	Syndicat mixte Drôme des Collines	Chargé de mission Aménagement et Cadre de Vie, Chargée de mission Tourisme et Sports de Nature
Mercredi 27 mai	Carole Mabilon	PNR Pilat	Chargée de mission Education à l'environnement et coopération
Mercredi 3 juin	Alexandre Diaz	Office de tourisme Ardèche grand air	Directeur
Mercredi 3 juin	Thomas Prieur	ViennAgglo	Directeur développement économique
Lundi 8 juin	Philippe Briot, Nelly Chanaux	TEC	Directeur, Administratrice

Mardi 23 juin	Sandrine Vallon, Gaëlle Fréry, Audrey Armissoglio	Communauté de communes Porte de DrômArdèche	Chargée de mission tourisme, Chargée de mission culture, Chargée de mission urbanisme
Mardi 30 juin	Magali Cranga	Communauté de Communes Pilat rhodanien	Chargée de mission tourisme
Mercredi 22 juillet	Palmira Picon	Quelques p'Arts...	Directrice

Echanges par mail ou par téléphone avec :

- Stéphanie Girodet, Chargée de mission tourisme à Pays Roussillonnais tourisme
- Laure Descamps, Responsable direction Culture, sport, jeunesse au Conseil Général de la Drôme
- Nelly Godonou Dossou, Directrice adjointe de la bibliothèque départementale de prêt de l'Ardèche
- Mme Chaussiland, Chargée de projet spectacle vivant et patrimoine au Conseil Général de l'Ardèche
- Anaïs Morand, Stagiaire à la Direction de la culture à la Région Rhône-Alpes
- Rodolphe Brenier, Chargé de mission observation du tourisme à Rhône tourisme
- Alexandrine Prele, Chargée de projet culture au Conseil Général du Rhône
- Virginie Jacob, Chargée de mission Observatoire et statistiques à Isère tourisme
- Marie Coste, Chargé de mission information ressources à la NACRE
- Samuel Périgois, Chargée de mission études et colloques à l'Observatoire des politiques culturelles
- Jean-François Vilvert chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche,
- Christine Thollon-Pommerol, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère